

ANA-LUCÍA MALDONADO-GONZÁLEZ

LA CONTRIBUTION DE
L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE
ET DES PARTICIPANTS
À UN MODE DE GOUVERNANCE CIVIQUE EN
ENVIRONNEMENT DANS TROIS RÉGIONS
ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

Thèse présentée
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme du doctorat en Service social
pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2008

Résumé

Cette thèse porte sur la façon dont les intervenants contribuent, avec les participants à l'action collective, à un mode de gouvernance civique en environnement pouvant être favorable à un développement local durable. Une gouvernance civique suppose la présence d'acteurs différenciés qui sont, dans ce cas-ci, des représentants des secteurs public, privé et communautaire. Le cas du Conseil Régional de l'Environnement (CRE) que l'on retrouve dans chaque région administrative du Québec est retenu, et plus particulièrement ceux des régions de la Capitale Nationale, de Montréal et de Saguenay – Lac-Saint-Jean.

La théorie de la régulation inspire largement le cadre conceptuel, de même que la notion de gouvernance, qui est issue de cette théorie. D'autres approches sont aussi considérées : l'approche de la gestion élargie, l'approche politique de l'intervention et l'approche sur les savoirs d'action. Une méthodologie qualitative de type descriptive est retenue et les méthodes de l'étude de cas et de l'entretien sont privilégiées.

Trois thèmes principaux intéressent la thèse : la place du travail social et de l'organisation communautaire en environnement, la contribution des participants à l'intervention et l'intervention elle-même. Pour ce qui est du premier thème, il ressort que le travail social est peu présent dans les CRE, même si la dégradation de l'environnement est à l'origine de nombreux problèmes sociaux et si l'on souhaite, dans le réseau des CRE, une implication accrue des travailleurs sociaux dans ce champ d'intervention. En ce qui a trait à la contribution des participants à l'intervention en faveur d'une gouvernance civique, le secteur communautaire est le plus actif, notamment à cause de la comptabilité de la mission de ses organisations avec celle du CRE. On observe également que dans la gouvernance civique, il existe de multiples rapports (consensuels, conflictuels et partenariaux), soit à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau des CRE, dépendamment des enjeux soulevés par les situations environnementales. En ce qui concerne l'intervention, la thèse montre que le modèle de développement local de l'organisation communautaire est dominant dans les CRE, quoique celui de l'action sociale (sociopolitique) ne soit pas absent. Différentes stratégies sont déployées par les intervenants, dépendamment du stade de développement des CRE et des enjeux environnementaux en cause. La recherche est ainsi en mesure d'expliquer comme est coconstruite et coproduite l'intervention collective, par les participants et l'intervenant, en faveur d'une gouvernance civique en environnement.

Remerciements

Je souhaite adresser ici tous mes remerciements aux personnes et aux organismes qui m'ont apporté leur aide et qui ont ainsi contribué à la réalisation de ce projet de doctorat.

Tout d'abord, j'exprime ma gratitude à M. Yvan Comeau, mon directeur de recherche, pour m'avoir si bien dirigée dans le cadre de mon doctorat, pour l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer, pour ses judicieux conseils, pour son goût du travail bien fait et son souci du détail. Ces qualités m'ont permis d'améliorer grandement la qualité de ce travail et ma formation professionnelle.

J'aimerais aussi remercier Mme Martine Duperré et M. Jules Dufour, pour leur orientation au cours des premières étapes de mon projet de doctorat. Mon travail de recherche a certainement profité de leurs recommandations. Merci spécialement à M. Yves Vaillancourt, qui a été pour moi un guide dans mon cheminement au doctorat en service social, pour ses encouragements, ses conseils et sa disponibilité.

Je tiens à adresser mes remerciements à mes copines et copains des études. Tout particulièrement à Brigitte Robert et à Oscar Labra, pour sa solidarité et tout son support spécialement dans la dernière étape de mon doctorat. Merci aussi à Claudia Mosquera pour les discussions que nous avons eues et les judicieux conseils qu'elle m'a prodigués, dans la première étape de mon projet de doctorat.

Merci aussi aux intervenants et membres rencontrés du Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Capitale Nationale, de Montréal et de Saguenay – Lac-Saint-Jean. Sans leur consentement et leur collaboration la recherche n'aurait pas été possible.

La réalisation de mon doctorat n'aurait pu être possible non plus sans le soutien de la bourse d'excellence CONACYT (Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología), organisme boursier du gouvernement du Mexique. Cette bourse, octroyée pendant quatre années, m'a permis de pouvoir me consacrer entièrement à mes études doctorales.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres de ma famille proche et élargie, pour la confiance qu'ils ont toujours su me témoigner et tout particulièrement à Ricardo, mon mari, pour son support indéfectible et sa patience tout au long de mon projet de doctorat. Merci enfin à tous mes proches et amis qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce projet doctoral.

Table de matières

Résumé	ii
Remerciements	iii
Table de matières	iv
Liste de tableaux	xi
Liste de cartes	xi
Liste de schémas et des graphiques	xii
Liste des abréviations	xiii
Introduction	15
PREMIÈRE PARTIE : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	24
Chapitre 1	
Contexte géographique et environnemental des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) à l'étude	25
1.1. Le Québec en Amérique du Nord sur le plan environnemental	26
1.2. Le CRE-Capitale Nationale	30
1.2.1. La situation géographique	31
1.2.2. L'évolution des activités économiques	32
1.2.3. Les données démographiques	34
1.2.4. La santé et le bien-être	36
1.2.5. L'état de l'environnement de la région	37
1.2.6. Le contexte de développement du CRE-Capitale Nationale	39
1.2.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique	40
1.3. Le CRE-Montréal	42
1.3.1. La situation géographique	42
1.3.2. L'évolution des activités économiques	44
1.3.3. Les données démographiques	46
1.3.4. La santé et le bien-être	47
1.3.5. L'état de l'environnement de la région	49
1.3.6. Le contexte de développement du CRE-Montréal	51
1.3.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique	53
1.4. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean	55
1.4.1. La situation géographique	55
1.4.2. L'évolution des activités économiques	57
1.4.3. Les données démographiques	61
1.4.4. La santé et le bien-être	62
1.4.5. L'état de l'environnement de la région	63

1.4.6. Le contexte de développement du CRE-Saguenay – Lac-Saint-Jean	66
1.4.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l’environnement physique	68

Chapitre 2

Une recension des écrits : intervention collective et environnement	69
2.1. Les premières interventions collectives de défense de l’environnement	69
2.2. L’action environnementale au Québec des années 1970 à aujourd’hui	71
2.2.1. Les années 1970	72
2.2.2. Les années 1980	74
2.2.3. Les années 1990	74
2.2.4. Les actions en vigueur en matière environnementale au Québec	75
2.3. L’intervention collective en environnement	77
2.3.1. Le travail social et l’environnement	78
2.3.2. L’intervention collective dans les recherches empiriques	87
2.3.2.1. Gouvernance civique des territoires	87
2.3.2.2. Les instances de gouvernance civique : l’exemple des comités de suivi environnemental	91
2.3.2.3. Domaines connexes au développement durable	94
2.3.2.4. Domaines connexes à la gouvernance civique	96
2.3.3. L’organisation communautaire et l’environnement : la perspective du développement	99
2.3.3.1. Brève réflexion sur la notion de développement	99
2.3.3.2. Développement local : mise en perspective	102
2.3.3.3. Les défis de l’intervention collective dans le développement local	105
2.3.3.4. Le développement durable : émergence de la notion et sa définition	106
2.3.3.5. Les défis de l’intervention dans le développement durable	109
2.3.3.6. Le développement local durable, un enjeu d’actualité	113

Chapitre 3

Repérage des approches théoriques	116
3.1. Revue des approches théoriques pertinentes	116
3.1.1. Une théorie sur la gouvernance : la théorie de la régulation	117
3.1.1.1. La gouvernance civique	121
3.1.1.2. Le partenariat exercé dans la gouvernance civique	124
3.1.2. L’approche de la gestion élargie ou la gestion intégrée	128
3.1.3. L’approche politique de l’intervention	130
3.1.4. L’approche sur les savoirs d’action	131
3.2. Cadre théorique et dimensions d’analyse	133
3.2.1. L’intervention collective et sa contribution à la gouvernance civique	135
3.2.1.1. Les modèles prescrits ou préétablis de l’intervention en organisation communautaire	136
<i>La typologie de Rothman</i>	137
<i>Les axes d’intervention de Lamoureux</i>	139

<i>La typologie des modèles et des habiletés correspondantes, selon Weil</i>	140
<i>L'intervention en faveur du partenariat, d'après Beck et Eichler</i>	141
<i>Les modèles du changement participatif de Castelloe et ses collaborateurs</i>	143
3.2.1.2. Les habiletés privilégiées par l'intervenant	145
3.2.1.3. Le processus d'intervention	147
3.2.1.4. Les stratégies adoptées dans l'intervention collective	148
<i>Les modèles stratégiques de Checkoway</i>	148
<i>Les stratégies en développement local proposées par Comeau</i>	149
<i>L'action non violente de Sharp</i>	150
3.2.1.5. Les valeurs promues dans la pratique d'intervention	151
<i>La diversité et la compréhension culturelles</i>	152
<i>L'autodétermination et l'empowerment</i>	153
<i>Le développement de la conscience critique</i>	153
<i>L'apprentissage mutuel</i>	153
<i>La justice sociale et la distribution équitable des ressources</i>	154
3.2.2. La participation dans une gouvernance civique	154
3.2.2.1. Les formes de participation	155
3.2.2.2. La diversité des participants	156
<i>Le secteur public</i>	158
<i>Le secteur privé</i>	159
<i>Le secteur communautaire</i>	164
3.2.2.3. Les dimensions de la participation	164
3.2.2.4. Les compromis des participants	165
3.2.2.5. Les contributions de la participation des acteurs à la gouvernance civique	165
3.3. Les difficultés de l'intervention et de la participation	165
3.4. Questions spécifiques et propositions de recherche	166

DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 170

Chapitre 4

Méthodologie de la recherche	171
4.1. Justification de l'approche qualitative	171
4.2. Délimitation de la période et du territoire d'étude	173
4.3. Justification et présentation des méthodes	174
4.3.1. L'étude de cas	175
4.3.2. L'analyse documentaire	176
4.3.3. Les entrevues	177
4.4. Profil des personnes interviewées	182
4.5. Catégories d'analyse	184
4.6. Traitement et analyse des données	188

TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE 190

Chapitre 5

La place du travail social dans les CRE	193
5.1. Le CRE-Capitale Nationale	193
5.2. Le CRE-Montréal	196
5.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean	198
5.4. Discussion : les défis du travail social sur le plan environnemental	201

Chapitre 6

L'actualisation des modèles et des processus d'intervention dans les CRE	207
6.1. Le développement local : un modèle privilégié par les intervenants des CRE	207
6.1.1. Le CRE-Capitale Nationale et le développement local	208
6.1.1.1. La concertation	208
6.1.1.2. Les difficultés de la concertation	211
6.1.1.3. Les initiatives d'économie sociale	213
6.1.1.4. L'organisation d'événements publics	213
6.1.2. Le CRE-Montréal et le développement local	214
6.1.2.1. La concertation	214
6.1.2.2. Les initiatives partagées de l'action	216
6.1.2.3. L'organisation d'événements publics	216
6.1.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean et le développement local	217
6.1.3.1. La concertation	217
6.1.3.2. La création et le soutien d'autres organismes environnementaux	221
6.1.3.3. L'organisation d'événements publics	222
6.1.4. Brève discussion : le temps et l'espace dans le développement local des CRE	222
6.2. Le modèle d'action sociale ou d'intervention sociopolitique dans les CRE	223
6.2.1. L'action sociale du CRE-Capitale Nationale	224
6.2.2. Le CRE-Montréal et l'action sociale	225
6.2.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'action sociale	226
6.2.4. Brève discussion sur le rôle politique des CRE	226
6.3. Le processus d'intervention	227
6.3.1. Les préalables	228
6.3.2. La préparation	229
6.3.3. La réalisation	230
6.3.3.1. L'engagement des membres	230
6.3.3.2. La défense environnementale	231
6.3.3.3. L'information à l'intérieur et à l'extérieur du réseau	231
6.3.3.4. La réponse aux demandes émergentes	232
6.3.3.5. La mise à jour de la connaissance du milieu et la représentation	232
6.3.4. L'évaluation	232
6.4. Les modèles d'intervention dans les CRE : une analyse d'ensemble	233
6.4.1. L'intervention de développement local dans les CRE	233
6.4.2. L'action sociopolitique des CRE	237

Chapitre 8

Les intervenants dans les CRE en tant que coproducteurs de l'intervention	284
8.1. Les habilités d'intervention favorables à la gouvernance civique	285
8.1.1. La ténacité	286
8.1.2. La communication	287
8.1.3. La consultation	287
8.1.4. La gestion	288
8.1.5. La capacité d'organisation	289
8.1.6. La négociation	290
8.1.7. La connaissance du milieu	291
8.2. Diverses stratégies de l'intervention	291
8.2.1. L'analyse du contexte local	292
8.2.2. L'éducation populaire	293
8.2.4. La coopération conflictuelle	296
8.2.5. La mobilisation des ressources	297
8.2.5.1. L'information en tant que ressource	298
8.2.5.2. L'efficacité de l'organisation	299
8.2.5.3. La sollicitation du financement	299
8.3. Les valeurs promues par les intervenants des CRE	299
8.3.1. Le respect dans la différence	300
8.3.2. L'autodétermination	301
8.3.3. L'entraide	302
8.3.4. La justice	303
8.4. Les difficultés de l'intervention	304
8.4.1. Le manque de ressources	304
8.4.1.1. Lorsque le sous-financement est à l'origine du partenariat	304
8.4.1.2. Lorsque le sous-financement est une source de difficultés	306
8.4.2. L'adaptation aux situations d'urgence	308
8.4.3. La tension dans les rapports sociaux	309
8.4.3.1. L'intervenant et le Conseil d'administration (CA)	309
8.4.3.2. L'intervenant et les représentants des secteurs public et privé	309
8.5. Les savoirs d'expérience	310
8.5.1. Les processus d'apprentissage dans l'intervention	310
8.5.2. Les savoirs expérientiels de l'intervenant en environnement	313
8.5.2.1. Les apprentissages techniques	313
8.5.2.2. L'apprentissage des relations sociales	313
8.5.2.3. Les apprentissages par l'échange	314
8.6. Les apports des intervenants en environnement : une synthèse	315
Conclusion	317
Bibliographie	331
ANNEXE 1. Schéma de la grille de collecte des données des activités de l'économie sociale et solidaire	350

ANNEXE 2. Message initial aux intervenants des CRE	351
ANNEXE 3. Guide d'entrevue pour les intervenants actuels	352
ANNEXE 4. Guide d'entrevue pour les intervenants du passé	354
ANNEXE 5. Guide d'entrevue pour les participants	356
ANNEXE 6. Formulaire de consentement éclairé	358
ANNEXE 7. Exemple de fiche analytique	360

Liste de tableaux

Tableau 1.1	Distribution de la population par tranche d'âge dans la région de la Capitale Nationale	35
Tableau 1.2	Comparaison entre la population de la Capitale Nationale et celle du Québec sur certaines caractéristiques (1996 et 2001)	35
Tableau 1.3	Population dans les MRC de la région de la Capitale Nationale (1991 et 2004)	35
Tableau 1.4	Distribution de la population par tranche d'âge dans la région de Montréal	47
Tableau 1.5	Comparaison entre la population de Montréal et celle du Québec sur certaines caractéristiques (1996 et 2001)	47
Tableau 1.6	Distribution de la population par âge au Saguenay – Lac-Saint-Jean	62
Tableau 1.7	Population des quatre MRC du Saguenay – Lac-Saint-Jean 1971-2001	62
Tableau 2.1	Interventions du travail social possibles en environnement	80
Tableau 3.1	La typologie de Rothman	137
Tableau 3.2	Les axes d'intervention, d'après Lamoureux	140
Tableau 3.3	Les huit modèles de Weil pour l'intervention communautaire	141
Tableau 3.4	Les modèles du changement participatif proposés par Castelloe <i>et al.</i>	144
Tableau 3.5	Aperçu général des modèles d'intervention en organisation communautaire	145
Tableau 3.6	Synthèse des habilités en intervention collective	146
Tableau 3.7	Synthèse du processus d'intervention, d'après Lamoureux <i>et al.</i>	147
Tableau 3.8	Synthèse des modèles stratégiques de Checkoway	149
Tableau 3.9	Synthèse des stratégies en développement local proposées par Comeau	150
Tableau 3.10	Valeurs promues en travail social et en organisation communautaire	152
Tableau 3.11	Les contributions de la participation	165
Tableau 4.1	Nombre d'entrevues réalisées dans chaque CRE à l'étude	179
Tableau 4.2	Périodes d'activité des intervenants interviewés, selon le CRE	180
Tableau 4.3	Formation académique des intervenants interviewés	183
Tableau 4.4	Formation académique des membres interviewés participant aux CRE	184
Tableau 5.1	Les défis du travail social en environnement, d'après les personnes rencontrées	203
Tableau 6.1.	Les formes de concertation dans les CRE	235
Tableau 6.2.	L'action sociopolitique dans les CRE	238
Tableau 8.1.	Les habilités, les stratégies et les valeurs caractéristiques de L'intervention dans les CRE	316

Liste de cartes

Carte 1.	Situation géographique de la région de la Capitale Nationale	32
Carte 2.	Situation géographique de la région de Montréal	44
Carte 3.	Situation géographique de la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean	57

Liste de schémas et des graphiques

Schéma 5.1	Éléments de pertinence du travail social en environnement, selon les régions à l'étude	204
Schéma 6.1.	Éléments communs du processus d'intervention dans les CRE	228
Schéma 7.1	L'implication gouvernementale suite à une pression citoyenne	248
Schéma 7.2	La dynamique du pouvoir citoyen sur les questions environnementales régionales	272
Schéma 7.3	La dynamique des rapports entre les acteurs du CRE	281
Schéma 7.4	Rapports hiérarchiques entre les paliers gouvernementaux et les CRE	282
Graphique 6.1.	Estimation du niveau de concertation à l'intérieur du CREDD-SLSJ	218

Liste des abréviations

ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANAS	Association Nationale des Assistants de Service Social
BAPE	Bureau d'audiences publiques pour l'environnement
CA	Conseil d'administration (du CRE)
CCE	Conseil de la conservation et de l'environnement
CIDD	Comité interministériel du développement durable
CE	Comité exécutif (du CRE)
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CMDE	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRDÎM	Conseil régional de développement de l'Île de Montréal
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRE	Conseil régional de l'environnement
CREDD	Conseil régional de l'environnement et développement durable
CRD	Conseil régional de développement
CSSS	Centres de santé et de services sociaux
CUQ	Communauté urbaine de Québec
DMS	Dépôts de matériaux secs
DSP	Direction de la santé publique
ÉGE	États généraux de l'environnement
FCQGÉD	Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets
FQRE	Fondation québécoise de la recherche sur l'environnement
GES	Gaz à effets de serre
GMF	Groupes de médecine de famille
HLM	Habitation à loyer modique
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
MDDEP	Ministère de développement durable environnement et parcs
MDER	Ministère du développement économique et régional
MENV	Ministère de l'environnement
MRC	Municipalité régional de comté
NASW	<i>National Association of Social Workers</i>
OCI	Organismes de coopération internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisme non gouvernemental
OPTSQ	Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
PME	Petite et moyenne entreprise
REQ	Regroupement Écologique Québécois
RMR	Région métropolitaine de recensement
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
RQGE	Réseau Québécois des Groupes Écologistes
RQVVS	Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé
SIT	Syndicats d'initiative touristique

SLSJ	Saguenay – Lac-Saint-Jean
SVP	Société pour Vaincre la Pollution
ZIP	Zone d'intervention prioritaire
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Introduction

Face à une problématique telle que la dégradation des écosystèmes terrestres et marins, la responsabilité incombe à tous les États-Nations et aux diverses disciplines : biologie, économie, sociologie, psychologie. Quelle est donc la place du service social face à ce problème global ? Mais, plus spécifiquement, quelle peut être la pratique des intervenants sociaux se réclamant ou non du service social ?

Notre recherche s'inscrit dans une perspective qui reconnaît d'abord que les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement se manifestent dans le monde entier. Puis, elle considère que la discipline du travail social peut jouer un rôle important sur différents plans, et pas seulement sur le plan de la pratique. La dégradation des écosystèmes terrestres et marins est un problème environnemental, politique, économique et aussi social. C'est pourquoi il est important d'aborder ce sujet d'une manière interdisciplinaire. De plus, il s'agit d'un problème qui entraîne des répercussions sur tous les êtres vivants et une destruction probable de la planète. Pourtant, lors de la préparation de cette recherche, nous avons certes rencontré des personnes très convaincues qui partageaient notre point de vue, mais également d'autres personnes qui ne considéraient pas la dégradation des écosystèmes comme un problème social, ni comme un sujet de recherche du service social. Pire encore, nous avons entendu des opinions stéréotypées qui soutiennent qu'il y a interaction entre la société et la dégradation de l'environnement uniquement dans les pays du Sud et non dans les pays du Nord économiquement « développés ».

Chaque pays, région, localité est concerné par la situation actuelle et en partage la responsabilité - pays du Nord et du Sud, « développés » ou « en développement » - au point où les problèmes environnementaux du Nord sont semblables à ceux du Sud. Cela ne signifie pas une homogénéité des situations, mais plutôt que dans un monde où les inégalités prédominent, il est facile de trouver dans le Sud des modes de production et de consommation typiques du Nord. De même, on peut trouver au Nord des pratiques abusives pour l'environnement physique souvent présentes au Sud.

La dégradation des écosystèmes terrestres et marins se répercute de diverses façons sur la santé des êtres humains et sur celle de tous les êtres vivants de la planète. Il s'agit de toute évidence d'une menace et d'une entrave à la protection de la santé. Si ce problème est actuellement reconnu dans les faits, il ne l'est pas encore complètement dans l'enseignement et dans la pratique du service social.

Dans cette perspective, nous considérons important de démontrer que la dégradation des écosystèmes terrestres et marins est un problème social voire macrosocial, sur le point d'être reconnu par la communauté internationale. Dans une telle éventualité, l'environnement physique pourrait prendre davantage d'importance en service social. En fait, la situation de l'environnement mondial qui continue à se dégrader et à se détériorer, en dépit des efforts déployés pour le protéger et le restaurer, constitue un des premiers défis, un autre étant de contrôler l'augmentation de la pauvreté et, mieux encore, la réduire. Diverses actions ont été proposées au Sommet de Johannesburg en 2002 pour améliorer la situation mondiale sur ces deux questions (Dufour, 2002). Déjà, la défense de l'environnement physique fait partie du champ d'action de multiples pratiques en organisation communautaire à travers le monde. C'est ainsi que des professionnels provenant de diverses disciplines, dont le service social, de même que des citoyens et citoyennes travaillent côte à côte. Cela peut être de façon préventive ou curative, pour la justice environnementale et le bien-être d'une communauté donnée. Pour notre part, nous nous intéressons à la pratique des intervenants collectifs, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, appartenant ou non à l'OPTSQ, ainsi qu'aux professionnels d'autres disciplines qui, dans leurs pratiques, s'intéressent à la défense et à la protection de l'environnement. Cela en considérant la façon dont ils interviennent afin d'établir un véritable partenariat entre les différents acteurs du secteur public, privé et communautaire.

Dans ce contexte, notre intérêt n'est pas seulement de démontrer que la dégradation de l'environnement physique peut induire de multiples problèmes sociaux, mais aussi de connaître l'implication des intervenants collectifs dans la défense environnementale. Nous aurons l'occasion d'expliquer le choix méthodologique de trois régions du Québec. Ces personnes participent au quotidien à cette tâche, en partenariat avec différents acteurs, soit

des professionnels et des partenaires impliqués dans la définition et la mise en marche des modes de gouvernance environnementale.

Pour montrer la pertinence de la présence des intervenants formés en travail social ou d'autres intervenants collectifs dans la protection et la défense de l'environnement physique, il faut pouvoir envisager la dégradation des écosystèmes terrestres et marins en tant que problème social. C'est pourquoi nous proposons maintenant une réflexion sur la définition de « *problème social* » à partir de divers auteurs (Blum, 1970 ; Nisbet, 1976 ; Tachon, 1985 ; Ritzer, 1986 ; De Robertis et Pascal, 1987 ; Mayer et Laforest, 1990 ; Dumont, 1994 ; Redjeb *et al.*, 2003). Ces auteurs ont identifié, entre autres choses, les caractéristiques d'un problème social. Selon Ritzer (1986), un problème social peut être défini comme tel si une large partie de la population est concernée et si une action est susceptible d'être menée pour le résoudre. C'est seulement lorsqu'un nombre relativement important de personnes perçoit la même situation comme étant problématique que celle-ci pourrait être considérée véritablement comme un problème social. Pour Blum (1970), il s'agit de situations qui présentent les traits d'une crise sociale. Les conséquences atteignent alors l'ensemble du groupe ou de la société, et le traitement doit être assuré par des mesures de nature collective. Cependant, De Robertis et Pascal (1987) expliquent qu'un problème collectif est souvent insuffisant pour être le point de départ d'une action. Ces auteurs évoquent trois conditions préalables à réunir. D'abord, il faut que ce problème soit perçu comme important et vital par les intéressés eux-mêmes. Ensuite, le problème provoque une frustration ou un mécontentement assez intense. Finalement, il est susceptible de mobiliser les personnes et les groupes concernés en vue de trouver des solutions et d'apporter des changements. Dans ce même ordre d'idées, Tachon (1985: 178) explique les conditions d'un problème social :

La traduction d'une contradiction sociale repérée et localisée en « problème social » nécessite généralement trois conditions : premièrement, la mise en évidence d'un contexte singulier comme manifestation d'une contradiction générale qui travaille l'ensemble de la société ; deuxièmement, un groupe social intégré dans les réseaux de pouvoir, reconnu comme compétent sur le sujet et ayant accès aux instances de décision locales ou nationales ; troisièmement, la légitimité de ce groupe social à inscrire cette question dans le champ des « problèmes » justifiant une intervention sociale.

Dumont (1994: 1) ajoute que « les problèmes sociaux dépendent des représentations collectives, même s'ils résultent par ailleurs de facteurs d'ordres divers. Des militants doivent mettre en œuvre de gros efforts pour qu'une déficience, une infraction, une cause s'imposent à l'attention publique ». De surcroît, pour qu'une situation soit considérée comme un problème social, elle doit être perçue comme étant corrigible ; sinon il s'agirait tout simplement d'une situation à laquelle on doit s'adapter (Mayer et Laforest, 1990). Les problèmes sociaux se distinguent alors d'autres problèmes sur le critère de son étroit rapport avec les contextes institutionnel et normatif. Ils sont sociaux dans le sens qu'ils concernent des rapports humains et les contextes de valeur dans lesquels ces rapports existent. Ils sont des problèmes dans le sens où ils représentent des interruptions dans l'arrangement socialement prévu ou moralement désiré des choses (Nisbet, 1976). Les problèmes sociaux ont des conséquences sur le plan individuel, psychosocial ou social. En fait, les problèmes sociaux ont généralement des effets négatifs sur les individus comme la criminalité, la surpopulation ou les problèmes écologiques. Dans certaines situations, il faut commencer par analyser les causes et les conséquences du problème social au niveau individuel, tandis que pour les problèmes écologiques par exemple, il faut traiter le problème au niveau macro, affirme Ritzer (1986).

Une fois délimitée la notion de problème social, il s'avère complémentaire et utile de donner quelques exemples de conséquences de la dégradation ou de la destruction des écosystèmes terrestres et marins. Cela permettra de justifier davantage la pertinence du travail social dans ce champ d'intervention.

Nous avons vu qu'en tant que problème social, la dégradation de l'environnement physique affecte un nombre considérable de gens et qu'une action collective est nécessaire pour trouver des solutions. De plus, le phénomène de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins peut être considéré comme un problème macro social qui engendre d'autres problèmes micro sociaux et plus particulièrement des problèmes de santé, d'après conditions de vie, des difficultés psychologiques, de l'exclusion et de la pauvreté, qui font l'objet du travail social. Plusieurs études soulignent, en effet, les conséquences de la pollution environnementale sur les populations vivant à proximité de sources de

contamination et font remarquer que justice environnementale et justice sociale vont de paire (Abdalla *et al.*, 1992 ; Rogge, 1996 ; Hoff et Rogge, 1996 ; Soliman, 1996 ; Burby et Strong, 1997 ; Robert, 1999 ; Rehner *et al.*, 2000 ; Séguin *et al.*, 2005).

Par exemple, Burby et Strong (1997) soulignent dans une recherche réalisée auprès des résidents du secteur pétrochimique situé le long du Mississippi en Louisiane, que les dommages environnementaux ont une dimension sociale. Les Noirs sont à la fois beaucoup plus touchés par la pollution industrielle et plus impliqués sur cette question que les Blancs. D'ailleurs, les communautés noires croient être plus exposées aux problèmes de santé et aux risques dus à une moindre qualité de vie. Cette perception s'ajoute au sentiment d'exclusion ou de discrimination éprouvé par la population noire même si, en réalité, la pollution touche toutes les catégories socioéconomiques, moyennes et basses, y compris les blanches. Selon Rogge (1996), cette impression concerne également les minorités culturelles. Quant au risque toxique, il est plus élevé dans des communautés pauvres et comportant des familles nombreuses. Robert (1999) ajoute que souvent, les zones où vivent les collectivités à bas revenus enregistrent les plus hauts niveaux de pollution de l'air et de l'eau. La présence de déchets toxiques et d'incinérateurs dans ces zones affecterait la santé et les conditions de vie des habitants vivant à proximité.

En ce qui a trait aux problèmes de santé liés à la pollution environnementale, des recherches décrivent les risques, et ce, selon le type de contamination. Rehner *et al.* (2000) montrent dans leur étude qu'un état dépressif peut être la conséquence de taux de contamination élevés. Dans une autre étude réalisée par Soliman (1996)¹, la mortalité infantile augmente aussi avec la pollution de l'eau ; on perçoit également un stress chronique qui nuit à l'individu, à la famille et à la collectivité. Pour sa part, Ritzer (1986) a découvert que les communautés proches du « *Love Canal* » dans l'état de New York aux Etats-Unis, présentent un taux élevé de cancer et de malformations des bébés. Ce canal est contaminé par la dioxine, une des substances toxiques cancérigènes les plus dangereuses. Notons aussi que diverses recherches médicales ont découvert, depuis une vingtaine

¹ L'étude s'est déroulée dans une région pauvre des Appalaches nommée « comté Cocke », qui est touchée par des rejets industriels dans la rivière Pigeon.

d'années, une correspondance entre la pollution environnementale et des maladies telles que la toux, la grippe, des maladies respiratoires graves comme le cancer du poumon, les maladies cardiovasculaires et un taux relativement élevé de mortalité infantile, entre autres choses (Neubeck, 1986). En somme, les communautés pauvres, les minorités ethniques ainsi que les pays pauvres sont ceux qui courent les plus grands risques causés par l'environnement (Hoff et Rogge, 1996). Les habitants des grandes villes industrialisées sont également souvent victimes de la pollution atmosphérique qui diminue d'autant la qualité de l'environnement physique que social (Krannich, 1986). Les pays dits développés sont aussi touchés par ce type de problèmes, la pollution atmosphérique tuant davantage que les accidents d'automobile (Francoeur, 2002 cité par Séguin *et al.*, 2005 : 20).

Au Canada, plus de 20 millions de personnes sont affectées par le smog et, chaque année, 5 000 d'entre elles en meurent « prématurément ». Cette situation prévaut également en Europe. En 1999, le smog serait à l'origine de la mort prématurée de 21 000 personnes âgées de plus de 30 ans en France, en Suisse et en Autriche. Et à Montréal, on compte 1 300 morts prématurés par année, essentiellement à cause du smog, soit environ quatre morts par jour (Montréal Mirror citant Santé Canada, 16-06-00, p. 5 ; cité par Séguin *et al.*, 2005 :20).

On comprend alors pourquoi les interventions en matière de défense environnementale sont bien présentes et de mieux en mieux reconnues au Québec, que ce soit en développement local, en économie sociale ou sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle. On y retrouve des intervenants sociaux formés dans une grande diversité des disciplines et des acteurs issus de la société civile, et plus particulièrement des secteurs public, privé et communautaire. Sans ces interventions le plus souvent localisées dans les régions, le niveau de pollution atmosphérique n'aurait pas diminué d'autant depuis les 20 dernières années, la qualité des eaux de surface ne se serait pas améliorée durant la même période et les quantités de déchets mises en valeur n'auraient pas doublé depuis 1989 (Ministère de l'Environnement, 2004). Bien sûr, il y a encore du travail à faire au Québec et ailleurs dans le monde, et le dossier environnemental reste toujours d'actualité.

Le but de cette recherche consiste à comprendre différents volets de l'intervention professionnelle et de l'implication citoyenne à l'égard du problème de la dégradation des

écosystèmes terrestres et marins, et ce, dans trois régions du Québec : la Capitale Nationale, Montréal et le Saguenay – Lac-Saint-Jean. Plus précisément, il s’agit de connaître la façon dont les intervenants définissent, mettent en marche et appliquent des modes de gouvernance favorables à la défense de l’environnement physique. Incidemment, c’est une gouvernance de type partenariale ou civique qui semble la plus pertinente lorsque l’on considère les valeurs du service social. Nous formulons alors la question générale de cette recherche ainsi :

« Comment les intervenants, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, contribuent avec d’autres partenaires à la création, à la définition et à la mise en marche d’un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable ? »

Cette thèse s’intéresse donc aux intervenants collectifs et aux participants qui s’impliquent pour la défense de l’environnement physique, et plus particulièrement à la façon dont ces acteurs interviennent dans la définition et la mise en marche d’un mode de gouvernance civique en environnement. Nous croyons qu’en vérifiant la situation spécifique de régions différentes nous pourrions connaître les différentes caractéristiques de la pratique des intervenants. Nous croyons également essentiel de tenir compte des participants à l’intervention puisque, comme nous le verrons dans la première partie consacrée à la problématique, l’intervention résulte d’une coconstruction et d’une coproduction réalisée par les intervenants et les participants. La connaissance de cet apprentissage mutuel pourra générer un ensemble de connaissances pertinentes pour la discipline du service social.

Dans cette perspective, la thèse sera divisée en trois parties. La première fait état de la problématique de la recherche et comprend trois chapitres. La deuxième traite de la méthodologie utilisée. Enfin, la troisième partie porte sur l’analyse des résultats.

Le premier chapitre présente les caractéristiques des trois régions étudiées, c’est-à-dire la région de la Capitale Nationale, la région de Montréal et la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean. Y sont traités quelques aspects géographiques, économiques, démographiques,

sociaux et environnementaux de chacune de ces régions ainsi que certains problèmes sociaux dus à la dégradation des écosystèmes terrestres et marins. Nous verrons également en quoi un Conseil régional de l'environnement (CRE) que l'on retrouve dans chacune des régions, représente un type d'organisation pertinente pour cette recherche.

Le deuxième chapitre comprend une recension des écrits qui procède d'abord à un bref rappel historique des premières interventions environnementales au Québec, puis celles qui se sont déroulées depuis 1970. Ensuite, le chapitre rappelle les principales recherches empiriques réalisées sur ces interventions. Par la suite, le chapitre s'attarde au concept de développement, de développement local et de développement durable qui s'inscrivent dans la tradition de l'organisation communautaire, une méthode bien connue du travail social.

Le troisième chapitre aborde les approches théoriques retenues des recherches empiriques et s'arrête à celles devenant pertinentes pour cette recherche. La théorie de la régulation sociale occupe une place importante de même que la notion de gouvernance qui est issue de cette théorie. D'autres approches sont retenues pour analyser l'intervention : la gestion élargie, l'approche politique de l'intervention et celle des savoirs d'action. Enfin, le chapitre identifie clairement le constructivisme en tant que choix théorique et en tant que structure conceptuelle de la recherche permettant de formuler des questions spécifiques et des propositions de recherche.

La deuxième partie de la thèse donne les différents détails de la méthodologie. Y figurent les informations utiles relatives à la collecte des données, aux caractéristiques des participants à la recherche, aux catégories d'analyse ainsi qu'aux méthodes et techniques utilisées dans l'analyse.

La troisième partie de la thèse porte sur les résultats et comprend les chapitres cinq à huit. Le chapitre cinq s'intéresse à la place du travail social dans le champ de l'environnement telle qu'elle est perçue dans les CRE des trois régions à l'étude. Le chapitre six s'intéresse aux manières dont les intervenants mettent effectivement en pratique les modèles et les processus d'intervention dans les CRE. Le chapitre sept porte sur la participation comme

expression de la gouvernance civique. Il précise comment les différents acteurs des secteurs public, privé et communautaire interagissent et contribuent en quelque sorte à la coconstruction et à la coproduction de l'intervention collective. Enfin, le chapitre huit se concentre sur la pratique spécifique des intervenants collectifs dans le processus de coconstruction et de coproduction de l'intervention. L'analyse porte sur les difficultés de l'intervention, les habilités, les stratégies et les valeurs promues dans cette intervention.

Enfin, la conclusion propose un retour sur l'ensemble de la démarche, regroupe les éléments de réponse aux questions de recherche, identifie quelques limites de la recherche et propose des pistes pour l'intervention collective dans le champ de l'environnement.

PREMIÈRE PARTIE : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Chapitre 1

Contexte géographique et environnemental des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) à l'étude

Dans cette thèse, les CRE représentent à la fois le lieu où se déroule l'intervention en environnement qui est à l'étude, et en même temps, une initiative comportant des difficultés à résoudre par l'intervention pour qu'elle réussisse ses objectifs. C'est pourquoi une partie de la problématique en traite spécifiquement.

Ce chapitre s'attarde donc aux CRE concernés. On y retrouve des données sur les origines démographiques et économiques de la région, afin de permettre une meilleure connaissance du développement régional et de ses effets sur la santé publique et sur les écosystèmes. On y traite également du contexte géographique des régions concernées, des aspects économiques, démographiques, sociaux et environnementaux pertinents à cette recherche. Il est également question de l'action des CRE dans le domaine environnemental et des défis à relever pour faire face aux différents problèmes sociaux engendrés par la détérioration de l'environnement physique des régions de la Capitale Nationale, de Montréal et du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Au préalable, quelques remarques générales au sujet de la structure des CRE semblent justifiées. Il faut d'abord souligner que le CRE est un organisme régional, à but non lucratif et doté d'un conseil d'administration et de comités exécutifs dont la composition est laissée à la discrétion des différentes régions. Chacun des 16 CRE du Québec dispose d'un budget annuel de fonctionnement octroyé par le ministère de l'Environnement du gouvernement provincial. Les CRE sont reconnus par le gouvernement du Québec depuis 1995, même si la plupart d'entre eux existent depuis plus longtemps. Ils ont pour mandat de promouvoir la protection de l'environnement et la mise en œuvre du développement durable de chacune des régions du Québec (à l'exception du Grand Nord).

Dans cette recherche, l'attention portée à trois régions à l'étude permet de connaître de façon détaillée l'intervention collective en matière environnementale. Ainsi, l'espace et le

temps sont pris en compte du fait des caractéristiques mêmes des régions retenues. Il s'agit en effet de trois régions de tailles variées, comportant des zones urbaines et rurales, et où les CRE correspondants ont été créés à trois époques différentes : les années 1970 pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, vers la fin des années 1980 pour la région de la Capitale Nationale et, plus récemment, dans les années 1990 pour Montréal. Il ne s'agit ici que d'une brève explication des raisons pour lesquelles le contexte géographique et environnemental porte sur ces trois CRE. La partie consacrée à la méthodologie de la recherche donnera davantage de détails à ce propos.

Avant de présenter les caractéristiques des territoires où œuvrent les CRE retenus pour réaliser cette recherche sur l'intervention collective favorable à une gouvernance civique des problèmes environnementaux, nous présentons de manière plus générale la situation environnementale du Québec dans le contexte nord-américain.

1.1. Le Québec en Amérique du Nord sur le plan environnemental

Puisque cette recherche se déroule dans trois régions du Québec, il est opportun de fournir de brèves informations générales sur le contexte environnemental général de ce territoire. Au point de départ, il faut souligner que la proximité territoriale avec les États-Unis exerce une certaine influence sur la gouvernance, sur le fonctionnement économique qui prend plus ou moins en compte le coût des externalités de la pollution (Kempf, 2007), sur le style de vie de la population qui favorise la surconsommation et sur des valeurs souvent néfastes aux écosystèmes.

Au Canada et au Québec, la gouvernance s'exerce dans un contexte qui laisse peu de marge de manœuvre aux gouvernements. La dépendance élevée de notre économie vis-à-vis du marché américain exerce des pressions énormes sur les ressources naturelles, forestières, hydriques et énergétiques de notre territoire. Quand le marché est favorable cette pression s'accroît au détriment des écosystèmes et, en particulier, de ceux de la forêt boréale.

En effet, au cours de la dernière décennie, notre dépendance vis-à-vis du marché américain s'est accrue ; avec l'ALENA nous avons consenti à jouer les règles du jeu du plus fort et il nous est bien difficile d'adopter des politiques qui viendraient limiter ou contrecarrer son influence. Notre économie est

foncièrement américaine. Notre style de vie et les valeurs qui le sous-tendent sont de plus en plus marqués du sceau de notre voisin. Notre adhésion éventuelle à la ZLEA illustre bien cet environnement global panaméricain dans lequel nous serons désormais amenés à manœuvrer (Dufour, 2002).

Au Québec, le Ministère de l'environnement (2004) affirme que les principales sources d'émissions polluantes à l'origine du smog sont les transports, les procédés industriels et le chauffage à base de carburants fossiles. Quant au chauffage résidentiel et commercial, il occupe une place marginale dans ce palmarès, sauf pour les émissions de particules reliées au chauffage au bois. Il faut dire que la pollution atmosphérique a connu un certain répit depuis les 20 dernières années, car les émissions industrielles de particules sont en baisse, même si au cours de la même période, la production industrielle a augmenté en raison notamment de l'amélioration des technologies. Les nouveaux procédés de fabrication génèrent moins de polluants et les rejets sont davantage épurés avant d'être renvoyés dans l'atmosphère. Les industries qui contribuent toujours au smog sont celles des pâtes et papiers, du fer et de l'acier, les alumineries, les cimenteries, les industries du plastique et de la pétrochimie.

En ce qui a trait aux ménages, le chauffage au bois résidentiel est responsable, au Québec, de la moitié des émissions de particules fines provenant des activités humaines. Sous certaines conditions météorologiques, les concentrations de contaminants dans l'air ambiant qui en découlent, peuvent atteindre des niveaux élevés dans certains quartiers et surviennent dans de nombreux endroits au Québec. D'ailleurs, le nombre d'installations de chauffage au bois est en progression au Québec. Les données de Statistiques Canada dévoilent en effet que le nombre de logements dans lesquels on a recours au chauffage au bois a augmenté d'environ 60 % de 1987 à 2000, alors que durant cette même période, l'augmentation du nombre de logements était de moins de 20 % (Ministère de l'Environnement, 2004).

La quantité de matières résiduelles générées au Québec s'élevait à 9 millions de tonnes en 1998, comparativement à 7 millions de tonnes en 1989, tandis que la quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination demeurait stable à environ 5,7 millions de tonnes au cours de la même période. Les quantités mises en valeur ont donc plus que doublées entre

1989 et 1998, passant de 1,3 à 3,3 millions de tonnes, représentant ainsi un pourcentage de mise en valeur de 38 % en 1998. Pour accélérer la cadence, le gouvernement a adopté, en 1998, le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 (Ministère du développement durable, environnement et parcs, 2002), qui fixe comme objectif, d'ici 2008, la mise en valeur de 65% des matières résiduelles récupérables annuellement.

En ce qui concerne les eaux récréatives, la pollution croissante du fleuve pendant le 20^e siècle avait mené à la fermeture des plages publiques dans les années 1960. De nombreux lacs et rivières du Québec étaient délaissés pour les mêmes raisons. Depuis les années 1980, le gouvernement du Québec a consacré des efforts considérables à l'assainissement des eaux usées. De façon générale, la qualité des eaux de surface s'est améliorée et certains sites de baignade ont été ré-ouverts à la population. Toutefois, en dépit des efforts, de nombreux sites demeurent encore impropres à la baignade et, dans certains cas, à tous les usages récréatifs impliquant un contact avec l'eau. Au cours de l'été 2006, « le problème des cyanobactéries prend de l'ampleur au Québec, alors que le nombre de lacs touchés a augmenté en un an de plus de 40 % à l'échelle provinciale et de 50 % sur la rive nord du fleuve », écrit Louis-Gilles Francoeur dans le journal *Le Devoir* (17 octobre 2006). La situation a de quoi inquiéter puisqu'une bonne partie de la population québécoise puise son eau dans un lac et vit à proximité du fleuve Saint-Laurent. Ce dernier reçoit des eaux usées rejetées par des stations d'épuration qu'elles ne désinfectent pas, des eaux contaminées provenant des débordements des réseaux d'égouts par temps de pluie et une contamination non négligeable amenée par certaines rivières. Au cours des 20 dernières années, diverses interventions d'assainissement ont tout de même permis une amélioration notable de la qualité de l'eau du fleuve. La plus importante est le Programme d'assainissement des eaux usées du Québec, lequel a entraîné des investissements de plus de sept milliards de dollars depuis 1978 (Ministère de l'Environnement, 2004). Le ministère de l'Environnement, aujourd'hui appelé ministère de Développement durable, environnement et parcs (MDDEP), réalise des activités de suivi et de connaissance du milieu aquatique. Il poursuit des programmes de cueillette de données sur la qualité de l'eau, les éléments toxiques, les pesticides et l'intégrité biologique des écosystèmes aquatiques tout en assurant le contrôle

environnemental des chantiers les plus fragiles des programmes d'assainissement des eaux du Québec. En 1988, le Canada et le Québec lançaient le Plan d'action Saint-Laurent. La deuxième phase du plan, qu'on a appelée « Saint-Laurent Vision 2000 », est caractérisée par une approche éco-systémique. C'est-à-dire qu'en plus d'avoir comme objectif de réduire les rejets liquides toxiques dans le fleuve, elle a aussi comme objectif de conserver et de réhabiliter les habitats naturels.

La faune, quant à elle, constitue un bien collectif, et c'est à l'État que revient le rôle de gardien de cette ressource naturelle. L'abondance et la diversité de la faune dépendent des interventions d'aménagement et de gestion des espèces ainsi que de la protection des habitats. Ces interventions visent plus particulièrement deux grands objectifs qui découlent du développement durable : maintenir la diversité biologique et assurer l'utilisation durable de la ressource faunique. Du côté de la flore, le gouvernement, à travers le ministère de l'Environnement du Québec, s'est engagé dans sa conservation avec l'adoption, en 1989, de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Si on regarde les informations sur les forêts au Québec, on constate que l'immense majorité (90,5 %) est de propriété publique. De plus, où que l'on se trouve au Québec, la forêt n'est jamais bien loin. Les forêts recouvrent en effet plus de la moitié du territoire québécois. La popularité croissante des activités de plein air et les préoccupations environnementales, qui n'ont cessé de se manifester au cours des 30 dernières années, ont amené l'État québécois à élargir sa vision de la forêt. Cette évolution a abouti, à la fin des années 1980, à l'adoption d'un nouveau régime forestier ; le gouvernement prévoit revoir ce régime d'ici peu. La stratégie de protection des forêts du Québec est conforme au principe du développement durable et à la Convention sur la biodiversité (Gouvernement du Québec, 2004a).

Du côté de l'environnement et du développement durable, pour faire suite au Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, le Québec a adhéré à la Convention sur la diversité biologique et à celle sur les changements climatiques. Le Québec s'est également inspiré du plan d'action « Action 21 », adopté lors du Sommet, afin de promouvoir le développement durable sur son territoire. C'est par le biais du Comité interministériel du développement durable (CIDD), formé de 19 ministères et organismes, que le gouvernement assure le suivi

d'Action 21 sur le territoire québécois. Plus récemment, en vue du Sommet de Johannesburg (26 août au 4 septembre 2002), le gouvernement du Québec a tenu un Forum national sur le développement durable. Il réunissait plus d'une centaine d'intervenants socioéconomiques pour discuter de leur vision de la société et aider le gouvernement à définir une stratégie nationale de développement durable. De plus, l'évaluation environnementale au Québec s'appuie sur les valeurs des individus, des groupes et des collectivités. Cela accorde une large place aux mécanismes d'information et de consultation du public, comme le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). C'est ainsi que les projets sont mieux conçus et que leurs impacts, tant sur le milieu humain que sur le milieu biophysique, sont limités au maximum (Gouvernement du Québec, 2004a). Nous trouvons aussi les 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE), dont certains existent depuis plus de 30 ans ; ils sont aujourd'hui présents dans toutes les régions du Québec, à l'exception du Grand-Nord. Ils ont le mandat de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. De ce fait, ils comptent nécessairement sur une participation active aux tables décisionnelles régionales (CRD, CRÉ, CLD, etc.) pour encourager les décideurs à favoriser le développement dans une perspective de gestion durable des ressources (RNCREQ, 2003).

1.2. Le CRE-Capitale Nationale

La région de la Capitale Nationale se caractérise par ses grandes superficies naturelles ; l'espace rural comprend la plus grande partie du territoire, mais la concentration urbaine correspondant à la Ville de Québec distingue cette région. L'activité gouvernementale constitue la principale base économique de la région, la deuxième reposant sur le secteur touristique.

En ce qui concerne le niveau de santé de la population, il est bon, de façon générale. Cependant, le cancer du poumon, le tabagisme et l'excès de poids constituent des causes importantes de maladies et de mortalité. En matière environnementale, l'étalement urbain et tout ce qu'il implique devient contraignant pour les écosystèmes de la région.

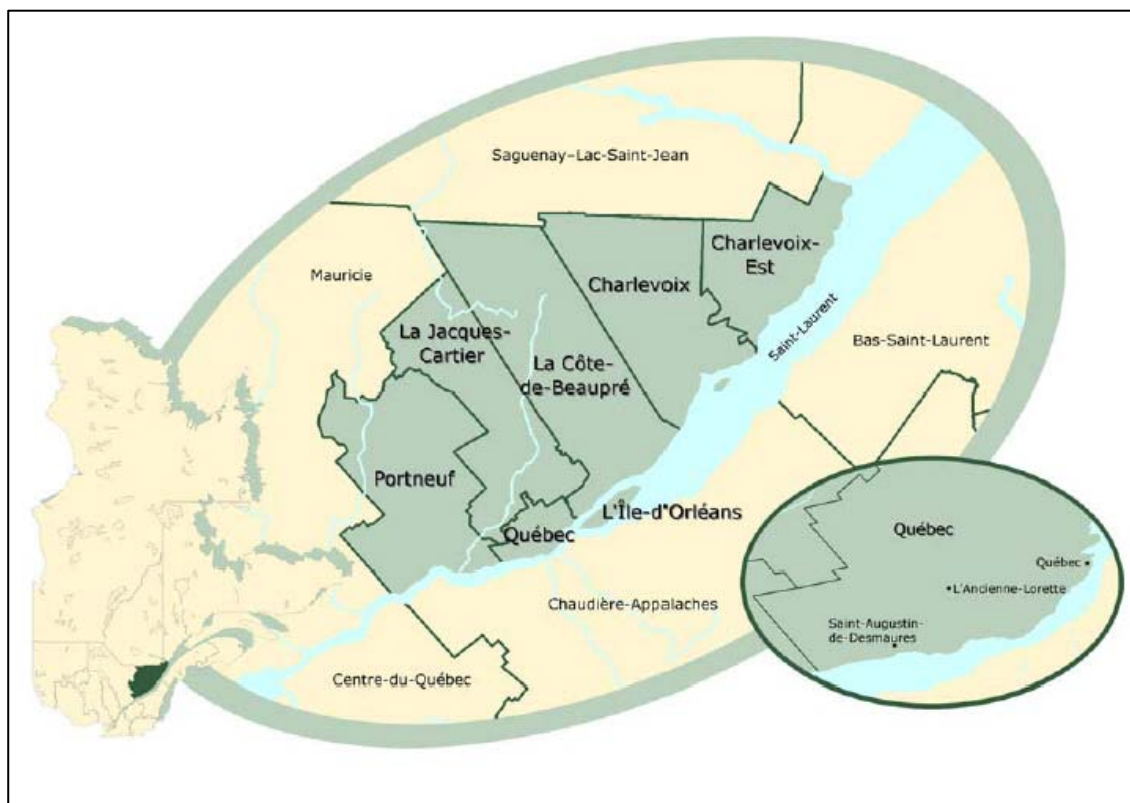
Cette partie cherche à approfondir chacun de ces points pour mieux connaître le profil général de la région de la Capitale Nationale.

1.2.1. La situation géographique

La région de la Capitale Nationale est située dans la partie centrale du Québec, bornée au sud et à l'est par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par la Mauricie et au nord par le Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le territoire comprend une superficie de terre ferme de 18 639 km², occupé par 671 468 habitants en 2006, soit 8,8% de la population totale du Québec. La région de la Capitale Nationale se subdivise en sept municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents visibles sur la carte numéro 1 : Charlevoix-Est, Charlevoix, l'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, la ville de Québec et Portneuf. Plus de 92 % de ce territoire est occupé par la forêt, les lacs et les cours d'eau. L'agriculture accapare la majorité des superficies restantes avec 6 %, suivie des infrastructures routières et des agglomérations urbaines et villageoises qui représentent 2 % du territoire (Institut de la statistique du Québec, 2007a).

La région de la Capitale Nationale bénéficie de grands espaces naturels, dont le parc de la Jacques-Cartier, le parc des Grands-Jardins et le parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie. Pour son caractère naturel habité, la région de Charlevoix s'est vue décerner le statut de réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Il s'agit donc d'une région dotée de ressources naturelles, avec un territoire rural important, mais comprenant aussi une agglomération urbaine principalement concentrée dans la ville de Québec où le CRE est le plus actif.

Carte 1. Situation géographique de la région de la Capitale Nationale



Source: Institut de la statistique du Québec (2007a), Gouvernement du Québec.

1.2.2. L'évolution des activités économiques ¹

Il importe de rappeler qu'au tournant du siècle, l'économie de la région métropolitaine de Québec a connu une certaine effervescence. En effet, plusieurs industries à fort coefficient de main-d'œuvre telles que la chaussure, la tannerie, le textile, le vêtement et le tabac connaissent un véritable essor. Le développement de l'industrie des pâtes et papiers, avec la naissance d'entreprises de renommée internationale comme l'Anglo-Canadian & Paper Mills à Québec et l'Abitibi Paper à Beaupré, contribue à donner de la région métropolitaine l'image d'une économie diversifiée dont le dynamisme repose alors en grande partie sur le secteur manufacturier et la transformation des matières premières.

¹ Les informations contenues dans cette partie ont été prises dans les publications du Gouvernement du Québec (1998 ; 2002a) ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec (2004a).

Les années 1920 voient aussi apparaître de nouveaux secteurs économiques. Afin de répondre à la demande croissante pour la construction de routes, le gouvernement du Québec augmente considérablement le nombre de ses fonctionnaires, en particulier à l'intérieur du ministère de la Voirie. Au même moment, et un peu en raison des mêmes facteurs, on assiste à la véritable naissance de l'industrie touristique dans la région. Le mouvement de tertiarisation de l'économie est donc amorcé.

Les industries traditionnelles de la région de Québec n'ont pas connu d'expansion durant la période de l'après-guerre. Par contre, entre 1951 et 1961, la part des emplois du secteur tertiaire a grimpé ainsi de 63 % à 70 %, augmentation attribuable en partie au développement des activités financières. Plusieurs entreprises commencent à cette époque à se tailler une place de choix dans le secteur des assurances de personnes à l'échelle du Québec. Parallèlement, l'emploi continue d'augmenter dans l'administration publique provinciale. La modernisation de l'État québécois produit, par la suite, un effet structurant majeur sur l'économie régionale. Entre 1960 et 1980, le nombre de fonctionnaires, tant fédéraux, provinciaux, que municipaux, passe de moins de 18 000 à plus de 48 000 dans la seule région de Québec. Cette forte concentration de fonctionnaires, en particulier au palier provincial, fait peu à peu de l'activité gouvernementale, la principale base économique, la région exportant en quelque sorte des services publics ailleurs dans les autres régions du Québec.

Pendant ce temps, le secteur touristique bénéficie d'un second souffle grâce, entre autres, à l'industrie gouvernementale qui favorise le développement du tourisme d'affaires. La réintroduction du Carnaval d'hiver en 1955 et la création du Festival d'été en 1968, lequel se transforme par la suite en événement touristique et culturel majeur, contribuent au développement de cette importante industrie dans la région. Par ailleurs, les investissements effectués dans le domaine hôtelier et les stations de ski font de cette industrie une véritable base économique régionale en augmentant la capacité d'attraction de la région pour les clientèles extérieures.

La décennie 1960 confirme le mouvement de tertiarisation de l'économie régionale et le déclin relatif du secteur manufacturier. En effet, bien que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier demeure sensiblement le même, soit 24 000 emplois, la part relative des emplois manufacturiers ne cesse de diminuer par rapport à la structure d'emploi régionale. Cette proportion passe de 18,1 % en 1961 à 12,3 % en 1971 et, finalement, à 10,1% en 1981.

Au début des années 1980, l'effet conjugué de la mondialisation de l'économie et de l'endettement généralisé des États conduit la plupart des gouvernements occidentaux à revoir l'offre des services publics, et par voie de conséquence, la taille des administrations publiques. La région de la Capitale Nationale n'échappe pas à ces grands mouvements et son tissu économique absorbe le ralentissement du secteur gouvernemental, ce qui se traduit par une diminution globale du nombre d'emplois. Mais, dans le contexte de la reprise économique des dernières années, la région de la Capitale Nationale bénéficie d'un des taux de chômage les plus bas au Québec. En 2003, il s'y crée 3 800 emplois, une augmentation de 1,2 % en comparaison à 1,6 % pour l'ensemble du Québec.

En résumé, l'économie de la région de la Capitale Nationale a été marquée par un important mouvement de tertiarisation accentué, entre autres, par le développement de l'industrie touristique et du secteur gouvernemental, auquel s'est ajoutée la contribution du secteur financier. Au fil du temps, la prépondérance de ces secteurs, en particulier la place occupée par la fonction publique, a contribué à façonner une personnalité institutionnelle à l'économie régionale, mettant ainsi en veilleuse l'importance des autres secteurs de même que les efforts à consacrer à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale.

1.2.3. Les données démographiques

La région de Québec est la troisième région en importance par sa population, après Montréal (1 877 192) et la Montérégie (1 352 349). Au 1^{er} juillet 2004, la population de la Capitale Nationale s'élève à 663 162 habitants, soit 8,8 % de la population québécoise en

2004 (7 542 760). Les principales municipalités sont : Québec (523 476 habitants), La Malbaie (9 249) et Saint-Raymond (9 147) (Institut de la statistique du Québec, 2004a).

Tableau 1.1
Distribution de la population par tranche d'âge dans la région de la Capitale Nationale

Tranche d'âge	Nombre d'habitants
0 à 14	96 729
15 à 24	84 988
25 à 44	191 063
45 à 64	193 325
65 et plus	97 057

Source : Institut de la statistique de Québec (2004a).

Tableau 1.2
Comparaison entre la population de la Capitale Nationale et celle du Québec sur certaines caractéristiques (1996 et 2001)

Caractéristiques	Capitale Nationale	Québec
Population en 2001	682 757	7 237 479
Population en 1996	671 889	7 138 795
Variation de la population entre 1996 et 2001 (%)	1,6	1,4
Total des logements privés	310 826	3 230 196
Densité de la population au kilomètre carré	216,4	5,3
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	3 154,35	1 357 743

Source : Statistique Canada (2001).

Tableau 1.3 Population dans les MRC de la région de la Capitale Nationale (1991 et 2004)

MRC de la région	1991	2004
Charlevoix-Est	17 777	16 664
Charlevoix	13 800	13 261
La Côte-de-Beaupré	21 689	22 075
L'Île-d'Orléans	7 087	6 835
La Jacques-Cartier	23 906	29 154
Portneuf	44 158	46 505
Capitale Nationale	631 360	663 162

Source : Institut de la statistique du Québec (2004a).

Depuis le début des années 1990, la population de la région croît plus lentement que celle de l'ensemble du Québec. Elle a crû de 5,0 % de 1991 à 2004 dans la région, comparativement à 6,8 % pour le Québec. Cette hausse de la population est inégalement répartie dans l'ensemble du territoire. Ainsi, des MRC voient leur population croître

rapidement (La Jacques-Cartier), alors que d'autres assistent à des baisses (notamment Charlevoix et Charlevoix-Est). La croissance dans la ville de Québec correspond presque exactement à celle de la région dans son ensemble avec une hausse de 5,1 % (Institut de la statistique du Québec, 2004a).

1.2.4. La santé et le bien-être

De façon générale, dans le territoire du Québec, avec l'adoption de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* en 1991, le gouvernement du Québec a institué une Régie régionale de la santé et des services sociaux pour chaque région. La Régie régionale a principalement pour objet de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer, dans la région, les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le ministre.

C'est ainsi que depuis 1994, l'organisation des services médicaux à Québec a fait l'objet de certains réaménagements. Par exemple, la mission des hôpitaux de plus petite taille a été transformée en celle d'hébergement et de soins de longue durée et certains services spécialisés ont été concentrés ou déplacés. Des regroupements ou des déplacements de services (concernant le Centre mère-enfant, l'unité des grands brûlés, la greffe de la moelle osseuse, etc.) ont été annoncés. D'autres décisions doivent encore être prises. La hiérarchisation des services médicaux généraux et spécialisés n'est pas réalisée. Quant au volet universitaire, l'organisation de l'enseignement clinique en médecine et dans d'autres disciplines de la santé est problématique. Ainsi, la pénurie d'effectifs médicaux dans certains milieux met en danger des programmes de formation (Ministère de la Santé et des services sociaux, 2002).

Aux débuts 2004, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*, il y a eu un changement de dénomination de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec qui est devenue Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale. Cette Agence a comme responsabilité de planifier, d'organiser et d'évaluer l'ensemble des services de santé et des services sociaux offerts aux

652 000 personnes de son territoire. Pour les soins et les services hospitaliers tertiaires et quaternaires, l'Agence a une mission suprarégionale pour tout l'Est de la province qui dessert maintenant 900 000 personnes. L'Agence couvre un territoire d'une superficie de 19 285 kilomètres carrés pour les soins et les services hospitaliers sur spécialisés (Agence de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale, 2005).

La santé de la population est bonne, dans l'ensemble. Ainsi, comparativement à la population du Québec, les gens de la région se perçoivent relativement en bonne santé. Les femmes vivent plus longtemps, et les taux de mortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire et aux traumatismes non intentionnels, les deux sexes réunis, sont inférieurs aux taux québécois. Malgré ces bons résultats, un problème inquiète : le taux de suicide est plus élevé dans la région. En effet, la région détient le taux le plus élevé de suicide parmi les grandes régions canadiennes. De plus, on note dans la région un taux plus élevé de décès par tumeurs, plus particulièrement de cancer du poumon. Ajoutons que les causes importantes de maladies et de mortalité sont le tabagisme et l'excès de poids. Le manque d'exercice physique reste à un niveau élevé dans la région et, à moins de progrès substantiels, en particulier chez les jeunes, on peut prévoir dans les années à venir des conséquences néfastes (Agence de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale, 2005).

1.2.5. L'état de l'environnement de la région ¹

Sur le plan biophysique, la région de la Capitale comprend, du nord au sud, deux des trois grands domaines structuraux du Québec : le Bouclier canadien (les Laurentides) et les Basses-Terres du Saint-Laurent ; celui des Appalaches est situé à proximité puisqu'il se trouve dans Chaudière-Appalaches, région limitrophe à celle de la Capitale Nationale par le fleuve Saint-Laurent. Ces grandes unités géologiques se subdivisent en régions naturelles qui présentent un paysage distinctif fondé sur des différences significatives en ce qui concerne le relief, le climat, les sols, les plans d'eau et, en conséquence, l'utilisation du sol. Ainsi, on distingue les Laurentides boréales, le massif des Laurentides du nord de Québec,

¹ L'information contenue dans ce point a été inspirée du CRE (1995).

les Laurentides méridionales et la côte de Charlevoix. Le climat de la région est influencé, d'une part, par la présence du massif des Laurentides qui, avec ses hauts sommets, est responsable du surcroît de précipitations et, d'autre part, par la présence du Saint-Laurent qui concourt à modifier sensiblement la température en période estivale.

Le milieu forestier de la région de la Capitale Nationale se compose du sud au nord, de trois écosystèmes principaux : 1) l'érablière laurentienne qui occupe les basses terres du Saint-Laurent jusqu'au bord du plateau des Laurentides ; 2) l'érablière à bouleau jaune qui prolonge l'érablière laurentienne jusqu'aux confins de la forêt boréale ; 3) la forêt boréale qui regroupe les sapinières.

La faune et la flore constituent des ressources collectives renouvelables importantes par leurs valeurs génétiques, botaniques, culturelles, sociales et économiques. Cependant, le problème des espèces menacées se trouve autant dans les eaux du fleuve que dans l'ensemble du territoire. Selon les données du Conseil de la conservation et de l'environnement (CCE), en 1990, plus de 150 espèces sont menacées dans la région, soit 38 vertébrés, 31 invertébrés et 85 espèces de plantes vasculaires. Les activités humaines sont les principaux responsables de cet état. Les milieux naturels favorisent diverses utilisations éducatives, récréatives et consommatrices de la faune ou de ses habitats.

La réalisation de projets industriels, de développement récréo-touristique et même d'équipements majeurs de dépollution et de gestion de déchets (les usines d'épuration des eaux de la CUQ, l'incinérateur régional, les sites d'enfouissement sanitaire) a fait l'objet de débats publics et a mené à des conflits sociaux. Ces projets ont mis en présence plusieurs types d'acteurs provenant des secteurs public, privé et communautaire. Le monde de l'environnement et du développement régional comprend de fait des acteurs ayant des intérêts variés et parfois divergents. Les enjeux socio-économiques et environnementaux étant de taille, la controverse est parfois inévitable entre les protagonistes. Les intervenants du CRE ont été mêlés à divers événements au cours de son histoire et il sera intéressant d'y revenir dans cette thèse.

1.2.6. Le contexte de développement du CRE-Capitale Nationale

Le CRE a été créé en 1989 suite à une série de rencontres entre groupes environnementaux, organismes socioéconomiques et entités publiques (municipalités et centres de santé publique). Le CRE-Capitale Nationale travaille sur les priorités en matière d'environnement définies par ses membres ; il effectue et soutient diverses activités de sensibilisation et supporte les groupes environnementaux dans leur développement et leurs projets.

Il regroupe aujourd'hui groupes environnementaux, municipalités, entreprises et corps publics ayant à cœur la mission du CRE-Capitale Nationale à l'égard de l'environnement et du développement durable. Des membres individuels participent aussi au sein du réseau du CRE. L'organisme supporte en effet la conception, la gestion et la réalisation de plusieurs projets venant du milieu de l'environnement. Le soutien qu'il offre se fait notamment par une collaboration professionnelle et des services de logistique. Il octroie ainsi diverses ressources matérielles accessibles aux organismes qui en font la demande (CRE-Capitale Nationale, 2001-2002).

Dans les dernières années, le CRE-Capitale Nationale a réalisé et collaboré à des projets variés tels que la mise sur pied et la gestion du Centre de l'environnement, la protection de quelques 375 hectares de milieux humides par la conservation volontaire et la sensibilisation des automobilistes à la problématique de la marche au ralenti des moteurs. Le conseil a également offert son soutien à de nombreux organismes que ce soit par l'appui de projets, par le partage d'expertise ou par la diffusion d'informations sur leurs activités. Cette diffusion se fait principalement par le biais de son bulletin électronique ainsi que par son bulletin d'information diffusé à plus de 1 000 exemplaires, quatre fois par année. Enfin, le CRE-Capitale Nationale a pris position dans divers mémoires concernant, par exemple, le prolongement de l'autoroute du Vallon, la gestion des forêts publiques, le plan de gestion des matières résiduelles, le transport en commun et le développement durable de la production porcine. La stratégie du CRE-Capitale Nationale privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu

et la conception d'instruments de diffusion d'information. Il œuvre dans les dossiers touchant l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau, le transport, les milieux naturels, les changements climatiques et l'éducation relative à l'environnement (CRE-Capitale Nationale).

Les objectifs poursuivis par le CRE-Capitale Nationale se traduisent par une large variété d'interventions. En effet, bien au-delà du plan d'action adopté chaque année lors de l'Assemblée générale, de nombreuses demandes sont formulées quotidiennement au CRE-Capitale Nationale par des citoyens, des groupes communautaires et environnementaux, des institutions, des municipalités et des entreprises. Ces demandes sont de trois types : les demandes de renseignements sur divers sujets de l'environnement, les demandes d'aide, d'intervention ou de médiation dans certains dossiers d'actualité et enfin, les demandes d'appui et de collaboration à des projets concrets, initiés pour la plupart par des groupes environnementaux ou communautaires. Les réponses à ces demandes sont aussi de nature variée : représentation auprès des instances décisionnelles, conseils, mémoires lors d'audiences publiques, appuis à des projets et activités, à des organismes ou à des initiatives individuelles, etc. Le grand nombre de demandes quotidiennes ralentit parfois le traitement des dossiers à long terme, mais en tant que Conseil régional, ces demandes sont tout aussi prioritaires pour la meilleure cohésion possible et l'efficacité des intervenants en environnement.

1.2.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique

Les problèmes causés par la pollution ne sont pas toujours clairement identifiés en tant que problèmes sociaux dans la région de la Capitale. On le constate par les diverses prises de position dans des dossiers comme ceux de l'incinérateur, de la protection de la forêt et de la promotion d'une agriculture plus biologique. Le changement de vision de la population à l'égard de l'étalement urbain tarde à venir, alors que le choix pour la banlieue éloignée comporte des effets dommageables pour les écosystèmes terrestres et marins. En réalité, la plupart des gens ne font guère attention aux impacts de leurs préférences de logement et de consommation en général, sur l'environnement. On assiste ici à un enchaînement de

problèmes où mode de vie, environnement dégradé et menace à la santé et au bien-être se renforcent. Les promoteurs font la promotion de la banlieue et pourtant : le transport en commun est souvent déficient et le déplacement en automobile est le seul choix ; les émissions de gaz à effet de serre augmentent et la sédentarité s'installe ; les zones vertes voisines de la zone urbaine sont affectées par la construction de ces quartiers ; le fait que la population recourt à des voitures individuelles n'incitent pas à investir pour la proximité de services tels que les écoles, les garderies, les petits commerces et le transport en commun.

Le CRE de la Capitale Nationale reconnaît dans ses publications les conséquences fâcheuses de cette dépendance à l'automobile. Par exemple, l'augmentation de l'obésité dans la population, une situation qui peut être aussi considérée comme un problème de santé, trouve ses origines dans le style de vie et les modes de consommation.

[...] si les gens sont plus gros aujourd'hui, c'est parce que nos villes (et surtout les banlieues) ont été conçues de façon telle qu'elles ont favorisé la dépendance à l'automobile et, de par la fait même, la sédentarité des gens : en banlieue, les lieux d'emploi et les commerces sont éloignés du lieu de résidence, en plus d'être regroupés pour former, dans certains cas, des horreurs visuelles entourées de stationnements à perte de vue ; les écoles, énormes, sont situées à une distance qui ne se parcourt ni à pied, ni à vélo ; et le milieu de travail des habitants de la banlieue se trouve, pour la majorité, au centre-ville (Lacerte, 2005 : 3).

Pour le CRE, une autre conséquence de la dépendance à l'égard de l'automobile ayant des répercussions pour l'environnement physique et la condition socio-sanitaire concerne les automobilistes laissant tourner le moteur lorsque la voiture ne roule pas. L'usage répandu de la voiture en banlieue devrait préoccuper les résidents.

On utilise régulièrement la marche au ralenti lorsque nous attendons un passager ou effectuons des achats. Parfois inévitable (dans la circulation), cette mauvaise habitude est nuisible puisqu'elle produit des émissions nocives. La marche au ralenti accélère également l'usure du moteur, gaspille de l'essence, contribue aux changements climatiques et détériore la qualité de l'air. Résultat : la santé de plusieurs d'entre nous, particulièrement des enfants et des personnes souffrant d'asthme, en est affectée (CRE-Capitale Nationale, 2004-2005, p. 10).

Le CRE cherche également à susciter un changement de valeurs et de style de vie. Il s'agit d'une tâche que les professionnels du travail social sont souvent appelés à accomplir par l'éducation populaire notamment.

1.3. Le CRE-Montréal

Depuis longtemps, la situation géographique favorable de Montréal a permis une industrialisation très rapide. En effet, la croissance économique et démographique tire son origine du chemin de fer construit au 19^e siècle et de l'hydroélectricité au début du 20^e siècle. Le secteur des services et du commerce connaît une augmentation remarquable de même que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quoiqu'il en soit, la santé de la population ne suit pas toujours le même scénario. Encore aujourd'hui, le tabagisme menace la santé et l'inactivité physique entraîne souvent un excès de poids délétère. Même si l'espérance de vie a augmenté de façon générale, ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la population de Montréal. Des différences significatives existent lorsque l'on considère le niveau de revenu et le quartier. Les habitants des quartiers populaires sont en effet les principales victimes d'un environnement dégradé qui affecte leur santé et qui cause d'autres problèmes sociaux.

1.3.1. La situation géographique

À la fois métropole du Québec, région administrative et MRC, l'île de Montréal couvre une superficie de 498 km² et compte une population de 1 877 192 habitants en 2004. Au nord de l'île se trouvent les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière et, au sud, la Montérégie.

Montréal se situe à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. En tant qu'île, elle divise le Saint-Laurent entre le chenal principal et la rivière des Prairies. La ville tient son nom de la proximité immédiate du Mont Royal, montagne aujourd'hui ceinte par l'urbanisation et porteuse de l'image de la ville. Montréal comprend aussi 74 autres îles

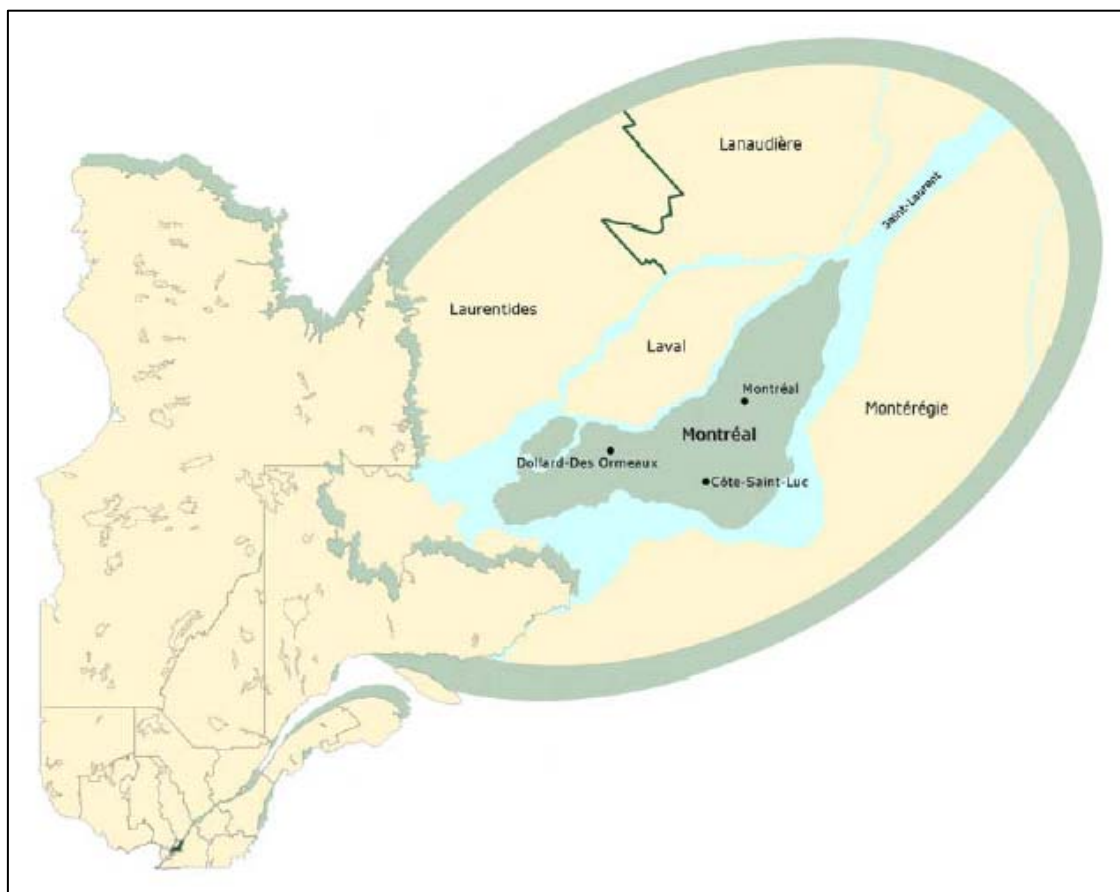
dont l'île des Sœurs, l'île Bizard, l'île Jésus, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre Dame (Institut de la statistique du Québec, 2004b).

D'un point de vue géographique, l'archipel de Montréal est une sorte de « delta intérieur » formé au confluent du Saint-Laurent et de l'Outaouais, son principal affluent sur sa rive gauche. Devant elle se dresse la chaîne montréalaise des monts Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Rougemont et Yamaska. Avec le Mont-Royal, cette chaîne traverse la vallée du Saint-Laurent comme les piliers d'un pont jetés entre les Laurentides et les Appalaches.

Si l'on tient compte de la proximité du Richelieu, autre affluent important du Saint-Laurent, on peut dire que l'archipel de Montréal se situe à la jonction de trois grands axes fluviaux. Ce sont les vallées alluvionnaires de ces importants cours d'eau qui, formant une sorte de triangle, délimitent le contour de la vaste plaine de Montréal, elle-même solidement encadrée entre les socles montagneux des Laurentides et des Appalaches. Les glaciers, puis la mer Champlain qui la recouvraient il y a des milliers d'années, ont fourni à cette plaine son assise rocheuse calcaire et y ont, par la suite, accumulé une riche couche d'alluvions qui allait procurer à la région des conditions extrêmement favorables à l'implantation humaine et à l'exploitation agricole : stabilité du sol, fertilité, drainage naturel, etc. La plaine de Montréal jouit également d'un climat régional relativement doux par rapport au climat continental plus rigoureux qui permet la prolifération d'une flore et d'une faune diversifiées (Gouvernement du Québec, 1981).

En 2001, la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal regroupait 111 municipalités locales et deux territoires amérindiens, compris dans cinq régions administratives (Montréal, Laval, Montérégie, Lanaudière et Laurentides). Puis, les réorganisations municipales effectuées en 2002 modifieront passablement ce portrait. Mais depuis le 1er janvier 2006, la région de Montréal est constituée de 16 villes, dont 15 villes de banlieue reconstituées. La Ville de Montréal compte désormais 19 arrondissements et continue d'offrir des services sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Carte 2. Situation géographique de la région de Montréal



Source: Institut de la statistique du Québec (2007b). Gouvernement du Québec.

1.3.2. L'évolution des activités économiques

Au 19^e siècle et même avant, le facteur principal qui a permis à Montréal de devenir l'une des grandes villes d'Amérique du Nord est le transbordement obligatoire des marchandises que la géographie impose. Montréal se situe en effet le long du fleuve Saint-Laurent à un point de rupture de la navigation. À partir de Montréal, une série d'obstacles naturels s'opposent à la navigation, allant des rapides de Lachine aux chutes du Niagara. Il a fallu donc décharger les marchandises à Montréal pour les acheminer vers l'intérieur du continent. En assurant un lien efficace entre la navigation et le chemin de fer, Montréal est devenue, au 19^e siècle, le cœur du transport ferroviaire au Canada. Au transbordement se

sont greffées des activités commerciales, industrielles et financières, transformant Montréal en métropole économique du Canada (Communauté Métropolitaine de Montréal, 2004).

Après avoir été centre du commerce des fourrures, Montréal devient métropole coloniale aux fonctions diversifiées. Le développement économique s'accélère avec les transports, le commerce, la finance et l'industrie (Robert, 1998). La période de l'après-guerre y favorise l'apparition de nouvelles industries avec la naissance de l'avionnerie et des entreprises de fabrication de matériel électronique et de produits pharmaceutiques. L'essor économique engendre une hausse sans précédent du niveau de vie qui profite à la plupart des ménages : logement adéquat, électroménager, automobile, etc. La proportion de ménages possédant une voiture passe de 28 % à 68 % entre 1950 et 1970 (Foggin et Manzagol, 1998).

Fortement orienté vers les services, le marché de l'emploi de la région enregistre une progression notable depuis le début des années 2000, particulièrement dans le secteur du commerce. De plus, Montréal est le siège de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, ce qui contribue à faire de la région la métropole québécoise du savoir et de la recherche. Plus des deux tiers des dépenses québécoises en recherche et développement industriels sont assumées par des entreprises montréalaises (Institut de la statistique du Québec, 2004b).

La région métropolitaine procurait des emplois à 1,7 millions de personnes au début de l'année 2001. L'économie de la région métropolitaine est principalement axée sur le secteur tertiaire (commerce de détail, services aux entreprises, commerce de gros, hébergement et restauration), qui regroupe 76 % des emplois de la région. L'emploi manufacturier représente de son côté près de 18 % des emplois. La région de Montréal tend de plus en plus à tourner son économie vers le savoir, où elle s'affirme dans plusieurs domaines, comme en aérospatiale, en technologies de l'information et en biopharmaceutique. L'activité agricole, pour sa part, occupe 54 % du territoire et représente 2 500 entreprises et quelques 10 000 emplois (Gouvernement du Québec, 2004b).

La région de Montréal comptait 15 000 emplois de plus en 2003 que l'année précédente, ce qui constitue une augmentation de 1,7 %. Ce bilan se compare à celui de l'ensemble du Québec où l'emploi a crû de 1,6 % de 2002 à 2003. Cette performance doit être nuancée, du fait que les emplois créés sont essentiellement des postes à temps partiel. En effet, pendant cette période, le nombre d'emplois à temps plein a diminué de 700 (- 0,1 %), alors que les emplois à temps partiel ont crû de 15 700 (+ 10,6 %). Tout de même, les emplois à temps plein représentent 81,4 % de tous les emplois de la région. Cette proportion a été en constante diminution au cours des cinq dernières années ; en 1999, elle était de 84,7 % (Institut de la statistique du Québec, 2004b).

Il s'agit donc d'un centre majeur pour le commerce, l'industrie, la culture, la finance et les affaires internationales. Montréal est la deuxième ville francophone du monde après Paris ; plusieurs Montréalais sont anglophones ou bilingues (français et anglais), ou même trilingues (appelés allophones lorsque leur langue maternelle est autre que l'anglais ou le français).

1.3.3. Les données démographiques

La région de Montréal comptait, en 2001, plus de 1,8 millions d'habitants. La population de l'île de Montréal se renouvelle constamment. Plus du cinquième des personnes qui y résident actuellement n'y vivaient pas cinq ans auparavant. De plus, on assiste, au cours des dernières années, à une reprise de la croissance démographique dans la région, avec une population qui s'est accrue au rythme de 15 000 personnes par année. Les phénomènes démographiques qui façonnent l'évolution des populations (fécondité, mortalité, migration) se traduisent, dans la région de Montréal, par une proportion élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (15 %) et une augmentation de l'importance relative des immigrants qui comptent, en 2001, pour 28 % de la population (Ministère de santé et services sociaux, 2004).

Plus récemment, selon les données de 2004, la région de Montréal compte 1 877 192 habitants, soit 24,9 % de la population québécoise. Les perspectives démographiques

prévoient que le poids démographique de la région atteindra 26,3 % en 2026. Actuellement il y a 3 768 habitants par km² (Institut de la statistique du Québec, 2004b).

Tableau 1.4 Distribution de la population par tranche d'âge dans la région de Montréal

Tranche d'âge	Nombre d'habitants
0 à 14	289 677
15 à 24	238 442
25 à 44	606 329
45 à 64	460 420
65 et plus	282 324

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004b.

Tableau 1.5

Comparaison entre la population de Montréal et celle du Québec sur certaines caractéristiques (1996 et 2001)

Caractéristiques	Montréal	Québec
Population en 2001	1 812 723	7 237 479
Population en 1996	1 775 846	7 138 795
Variation de la population entre 1996 et 2001 (%)	2,1	1,4
Total des logements privés	843 985	3 230 196
Densité de la population au kilomètre carré	3 625,1	5,3
Superficie des terres (en kilomètres carrés)	500,05	1 357 743

Source : Statistique Canada (2001).

À Montréal, on ne peut parler d'une présence ethnique exclusive dans un quartier. Il y a plutôt des quartiers multiethniques où cohabitent plusieurs communautés. La dynamique ethnique montréalaise ne peut donc se réduire à un seul modèle de comportement résidentiel, car chaque groupe se distingue des autres. Plus encore, il y a des différences non seulement entre les groupes, mais aussi à l'intérieur des groupes, à cause essentiellement de différences socio-économiques.

1.3.4. La santé et le bien-être ¹

Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux comprend 97 établissements, plus de 400 cabinets et cliniques médicales de même que 11 groupes de médecine de famille (GMF) dont trois en voie d'accréditation. Il compte 468 organismes communautaires

¹ L'information provient du Ministère de santé et services sociaux (2004).

subventionnés par l'Agence qui offrent des services à la population de la région de Montréal. Parmi les établissements de services, on trouve les Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les centres hospitaliers, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les centres de réadaptation et le centre jeunesse.

La population montréalaise compte un nombre important de personnes vivant seules (19 %) et un nombre croissant de familles monoparentales. En 2001, le tiers des familles avec enfants était constitué d'un seul parent. Dans plusieurs quartiers, c'est la moitié des familles avec enfant qui se retrouve dans cette situation. Le taux de grossesse des adolescentes montréalaises dépasse largement celui de l'ensemble du Québec et est plus élevé dans les quartiers à faible revenu.

Sur le plan des habitudes de vie, la proportion de fumeurs actuels dans la population montréalaise (27 %) est la plus élevée des régions urbaines du Canada. L'île de Montréal enregistre le plus haut pourcentage de personnes physiquement inactives (61 %) et se classe dans la moyenne des régions urbaines avec 27 % de personnes ayant un excès de poids. Au sein de la population montréalaise, le tabagisme, l'inactivité physique et l'excès de poids sont nettement plus répandus chez les personnes à revenu faible que chez celles à revenu élevé. En 2000-2001, 12 % de la population montréalaise déclaraient ne pas être en bonne santé. Les femmes (15 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (8 %) à se percevoir en mauvaise santé. La perception de l'état de santé varie fortement selon le niveau de revenu. Seulement 4 % des personnes à revenu élevé se perçoivent en mauvaise santé comparativement à 22 % des personnes à revenu faible. 15 % des résidents de l'île de Montréal présentaient des problèmes de santé fonctionnelle modérés ou graves.

En 1999, un peu plus de 6 % des résidents de l'île de Montréal ne se percevaient pas en bonne santé mentale. On sait également qu'en 1998 environ 20 % d'entre eux présentaient un niveau élevé de détresse psychologique. Ces deux phénomènes sont nettement plus fréquents chez les personnes à faible revenu. En matière de suicide, la région de Montréal enregistre le taux de mortalité le plus faible au Québec.

L'espérance de vie de la population montréalaise n'a cessé d'augmenter au cours des années pour atteindre, en 1999, 75,6 ans chez les hommes et 81,4 ans chez les femmes. La hausse a été plus forte chez les hommes que chez les femmes de sorte que l'écart entre les sexes est maintenant inférieur à six ans. Les indices de mortalité montrent des différences importantes selon le revenu et selon le quartier. Par exemple, entre quartiers, l'écart dans l'espérance de vie peut atteindre 13,5 ans chez les hommes et 8,0 ans chez les femmes. Les disparités géographiques de la mortalité dans la région de Montréal témoignent des inégalités économiques. Dans l'ensemble, l'état de santé et de bien-être des résidents de la région de Montréal a en effet tendance à s'améliorer, mais des écarts importants subsistent selon le quartier de résidence et le revenu. C'est d'ailleurs la persistance de ces inégalités qui fait que, globalement, la population montréalaise présente un bilan moins bon que celui des autres grandes villes canadiennes. Le nécessaire rattrapage passe inévitablement par une réduction des inégalités de revenu sur l'île de Montréal ou, tout au moins, de leurs impacts qui se traduisent en inégalités de santé.

1.3.5. L'état de l'environnement de la région

Le territoire de Montréal compte 11 îles et pas moins de 75 kilomètres de berges. La moitié des 75 kilomètres de rives sont de propriété publique ou institutionnelle. À partir des années 1990, avec la naissance du « Montréal bleu », le plan qui vise à favoriser les activités nautiques ou reliées à l'eau, on a profité de la proximité des cours d'eau pour exploiter cet immense potentiel et ouvrir des fenêtres sur l'eau pour les Montréalais. En 1999, Montréal compte près de 50 parcs sur ses rives, dont quatre sont des parcs-nature, de grands espaces verts qui ont été conservés et aménagés en harmonie avec l'environnement. Des neuf parcs-nature situés sur le territoire de la Ville de Montréal, six sont accessibles au public tout au long de l'année. Situés d'est en ouest sur l'île de Montréal et l'île Bizard, chacun d'eux présente des attraits particuliers pour découvrir les richesses de la flore et de la faune (Ville de Montréal, 2004).

En 2003, après le Sommet de Montréal, la Ville de Montréal initiait une démarche d'élaboration d'un Plan stratégique de développement durable. La démarche, qui repose sur

le leadership de la Ville de Montréal, a été menée en concertation avec le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) et le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), ainsi qu'en collaboration avec de nombreux partenaires issus de secteurs divers. Le plan est divisé en 12 thèmes : le développement durable, la gestion environnementale, l'éducation et la sensibilisation, l'industrie de l'environnement, la gestion des risques, l'aménagement du territoire, le transport, l'air, l'eau potable et les eaux usées, les sols contaminés, les matières résiduelles, les espaces verts et les milieux naturels. Certains points abordés dans chacun des thèmes sont le contexte réglementaire et organisationnel, les faits saillants et les principaux enjeux, entre autres (Ville de Montréal, 2004). La réduction des émissions et des rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol, la remise en état des espaces contaminés, la protection et la mise en valeur des rives, des espaces naturels, verts et bleus, continuent d'être des défis d'importance sur l'île de Montréal (Gouvernement du Québec, 2002b).

Les entreprises d'économie sociale qui œuvrent en environnement à Montréal exercent des activités dans des domaines de plus en plus diversifiés : la gestion des matières résiduelles (collecte, tri, conditionnement et mise en valeur), la vente de produits écologiques, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, la conservation et l'aménagement de milieux naturels, la gestion environnementale de sites protégés, les conseils et ressources en environnement. À ce jour, elles demeurent toutefois majoritairement représentées dans les activités de gestion des matières résiduelles (réduction, récupération, valorisation et mise en marché). À Montréal, on dit que le taux de récupération est actuellement de 30 % alors que les objectifs fixés par la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 sont de l'ordre de 65 %. Ce potentiel représente des opportunités pour les entreprises déjà financées par le programme du ministère de l'Environnement (Thiboutot, 2003).

Le bruit, la pollution visuelle et la pollution atmosphérique sont des sources de nuisance importantes en milieu urbain et ils affectent la qualité de vie et la santé de la population. À Montréal, la population est exposée à des niveaux sonores et à un niveau de pollution visuelle plus élevé que bien d'autres régions du Québec. De plus, on estime à plus de 15 % les logements à Montréal qui présentent des signes d'insalubrité. La présence de

moisissures, de divers allergènes, de coquerelles ou d'infiltration d'eau dans les habitations a des impacts sur la santé des Montréalais (CRE-Montréal, 2005).

Les interventions du CRE-Montréal comprennent divers dossiers orientés vers la défense et la protection des écosystèmes mais aussi vers la qualité de vie des habitants de la région.

1.3.6. Le contexte de développement du CRE-Montréal ¹

En 1996, le CRE-Montréal est créé pour intervenir principalement dans la région administrative de Montréal. À l'époque, il n'avait d'actif que son nom, des conflits entre différents groupes rendaient difficile l'obtention de fonds du gouvernement. Il n'avait ni budget, ni local, ni employé et seulement de grands défis. Les organismes environnementaux à Montréal étaient en effet contre la création de ce nouvel organisme. Ils avaient le sentiment qu'il s'agissait d'une nouvelle concurrence pour l'obtention des fonds budgétaires et des subventions. En plus, les autres organismes craignaient que le CRE ne serve de courroie de transmission des directives de l'État auquel s'opposaient à l'époque les environnementalistes.

C'est grâce à un conseil d'administration stratégique et aux intervenants de l'époque que se sont réunis différents acteurs du milieu et que s'est créé un CRE qui compte maintenant une centaine de membres et de nombreuses réalisations. Certains des groupes qui ont participé à la naissance du CRE-Montréal sont : Vélo Québec, STOP, Transport 2000, le Conseil central de la CSN, Héritage Montréal, Le Centre et Les Amis de la Montagne, les comités ZIP, les Éco-quartiers, les comités de citoyens et quelques autres groupements. C'est ainsi que le réseau du CRE a su guider les actions vers les grands dossiers prioritaires : le transport, l'aménagement, l'eau et plus récemment, la gestion des déchets ainsi que les espaces verts. D'autres dossiers aussi innovateurs ont été initiés comme le plan de gestion des transports du Technopôle Angus, les îlots de chaleur urbains, la campagne contre le gaspillage de papier en publicité, les patrouilles de sensibilisation environnementale et le

¹ L'information tire son origine du document de CRE-Montréal (2002-2003) et de divers intervenants du CRE-Montréal rencontrés en février et mars 2005.

recours juridique contre le gouvernement du Québec au sujet de l'autoroute 25, entre autres choses.

Vers les années 1980, lorsque la concertation régionale s'est consolidée, les groupes en environnement ont commencé à s'exprimer conjointement en public. À l'occasion, ces groupes ont tenu des rencontres avec la municipalité et ainsi se sont créées les tables en environnement. On dit parfois qu'elles ont été mises sur pied par le CRD, d'autres fois par les initiatives du milieu, mais il s'agit plutôt d'une origine hybride.

À Montréal, on trouvait jadis la plupart des organismes nationaux en environnement de même que plusieurs organismes locaux ; c'est en partie pourquoi la critique était plus grande que dans d'autres régions. Cela rendait beaucoup plus difficile le bon déroulement des tables de concertation ; les différences étaient palpables entre les représentants de la municipalité, des groupes environnementaux, des entreprises et d'organismes moins verts, moins militants. Le noyau dur écologiste considérait que le CRE était une façon pour l'État d'intervenir dans ses affaires et il gardait alors ses distances. Cela a occasionné une difficulté majeure pour la création de ce CRE, qui a été d'ailleurs l'avant-dernier à apparaître au Québec.

En même temps, vu la façon dont les acteurs vont organiser l'Assemblée générale et le *membership*, les groupes environnementaux avaient toujours la majorité. En fait, les rapports du CRE-Montréal avec les différents acteurs sont soit proches, soit distants, selon les cas. L'intervenant doit recourir à plusieurs moyens pour réussir la gouvernance civique en environnement, comme nous le verrons, à cause de la diversité des acteurs.

En ce qui concerne le financement, au début, l'organisme n'avait que la subvention gouvernementale annuelle. Elle était, à l'époque, de 50 000 dollars par année. Les ressources financières n'étaient pas suffisantes pour embaucher du personnel, donner un suivi aux dossiers environnementaux, et pour disposer d'un local. Bref, les ressources humaines et économiques du CRE-Montréal étaient insuffisantes. Vers 1998-1999, cette situation s'est améliorée et en 2000, s'est développé le CRE-Montréal comme on le connaît

actuellement, grâce à la participation active des deux derniers présidents, représentants d'Équiterre et de Vélo Québec. Actuellement, la subvention du gouvernement atteint 85 000 \$ annuellement, la même pour chacun des 16 CRE du Québec. De plus, l'organisme reçoit les apports de différents membres qui contribuent ainsi au déroulement des activités du CRE-Montréal.

À l'époque de la naissance du CRE-Montréal, le président assumait certaines fonctions du directeur général pour obtenir le consensus des membres sur certains dossiers. C'est ainsi que les membres du CRE ont mené plusieurs batailles : la protection du Mont-Royal, le financement du transport en commun, le débat sur les nouveaux ponts et autoroutes, la réflexion sur la privatisation de l'eau, la question de l'environnement lors des élections municipales, l'affirmation du rôle des éco-quartiers, la protection des espaces verts, etc.

Les grands défis, après la naissance du CRE étaient nombreux. Il fallait se doter d'assises financières plus stables afin d'être moins dépendant du Gouvernement du Québec, de développer davantage les services des membres et de suivre les nombreux dossiers politiques tels que la défusion municipale, le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement, la gestion des déchets, la privatisation de l'eau, la construction de nouveaux ponts et la relance du transport en commun.

1.3.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique¹

Ce sont les milieux les plus défavorisés qui sont les plus affectés au niveau environnemental dans la région de Montréal. Par exemple, dans l'est de l'Île de Montréal où se trouvent les raffineries pétrolières, la concentration de pauvreté est plus importante. Ces gens souvent ont moins de moyens pour se mobiliser, s'organiser et revendiquer leurs droits. Il s'agit aussi de la population qui est souvent la clientèle du service social pour d'autres problèmes sociaux, souvent en rapport étroit avec la qualité de vie et l'environnement de ces quartiers. C'est le cas de la population qui habite à proximité et le long de la rue Notre-Dame où sont situées des habitations à loyer modique (HLM). Le

¹ Information obtenue principalement à travers les interviewés participants à la recherche.

problème majeur est le passage quotidien de 50 000 ou 60 000 voitures et camions. Les niveaux sonores dans les HLM sont donc très élevés. Les personnes qui vivent dans ce secteur sont dans un stress continu, ces bruits dépassant les normes permises en santé publique. Les habitants de ces secteurs vivent en état de stress, sont malades et ont plus de problèmes familiaux. Il s'agit en effet d'une problématique typique des grandes villes. La présence des intervenants sociaux devient nécessaire pour aider ces personnes parfois fragiles et vulnérables, qui se trouvent dans une situation difficile. La mauvaise qualité de vie des habitants de l'Est de Montréal est confirmée par les indicateurs des états de l'environnement pour Montréal (CRE-Montréal, 2005).

La qualité de l'air a un impact direct sur la santé de la population. L'air que nous respirons est pollué par les activités humaines, particulièrement les émissions provenant des industries et du secteur du transport, et en période hivernale par le chauffage au bois. Le parc industriel de la Ville de Montréal est l'un des plus importants et des plus diversifiés au pays. Ainsi, des quantités importantes de divers polluants sont émises dans l'atmosphère. Le transport, qu'il soit routier, ferroviaire ou aérien, constitue également une source majeure de pollution. L'augmentation au cours des dernières décennies du nombre de véhicules sur les routes, particulièrement des camions lourds, ainsi que la croissance du nombre de déplacements ont eu comme impact l'émission croissante de polluants, responsables notamment du smog et des gaz à effet de serre (GES). L'aménagement actuel du territoire, qui a favorisé l'étalement urbain et l'utilisation de l'automobile, contribue à la détérioration de la qualité de l'air.

[...]

En général, on observe que le nord-est de Montréal est la région la plus touchée par une mauvaise qualité de l'air. À la station d'échantillonnage de Rivière-des-Prairies, le chauffage résidentiel au bois représente une source importante d'émission de particules fines en hiver. L'industrie lourde est aussi pointée du doigt dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, avec des émissions importantes de SO₂ (CRE-Montréal, 2005 : 28-32).

De plus, à Montréal, c'est près de 80% de la surface du territoire qui est construite ou qui est asphaltée. La minéralisation de l'espace urbain représente sans conteste un facteur important du réchauffement climatique en ville. La chaleur accablante dans les grandes villes comme Montréal est maintenant considérée comme une source de morbidité et de mortalité. Plus il fait chaud, plus il y a d'épisodes de smog et de journées de mauvaise qualité de l'air (CRE-Montréal, 2006a).

Les problèmes liés à la dégradation de l'environnement dans cette région constituent une menace pour la santé humaine. En outre, les niveaux élevés de stress ont pour conséquence divers problèmes de type social et socio-psychologique, comme nous l'avons déjà souligné avec l'appui de Rehner *et al.*, (2000), dans l'introduction de cette thèse.

1.4. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean est une région riche en ressources naturelles caractérisée principalement par la présence de plusieurs rivières et lacs, en plus d'un vaste territoire de forêt. Cette configuration environnementale a marqué l'activité économique de la région à travers l'industrie de bois de sciage et des pâtes et papiers, puis à travers l'industrie de l'aluminium. Le tourisme constitue aussi une autre activité économique importante de cette région.

En matière de santé, le taux le plus élevé de cancer du Canada se trouve dans cette région : cancer de poumon chez les hommes et du sein chez les femmes. Diverses atteintes aux écosystèmes par les entreprises agricoles, les alumineries, les municipalités et les citoyens contribuent aux problèmes de santé et sociaux qui en découlent.

Ces thèmes et d'autres particularités de cette région sont abordés dans cette partie. Cela permettra de mieux connaître la situation d'ensemble de la région ainsi que le contexte de développement du CREDD.

1.4.1. La situation géographique

La région de Saguenay–Lac-Saint-Jean est située dans la partie nord du Québec, bornée au sud par les régions de la Capitale Nationale et de la Mauricie, à l'est par la Côte-Nord et à l'ouest par le Nord-du-Québec, cette région s'étend sur 95 893 km² (Institut de la Statistique du Québec, 2004c). Elle est la troisième région québécoise en superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. La région est connue pour ses rivières et ses lacs importants (Gouvernement du Québec, 2002c). En particulier deux plans d'eau majeurs

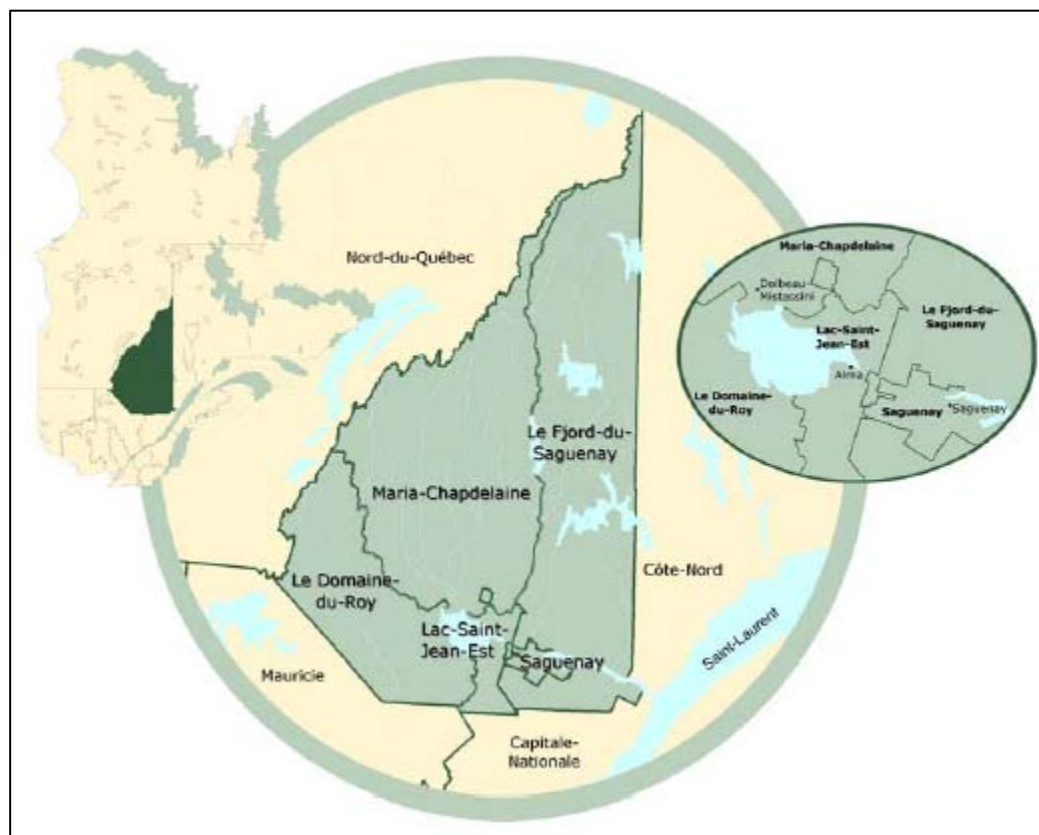
caractérisent le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean : le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay, lesquels marquent profondément le paysage de la région. Ils ont de plus façonné l’occupation humaine du territoire.

Dans cette région plutôt nordique, le climat se divise en deux grandes zones. La première zone climatique occupe les basses-terres situées au nord du lac Saint-Jean ainsi qu’une partie des basses-terres situées de part et d’autre de la rivière Saguenay. C’est la zone climatique la plus favorable et elle correspond aux secteurs agricoles les plus productifs de la région. La deuxième zone climatique occupe une partie des basses-terres situées à l’ouest et au nord du lac Saint-Jean, ainsi que celles en périphérie de la rivière Saguenay (L’encyclopédie du Québec contemporain, 2003).

Tel que nous l’avons souligné, ce territoire est dominé par le fjord du Saguenay et le lac Saint-Jean. Le premier d’une longueur de plus de 150 kilomètres, est le seul fjord navigable à l’intérieur des terres en Amérique du Nord. Le lac Saint-Jean est une vaste mer intérieure: trente-deux kilomètres séparent les deux rives.

En 2002, une restructuration municipale a eu lieu au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le territoire se subdivise en cinq municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents: Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean-Est, Saguenay (ville) et Le Fjord-du-Saguenay. La population totale de cette région selon les données de 2004 est de 277 045 habitants et représente les 3,7% de celle du Québec. Les principales municipalités sont Saguenay (145 127 habitants), Alma (30 423 habitants) et Dolbeau-Mistassini (14 715 habitants) (Institut de la statistique du Québec, 2004c). Sur le plan de l’organisation du territoire, à l’aube de la réorganisation municipale au Saguenay, la région compte 56 municipalités. Une communauté autochtone est également présente sur le territoire (Gouvernement du Québec, 2002c).

Carte 3. Situation géographique de la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean



Source: Institut de la statistique du Québec (2007c). Gouvernement du Québec.

1.4.2. L'évolution des activités économiques ¹

C'est avec l'industrie forestière qu'a débuté la colonisation de la région du Saguenay, en 1838. Avant cette période, la possession de la terre et la culture du sol n'étaient pas autorisées, car le territoire appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui y pratiquait le commerce des fourrures. Pour la région du Lac-Saint-Jean, la colonisation s'est articulée plutôt autour de l'agriculture. Les premiers villages ont vu le jour sous l'œuvre de sociétés de colonisation prises en charge par des religieux. Ils avaient pour mission d'établir des colons sur des terres cultivables. C'est ainsi que l'époque de la colonisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean est caractérisée par une économie agro-forestière. Les habitants cultivent les ressources dont ils ont besoin pour vivre, mais, comme elles sont insuffisantes, ils doivent

¹ L'information de ce point a été obtenue en grande partie dans *L'encyclopédie du Québec contemporain. Saguenay – Lac-Saint-Jean* (2003).

travailler dans les chantiers forestiers durant l'hiver afin de pouvoir acheter les produits qu'ils ne peuvent pas cultiver.

C'est ainsi que l'industrialisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean a connu trois étapes : les deux premières ont touché l'industrie forestière caractérisée par l'industrie de bois de sciage et celle des pâtes et papiers, la troisième a été celle de l'industrie de l'aluminium. De fait, l'industrialisation dans cette région est étroitement liée au développement des ressources hydrauliques. Dès le début du 20^e siècle, des industriels américains sont attirés par le potentiel hydroélectrique exceptionnel de la région. Dans un premier temps, c'est l'industrie des pâtes et papiers qui profite de cette source d'énergie renouvelable. Mais, c'est surtout l'industrie de l'aluminium qui fera naître les grandes centrales hydroélectriques comme celle d'Isle-Maligne à Alma.

Le réseau hydroélectrique du Saguenay – Lac-Saint-Jean est associé à la production de l'aluminium. Développé surtout par Alcan, il s'étend dans toute la région avec la construction de barrages importants, notamment ceux de Chute-à-Caron (1931), Shipshaw (1943), Chute-des-Passes (1959), Chute-du-Diable (1952) et Chute-à-la-Savane (1952). L'aluminium est alors une industrie de grande importance économique. Presque la totalité de sa production est concentrée au Québec dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui fait de cette province la troisième productrice mondiale devant les États-Unis et la Russie, avec une production d'environ deux millions de tonnes par année (CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean, 1999).

Une autre activité économique de la région est le tourisme, qui apparaît au Saguenay – Lac-Saint-Jean vers la fin du 19^e siècle, en relation directe avec la présence de la navigation à vapeur et le chemin de fer. En effet, à l'aube du 20^e siècle, les visiteurs accèdent au Saguenay – Lac-Saint-Jean par bateau via Tadoussac ou par train via le Lac-Saint-Jean. Cependant, au début du 20^e siècle, les incendies du Château Saguenay de Chicoutimi et de l'Hôtel Beemer de Roberval, le déclenchement de la Grande Guerre et la crise économique provoquent un ralentissement dans le développement de l'offre touristique régionale.

En 1933, le gouvernement du Québec met sur pied des Syndicats d'initiative touristique (SIT) pour favoriser la relance du tourisme. Ces syndicats ont le mandat d'assurer la coordination, la promotion et l'amélioration du tourisme. De cette façon, le Saguenay – Lac-Saint-Jean est parmi les premières régions à se doter d'un SIT.

Actuellement, l'économie régionale est particulièrement orientée vers l'extraction des ressources naturelles et la transformation primaire, champs d'activité principalement occupés par la grande entreprise, ce qui a favorisé l'émergence de conditions de vie parmi les plus privilégiées au sein des régions ressources. Cependant, la grande entreprise a contribué à développer une dépendance à son égard et des attentes soutenues sur le plan du développement de la région et de l'emploi.

Au cours des dernières années, la région a consenti des efforts notables afin de modifier ce parcours économique. Les entreprises œuvrant dans les secteurs de deuxième et de troisième transformation sont aujourd'hui fragiles et en nombre limité, même dans les secteurs forts de l'économie régionale. De plus, au sein même des activités de la transformation primaire, l'utilisation que fait la région de ses ressources naturelles est de très faible valeur ajoutée.

Toutefois, on constate l'amorce d'un maillage entre la grande entreprise, les petites et moyennes entreprises de la région, le monde de l'éducation et de la recherche, particulièrement dans les domaines de l'aluminium, du bois et de l'agroalimentaire. Ce partenariat permet l'échange d'expertises et favorise ainsi le développement des entreprises. En outre, la présence de partenaires offrant un soutien professionnel et financier, par exemple les Centres locaux de développement (CLD), constitue des occasions d'appui adapté aux besoins des entreprises.

Le domaine de l'aluminium est en pleine émergence avec la consolidation des activités de production de la compagnie Alcan et la mise en place, au cours des 10 dernières années, d'une trentaine de PME œuvrant dans les secteurs de deuxième et troisième transformation. Par le biais de quatre usines modernes, la production d'aluminium primaire représente 45 %

de l'ensemble de la production québécoise et 5 % de la production mondiale. Dans ce contexte, la région compte plusieurs groupes de recherche d'importance dans le domaine de l'aluminium.

Du côté forestier, la région occupe le premier rang en regard du volume de bois récolté qui représente 20 % de la matière ligneuse produite au Québec. La forêt régionale est principalement composée d'épinettes noires, une essence nord-américaine réputée pour sa fibre de qualité et ses propriétés structurales. Des énergies importantes sont également investies au regard du développement des connaissances relatives à la dynamique de la forêt boréale commerciale et de leur transfert aux utilisateurs.

En ce qui concerne l'industrie agroalimentaire, le développement de l'agriculture biologique connaît une expansion et une diversification depuis la fin des années 1980. De plus, la culture du bleuets fait partie de ce qu'on appelle l'horticulture à plein champ. Tout comme la production de la pomme de terre, elle se trouve au troisième rang de l'industrie agroalimentaire régionale. On récolte annuellement entre six et huit millions de kilogrammes de bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui représente 90 % de la production québécoise. En outre, la pomme de terre est cultivée principalement dans les municipalités de Saint-Ambroise, au Saguenay, et de Péribonka, au Lac-Saint-Jean. La production de pommes de terre au Saguenay-Lac-Saint-Jean fournit environ 20 % de toutes les pommes de terre du Québec avec une production annuelle qui avoisine les 90 000 tonnes, selon les données de 2003. On estime par ailleurs que cette industrie emploie environ 110 travailleurs dans les fermes.

De plus, la culture de légumes en serre intéresse une quarantaine de producteurs de la région et c'est dans la MRC Le Fjord-du-Saguenay que se concentre le plus grand nombre d'entre eux. Selon les données de 2003, la tomate occupe le premier rang de ce type de culture (21 000 mètres carrés de superficie et 650 000 kilogrammes par année). Elle est suivie par la production de concombres (8 000 mètres carrés et 18 000 douzaines). Quant aux autres légumes en caissettes (3 000 mètres carrés), piment (800 mètres carrés) et laitue (4 000 mètres carrés), leur culture est plutôt marginale.

C'est ainsi que le Saguenay est devenu une zone plus industrielle, pendant que le Lac-Saint-Jean est devenu le foyer de l'agriculture.

1.4.3. Les données démographiques

Si on fait un peu d'histoire pour mieux connaître les origines de cette région, au début du 19^e siècle les terres agricoles bordant le fleuve Saint-Laurent étaient de plus en plus rares. Les habitants de Charlevoix réclamaient l'ouverture à la colonisation de leur région voisine, le Saguenay. C'est pour cette raison que la grande majorité de la population venue s'établir au Saguenay à partir de 1838 était originaire de la région de Charlevoix, membres de la Société des Vingt-et-Un (Société des Pinèdes), qui ont établi des camps forestiers à L'Anse-Saint-Jean et à Baie des Ha! Ha! Mais l'établissement de leurs familles est demeuré illégal, puisqu'ils ont eu la permission de venir au Saguenay uniquement pour exploiter les ressources forestières. Malgré cela, plusieurs familles se sont installées et, en 1842, devant le fait accompli, le gouvernement et la Compagnie de la Baie d'Hudson ont permis officiellement la colonisation de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Avant 1870, 80 % de la population du Saguenay provenait de Charlevoix. On comptait aussi 13 % de colons originaires de la Côte-du-Sud et 6 % de la région de Québec. En plus d'être les plus nombreux, les Charlevoisiens ont été les premiers à s'établir au Saguenay, ce qui leur a permis de s'approprier plus de terres et d'espace que les colons en provenance des autres régions. De plus, ils ont eu en général plus d'enfants par famille que les gens originaires des autres régions. Tout cela explique pourquoi la population du Saguenay – Lac-Saint-Jean présente beaucoup de caractéristiques communes (L'encyclopédie du Québec contemporain, 2003).

Plus récemment, en 2004, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean compte 277 045 habitants, soit 3,7% de la population du Québec. On y dénombre 138 754 hommes et 138 291 femmes, soit respectivement 50,1 % et 49,9 % de la population totale. Le groupe d'âge le plus représenté est celui des 45-49 ans et l'âge moyen est de 39,9 ans. Dans l'ensemble du Québec, c'est le groupe des 40-44 ans qui compte le plus d'individus et l'âge

moyen est de 39,3 ans. La région compte 13,7 % de personnes âgées de 65 ans et plus, comparativement à 13,6 % pour l'ensemble du Québec. Depuis 1996, la région a enregistré une diminution de 4,6 % de sa population et subi une diminution de son poids démographique qui est passé de 4,0 % à 3,7 % (Institut de la statistique du Québec, 2004c).

Tableau 1.6 Distribution de la population par âge au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Rang d'âge	Nombre des habitants
0-14 ans	45 123 hab.
15-24 ans	38 054 hab.
25-44 ans	73 314 hab.
45-64 ans	82 536 hab.
65 ans et plus	38 018 hab.

Source : Institut de la statistique du Québec (2004c).

Tableau 1.7 Population des quatre MRC du Saguenay – Lac-Saint-Jean 1971-2001

MRC	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Domaine-du-Roi	30 095	29 940	33 080	33 307	34 047	33 860	32 839
Maria-Chapde-Laine	26 205	26 825	29 089	28 920	28 844	28 045	26 900
Lac-Saint-Jean-Est	50 045	50 190	52 887	52 413	53 245	52 401	51 760
Fjord-du-Saguenay	159 870	162 425	170 619	170 817	177 111	172 343	166 780
Évolution de la population	266 215	269 380	285 675	285 457	293 247	286 649	278 279

Source : L'encyclopédie du Québec contemporain (2003).

La région est affectée actuellement par le phénomène de migration des populations rurales vers les zones à plus forte densité de population, ce qui laisse envisager des difficultés pour les territoires ruraux. Ce bilan migratoire négatif concerne principalement les jeunes, cela signifie que le vieillissement de la population régionale se fera à un rythme encore plus rapide que dans l'ensemble du Québec (Gouvernement du Québec, 2002c).

1.4.4. La santé et le bien-être

Dans le domaine de la santé, les ressources humaines et les équipements existent, les hôpitaux sont généralement bien pourvus, il y en a à Chicoutimi, Jonquière, Alma, Roberval, Dolbeau-Mistassini et La Baie. Cependant, il n'est pas facile d'attirer des médecins généralistes et des spécialistes dans les régions périphériques et de s'assurer de

l'utilisation d'appareillages parmi les plus perfectionnés comme dans les grands centres urbains (Atlas électronique du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 2001).

Certaines maladies héréditaires sont propres au Saguenay – Lac-Saint-Jean, c'est-à-dire qu'elles sont quasi inexistantes ailleurs au Québec et dans le monde. C'est le cas de l'ataxie spastique de Charlevoix-Saguenay, une maladie qui touche la moelle épinière et les nerfs périphériques. D'autres maladies, sans être spécifiques à la région, y sont proportionnellement plus fréquentes qu'ailleurs au Québec et dans le monde. La fibrose kystique en est un exemple, dont un individu sur 15 est porteur du gène dans la région, comparativement à un sur 25 pour l'ensemble du Québec (L'encyclopédie du Québec contemporain, 2003).

Tant les femmes que les hommes de la région ont une plus faible espérance de vie que la population de l'ensemble du Québec. Parmi les causes de mortalité précoce, on remarque un taux élevé de cancer (particulièrement du cancer du poumon chez les hommes et du cancer du sein chez les femmes). En fait, la région se classe au deuxième rang au Québec, suivant de près la Côte-Nord, pour l'incidence du cancer (Conseil du statut de la femme, 2002).

1.4.5. L'état de l'environnement de la région

Il y a deux éléments majeurs du paysage régional au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le premier s'explique par l'immense bassin hydrographique qui constitue l'un des plus importants sous-bassins du fleuve Saint-Laurent, d'une étendue de près de 85 000 kilomètres carrés ; le deuxième élément majeur du paysage de cette région provient des effets de la dernière grande glaciation du quaternaire. Cette glaciation et la déglaciation qui a suivi ont morcelé et façonné les traits du Saguenay – Lac-Saint-Jean (Girard et Perron, 1989).

En effet, au Saguenay – Lac-Saint-Jean, l'eau, tout comme la forêt, est une ressource naturelle renouvelable qui a permis le développement économique de cette région. L'eau

dans cette région couvre 10 % de son territoire. Le bassin de la rivière Saguenay (qui inclut celui du lac Saint-Jean) occupe une superficie de 87 970 kilomètres carrés. Cet immense bassin se divise ensuite en 25 sous-bassin. Au total, 12 rivières d'importance se jettent dans le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay et quatre lacs ont une superficie de plus de 50 kilomètres carrés. Le plus grand de ces lacs, le lac Saint-Jean, a une superficie de 1 041 kilomètres carrés. Les lacs et les rivières assurent à la région des réserves considérables en eau. Ces réserves sont assez constantes en raison de l'uniformité et de l'abondance des précipitations dont une grande partie tombe sous forme de neige. La majorité de l'eau qui couvre ce territoire, est de l'eau douce. Le seul cours d'eau où on retrouve de l'eau salée est la rivière Saguenay (L'encyclopédie du Québec contemporain, 2003).

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean fait partie d'une zone relativement bien délimitée : forêt de conifères ou taïga, biome humide, tempéré, avec sa faune et sa flore spécifiques. La taïga forme une région caractérisée par un climat froid et de longs hivers. C'est le royaume des conifères : pins, sapins, mélèzes, épicéas. Les grands cervidés comme l'orignal et le cerf, et les carnivores comme l'ours, le loup, le renard, le glouton, la martre et le vison dominent une faune plutôt pauvre en espèces.

La région appartient au domaine forestier dans une proportion de 80 %. C'est une forêt de conifères aux essences multiples. La végétation dans les hautes terres est peu diversifiée, principalement en raison du climat plus rigoureux, de l'acidité du roc et de la faible épaisseur du sol arable. Les principales espèces sont l'épinette noire, l'épinette blanche, le sapin baumier et le pin gris. Par contre, les basses terres font davantage partie de la forêt laurentienne. Le climat est plus doux, le sol arable, plus épais. Le bouleau jaune, le pin blanc, le pin rouge, le frêne noir et le peuplier faux-tremble constituent les espèces dominantes (Girard et Perron, 1989). Sur les 66 réserves écologiques du Québec, six se trouvent au Saguenay – Lac-Saint-Jean :

- 1) La réserve écologique de Couchepaganiche, créée en 1983, assure la protection d'une érablière sucrière à bouleaux jaunes, typique de la région du Lac-Saint-Jean, et d'une érablière sucrière à chênes rouges qui, elle, est rare dans la région;

- 2) La réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve, créée en 1989, se distingue par son territoire accidenté et certains peuplements forestiers adaptés aux variations d'altitude;
- 3) La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet, créée en 1989, présente de jeunes peuplements forestiers, car cette réserve a été, auparavant, touchée par des incendies, l'exploitation forestière et la mise en culture;
- 4) La réserve écologique Victor-A. Huard, créée en 1990, protège une sapinière à bouleaux blancs et à épinettes noires, forêt mature ayant évolué en milieu insulaire à l'abri de l'intervention humaine;
- 5) La réserve écologique Marcelle-Gauvreau, créée en 1990, représente un milieu terrestre où l'influence du roc et du relief est déterminante dans la constitution des peuplements de végétaux;
- 6) La réserve écologique J. Clovis-Laflamme, créée en 1991, présente de nombreux lacs, ruisseaux et dépressions humides, qui procurent une diversité d'habitats favorables à la faune.

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean compte également une réserve aquatique, celle de la rivière Ashuapmushuan, une aire protégée qui vise la protection de ce milieu aquatique et des milieux naturels qui l'entourent.

En ce qui concerne les groupes environnementaux, ils sont nombreux dans cette région, on peut mentionner entre autres:

- Association forestière régionale (AFR)
- Comité de l'Environnement de Chicoutimi (CEC)
- Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP)
- Conseil Régional de l'Environnement et de Développement durable (CREDD)
- Enviro-Action
- Comité de conservation du Merle bleu de l'Est
- Négawatt productions
- Région laboratoire du développement durable (RLDD)
- Société d'arboriculture du Saguenay (SAS)
- Société de gestion environnementale (SGE)
- Verts Boisés de Fjord
- Zone d'intervention prioritaire (ZIP)

La plupart de ces groupes environnementaux sont des organismes à but non lucratif. Leur travail couvre le nettoyage des berges des cours d'eau et des espaces verts, la renaturalisation et la mise en valeur des paysages. Ils organisent des activités et des programmes spéciaux pour la population et participent à des émissions de télévision ou de radio, à des salons et à des campagnes de sensibilisation. Certains groupes s'impliquent

même dans des débats nationaux touchant à l'énergie, l'eau, la forêt, la gestion des déchets et la lutte contre la pauvreté. Leur rôle dans la protection de l'environnement est donc fort important.

Pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles au Saguenay – Lac-Saint-Jean, elle est de la responsabilité des municipalités régionales de comté (MRC). Ces matières sont principalement éliminées dans trois lieux d'enfouissement sanitaire, une trentaine de dépôts en tranchée et une douzaine de dépôts de matériaux secs. La région compte aussi plus de 90 infrastructures de récupération et de recyclage de papiers, de composantes informatiques, de meubles, de métaux ferreux et non ferreux, de textiles, de verre, de plastique, de produits animaliers, etc. (*L'encyclopédie du Québec contemporain*, 2003).

1.4.6. Le contexte de développement du CRE-Saguenay – Lac-Saint-Jean¹

Il s'agit du premier Conseil régional de l'environnement (CRE) au Québec, lequel a été créé en 1973. Son but principal était de doter la région d'un organisme qui protégerait l'environnement et qui ferait connaître l'opinion des gens de la région sur l'environnement. Cette politique est demeurée à travers le temps et c'est en 2001 que le concept de développement durable s'est accroché au nom pour démontrer les champs d'activités de l'organisme. Il faut reconnaître que pour certains intervenants et membres interviewés, cette appellation de « développement durable » convient plus ou moins à l'action de l'organisme.

À l'origine du CRE-Saguenay – Lac-Saint-Jean se trouve un regroupement spontané de personnes qui étaient concernées par les aspects environnementaux de la région, particulièrement par la hausse du niveau du lac. Le dossier des berges a été en effet un dossier majeur, à l'époque. Ce groupe de personnes a décidé de créer un organisme qui s'est perpétué jusqu'aux États généraux de l'environnement, à la fin des années 1980, qui ont favorisé la visibilité de l'organisme et l'amorce de son travail de concertation. La création du CRE-SLSJ a été une démarche qui a d'ailleurs fait école en provoquant la

¹ L'information contenue dans ce point provient principalement des intervenants interviewés.

naissance du CRE de Bas-Saint-Laurent, puis des autres CRE. C'est donc à partir des années 1990, lorsque les États généraux de l'environnement au SLSJ ont été réalisés, que le gouvernement du Québec a décidé de mettre sur pied le réseau des Conseils régionaux de l'environnement, avec des ententes de financement pour le CRE de chacune des régions. D'après nos informations, les ressources humaines et financières ont toujours été précaires depuis la naissance du CRE jusqu'à ce jour, surtout lorsque l'on considère la superficie de la région. C'est le cas de tous CRE, mais le CRE-Saguenay – Lac-Saint-Jean a été le pionnier de la débrouillardise financière pour les CRE.

C'est pour faire suite au rapport Brundtland et à la diffusion du concept de développement durable, vers 1990, que le CRE-SLSJ s'est engagé dans une démarche de concertation élargie, avec la mise sur pied des États généraux de l'environnement au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le Conseil régional de l'environnement du Saguenay – Lac-Saint-Jean participait déjà aux Tables de concertation régionales qui étaient sous l'égide du Conseil régional de développement (CRD), devenu la Conférence régionale des élus (CRÉ). À l'époque c'était une instance à caractère socioéconomique où existait une « table » qui réunissait différents interlocuteurs régionaux pour parler d'environnement. À titre de participant, le CRE a fait une proposition d'élaboration des États généraux de l'environnement au Saguenay – Lac-Saint-Jean. L'événement a représenté un exercice de concertation régionale en faveur de projets et de réflexion sur l'environnement de la région. Le CREDD de Saguenay – Lac-Saint-Jean est engagé depuis longtemps dans une démarche de développement durable. Des États généraux ont été réalisés à nouveau en 1999. Lors de cette vaste consultation, un portrait de l'environnement régional a été réalisé et plus de 200 participants ont adopté une série d'actions jugées prioritaires pour la région. Ce plan d'action compte 233 actions portant sur 13 thèmes d'intérêt pour la région : agriculture, air, aluminium, eau, éducation, énergie, faune, forêt, matières dangereuses, mines, transports, urbanisation et urgences environnementales (RNCREQ, 2006 :23).

1.4.7. Les problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique¹

Dans une région ressource comme le Saguenay – Lac-Saint-Jean, les problèmes sociaux liés aux dégradations de l'environnement physique sont variés. Parmi les causes, nous pensons ici à certaines activités de production d'entreprises privées dont certaines ont dû fermer leurs portes parce qu'elles n'étaient pas en mesure de respecter la réglementation environnementale. De fait, ces situations ont entraîné des coûts en termes de chômage, de pauvreté et d'exode des gens de la région, principalement les jeunes. On se rappelle qu'à partir des années 1970 jusqu'au début des années 1990, la mauvaise qualité de l'eau et de l'air dans la région était due à une réglementation relâchée. Aujourd'hui, pour chaque tonne produite, le niveau de pollution diminue, mais la production s'accroît de façon considérable.

On trouve également d'autres sources de contamination provenant, par exemple, du bruit des usines de sciage situées dans les zones de villégiature où on retrouve des résidences secondaires et principales. Les niveaux sonores y sont pires qu'en ville et constituent une source de stress.

Un autre problème concerne l'épuration des eaux. Plusieurs municipalités hésitent à prendre les mesures qui s'imposent. Par exemple, le long du Saguenay et autour du Lac Saint-Jean, certaines d'entre elles n'ont pas de système d'épuration adéquats et y déversent l'eau souillée. Ajoutée aux déversements provenant des usines de la région, cette pollution fait que la population ne peut pas utiliser les eaux du fjord du Saguenay, ni consommer les produits de la pêche. Les écosystèmes marins sont aussi menacés, principalement à cause des déchets industriels qui sont rejetés. La population en général n'est pas en reste. Trop souvent, on brûle du bois peint ou traité et on préfère rouler avec sa voiture plutôt qu'utiliser le transport en commun ou de faire du covoiturage.

¹ L'information contenue dans ce point provient principalement des personnes interviewées entre juillet et novembre 2005.

Chapitre 2

Une recension des écrits : intervention collective et environnement

Ce chapitre rappelle d'abord les premières interventions collectives pour la défense de l'environnement en Amérique du Nord. Puis, un bref portrait de celles effectuées depuis les années 1970 jusqu'à ce jour est fait, afin de comprendre l'histoire récente du mouvement environnemental au Québec. On présente également des recherches empiriques portant sur les interventions et les pratiques qui s'inscrivent dans la perspective de la gouvernance civique. Enfin, les défis que pose la question environnementale à l'intervention collective et plus particulièrement au travail social sont identifiés. Cette dernière partie s'attarde particulièrement aux défis qui concernent la gouvernance civique pour réaliser l'implication de divers acteurs. L'existence de ces défis justifie de faire une recherche sur les interventions faites précisément dans des lieux où les acteurs doivent se concerter. On comprend alors que la thèse développe, dans ce chapitre, une partie de la problématique, donc de ce qui pose problème en termes de connaissances.

2.1. Les premières interventions collectives de défense de l'environnement

La conscience écologique est née vers la fin du 19^e siècle et elle commence à se développer au début du siècle passé (Vaillancourt et Perron, 1998 ; Guay, 1994), quand seuls les conservationnistes et les préservationnistes étaient intéressés à la sauvegarde de la nature avec certains naturalistes, forestiers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs à la ligne et autres utilisateurs modérés des ressources naturelles (Vaillancourt et Perron, 1998). En ce qui concerne le mouvement conservationniste, il a comme objectif la protection de l'environnement pour assurer la continuité des ressources dans le temps. Ce mouvement naquit aux États-Unis suite à une prise de conscience que les sols et les forêts étaient menacés. Mais à ce mouvement conservationniste est venu s'opposer le mouvement préservationniste. Les partisans de ce dernier mouvement s'intéressaient à la protection de la nature, en reconnaissant qu'il faut atteindre bien d'autres buts que celui de s'assurer que les ressources demeureront abondantes (Guay, 1994), comme nous le verrons. Une

première phase d'institutionnalisation de la protection de l'environnement a eu lieu dans la décennie 1910-1920. En ce qui nous concerne, nous allons nous intéresser à la situation d'une époque plus récente, celle des années 1970 jusqu'à nos jours, puisqu'il s'agit de la période la plus active pour le développement de groupes environnementaux.

Les associations de protection de l'environnement de l'époque récente étaient liées aux conservationnistes et aux préservationnistes de l'époque précédente (Schnaiberg, 1980). On peut repérer le profil conservationniste dans diverses associations nées dans les années 1960, telle que la *Nature Conservancy*, affiliée à l'*International Union for the Conservation of Nature* et la *Sierra Club*, composées d'amoureux de la nature et des régions vierges. L'intérêt principal de ces associations consistait à conserver les « grands espaces », d'où la création de différents parcs nationaux et provinciaux dans plusieurs régions de l'Amérique du Nord (Roussopoulos, 1994). Ce courant conservationniste présente au moins deux tendances. La première affirme que si l'air, l'eau et toute la terre étaient des propriétés privées, on pourrait alors vendre au prix du marché le droit de polluer, équilibrant ainsi parfaitement les intérêts industriels et environnementaux. Le deuxième courant est représenté aux États-Unis par l'aile gauche du Parti démocrate, qui préconise une réglementation étatique limitée pour résoudre les problèmes environnementaux (Roussopoulos, 1994).

La décennie des années 1970 verra l'arrivée de très nombreux groupes souvent qualifiés d'environnementalistes ou d'écologistes (Cotnoir *et al.*, 1999). Nous y décelons différentes façons de voir le monde : le mode *technocentrique*, l'*écocentrique* et le *deep green* (ou écologie pure). D'abord, les *technocentriques* représentent un conservationnisme progressiste. Ils sont optimistes, interventionnistes, dominants et hiérarchiques. La technologie n'est pas vue par eux comme la cause de la destruction environnementale, mais comme le sauveur. Quant aux *écocentriques*, ils sont aussi optimistes, mais ils reconnaissent le besoin d'établir des limites à l'arrogance du comportement humain à l'égard de l'environnement. Dans ce courant se trouvent les adeptes du développement durable. Finalement, les membres du *deep green* (écologie pure), forment un courant plus radical sur les plans éthique et social. Ce courant fait la promotion de la *self-reliance*

(autosuffisance) et le renforcement des communautés avec une information technologique et le développement à partir des ressources locales (Kuper et Kuper, 1999).

La très large diversité des associations et des mouvements verts existant à travers le monde trouve son origine dans la multiplicité des paradigmes et des courants de pensée. Ces groupements ne constituent donc pas un tout homogène et se distinguent en fonction des enjeux pour lesquels ils se mobilisent et de leur stratégie d'action (Lascoumes, 2001). On peut évoquer le cas des ONG qui défendent l'environnement. D'un côté, il y a celles dont la stratégie va du niveau global au local, leur objectif étant le changement des politiques environnementales, suite à la prospection de nouvelles mesures susceptibles de respecter davantage l'environnement à travers des lois, conventions, projets environnementaux, etc. D'un autre côté, on trouve ceux qui utilisent une stratégie « du local au global » visant la protection de l'environnement à travers la sensibilisation des décideurs et le développement de projets locaux (Mermet *et al.*, 2001). Il existe plusieurs manières de participer pour les différents acteurs sociaux aux politiques publiques, que ce soit dans les comités, les groupes environnementaux, les associations de protection de l'environnement, les mouvements verts ou encore les ONG. Les différencier est difficile, car certains environmentalistes sont plus conservateurs, d'autres plus radicaux et plus proches des écologistes et du courant préservationniste. Mais d'une manière ou d'une autre, ils concourent à la protection de l'environnement de leurs milieux et de la planète, car finalement, les actions locales ont des répercussions globales.

2.2. L'action environnementale au Québec des années 1970 à aujourd'hui

Cette partie présente un bref panorama de ce qui s'est passé depuis les années 1970 au Québec du côté des mouvements environnementaux, des organismes communautaires et des groupes de citoyens préoccupés par la protection et défense de l'environnement. On met plus spécifiquement l'accent sur cette époque, car c'est à ce moment-là que les actions de la société civile visant la protection de l'environnement ont commencé à prendre un réel essor, aussi bien au Québec que dans le monde entier. Nous nous concentrerons sur la situation du Québec, car c'est le territoire faisant l'objet de notre recherche. Nous

reconnaissons à l'avance que nos propos ne sont pas exhaustifs quant à l'historique et à l'inventaire des organismes environnementaux au Québec depuis les années 1970.

2.2.1. Les années 1970

En ce qui concerne le mouvement vert du Québec, il a pris son essor à partir du début des années 1970, avec des environmentalistes et des écologistes plutôt politiques, d'une part, et des contre-culturels et des alternatifs plutôt radicaux, de l'autre (Vaillancourt et Perron, 1998). En effet, cela fait une trentaine d'années que l'on trouve un militantisme plus marqué au sein de certains groupes environmentalistes bien établis, ainsi que d'autres groupes locaux plus petits, qui parfois naissent et survivent seulement le temps d'une lutte ou d'une subvention. Au Québec, comme aux États-Unis et en France, c'est à partir de 1968 que l'on passe d'un conservationnisme très modéré et peu organisé à un environmentalisme réformateur porté par des groupes plus revendicateurs (Vaillancourt, 1981). On peut déjà cerner une participation citoyenne dans divers mouvements, groupes ou associations.

Ensuite, d'autres préoccupations ont surgi au sein des nouveaux groupes. Né en 1973, le Conseil régional de l'environnement au Saguenay – Lac-Saint-Jean constitue le début d'un grand réseau de concertation des groupes environnementaux et d'acteurs sociaux œuvrant à une gouvernance civique en environnement. Puis, en 1974 apparaissent le Mouvement pour l'agriculture biologique et les Ami(e)s de la Terre de Québec. Vers 1975, la question nucléaire commence à devenir une préoccupation majeure et prend naissance, à Montréal, le Regroupement pour la Surveillance du Nucléaire, qui regroupait, au début, environ 45 associations de toutes les régions du Canada. C'est le comité d'énergie de la Société pour Vaincre la Pollution (SVP) qui prend l'initiative de s'opposer au nucléaire pour des raisons de sécurité (Vaillancourt, 1981). On sait que depuis 1959, l'opposition au nucléaire la plus forte était déjà présente à Montréal, avec le Comité de Montréal pour le contrôle des radiations. Mais ce n'est qu'en 1974 que s'effectue le véritable début de la lutte antinucléaire, spécialement après la mise au point de la bombe atomique en Inde, qui donne une dimension nationale et internationale à l'industrie nucléaire canadienne (Babin, 1981).

La SVP, dans la partie francophone au Québec, et la STOP (*Society to Overcome Pollution*), dans la partie anglophone, sont deux associations également créées vers les années 1970, à côté d'autres comme Survivre (une association de scientifiques pour la survie de l'homme et de la vie), des Citoyens pour la Responsabilité Sociale dans la Science (pour lutter contre la pollution de l'Union Carbide à Beauharnois), le Conseil pour l'environnement, Sauvons Montréal et l'Association des Espaces Verts. Dans presque tous ces groupes, se trouve la participation active d'universitaires dans une lutte marquée par un environnementalisme réformiste contre la pollution et le gaspillage des ressources naturelles. Ils sont très différents des conservationnistes de droite qui marquaient le début de la prise de conscience environnementale au Québec, tels le Cercle des Jeunes Naturalistes, les sociétés de protection de la faune, les groupes de randonnée dans la nature, l'Association forestière québécoise, etc., d'avant les années 1970 (Vaillancourt, 1981).

Les années 1970 marquent donc l'émergence d'un mouvement social de portée générale qui propose un autre type de développement comptant sur une plus grande responsabilisation de la population et une participation des citoyens aux prises de décisions. En effet, « les luttes environnementales sont des luttes qui s'inscrivent à l'intérieur de la politique formelle et elles sont l'affaire de groupes de pression » (Seguin *et al.*, 1999: 20). Ces groupes de pression sont formés des comités de citoyens des années 1960, des groupes ou organismes populaires des années 1970, des groupes communautaires des années 1980 et des organismes communautaires dont la création se produit dans les années 1990. Dans cette période, la pratique de l'action communautaire s'est professionnalisée et cette réalité se retrouve autant dans les milieux communautaires autonomes que dans certaines institutions, particulièrement les CLSC (Lamoureux *et al.*, 1996). Vers la fin des années 1970, des milliers de Québécois et de Québécoises se sont réunis dans de nombreuses organisations pour former ce qu'on appelle le « Regroupement Écologique Québécois » (REQ). La finalité de ce regroupement était, depuis le début, d'élaborer des choix et des stratégies de lutte pour la défense de l'environnement, en tentant d'établir cette nouvelle société en harmonie avec elle-même et l'environnement (Militants de la région de Montréal, 1982).

2.2.2. Les années 1980

Au cours de cette décennie, une importante crise économique frappe le Québec, mais celle-ci n'empêche pas la formation de nouveaux groupes à vocation environnementale. On assiste à la constitution de plusieurs groupes comme l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'Association pour la lutte contre les pluies acides, À cours d'eau, le Réseau québécois pour le désarmement nucléaire et Crivert (Cotnoir *et al.*, 1999). En 1982, le Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) voit le jour. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui rallie les groupes écologistes du Québec. Il est reconnu comme l'une des organisations les plus importantes œuvrant dans le domaine de l'environnement dans la province. Le RQGE est le lien entre les groupes écologistes et des comités de citoyens, les groupes de recherche, les organismes de coopération internationale (OCI) et les mouvements populaire et syndical. De la même manière, le Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé (RQVVS) est fondé en 1988. Il s'inscrit dans un mouvement international initié en 1987 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans son volet environnemental, l'action du réseau s'applique à la protection par la plantation d'arbres et la collecte de déchets domestiques dangereux. Depuis sa fondation, le développement du réseau de Villes et Villages en Santé au Québec est tel, qu'aujourd'hui, il compte 140 municipalités membres représentant plus de 50% de la population québécoise. Le Québec se distingue par l'engagement systématique du gouvernement municipal et par le double rôle qu'il joue, à titre de partenaire et de chef de file (RQVVS, 2004).

2.2.3. Les années 1990

Lors de cette période, le mouvement vert s'implante profondément au Québec et se diversifie. Les principaux objectifs des différents groupements sont l'éducation relative à l'environnement, la restauration et la protection des lacs et des rivières, la sauvegarde d'espèces menacées, la lutte contre les pluies acides, la création de nouveaux espaces verts et la mise en place de plans de gestion écologique des déchets (Cotnoir *et al.*, 1999). Plusieurs organismes se joignent à ce moment à différents réseaux, selon l'objet de leur intervention. On peut mentionner, par exemple, le Front Commun Québécois pour une

Gestion Écologique des Déchets (FCQGÉD), fondé en 1991 par des membres individuels et par plus de 60 groupes à vocation environnementale en provenance de différentes régions du Québec. Parmi les diverses interventions de protection de l'environnement qui se succèdent dans les groupes du Front, se trouve la mobilisation contre l'implantation d'incinérateurs et des sites d'enfouissement de déchets. Les groupes préconisent, par ailleurs, le traitement sélectif des déchets. Les pressions sur le gouvernement se manifestent du côté du Front pour accélérer la mise en place d'une véritable politique provinciale de gestion des déchets donnant priorité, dans l'ordre, à la réduction, à la réutilisation et au recyclage-compostage (Cotnoir *et al.*, 1999).

2.2.4. Les actions en vigueur en matière environnementale au Québec

Aujourd'hui, on trouve la présence du mouvement vert, des organismes communautaires autonomes et gouvernementaux, des réseaux et des associations comme étant des lieux de participation citoyenne pour la défense de l'environnement. D'ailleurs, actuellement, parler des « Verts » au Québec, c'est parler d'un mouvement social plus que d'un parti politique (Vaillancourt et Perron, 1998). De petits groupes de protection de la nature se sont multipliés dans toutes les régions du Québec, et autour de toutes les questions environnementales imaginables. En outre, de puissantes coalitions progressistes se sont établies pour s'occuper des principaux dossiers environnementaux : déchets, eau, transports, changements climatiques, énergie, etc. En effet, les perspectives « vertes » mises en avant depuis 1970 par les groupes environmentalistes et écologistes rejoignent maintenant la plupart des secteurs institutionnels de la société, et sont de plus en plus prises en compte par les autres mouvements sociaux et communautaires, anciens et nouveaux, qui militent pour changer la vie et transformer les structures économiques, politiques et sociales (Vaillancourt et Perron, 1998).

Certains verts peuvent être considérés comme agissant plutôt au plan socioculturel alors que l'action des autres se situe davantage au plan sociopolitique. Les groupes qui agissent surtout au plan socioculturel tentent d'améliorer la qualité de l'environnement en questionnant les réalités culturelles et sociales et en proposant des modes de vie contre-culturels et alternatifs. D'autre part, les groupes à tendance sociopolitique essaient plutôt de

faire des changements environnementaux plus ou moins radicaux en agissant sur les plans social et politique (Cotnoir et Vaillancourt, 1999: 105).

Il est évident que le type d'action des groupes environnementaux varie selon les systèmes politiques et les problèmes environnementaux propres à une nation et une région donnée (Cotnoir et Vaillancourt, 1999). Par exemple, au Québec, les groupes environnementaux sont de plus en plus amenés à donner leur opinion concernant les plans d'urbanisme, les politiques de conservation, les projets de loi touchant l'environnement et les projets de développement à caractère économique. Même les syndicats agissent autant pour la défense de la santé des employés, la santé de la communauté voisine et l'environnement en général. Ils revendiquent l'application du droit de refuser un travail dans une usine qui pollue, le droit à l'information des impacts environnementaux du système de production, le droit à la sécurité de travail et le droit à la négociation (Quenneville, 1992).

Les nouveaux enjeux relatifs aux problèmes environnementaux et aux besoins de la population stimulent la créativité pour de nouvelles solutions. Face à la dégradation environnementale émergent d'autres façons de débattre, d'imaginer, d'utiliser différemment les richesses naturelles et les talents humains afin de favoriser une action humaine plus judicieuse dans le monde (Babin, 2003). Il y a donc de nouvelles façons d'agir des individus, des collectivités et des groupements sociaux, qui vont du *social établi* (ses institutions, ses lois, son droit) vers *le sociétal en formation* (ses expérimentations, ses initiatives nouvelles, ses formes nouvelles de socialisation, de solidarité et de mobilisation des talents et des connaissances). Babin ajoute que cette importante réorientation a été entreprise durant la deuxième moitié des années 1980, pour faire face à une crise de représentativité et de légitimité des dirigeants politiques et économiques dans les sociétés contemporaines.

On assiste ainsi au Québec et ailleurs dans le monde, à l'émergence de nouveaux modes de gestion de l'environnement. Il s'agit des comités de suivi pour faire participer le public à la gestion de l'environnement (Gagnon *et al.*, 2002). Un comité de suivi est un comité mixte pouvant intégrer l'entreprise, les élus locaux, les citoyens, les experts, les fonctionnaires, les groupes environnementaux, etc., dans le sens d'une gouvernance civique ou

partenariale. L'objectif principal d'un comité de suivi est d'assurer, sur autorisation ou volontairement, le suivi et la surveillance environnementale ayant des répercussions humaines, sociales et économiques (Gagnon *et al.*, 2002).

Plus récemment, l'écocitoyenneté se diffuse. Elle amène à reconsidérer les pratiques et les valeurs occidentales au niveau de la production, de la distribution et de la consommation, ainsi que tout ce qui concerne les processus décisionnels et leurs impacts sur les sociétés et la planète, notamment le rapport à l'environnement et entre groupes sociaux. L'écocitoyenneté fait donc appel à plusieurs dimensions interdépendantes : l'engagement individuel et collectif pour la sauvegarde de l'environnement, la responsabilisation de tous les acteurs sociaux face au choix des processus décisionnels et l'interaction des aspects sociaux, politiques, économiques et écologiques (Seguin *et al.*, 2005). Pour sa part, Tremblay (2005) décrit l'écocitoyenneté comme un véritable mouvement citoyen motivé par les questions d'équité sociale et intergénérationnelle, tout en réservant une place prépondérante aux questions environnementales.

Diverses actions ont donc été mises en œuvre au Québec pour la protection de l'environnement, où des associations citoyennes se sont organisées pour participer autant au niveau local que national ou international. Il s'agit là de groupes intéressés par la question de l'environnement et qui font pression sur les organisations privées et publiques de même que sur les appareils gouvernementaux, en demandant des règles plus strictes pour la préservation des écosystèmes. Précédemment, nous avons parcouru les écrits rendant compte des mouvements sociaux et des orientations prises par les actions collectives. Nous allons maintenant nous intéresser à l'intervention collective en matière environnementale.

2.3. L'intervention collective en environnement

On vient de rappeler les faits saillants de l'action collective en environnement au Québec depuis les années 1970. Maintenant, nous nous attardons à l'intervention en environnement dans la perspective du travail social. La méthode d'intervention privilégiée est l'organisation communautaire. Afin de tenir compte de la variété disciplinaire des

intervenants, nous utiliserons l'expression « intervention collective ». Nous verrons en outre que le modèle d'intervention du développement local sera privilégié et nous serons en mesure d'aborder le développement durable.

2.3.1. Le travail social et l'environnement

Les problèmes sociaux ont, dès leur origine, constitué la principale cible d'intervention du service social (Mayer et Laforest, 1990). Le « travail social » aborde en effet les problèmes sociaux comme partenaire engagé et non simplement comme observateur attentif. Il intervient professionnellement et institutionnellement sur ces problèmes, dans un champ particulier, en utilisant les stratégies appropriées (Tachon, 1985). Rappelons qu'un problème social existe lorsqu'il est perçu comme étant important par les personnes concernées et qu'il suscite une frustration ou un mécontentement suffisamment intense pour les amener à se mobiliser en vue de trouver des solutions (De Robertis et Pascal, 1987). Bien des problèmes écologiques touchant diverses communautés possèdent ces caractéristiques. En tant que partenaire engagé et mieux encore, comme acteur engagé, le travail social a sa place dans la protection et défense de l'environnement physique, considérant qu'il s'agit d'un problème social, comme nous l'avons expliqué dans l'introduction générale.

Lorsqu'il est question d'« environnement », autant l'environnement physique que social est concerné, puisqu'en travail social, le concept d'environnement réfère aux aspects physiques et sociaux, et aussi à leurs interactions avec la culture. Le Code d'éthique de l'ANAS, dans son incise 3, l'exprime clairement :

Le travail social est basé sur le respect de la valeur et de la dignité inhérentes à chaque individu, et des droits qui en découlent. Les travailleurs sociaux ont à faire respecter et à défendre l'intégrité et le bien-être physique, psychologique, affectif et spirituel de chaque personne. Cela signifie :

3) Traiter chaque personne comme un tout. Les travailleurs sociaux sont concernés par la personne dans sa globalité, dans sa famille et dans la communauté, dans son environnement naturel et sociétal, et doivent veiller à prendre en compte sa vie sous tous ses aspects (ANAS, Code d'éthique, 2002).

L'environnement physique comprend en effet le monde naturel et le monde construit, tandis que l'environnement social comprend les réseaux de relations humaines dans les divers niveaux de l'organisation sociale. L'environnement physique et l'environnement social sont influencés par les valeurs culturelles, les normes, les connaissances et les croyances ; le modèle d'interaction sociale détermine l'usage et la réponse aux problèmes de l'environnement physique (Germain, 1979). Dans ce cadre, la perspective écologique conçoit les êtres humains comme des organismes sociaux en interrelation. Ces relations peuvent inhiber ou nourrir la croissance et le développement individuel. Cette perspective montre aussi que la pratique du travail social se fait non seulement avec les individus concernés, mais aussi avec l'écosystème qui affecte leur fonctionnement social (Pardeck, 1996). Le travail social est en effet arrivé à comprendre que certains des dangers de l'environnement physique doivent être pris en considération par la profession, et que la coopération avec d'autres intervenants et les acteurs sociaux est nécessaire, du fait que l'environnement physique intervient sur différents aspects des collectivités et des personnes, notamment sur le maintien et le développement de la motivation, de la compétence et de l'estime de soi (Germain et Gitterman, 1996). On le voit, la perspective écologique en travail social, développée initialement par Germain et Gitterman en 1980, met l'accent sur l'importance des conditions de l'environnement physique pour le niveau individuel. Toutefois, une perspective sociale amène les professionnels du travail social à une compréhension plus globale de la crise environnementale ainsi que les effets physiques, psychologiques et sociales qui en dérivent (Hoff, 1997).

Courses in ecological science are needed, as well as environmental studies that use interdisciplinary knowledge to deepen understanding of how human health and differing cultures are grounded in various ecosystems. An extensive body of research documents the wide range of health and social effects of environmental abuses, and this knowledge is essential to social work's ability to assess and respond adequately to those effects (Hoff & McNutt, 1994 cités par Hoff, 1997 : 38).

Dans un texte s'inscrivant dans cette perspective sociale, Duperré (1999) affirme qu'il s'avère nécessaire que la profession du travail social prenne sa place dans les domaines qui affectent les populations et leur environnement, par exemple celui de la consommation. Il faudrait alors orienter toute l'intervention davantage en diapason avec la société

contemporaine en s'intéressant aux conditions de vie, aux besoins de base et au développement local qui prend en compte l'environnement physique.

D'autres auteurs recommandent eux aussi une plus grande présence du travail social pour résoudre le problème de la pollution environnementale (Rogge, 1996 ; Soliman, 1996; Hoff et Rogge, 1996; Gamble et Varma, 1999; Rehner *et al.*, 2000; Hoefler, 2000 ; Marlow et Van Rooyen, 2001). À ce propos, le tableau 2.1 (voir à la page suivante) présente diverses activités possibles pour le travail social en environnement.

Tableau 2.1 Interventions du travail social possibles en environnement

Action	Conséquences	Auteur
Au niveau de la formation en travail social, évoquer des problématiques d'actualité qui affectent l'environnement physique.	Une plus grande implication des travailleurs sociaux dans les problématiques de la société contemporaine et des conditions de vie.	Duperré (1999)
Élaboration d'une réglementation environnementale rigoureuse.	Amélioration des conditions de vie et de santé de la population affectée.	Rehner <i>et al.</i> (2000)
Organisation communautaire.	Mobilisation de la population pour la défense de ses droits environnementaux.	Soliman (1996)
Produire des connaissances et implication dans la recherche.	Effectuer des études sur la pollution mettant en évidence le rapport entre la pauvreté et les déchets toxiques, entre autres.	
Le travail communautaire effectif en développement durable.	Réaliser des études de cas pour l'enseignement et la formation continue.	Gamble et Varma (1999)
	Développement de stratégies dans la communauté, orientées vers le contrôle de pesticides, le nettoyage communautaire, l'éducation environnementale à tous les niveaux de la population, le recyclage, le contact thérapeutique avec la nature, etc.	Marlow et Van Rooyen (2001)
L'utilisation des habilités de planification, d'organisation et de développement communautaire.	Contribuer à la réhabilitation de l'environnement tout en favorisant la santé, le lien social et la création d'emplois.	Hoff et Rogge (1996)
Une préoccupation pour la population exposée aux désastres environnementaux	Une meilleure intervention face aux catastrophes environnementales.	
L'implication du travail social dans la politique environnementale.	L'action politique et le travail social vont de pair.	Hoefler (2000)
Proposition de modèles économiques qui prennent en compte les personnes autant que l'environnement.	La sécurité économique ne remplace pas la qualité de l'environnement. On retrouve l'équilibre entre la qualité de l'environnement et le bien-être social.	Rogge (1996)
Une solide formation en économie.	Argumentation solide en termes économiques face aux décideurs politiques et privés.	Midgley (1996)

Ainsi, Rehner *et al.* (2000) soulignent pour leur part que les professionnels du travail social doivent fournir de plus grands efforts pour promouvoir une réglementation environnementale rigoureuse pour protéger toutes les communautés concernées par la pollution causée par diverses substances chimiques, puisqu'elle affecte la santé ainsi que les conditions de vie de la population. La participation du travail social dans ce domaine a été aussi suggérée par Soliman (1996) qui soutient que l'expérience de ces professionnels dans des organismes communautaires peut aider à la mobilisation de la population pour défendre leurs droits environnementaux.

Il est donc d'une importance cruciale que les travailleurs sociaux puissent comprendre l'impact d'une exposition toxique pour les êtres humains, non seulement au niveau individuel, mais aussi familial et communautaire. Une autre forme de participation du travail social suggérée par Soliman concerne la recherche afin de connaître davantage la relation entre pauvreté et dégradation des écosystèmes. De plus, selon Gamble et Varma (1999), l'intervention en développement durable devrait conduire à la réalisation d'études de cas pour des fins d'enseignement et de formation continue. Ainsi, d'après Hoff et Rogge (1996), les habilités du travail social en matière de planification, d'organisation et de développement communautaire sont en mesure de contribuer à la réhabilitation de l'environnement et permettre, par exemple, la réalisation de zones vertes réservées, des jardins collectifs en milieu urbain et des coopératives d'aliments biologiques. Du coup, ces projets peuvent à la fois favoriser le maintien de la santé, le lien social et la création de nouveaux emplois. Le tableau 2.1 mentionne également l'idée que la formation du travailleur social doit considérer la santé mentale et physique de la population exposée à des désastres et des sources récurrentes de pollution environnementale (Hoff et Rogge, 1996). Quant à Hoefler (2000), il affirme que l'action politique et le travail social sont inséparables, et propose une plus grande implication du travail social dans la politique environnementale. Enfin, pour Rogge (1996), il existe un lien entre les problèmes sociaux et un usage de la technologie qui comporte des risques toxiques. Le travail social peut proposer des modèles de développement économique qui prennent en compte autant les personnes que l'environnement, la qualité de l'environnement et le bien-être social, la sécurité économique et la qualité de l'environnement (Rogge, 1996).

Dans le même ordre d'idées, Midgley (1996) croit que la formation économique est déficiente en travail social et il suggère d'approfondir cette matière dans la formation en travail social. Ainsi, les travailleurs sociaux seront mieux outillés pour défendre leurs projets, en étant capables de donner des arguments économiques aux décideurs politiques et privés qui prennent des décisions sur l'eau, les sols, le logement et bien d'autres aspects déterminants pour les écosystèmes et le bien-être humain.

De leur côté, Marlow et Van Rooyen (2001), dans une recherche réalisée auprès de travailleurs sociaux de leur région d'appartenance¹, montrent que même si ces professionnels reconnaissent dans le discours un intérêt personnel face aux problématiques environnementales, peu d'entre eux se sont engagés dans un groupe environnemental. La plupart de travailleurs sociaux participant à cette recherche, reconnaissent l'importance d'inclure la défense de l'environnement physique dans leurs pratiques d'intervention, même si tous n'agissent pas en ce sens. On reconnaît l'importance d'une participation multidisciplinaire dans la défense et la protection des écosystèmes, incluant en plus des travailleurs sociaux, des politiciens, des professionnels de la santé physique et mentale, de l'éducation, des industriels, des agriculteurs, des artistes, des groupes environnementaux, entre autres. Parmi les obstacles mentionnés pour ne pas inclure l'environnement dans l'intervention, on mentionne la limitation du temps et des ressources financières et humaines (Marlow et Van Rooyen, 2001).

On trouve ainsi, dans les précédents paragraphes, diverses recommandations d'auteurs en faveur d'une présence plus active et soutenue du travail social dans la défense et la protection de l'environnement physique. Il faut souligner toutefois que l'action environnementale de cette profession ne se réduit pas aux textes, et qu'on la retrouve souvent dans la pratique des travailleurs sociaux et d'autres intervenants sociaux.

Quoi qu'il en soit, l'état critique des écosystèmes terrestres et marins sur la planète demande l'implication de tous les acteurs et de professionnels des diverses disciplines pour

¹ Cette recherche comprend travailleurs sociaux de New Mexico (États-Unis) et de KwaZulu Natal (Sud Afrique).

l'appuyer. Hoff (1997) affirme qu'une réponse du travail social face à cette problématique nécessite une approche plus holistique de la pratique, dans le sens d'une intégration des dimensions physique de l'environnement, et des aspects économique et politique de la société. Même si des professionnels du travail social « traditionnel » contribuent au développement des localités, il demeure que la perspective environnementale s'avère pertinente face à la crise écologique mondiale.

Ceci étant dit, il existe déjà une certaine documentation sur l'intervention en travail social ayant une préoccupation environnementale, notamment en organisation communautaire. On peut donc affirmer que cette préoccupation prend forme dans la pratique. Notons toutefois que cela n'est pas répandu et que l'enseignement intégrant l'environnement physique n'est pas présent dans les programmes du travail social (Hoff, 1997 ; Duperré, 1999). L'Association Nationale de Travailleurs Sociaux (France) a mis l'accent en 1994 sur la compréhension de la personne et de son environnement ; voilà une ouverture, pour le travail social, à l'introduction d'analyses portant sur l'impact des abus de l'environnement sur la santé mentale et physique (McMain-Park, 1996). L'Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS) définit la profession du travailleur social comme suit:

La profession d'assistant social ou de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession (ANAS, 2002).

Cette définition reprend essentiellement celle de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, adoptée en juillet 2000 à Montréal. Dans cette définition, lorsque l'on parle d'« environnement », on entend ce qui correspond autant à l'environnement social que physique, tel qu'on l'a déjà mentionné en référant à l'incise 3 du Code d'éthique de l'ANAS. La justice sociale met aussi en relation la justice environnementale dans un cadre de bien-être général des individus. Les professionnels du travail social sont alors appelés à s'engager et à agir aussi sur la protection et la défense des écosystèmes terrestres et marins,

en considérant les possibles répercussions sanitaires et sociales sur une population exposée aux risques environnementaux.

En ce qui concerne l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ), elle donne, depuis le 30 novembre 2001, la nouvelle définition des activités professionnelles des travailleurs sociaux qui est inscrite à l'article 37 du Code des professions :

Fournir des services sociaux aux personnes, aux familles et aux collectivités dans le but de favoriser, notamment par l'évaluation psychosociale et par l'intervention, selon une approche centrée sur l'interaction avec l'environnement, leur développement social ainsi que l'amélioration ou la restauration de leur fonctionnement social (OPTSQ, 2006).

Quand on parle d'« interaction avec l'environnement », on fait référence à un concept central dans la profession du travailleur social. Il s'agit du paradigme selon lequel les travailleurs sociaux cherchent à saisir la réalité et à comprendre les relations entre les individus en tant qu'êtres sociaux. L'interaction de l'individu avec son environnement peut être donc orientée vers des personnes proches, comme elle peut concerner tout un réseau de systèmes divers y compris l'environnement physique. En effet, cette perception de la personne caractérise la finalité de l'intervention : la recherche d'un équilibre entre les besoins d'une personne ou d'une collectivité et la capacité de l'environnement à répondre à ces besoins (OPTSQ, 2006). Pourtant, il est très difficile de trouver au niveau professionnel, dans la discipline du travail social, des cours dédiés spécifiquement à l'environnement physique, ou encore à la dégradation des écosystèmes terrestres et marins et ses effets pour les êtres vivants, notamment sur les populations les plus vulnérables. D'ailleurs, il existe un manque probable de reconnaissance claire concernant le fait que la dégradation des écosystèmes constitue bel et bien un problème social, et ce, dans la profession et dans le cadre des programmes d'études du travail social. Mais il est toutefois important de souligner ce que Mercier et Mathieu (2000) expliquent au sujet des nouvelles pratiques du travail social. Puisqu'il s'agit d'une profession en changement constant, en dépendance directe avec les changements de la société et des nouveaux problèmes sociaux, la professionnalisation du travail social s'inscrit dans une tension entre le besoin de reconnaissance d'intervenants « psychosociaux » qualifiés au regard de la prise en charge

des problèmes sociaux, la critique sociale de la construction des problèmes sociaux et les modèles dominants de prise en charge institutionnelle et professionnelle. Pour illustrer cela, Mercier et Mathieu (2000) montrent trois niveaux de pratique du travail social:

- 1) *la profession*, telle qu'elle est représentée et définie formellement par l'Ordre professionnel, qui se fait le promoteur d'un contenu de formation « typique » et qui, surtout, définit et garantit de la qualité de la pratique, au nom du public ;
- 2) *la discipline*, correspondant aux grands traits des contenus de formation reconnus par l'Ordre, mais qui relève des choix idéologiques, théoriques et pédagogiques exercés librement par les unités de formation ;
- 3) *le « champ » de l'action sociale*, en mouvement et en construction en raison des nouvelles problématiques, des nouvelles mobilisations et des nouvelles pratiques qui s'y développent. C'est l'espace que créent les mouvements sociaux par la redéfinition des problèmes sociaux, la définition et l'entrée en scène de nouveaux acteurs et la production de nouvelles pratiques alliant revendication de droits et de programmes sociaux, ainsi que le développement de nouvelles stratégies et approches dans l'intervention sociale.

Ces trois niveaux peuvent être représentés comme des champs en interaction, en relations tendues les uns avec les autres. Puisqu'on ne peut pas réduire l'action collective à la profession ni même à la discipline du travail social, il faut les chercher dans d'autres pratiques d'intervention collective qu'on retrouve dans divers champs apparentés au développement local. En effet, face à ces problèmes nombreux et bien réels, de nouvelles pratiques se font jour graduellement, manifestant la créativité d'un bon nombre de praticiens et praticiennes, en lien ou non avec le travail social professionnalisé (Mercier et Mathieu, 2000). Selon Hurtubise et Deslauriers (2000), il faudrait aussi souligner le progrès de l'expertise du travail social dans les domaines de la recherche et de la gestion des services sociaux. Des changements importants de la pratique qui se sont succédés dans les développements les plus contemporains et qui, selon les cas, combinent ou mettent en cause les approches traditionnelles.

Au Québec, l'organisation communautaire professionnelle est née dans les années 1960 de l'émergence de comités de citoyens et elle apparaît comme un nouveau métier du « social ». Elle fait traditionnellement partie du travail social en tant que discipline professionnelle et s'est graduellement diversifiée (Favreau, 2000). L'ensemble hétérogène

d'organisatrices et d'organiseurs possèdent souvent une formation en travail social (cégeps ou universités), sans toutefois porter le titre de travailleur social en étant membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) ; par ailleurs, des organisateurs communautaires sont membres de l'OPTSQ. Selon Favreau, ces intervenants sont :

- 1) des organisateurs communautaires de CLSC;
- 2) des intervenants sociaux de CLSC ayant un statut d'agent de relations humaines (ARH) et remplissant des fonctions d'accompagnement de groupes, de soutien à des réseaux sociaux de voisinage, etc.;
- 3) des travailleurs sociaux œuvrant comme employés dans les organisations communautaires de santé et de services sociaux;
- 4) les intervenants d'organismes communautaires de formation de main-d'œuvre (Carrefours Jeunesse-emploi, entreprises d'insertion, etc.);
- 5) les intervenants de divers organismes publics ou communautaires, de développement local (Corporations de développement communautaire (CDC), Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), Sociétés d'aide au développement des collectivités locales (SADC), Centres locaux de développement (CLD), Centres locaux d'emploi (CLE), etc.

Depuis le début des années 1990, de nouvelles pratiques auxquelles le travail social s'est associé ont surgi au sein de la société civile et l'espace public commun, et se sont organisées autour de trois référentiels : celui de l'insertion, celui du développement local et celui de l'économie sociale. La protection et la défense de l'environnement physique s'intègrent dans divers programmes de développement local et de l'économie sociale, mais aussi dans diverses pratiques de l'action sociale.

En définitive, d'une façon ou d'une autre, le travail social est concerné par la défense des droits environnementaux. Dans la pratique de l'organisation communautaire et plus spécifiquement dans le développement local et l'action sociale, se trouvent divers intervenants sociaux, appartenant ou pas à la profession du travail social, et des savoir-faire pertinents pour la protection de l'environnement. Il existe sans doute des écrits sur les pratiques d'intervention en environnement ayant pour angle d'analyse les modèles d'intervention en environnement (développement local, action sociale et planning), mais il

Il y a peu d'études pour systématiser l'intervention à partir du point de vue de l'environnement, comme le permet par exemple celui des intervenants des CRE. Enfin, il faut reconnaître trois points importants : 1) dans les programmes d'études, le sujet de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins n'est pas formellement identifié comme un problème social ; 2) nous ne trouvons pas beaucoup d'écrits en travail social sur la défense de l'environnement ; et 3) la participation du travail social en environnement est souhaitée et proposée par divers auteurs, ainsi que par divers intervenants interviewés des CRE.

2.3.2. L'intervention collective dans les recherches empiriques

Cette partie rend compte de résultats de quelques recherches empiriques pertinentes à notre sujet de recherche. Ces recherches sont classées en quatre groupes, à savoir : 1) le domaine de la gouvernance civique des territoires ; 2) les comités de suivi comme exemple d'instances de gouvernance civique ; 3) les domaines connexes au développement durable ; et 4) les domaines connexes à la gouvernance civique. Il nous faut reconnaître la difficulté de trouver des recherches empiriques portant spécifiquement sur le sujet de cette thèse, soit la participation des intervenants et intervenantes aux modes de gouvernance environnementale, dans un sens de développement local durable. Dans ce contexte, il nous a fallu élargir le domaine de recherche documentaire et repérer les études référant à la gouvernance civique et à l'intervention collective.

2.3.2.1. Gouvernance civique des territoires

Dans ce domaine, il existe des documents faisant référence à la participation de la communauté en partenariat avec d'autres acteurs provenant principalement des secteurs public et privé (Bouthillier *et al.*, 2000 ; Lequin, 2002 ; Bulle, 1999 ; Sánchez, 2004). Nous avons aussi trouvé d'autres recherches empiriques qui traitent de la participation communautaire, mais cette fois chez les femmes (Finn, 2001) et chez les jeunes (Finn et Checkoway, 1998 ; Packer *et al.*, 2002).

Ces travaux mettent notamment en évidence l'appropriation du territoire par la communauté dans le sens d'une gouvernance civique dans différents secteurs, soit en milieu forestier (Bouthillier *et al.*, 2000), en écotourisme (Lequin, 2002), en gestion des déchets solides (Bulle, 1999), dans la reconstruction d'un quartier à bas revenu (Sánchez, 2004), ou dans l'amélioration et le développement de la communauté par des femmes (Finn, 2001) ou encore des jeunes (Packer, *et al.*, 2002 ; Finn et Checkoway ; 1998). Dans toutes ces études, le leadership local et la démocratie participative restent manifestes. Elles cherchent à définir ou à construire un modèle de gouvernance civique en analysant les populations ciblées.

En ce qui concerne la participation communautaire, il faut d'abord reconnaître qu'elle peut être volontaire lorsque l'engagement social des leaders des communautés concernées est mis à contribution, mais qu'elle peut aussi être suscitée ou provoquée par la participation d'intervenants professionnels ou semi-professionnels au soutien d'une meilleure organisation de la communauté (Doucet et Favreau, 1991). C'est ainsi que, par *participation communautaire*, l'on entend le processus sociologique selon lequel les habitants s'organisent et s'impliquent à l'échelle d'un quartier ou d'un voisinage pour prendre la responsabilité de l'amélioration de leurs conditions de vie (eau, assainissement, santé, éducation, etc.). Ce type de participation comprend différents degrés d'implication à différentes étapes d'un projet : individuel ou collectif (contribution financière, physique, engagement social, politique). Le management communautaire impliquant la création de comités de gestion par les habitants gérant des équipements peut être considéré comme le niveau le plus opérationnel et élevé de la participation (Bulle, 1999). D'après Sánchez (2004), la participation communautaire est un procès volontaire et d'action collective, dans lequel la communauté s'engage dans la poursuite de buts communs. Ce type d'implication exerce généralement une influence dans les décisions gouvernementales. De plus, le processus de participation se construit selon les caractéristiques du groupe participant. Il ne s'agit pas d'une chose universelle, la participation étant une construction sociale de multiples dimensions qui dépend des valeurs et des circonstances propres à un territoire spécifique, dans une période de temps particulière.

Dans toutes ces études, la participation communautaire peut être reconnue comme une façon d'intervenir et de participer à la définition et la mise en marche des modes de gouvernance civique. La même communauté et les leaders communautaires tout spécialement agissent comme des intervenants collectifs tels que reconnus par Rothman (1996) et par De Robertis et Pascal (1987).

Il faut aussi souligner que la participation et la mobilisation dépendent de la compréhension du projet par la population ainsi que de la formulation du projet par les intervenants sociaux appartenant soit à un organisme non gouvernemental (ONG), soit aux associations de base, soit à une municipalité. La présence d'ONG, mais aussi le volontarisme des leaders politiques ou des associations de base permet généralement à la population de mieux exprimer ses besoins et de formaliser des demandes latentes ou implicites, en matière d'équipements (Bulle, 1999). La participation communautaire contribue donc à la redéfinition des besoins originaux de la communauté ainsi qu'à la façon de les satisfaire, dans un véritable processus d'organisation collective (Sánchez, 2004).

Bulle (1999) montre dans ses études que la participation communautaire n'est pas toujours spontanée. Par contre, elle doit être comprise comme un système de comportements individuels et collectifs hétérogènes qui renvoie à des perceptions, des représentations et des pratiques diverses. Par exemple, dans ses études de cas sur le traitement de déchets et de nettoyage, Bulle définit les degrés de participation suivants : 1) la responsabilisation individuelle du citoyen usager à l'échelle du voisinage ; 2) la responsabilisation collective et la participation à des actions de quartier plus ou moins organisées ; 3) la contribution matérielle ou financière aux actions ; 4) la participation active à l'élaboration du projet ; et 5) la prise de responsabilité dans le management communautaire. On peut se demander si ces différents niveaux de participation se trouvent à l'intérieur d'organismes comme le CRE, où les participants appartenant aux différents secteurs s'y impliqueraient de manières diverses et selon leurs intérêts et les possibilités du moment.

Le leadership, un autre aspect important de la participation communautaire, est fondé sur la visibilité des leaders, leur accessibilité et leur compétence à communiquer avec les

membres de la communauté. Ce modèle de leadership est contraire au modèle de leadership traditionnel, caractérisé par une direction distanciée ainsi que par un processus décisionnel centralisé (Sánchez, 2004). Le type de leadership dans la gouvernance partenariale ou civique est plutôt avant-gardiste et possède les caractéristiques suivantes :

- 1) la visibilité et l'accessibilité dans la communauté;
- 2) la présence de diverses compétences telles que le courage, l'expérience avec le travail communautaire ; la génération d'idées originales et attrayantes ; la motivation à faire participer des membres de la communauté ; l'emploi de stratégies efficaces ; la communication fluide avec la communauté ;
- 3) le partage avec les membres de la communauté;
- 4) la promotion d'une communauté indépendante : le leader en particulier est nécessaire mais interchangeable en même temps. La communauté ne dépend pas d'un seul leader et il peut être remplacé lorsque les circonstances le demandent.

Apparemment, ces mêmes caractéristiques sur les plans de la participation et du leadership se retrouvent lorsqu'il est question des jeunes. Finn et Checkoway (1998) suggèrent que les paradigmes d'aide aux jeunes qui ont été rejoints par des professionnels du travail social doivent changer : plutôt que des conseillers, administrateurs ou directeurs de cas, on devrait avoir des collaborateurs, animateurs et intermédiaires.

Ces recherches empiriques suggèrent en outre que la communauté elle-même devienne un acteur collectif lorsqu'elle participe activement à l'amélioration et à la défense de son territoire. La communauté s'organise alors en partenariat avec les acteurs publics et privés dans un objectif commun. Ce type de construction sociale n'est pas toujours compatible avec les façons de faire du secteur public telles que prescrites dans ses politiques et ses programmes. Le partenariat est parfois empreint de rapports consensuels, parfois conflictuels, comme si les stratégies de négociation et de pression s'avéraient, selon les circonstances, nécessaires.

2.3.2.2. Les instances de gouvernance civique : l'exemple des comités de suivi environnemental

Dans le sens de la gouvernance civique, on retrouve des écrits sur les comités de suivi environnemental. D'après les documents recensés, l'intensité de la participation n'est pas exclusive à la communauté, mais appartient aussi à divers acteurs provenant de secteurs souvent différents. En effet, l'expression « comité de suivi » désigne des comités composés de divers groupes de participants (entreprises, élus locaux, citoyens, experts, fonctionnaires, groupes environnementaux, etc.) chargés d'assurer la mise en œuvre des programmes de suivi, de contrôle et de surveillance voire de vigilance concernant l'environnement. Cependant, la notion de suivi environnemental n'est pas limitée à la stricte dimension biophysique de l'environnement ; elle inclut aussi les dimensions économique, sociale et sanitaire (Gagnon *et al.*, 2002). On pourrait donc la considérer comme une variante du développement local durable. Les nouveaux modes de gestion de l'environnement s'orienteraient vers une participation élargie, c'est-à-dire vers une plus grande maîtrise des populations locales et régionales sur la qualité de leur environnement et de leur territoire (Gagnon, 1995, cité par Gagnon *et al.*, 2002).

Au Québec, certains décrets gouvernementaux de projets incluent depuis plusieurs années des prescriptions relatives non seulement au suivi environnemental, mais également à la formation de comités de suivi, notamment dans le domaine de la gestion des déchets (Gagnon *et al.*, 2002). Ceux et celles qui participent à ces nouvelles instances de concertation contribuent à la construction d'une nouvelle façon de faire en environnement. Certains de ces comités sont nés d'une initiative volontaire à la suite d'une crise, d'autres selon un mode officiel. Dans le cas des comités à formation volontaire, la mise sur pied a été prise en charge sans qu'aucun cadre institutionnel ne les y contraigne. Il s'agit d'exploitations ou de projets industriels dont les activités entraînent des répercussions sur les populations riveraines ou des effets sur l'environnement, sans pour autant être soumis à une procédure d'évaluation environnementale. Ce mode est qualifié de volontaire ou d'ascendant, dans la mesure où il s'agit d'une initiative d'intervention citoyenne, de bas en haut.

Les comités de suivi faisant partie d'un ensemble de systèmes d'acteurs, leur travail établit un lien, explicite ou implicite, entre trois grandes sphères : la société civile, l'État et le marché. Si l'on veut que leurs actions et leurs réalisations soient efficaces et que les leçons tirées aident à la viabilité des communautés et de leurs territoires d'appartenance, il faut absolument que leur travail ne reste pas un fait isolé. Le développement durable ou viable nécessite, comme plusieurs observateurs l'ont déjà noté, une étape de planification territoriale (Gagnon *et al.*, 2002 :140).

Malgré leur caractère participatif, les comités de suivi ne sont pas toujours reconnus par tous les membres de la communauté, ni par les institutions. Bien que les comités de suivi agissent en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et l'entreprise, ils ne constituent pas souvent une structure reconnue publiquement. L'absence d'encadrement formel engendre en effet certaines incertitudes qui retardent l'accomplissement des objectifs des comités (Gagnon *et al.*, 2002). Cela constitue un défi des leaders du comité pour se positionner à l'égard des décideurs avec la force d'un réseau d'acteurs divers bien établi et soutenu par l'ensemble des membres de la communauté.

Un cas analogue au comité de suivi environnemental est celui des comités de vigilance (Rocher, 2000), eux aussi nettement orientés vers la gestion de déchets. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), accorde beaucoup d'importance à la création des comités de vigilance prévus par la *Loi 90 (Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion de matières résiduelles)*. À l'article 57, cette loi rend obligatoire la création de comités de vigilance pour toute installation d'élimination de matières résiduelles. Ces installations sont les lieux d'enfouissement sanitaires (LES), les dépôts de matériaux secs (DMS) et les incinérateurs. Le territoire québécois compte une quinzaine de comités de vigilance (ou « de suivi », ou « de surveillance ») relatifs au traitement des matières résiduelles (Rocher, 2000).

Certaines entreprises ou MRC ¹ œuvrant dans le traitement des déchets sont désireuses d'associer des intervenants extérieurs, intervenant à titre d'experts, et des citoyens du voisinage à leurs opérations. Les objectifs de cette démarche

¹ Il peut s'agir également de Municipalités, de Régies intermunicipales de gestion des déchets, de Communautés urbaines ou de groupements de MRC (Rocher, 2000).

sont la recherche de solutions visant à atténuer les nuisances ainsi que s'assurer d'une gestion respectueuse de l'environnement, en vue notamment d'obtenir une meilleure acceptabilité sociale du projet (Rocher, 2000 :10).

En effet, le premier décret pour l'autorisation de la création d'un site d'élimination de déchets au Québec porte sur la formation d'un comité de vigilance. Souvent, cette condition résulte des recommandations du BAPE, elles-mêmes provenant d'intervenants ayant exprimé ce désir lors d'audiences publiques. On est donc passé d'une situation où le comité de vigilance était créé dans un contexte particulier avec des problèmes bien identifiés et dans l'objectif de les résoudre, à une mesure d'anticipation visant à intégrer a priori les citoyens et des intervenants extérieurs au processus de surveillance (Rocher, 2000). Indépendamment de leur origine (groupe environnemental, citoyens, promoteur, municipalité, MENV, par décret), Rocher (2000) montre qu'il existe une composition type que l'on retrouve dans la majorité des comités. Cette composition comprend des :

- 1) représentants de l'installation d'élimination des matières résiduelles ;
- 2) représentants de la municipalité d'accueil, de la MRC et de municipalités voisines touchées par le projet ;
- 3) représentants de citoyens ;
- 4) représentants de groupes environnementaux, de groupes associatifs ou communautaires, de syndicats, etc. ;
- 5) représentants de la Direction de la santé publique (DSP) de la Régie régionale de la santé publique ;
- 6) représentants de la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

Cependant, il peut y avoir des différences dans la composition des comités en fonction des contextes locaux. Par exemple, on observe des variations importantes sur les plans de l'histoire du dispositif de traitement de déchets sur le territoire, de la contestation sociale, de la présence de groupes structurés prenant position quant au dispositif, de la position des municipalités, de l'implication des municipalités et d'instances gouvernementales dans le projet, etc. La raison d'être des comités de vigilance réside donc dans la possibilité pour des citoyens résidant à proximité d'une installation de traitement de déchets et de groupes environnementaux et communautaires, de participer au suivi environnemental et de

rechercher des solutions visant à atténuer les impacts sur la population. Ce sont autant d'occasions pour les citoyens de faire part de leurs revendications et suggestions, et de mieux connaître le fonctionnement et les activités du site. Bien qu'il n'exerce pas d'influence sur la gestion d'un dispositif, la structure du comité permet le maintien des contacts réguliers entre les organismes publics, le promoteur économique et les citoyens. Elle favorise l'échange et le rapprochement de ces personnes (Rocher, 2000).

En ce qui concerne le pouvoir décisionnel d'un comité de suivi, il peut constituer un lieu de consultation où la population peut donner son avis, mais sans aucune influence sur la décision, ou encore représenter une instance décisionnelle qui dispose, par exemple, d'un droit de veto sur les opérations de l'installation. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'enlever au gouvernement ses responsabilités, mais de donner plus de force légitime à la société civile pour se manifester (Rocher, 2000). Cela va dans le sens d'une gouvernance où tous les acteurs sociaux sont interpellés pour exercer une maîtrise appropriée de leurs territoires (Gagnon et Fortin, 1999).

Dans ces deux exemples concernant les comités de suivi ou de vigilance, il existe un type de participation entre divers acteurs, laquelle peut bien devenir aussi un partenariat élargi. La force du comité est soutenue par les représentants de la communauté et de diverses instances publiques, universitaires, privées, etc., qui s'engagent dans un objectif commun, visant aussi le bien collectif. Il existe alors un type de gouvernance se rapprochant sans doute des CRE auxquels s'intéresse cette recherche. En effet, peu importe si on les appelle « comité de suivi » ou « réseau environnemental », à l'instar des CRE, on risque d'y retrouver des acteurs appartenant à divers secteurs dans une démarche commune de gestion élargie des aspects environnementaux d'un territoire.

2.3.2.3. Domaines connexes au développement durable

Cette partie examine une première recherche empirique qui s'est intéressée à la création de groupes locaux et d'organisations de services communautaires (MacNair, 1993). Elle rappelle de plus une seconde étude préoccupée, elle, par des difficultés rencontrées par des

organismes communautaires pour engager, impliquer et maintenir la participation de personnes à l'action volontaire (Mondros et Wilson, 1993). Ces recherches rendent compte des habiletés des intervenants pour motiver et retenir des acteurs diversifiés pour participer au développement de leur communauté.

Tout d'abord, dans une étude réalisée en Géorgie, aux États-Unis, MacNair (1993) s'intéresse à la création spontanée et naturelle des groupes locaux et des organisations des services communautaires. L'étude a porté sur les communautés qui bénéficiaient de la présence d'une organisation pour le développement de divers programmes (programmes de soins aux enfants, programmes d'aide et d'assistance pour la nourriture et les vêtements, programmes de défense pour le travail des jeunes et des personnes âgées, etc.). L'étude a permis d'analyser la participation de divers acteurs dans les programmes d'amélioration de la communauté. Les résultats montrent que les groupes locaux développent des stratégies pour surmonter les obstacles afin de couvrir les besoins identifiés et recueillir les ressources nécessaires. Le soutien des partenaires se traduit par l'octroi de ressources complémentaires pour assurer la continuation du projet. On constate une plus forte participation dans les zones urbaines : les rencontres sont plus intensives, les formes de mobilisations des ressources plus variées, les stratégies pour la négociation des ressources plus efficaces, l'énergie déployée vers les grosses structures bureaucratiques « à vaincre » plus grande. Dans les zones rurales, les buts concernent plutôt le développement des services directs. Comme il n'y a pas de grosse structure bureaucratique à surmonter, l'énergie se concentre sur la gestion et l'organisation des ressources pour satisfaire les besoins identifiés.

Sur un autre plan, l'étude de Mondros et Wilson (1993) relève les difficultés auxquelles font face les organisateurs communautaires pour engager et impliquer de façon continue des personnes dans une activité. De nature descriptive, cette recherche porte sur 42 organisateurs communautaires dans des zones urbaines et rurales aux États-Unis.

Les principales difficultés identifiées par ces organisateurs communautaires dans leur tâche quotidienne font référence à la faible participation et à l'engagement modeste dans les divers projets de développement local qu'eux ou elles organisent. Les difficultés sont les

suivantes : 1) le manque d'engagement et de permanence des participants ; 2) le manque de membres participatifs et engagés ; 3) un intérêt parfois présent chez certains membres de participer à l'organisation seulement pour gagner du pouvoir et du contrôle, parfois utilisés pour refuser la participation d'autres membres ; et 4) la faible constance de certaines personnes, qui assument des rôles pendant un temps, mais qui finissent par quitter l'organisation sans rien dire aux leaders, et qui n'ont donc apparemment pas d'engagement sincère (Mondros et Wilson, 1993).

Ces deux études permettent d'appréhender des niveaux probablement fort variés de la participation dans les CRE. On peut s'attendre en outre à ce que la participation volontaire soit plus solide que la participation contrainte. La communauté paraît en effet plus engagée dans les projets qu'elle organise elle-même, après avoir constaté la nécessité de s'organiser pour agir. Il sera également possible de vérifier si les intervenants des CRE, plus ou moins externes à la communauté et demandant l'engagement des acteurs, réussissent à obtenir leur participation de façon solide et constante.

2.3.2.4. Domaines connexes à la gouvernance civique

Trois études permettant de connaître comment des domaines connexes à la gouvernance civique ont été abordés en recherche. La première met en perspective les habiletés de l'intervenant ainsi que les compétences acquises par l'expérience dans le domaine de l'économie sociale (Boulianne et Comeau, 2001). La seconde s'intéresse à l'intervention dans un milieu d'hébergement pour femmes sans abri (Racine, 2000). La troisième aborde le partenariat dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec (Bourque, 2002), en mettant l'accent sur les mesures et les conditions favorables à une régulation post-providentialiste.

Bien qu'elle réfère à l'intervention en économie sociale, la première étude retenue paraît pertinente puisque plusieurs interventions dans le champ environnemental concernent l'économie sociale. En effet, certaines entreprises d'économie sociale participent

activement à la cause environnementale¹. Boulianne et Comeau (2001) analysent les savoirs d'expérience de l'organisation communautaire en économie sociale dans les régions de Chaudière-Appalaches et de Québec, à partir de groupes de discussion avec des intervenants professionnels appartenant à différentes disciplines (travail social, administration, orientation, économie) et embauchés par des organismes de soutien au développement de l'économie sociale. L'analyse s'intéresse aux difficultés et aux défis de l'intervention, ainsi qu'aux pistes pour dépasser ces difficultés.

Les résultats démontrent que les intervenants sont interpellés par des problèmes sociaux principalement liés au chômage et à la pauvreté. L'économie sociale apparaît alors comme l'une des réponses possibles à ces problématiques sociales et à la légitimité de l'intervention. Les intervenants reconnaissent en outre que le partenariat et la concertation constituent des éléments clés pour faciliter la réussite de projets en économie sociale. En ce qui concerne les entreprises privées, « les intervenants considèrent qu'elles mènent leurs activités presque exclusivement selon une logique de marché, bien qu'elles puissent appuyer à l'occasion un projet concret d'économie sociale ». Du côté de l'État, « il est considéré à la fois comme partie prenante et comme acteur réfractaire à l'économie sociale » (Boulianne et Comeau, 2001 : 29) Il sera intéressant de vérifier si les difficultés relevées par ces intervenants sont présentes dans les interventions en matière environnementale.

Un autre domaine connexe à la gouvernance civique concerne les savoirs d'expérience des intervenants sociaux tels que l'a analysé Racine (2000). L'auteure montre que dans un organisme où sont présents des acteurs variés, les intervenants réalisent des apprentissages et enrichissent leur pratique d'intervention. Bien que l'étude se déroule dans un milieu d'hébergement pour femmes sans abri, la diversité des personnes peut s'avérer pertinente pour notre étude sur les CRE. En ce sens, l'intervention résulte d'une coproduction, un phénomène qui n'est pas toujours bien reconnu dans les cadres théoriques (Racine, 2000). De plus, Racine s'inspire de Schön pour écrire que « les pratiques professionnelles ne sont pas guidées uniquement par une base théorique prédéterminée, mais elles sont également

¹ Mentionnons, à titre d'exemple Recyclage Vanier et l'Atelier du Chômeur à Sorel (Comeau *et al.*, 2001).

fondées sur les connaissances dérivées de l'apprentissage expérientiel » (Racine, 2000 : 45). Les questions posées par Racine dans son étude pourraient être appropriées pour notre recherche : 1) comment se légitiment des pratiques qui ne s'appuient pas sur une appartenance à un groupe professionnel reconnu ? 2) comment les intervenantes de ces organismes acquièrent les compétences nécessaires à leur travail ? La recherche a permis de constater que le discours des répondantes n'ayant pas de formation de base est très semblable à celui des diplômées. Si, selon elles, leur absence de formation constitue une lacune, elles savent aussi posséder des qualités importantes pour le travail qu'elles font. L'apprentissage chez les répondantes s'inscrit en effet dans un contexte où faire et apprendre sont constamment associés et où « apprendre en faisant » signifie presque toujours « en faisant avec d'autres ». On peut donc conclure, après cette étude, que la réhabilitation de l'apprentissage expérientiel comme mode de connaissance apparaît être une condition essentielle pour récupérer ce qui constitue un des fondements de l'intervention sociale (Racine, 2000).

Un dernier domaine associé aussi à la gouvernance civique est celui du partenariat. Dans son étude, Bourque (2002) cherche à montrer qu'au Québec, il s'agit d'un moteur du renouvellement de la régulation providentialiste vers un modèle plus solidaire et démocratique dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il fait l'hypothèse de l'émergence d'une régulation post-providentialiste dans ce secteur, à l'instar de plusieurs auteurs auxquels le chercheur réfère (Bélanger et Lévesque, 1991 ; Caillouette, 1994 ; Lamoureux, J., 1994 ; Vaillancourt, 1994 ; Favreau et Lévesque, 1996). Son cadre d'analyse sur le partenariat prend en compte à la fois le contexte sociopolitique et les conditions fondamentales du partenariat ainsi que la capacité d'action autonome des acteurs. Ce cadre d'analyse renvoie à la théorie de la régulation, laquelle explique et fait le pont entre la transformation de la régulation providentialiste, le rôle des acteurs sociaux et le rôle de l'État. L'intérêt particulier de cette théorie pour la recherche de Bourque et pour la nôtre, c'est qu'elle aide à comprendre l'alternance des périodes de stabilité et des périodes de crise. Puisque dans la théorie de la régulation, les formes institutionnelles sont le résultat de compromis sociaux, elles « peuvent se transformer en raison des tensions sociales et des contradictions qui se vivent de façon latente dans les compromis temporaires

qui caractérisent les modes de régulation, et en raison de la rigidité des formes institutionnelles » (Bourque, 2002 : 88). Dans ce contexte, la société est vue comme « un ensemble complexe de rapports sociaux qui ont leur dynamique propre et qui cependant se constituent en configurations stables, régulières, dans la mesure où ils sont compatibles les uns avec les autres » (Bélanger et Lévesque, 1988 cités par Bourque, 2002 :88). La crise se présente lorsque les formes structurelles ou institutionnelles n'arrivent plus à réguler les nouvelles demandes sociales des acteurs associés aux anciens compromis. Les compromis ne sont pas consensuels, ce qui fait que le conflit n'est jamais complètement évacué dans les rapports sociaux. Il faut enfin toujours construire de nouvelles normes et de nouveaux compromis pour arriver à une nouvelle période de stabilité (Bourque, 2002).

Ces recherches apportent des éléments théoriques utiles à notre propre démarche. Il nous reste à explorer d'autres éléments spécifiques à l'organisation communautaire, plus particulièrement dans la perspective du développement.

2.3.3. L'organisation communautaire et l'environnement : la perspective du développement

Nous avons vu que l'environnement représente un problème social et un domaine d'intérêt pour le travail social. Nous avons également vu comment se présente le contexte de ces problèmes dans les régions retenues pour notre étude. Puisque l'intervention orientée vers l'environnement s'inscrit fréquemment dans la perspective du développement durable, le lecteur comprend l'intérêt de préciser le concept de développement. C'est sur cette préoccupation que se centre cette partie du chapitre.

2.3.3.1. Brève réflexion sur la notion de développement

La notion de développement est riche de contributions diverses qui ont marqué l'histoire (Rist, 1996). Nous nous limitons ici à en ressortir les éléments les plus pertinents à notre recherche et permettant de mieux circonscrire les écrits portant sur le développement local et le développement durable, et ce, dans la perspective du travail social, dans la mesure du possible.

Le terme « développement » n'a pas de domaine ou de champ spécifique et il appartient à plusieurs disciplines (Sachs, 1996). Il désigne « tantôt un état, tantôt un processus, connotés l'un et l'autre par les notions de bien-être, de progrès, de justice sociale, de croissance économique, d'épanouissement personnel, voire d'équilibre écologique » (Rist, 1996: 19). Pour les dirigeants occidentaux, la conception du développement est le seul processus qui permet aux sociétés d'évoluer et d'arriver à l'objectif principal de se développer (Tremblay, 1999a). Il s'agit alors d'un concept fortement subjectif puisque, dans cette perspective, il faudrait acquérir les mêmes schèmes des sociétés occidentales pour être considéré « développé ».

À la suite du discours du président Truman en 1949, le « développement » signifie la sortie de la condition indigne de sous-développé (Sachs, 1996 ; Esteva, 1992). En effet, au moment où le président Truman a inséré le mot « développement » dans sa politique gouvernementale, le concept suscite un intérêt nouveau dans le monde occidental. Selon cette conception, l'aspect économique devenait la pierre angulaire du développement, peu importe les conséquences, même la détérioration ou la destruction des milieux naturels. Les théories du développement s'appuient sur des principes qui relèvent de la théorie économique. Les idées des premiers théoriciens de l'économie classique ont servi de base aux théories du développement, ce dernier étant au service de l'économie (Tremblay, 1999a). La croissance économique était en effet l'objectif principal du développement à cette époque, lorsque la préoccupation environnementale n'avait pas une place significative.

D'autres définitions du développement ont surgi à travers l'histoire. Par exemple, Paul Baran, un des économistes de gauche, les plus renommés, a défini en 1957, le développement comme étant « l'augmentation de la production par personne des biens matériels ». Walter Rostow a présenté son manifeste « non communiste » en 1960, où il élabore les étapes de la croissance économique, partant de la prémisse que cette variable peut être appliquée à toute la société (Esteva, 1992). À ce sujet, Rist (1996) présente de façon résumée la thèse générale de Rostow:

À considérer le degré de développement de l'économie, on peut dire de toutes les sociétés qu'elles passent par l'une des cinq phases suivantes : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse (Rostow, 1960 : 13 cité par Rist 1996: 155).

Cette théorie prétendait l'homogénéité de toutes les sociétés, comme si la finalité dernière de tout développement était la consommation de masse. Ce qui, à l'époque, était considéré par Rostow comme un « état de développement » est devenu actuellement « un état de destruction de l'environnement ». En effet, la consommation de masse est devenue un désordre social hautement contributif à la contamination ainsi qu'à la surexploitation de ressources pour la « satisfaction des besoins créés » dans et par cette même société. Partant (1982) affirme que l'idée implicitement proposée est que le Tiers-monde peut et doit se développer de la même façon que les pays qui prétendent l'être. Il y a fort longtemps que les Occidentaux imposent leur conception et méthode de l'évolution à l'humanité entière. Le résultat de cette confusion entre développement et croissance économique est certainement négatif.

Puis, en 1973, Robert McNamara, alors président de la Banque Mondiale, reconnaît que « malgré une décennie de croissance sans précédent du produit national brut (...) les parties les plus pauvres de la population n'en ont retiré relativement qu'un petit bénéfice (...) ce sont surtout les 40% les plus favorisés de la population qui en ont profité ». Il s'agit de la seule « période messianique » où cet organisme mondial admet que l'encouragement des investissements privés et la croissance du commerce international ne sont pas les meilleures voies pour arriver au bien-être de tous et chacun (Rist, 1996).

Les manières de vivre une « bonne vie » sont nombreuses et il appartient à chaque société d'inventer la sienne. Ce qui n'implique nullement une justification des injustices actuelles autorisant les uns à continuer de « se développer », tandis que les autres devraient se contenter d'une « pauvreté heureuse », sous le fallacieux prétexte que cela correspondrait à leurs cultures respectives (Rist, 1996 : 394).

En effet, il nous faut garder à l'esprit une conception critique du processus de développement. La grande influence des cultures occidentales a imposé « leur l'idéal » de société développée. L'occident a eu l'opportunité d'expérimenter si son développement marche ou pas. Les résultats parlent d'eux-mêmes : la pauvreté a augmenté partout dans le monde, les ressources naturelles commencent à manquer et la pollution est constatée et omniprésente dans ces sociétés et dans l'ensemble de la planète. Or, nous ne pouvons pas continuer à penser que les pays sous-développés sont des entités « inférieures ». Comme Rist (1996: 406) l'affirme également, il s'agit de préparer l' « après-développement » qu'il ne faut pas confondre avec « l'anti-développement ». Il propose ainsi cette réflexion : « l'histoire montre que le 'développement' est une invention récente. Si le monde a pu vivre sans lui pendant si longtemps, on peut penser que la vie continuera lorsqu'il aura disparu. À la certitude des erreurs, passées et présentes, ne faut-il pas préférer l'incertitude du monde à venir? ».

2.3.3.2. Développement local : mise en perspective

Nous souhaitons envisager le développement dans une perspective différente de la précédente pour notre recherche. La notion de développement local peut représenter cette alternative ; elle porte plusieurs autres appellations : développement endogène, développement par le bas, développement communautaire, entre autres. Or, Polèse (1996) identifie neuf pièges du développement local, dont celui de « l'auberge espagnole », autrement dit que le développement local ne se définit pas d'une unique façon; « c'est là un avantage majeur qui contribue beaucoup à son succès (...). Bref, c'est une désignation qui admet plusieurs utilisations et, en plus, projette une image positive » (Polèse, 1996: 321). Cet auteur ajoute que le concept existe depuis 20 ans, mais les conditions de développement des régions ne sont pas plus faciles qu'à cette époque. Nous pouvons aussi considérer l'affirmation de Rist (1996: 357) lorsqu'il avance qu' « il est impossible d'ignorer que les projets destinés à 'permettre aux communautés de prendre leur destin en main' ou à promouvoir 'le développement de tout homme et de tous les hommes' ont le plus souvent échoué ».

Bref, le développement local soulève de nombreux critiques, ce qui nuit à sa crédibilité. Si nous prenons les passages qui donnent de l'espoir et « une image positive » (Polèse) de même l'idée que les projets de développement local ont « souvent » échoué (Rist), cela ne veut pas dire « toujours ». On peut prendre le concept dans le sens de « résister et construire » et ainsi éviter la signification péjorative du mot « développement ».

Il s'agit en effet dans cette thèse de prendre le concept de développement local dans une perspective dont le travail social est toujours invité à participer, c'est à dire, « du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes et des collectivités », pas simplement « du point de vue de la logique néolibérale de la croissance économique » (Duperré, 1999). Par exemple, en 1975, le rapport Hammarskjöld propose l'expression « développement endogène » considérant que « le développement » [strictement économique] doit être envisagé comme un tout et non pas simplement comme un processus économique. Le terme endogène signifie ici que l'impératif de développement émerge de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. Ce rapport propose un « autre développement », fondé sur la satisfaction des besoins, la *self-reliance*, l'harmonie avec la nature et les changements structurels (Rist, 1996).

Depuis quelques années, force est de reconnaître que des applications différentes ont surgi de partout à travers le monde pour définir un développement davantage orienté vers le local que le global. Par exemple, Nyerere, président de la Tanzanie, a suggéré que le développement puisse être une mobilisation politique des personnes pour accomplir leurs propres objectifs. Sont apparus ensuite les concepts d'ethno-développement ou de *self-reliance* ; ceux de développement par le bas (*bottom up*) et de développement participatif ; etc. (Rist, 1996). Même si, pour Polèse (1996), le sens strict de développement local implique une décentralisation réelle où la qualité des services publics dépendra des capacités locales, tant fiscales qu'administratives, nous préférons aborder le concept de développement local d'une façon moins « radicale » ou « totale », en lui attribuant une visée de transformation des liens d'interdépendance conflictuelle en liens de solidarité effective, tel que proposé par Partant (1982).

À partir des années 1980, un courant a émergé pour accentuer le rôle des mouvements de base, la connaissance locale et la puissance populaire dans le développement. Son intérêt consiste à mettre l'accent sur les alternatives dans le développement (Escobar, 1995). En effet, la résistance à un type de développement était l'une des manières par lesquelles les groupes du Tiers-monde ont tenté de construire de nouvelles identités. Loin d'accepter les principes de la théorie politique classique et occidentale où les mobilisations étaient basées sur la classe, le genre ou l'appartenance ethnique en tant que catégories fixes, les nouveaux processus de construction d'identité étaient plus flexibles, modestes et mobiles, comptant sur les articulations tactiques provenant des conditions et des pratiques de la vie quotidienne. Ces luttes étaient fondamentalement culturelles. Certains de ces modèles de protestation continueront à travers des années 1990 (Escobar, 1995). La tâche principale dans ce type de mouvements consiste à restaurer l'autonomie politique, économique et sociale des sociétés marginalisées, par exemple :

(...) le mouvement Swadhayaya, en Inde, a réuni 300 000 membres lors d'une seule réunion et, dans les villages où ceux-ci sont influents, le style de vie a radicalement changé. Gustavo Esteva raconte comment, au Mexique, 400 associations regroupant un demi-million de personnes s'efforcent de 'régénérer leur espace local' et, en Afrique de l'Ouest, il existe des mouvements qui essaient dans de nombreux villages sur la seule base d'un partage d'expériences réussies (Rahnema, 1990 ; Esteva, 1987 ; Ndione, 1994, cités par Rist, 1996 :399).

Force est de reconnaître que d'autres initiatives de développement local existent à travers le monde, autant dans les pays du Sud que du Nord. À ce sujet, Mendell (2002 : 73) soulève que « durant les années 1980, les économistes ont reconnu que les économies les plus avancées avaient aussi une richesse de *variables endogènes*, en particulier le capital humain et la connaissance ». Il s'agit en effet d'un type d'action collective à finalité économique dont la réussite, en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de développement économique, est largement associée aux ressources mobilisées par les acteurs (Fontan, *et al.*, 2002). Pour sa part, Ninacs (2002: 16) ajoute que « le développement local sera le reflet des priorités des organismes et des individus qui auront décidé de l'utilisation de leurs ressources économiques, culturelles, environnementales et sociales », et cela, de manière indépendante aux pratiques préétablies par des pays dits « développés ». Le développement local favorise

donc l'adaptation des collectivités en difficulté à de nouvelles règles du jeu, avec un intérêt économique et des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental ; « mais tout véritable processus de développement repose d'abord sur la reconnaissance par les individus et les collectivités que des changements sont nécessaires » (Vachon et Coallier, 1993: 94). La finalité est d'arriver à satisfaire les besoins de chaque population, afin qu'elle-même définisse ses propres nécessités et travaille en vue de les combler (Redclift, 1994).

2.3.3.3. Les défis de l'intervention collective dans le développement local

Rappelons que lorsqu'on parle d'intervention collective, on réfère autant aux travailleurs sociaux qu'à tous les intervenants qui s'inscrivent dans le champ de l'organisation communautaire et qui, suite à une lecture sociale des problèmes sociaux, œuvrent pour le développement des localités. L'expression « intervention collective » est la plus générique possible et regroupe bien des termes que l'on peut rencontrer dans les écrits : planning communautaire, relation communautaire, changement planifié, travail communautaire, travail de voisinage, action sociale, travail intergroupe ou encore pratique communautaire. Toutes ces appellations évoquent une intervention dans la communauté orientée vers le changement des institutions et la résolution de problèmes communs. Les professionnels qui exercent cette activité proviennent de disciplines aussi variées que le travail social, la santé publique, l'éducation des adultes, l'administration publique, l'aménagement du territoire ou la santé mentale communautaire ; elle peut également se dérouler avec des groupes d'action sociale, des citoyens bénévoles ou des associations civiles. Bien que la base méthodologique de l'intervention soit le travail social, les stratégies peuvent être développées de façon interdisciplinaire (Rothman, 1995). Ces postulats seront corroborés avec les caractéristiques des intervenants collectifs qui interviennent dans les CRE situés dans les trois régions à l'étude. N'oublions pas que, de façon générale, d'autres acteurs de la communauté sont aussi présents dans l'intervention collective, notamment « des élus locaux, des institutions et organismes (écoles, dispensaires, services sociaux, et socioculturels), des partis politiques, des syndicats, des groupes d'appartenance

confessionnelle des diverses religions, des associations en tous genres, etc. » (De Robertis et Pascal, 1987: 40).

Certains défis existent pour l'intervention dans le domaine du développement, font remarquer Cnaan et Rothman (1995 : 244) :

- 1) Il faut éveiller dans la communauté l'intérêt du changement et l'espoir que ce changement promet. Très souvent, quand toute la population vit la même problématique, celle-ci devient comme une habitude qui n'est plus perçue comme un obstacle. Ou parfois, même si le problème est bien identifié comme tel, la population n'a pas confiance que le changement soit réalisable.
- 2) Les intervenants communautaires doivent s'engager avec la base sociale mais également avec l'élite, c'est-à-dire avec les membres les plus influents de la communauté.
- 3) Les intervenants commencent donc là « où la population en est » pour déplacer graduellement l'action là où ils pensent atteindre une meilleure position pour le développement de la communauté.
- 4) Le développement local évite les approches discriminatoires. Toutes les minorités sont accueillies, et leurs perspectives et leurs besoins sont reconnus et intégrés dans la stratégie de développement.
- 5) La stratégie de développement local cherche l'*empowerment* de la population pour que celle-ci gagne la capacité de résolution des problèmes face aux autorités et aux institutions de pouvoir. L'autonomie est alors une valeur de base.
- 6) Les cibles principales de l'intervenant en développement local sont d'abord les habitants de la localité, les organismes et les leaders de la communauté. Pour réaliser ce travail, l'intervenant doit démontrer des habiletés de relations interpersonnelles et politiques.

2.3.3.4. Le développement durable : émergence de la notion et sa définition

Jusqu'aux années 1970, les résultats du « développement » à l'occidental ont déçu bien des pays toujours aux prises avec des problèmes sociaux, économiques et environnementaux (Waub, 1991). À partir de la publication du rapport du Club de Rome en 1972, la croissance zéro est considérée comme une solution pouvant assurer le développement économique tout en garantissant la protection de l'environnement (Alcouffe *et al.*, 2002). Le changement proposé par le Club de Rome consiste à dénoncer la croyance en la

technologie comme panacée et à reconnaître les limites de la croissance. Cette perspective de croissance zéro a cependant été critiquée « sur le plan environnemental à cause des effets cumulatifs des polluants qui, même si la population et l'investissement sont maintenus constants, continuent de croître et peuvent entraîner des conséquences irréversibles sur l'environnement » (Waaub, 1991: 54).

C'est donc suite au rapport du Club de Rome et aussi à la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, en 1972, que le thème de l'environnement commence à susciter l'intérêt de la communauté internationale. Puis, une série de grandes conférences sur la population, l'alimentation, la science et la technologie, la progression de la désertification, etc., lesquels contribuent à renouveler la conception de l'espace planétaire (Sachs, 1996). Le désir d'un changement du paradigme dominant de développement se répand alors partout dans le monde. Cette conférence a sûrement été un point culminant pour la reconnaissance de l'importance du rôle des États dans la gestion de la crise environnementale croissante (Roussopoulos: 1994). Les ouvertures sont alors créées pour la publication, en 1987, du rapport Brundtland, dans le cadre de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMDE), qui rend le terme « développement durable » très populaire.

Effectivement, la genèse du concept peut être située autour de trois dates clés : en 1972, quand la notion « d'éco-développement » est adoptée par la communauté internationale à la Conférence mondiale de Stockholm sur l'environnement humain ; en 1987, avec la publication du Rapport Brundtland, *Our common future*, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement ; et finalement en 1992, à la Deuxième Conférence Mondiale des Nations-Unies sur l'environnement à Rio de Janeiro (Alcouffe *et al.*, 2002). Dans ce dernier Forum global, l'Agenda 21 a été présenté. Ce document constitue le « bréviaire du développement durable » en 800 pages; « ses multiples recommandations n'ont pas de force obligatoire mais chaque gouvernement s'engage unilatéralement à mettre en œuvre un certain nombre » (Rist, 1996: 309). C'est ainsi que sur le plan de l'action internationale, l'importance du local est soulignée lors de cet événement, où les pays participants approuvent un plan d'action intitulé *Agenda 21*. Dans ce plan, les signataires se

sont engagés à suivre une série d'objectifs concernant tous les différents domaines d'activités qui mettent en risque les écosystèmes terrestres et marins, devant les mener au développement durable. De leur côté, Juliet et Andrew (1999) expliquent que l'Agenda 21 recommande aux gouvernements locaux, la mise en œuvre d'un plan d'action communautaire intégrant les exigences sociales et environnementales du développement durable. On y reconnaît l'autonomie politique des gouvernements locaux pour faire les adaptations nécessaires aux réalités régionales. La consultation populaire est un aspect très important dans l'Agenda 21 et suppose l'établissement de nouveaux systèmes dans la communauté et dans les institutions, davantage orientés vers la paix, la justice sociale, la satisfaction de nécessités de base et la protection des écosystèmes de la planète (Estes, 1993).

Puis, en 1997 le Protocole de Kyoto visant à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz carbonique a constitué un autre type d'accord international à la défense de l'environnement. Les pays signataires ont accepté globalement de réduire de 5 % leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Le protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, plus de sept ans après son adoption. C'est la ratification du protocole par la Russie, en novembre 2004, qui a permis de réunir les conditions nécessaires à son entrée en vigueur 90 jours plus tard, avec la ratification par 55 pays représentant 55 % des émissions totales de GES en 1990. En 2006, le protocole compte 141 pays adhérents. Parmi les signataires du protocole, seuls l'Australie, la Croatie, les États-Unis, le Kazakhstan, Monaco et la Zambie ne l'ont pas ratifié. Notons que des disparités existent en termes de résultats parmi les pays adhérents. Pour différentes circonstances, certains d'entre eux respectent les objectifs et l'esprit de l'accord, en particulier quelques pays de l'Union européenne, mais d'autres pays signataires n'ont pas diminué leurs niveaux et plus encore, ont augmenté le pourcentage par rapport à celui de 1990. Malgré les efforts importants auxquels ont consenti les nations industrialisées, de nombreux scientifiques considèrent que le protocole de Kyoto est nettement insuffisant pour ralentir le réchauffement du climat (Debays et Montpetit, 2005).

Le rapport Brundtland définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le concept joint les notions de développement et d'environnement (Sachs, 1997: 71). Cependant, il est compris différemment par les diverses catégories d'acteurs économiques et sociopolitiques dans les domaines de l'environnement et du développement. Le développement durable est « une catégorie complexe et passablement floue, qui sert en partie comme une idéologie, et en partie comme un concept opérationnalisable, mais de façon peu rigoureuse, pour une grande variété d'acteurs représentant des intérêts divergents et difficilement réconciliables » (Vaillancourt, 1995: 25). Le concept de développement durable continue, encore aujourd'hui, à être présent dans bien des forums internationaux et des conférences mondiales. En théorie, les concepts peuvent être bien présentés, mais dans la pratique, les choses peuvent être moins évidentes. Diverses interprétations du même terme peuvent conduire à privilégier quelques intérêts au détriment de la grande majorité de la population et rendre illusoire la réconciliation environnement et croissance (Vaillancourt, 1995).

2.3.3.5. Les défis de l'intervention dans le développement durable

Un des défis de l'intervention collective dans le développement durable réside dans les multiples interprétations de ce terme par les différents acteurs sociaux. La notion de « développement durable » comporte en effet une grande variété d'acceptations en théorie et en pratique. Dans la mesure où les défenseurs de l'environnement et les promoteurs du développement économique ont toujours entretenu des relations difficiles entre eux (Vaillancourt, 1995), le développement durable apparaît comme un effort pour essayer de les rapprocher, malgré la diversité des interprétations et des définitions (Tremblay, 1999b).

Some, for example, are concerned largely with environmental protection, while others focus on problems of financial solvency. Some tend to be sector-specific, examining agricultural practices or energy use, while others focus more generally on issues such as global carrying capacity. Some map out broad internationalist strategies, while others are concerned with self-reliant sustainability at the national or local level. Sustainability is also viewed by some as the ability of a society or culture to persist despite outside pressures, while others focus more « capacity building » of local, national or international

institutions. Many donors seem to define sustainability in terms of the willingness of recipients to take over financial responsibility for various programmes, while recipients, often burdened with debt, may see sustainability more as a problem of maintaining and even increasing the flow of external resources to avoid further reduction in living standards (Arnold, 1989 cité par Estes, 1993 : 9).

Même si la notion de développement durable sert davantage la théorie que la pratique, certains aspects méritent d'être soulignés, d'après Estes (1993). Le développement durable donne une nouvelle vision du développement national et international. De plus, il rejoint les différents éléments qui définissent le développement communautaire. Il considère l'importance de la permanence des écosystèmes fragiles autant dans les pays riches que pauvres. De plus, il peut inspirer la formulation de nouvelles solutions aux besoins socio-économiques des pays en sous-développement et à l'amélioration des relations entre le gouvernement, l'entreprise privée et la société civile. Enfin, le développement durable se préoccupe d'assurer que le développement d'aujourd'hui n'occasionnera pas de dommages aux ressources des générations futures (Estes, 1993). Pour sa part, Vaillancourt (1995 ; 2002) affirme que le développement durable prend en compte trois grandes dimensions identifiées dans le rapport Brundtland : la dimension éco-développementale, la dimension éco-environnementale et la dimension sociopolitique. Autrement dit, le développement ne serait pas durable à moins que les décideurs ne commencent à prendre en compte les dimensions environnementales, sociales, politiques, culturelles et éthiques en même temps que les facteurs économiques et technologiques.

Pour Alcouffe *et al.* (2002), ce type de développement s'appuie sur un principe de solidarité entre les générations futures et les populations présentes sur la planète. Il consiste en un principe de précaution et un principe de participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision. Il s'agit de passer d'une approche réparatrice vers une approche préventive de protection de l'environnement. Toutefois, dans la pratique, il reste beaucoup de travail à faire, d'après ces auteurs :

[...] malgré cette prise de conscience des problèmes environnementaux et de sous-développement, malgré l'accord sur une meilleure défense du patrimoine naturel allié à une amélioration de la qualité de la vie pour l'ensemble de

l'humanité, les actes qui traduiraient de manière conséquente ces principes sont encore trop peu nombreux. Et lorsqu'ils existent, ils relèvent davantage d'actes isolés que d'une stratégie politique à grande échelle. Dès lors, il n'est pas surprenant que, dix années plus tard, divers indicateurs de développement durable montrent combien la pression exercée par l'activité humaine sur l'environnement est sérieuse et croissante et combien les inégalités n'ont cessé de progresser (Alcouffe *et al.*, 2002 : 5).

Une vision encore plus critique du concept de développement durable est formulée par Rist (1996). De la description faite dans le rapport Brundtland, il critique les points suivants : 1) la façon d'utiliser le sujet collectif « nous » dans les différentes étapes du texte (« nos techniques », « notre organisation sociale », « nous sommes capables ») peut laisser supposer que le « développement durable » dépend de tout le monde, c'est-à-dire de personne ; 2) la difficulté d'identifier les « besoins » fondamentaux à satisfaire est réelle, parce qu'ils peuvent varier dans le temps et l'espace ; 3) il manque de précision quand on lui fait dire que l'« activité humaine » contribue à la détérioration de l'environnement, comme si la simple présence de l'homme sur la Terre était problématique, sans préciser que les activités humaines les plus nocives sont les activités industrielles ; 4) une phrase, dans le texte du rapport, fait référence au développement durable comme « une nouvelle ère de croissance économique », comme s'il s'agissait du même type de développement que celui de l'ère précédente, axé sur la croissance économique ; 5) le fait d'affirmer que « la pauvreté n'est pas une fatalité », sans se questionner sur les mécanismes de construction sociale de la pauvreté généralisée au cours des dernières décennies.

Le « développement durable » est coulé dans le même moule : puisque le « développement » est le principal responsable des atteintes à l'environnement et qu'il menace la « durabilité » de l'écosystème que chacun souhaite, on fait comme s'il suffisait de dissimuler le « développement » sous la qualité essentielle que l'on attende de l'environnement pour justifier la poursuite de la croissance. *La contradiction surgit dans l'ordre des pratiques et non pas dans celui des mots* (Rist, 1996 :316).

Le fait que le discours du « développement durable » utilise les mêmes concepts qui avaient été déjà utilisés dans le discours précédent du « développement » fait penser, pour certains auteurs (Redclift, 1994 ; Escobar, 1995 ; Rist, 1996 ; Sachs, 1997), que le sens est le même.

Nous retrouvons les concepts de besoins fondamentaux, de population, de ressources, de technologie, de coopération institutionnelle, d'alimentation et d'industrie. Comme Rist l'a déjà souligné, il est possible que le problème ne réside pas dans la définition des notions, mais bien dans les pratiques. Nous pourrions préciser dans les pratiques de consommation, de styles de vie et de valeurs de la population et suggérer de supprimer les obstacles et les barrières qui bloquent l'action concrète et efficace, plutôt que de s'intéresser seulement aux concepts (Vaillancourt, 2002).

En effet, hormis ces efforts de clarification du concept de développement durable, il faut bien admettre qu'il manque d'actions concrètes visant la diminution de la pauvreté et la protection de l'environnement. Dans cet ordre d'idées, Vaillancourt (1995) affirme qu'« il est encore possible de faire beaucoup de chemin avec le concept de développement durable, surtout si nous nous concentrons sur la mise en œuvre aux plans local et sectoriel, et si le concept est bien défini et bien interprété ». En ce sens, Escobar (1995) critique l'idée de « penser global et agir local », comme si les problèmes étaient définis au niveau global et que les mêmes solutions s'appliquaient à toutes les communautés. Il vaudrait mieux ne pas écarter le « penser local » qui tient compte des spécificités et besoins de chaque région. Face à cette problématique du développement, une des idées que Rist propose s'inspire de Christian Comeliau:

(...) la croissance reste un objectif légitime puisqu'elle est nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des pays dits pauvres, mais il convient toutefois d'en maîtriser la structure en favorisant la production de biens prioritaires; (...) l'intégration des économies des pays du Sud au système mondial devrait être sélective en fonction des avantages que chacun peut en retirer au lieu de se conformer sans précaution au principe de la liberté des échanges (Comeliau, 1991 cité par Rist, 1996 :396).

Tout en soulignant à propos de cette approche qui repose sur une critique de l'hégémonie de l'économie marchande et productiviste, Rist (1996: 397) trouve tout de même que « ceux qui ont le pouvoir n'ont pas intérêt au changement (malgré leurs dénégations) et ceux qui veulent le changement n'ont pas les moyens de l'imposer ». Ainsi, si nous voulons construire un développement durable, il faut adapter les normes globales au niveau local.

Cependant, sur le plan conceptuel, les règles peuvent paraître cohérentes, mais dans la pratique, quand le local les met en opération, elles ne fonctionnent pas toujours, sans doute parce que ces règles n'ont pas été formulées ni acceptées par la population. Il devient alors nécessaire d'explorer de plus près le développement local durable tel que pratiqué dans les anciennes sociétés et le comparer à celui des sociétés plus contemporaines. Après tout, le développement venant « du bas » plutôt que « du haut » et souvent observé dans les sociétés du Sud dites « sous-développées », peut constituer de vraies orientations pour le respect des écosystèmes terrestres et marins. Cela a été déjà souligné par divers auteurs (Vachon et Coallier, 1993 ; Redclift, 1994 ; Rist, 1996; Mendell, 2002; Fontan *et al.*, 2002; Ninacs, 2002) dans une partie de cette thèse précédemment consacrée au développement local.

2.3.3.6. Le développement local durable, un enjeu d'actualité

On peut affirmer que tout développement durable doit s'appuyer sur une vision du développement local. De plus, lorsqu'il est question de développement durable, on devrait retrouver une double dimension : sociale et intergénérationnelle. En outre, quand on évoque le développement local, on présuppose qu'il est fondé sur une accumulation de capital humain, c'est-à-dire les résidents qui restent souvent dans la même communauté de génération en génération et qui, étant intéressés à ne pas ruiner leur propre territoire, ont la conscience d'un avenir partagé (Lipietz, 2002). Ces préoccupations se retrouvent dans plusieurs aspects des modèles d'intervention en organisation communautaire, comme nous le verrons dans le prochain chapitre (Lamoureux, 1991 ; Doucet et Favreau, 1991 ; Rothman, 1995 ; Weil, 1996).

Comme nous l'avons vu, la pratique du développement durable s'appuie sur des interventions orientées vers la promotion des aspects social, politique et économique, tout en visant la construction du bien-être de la population, et ce, dans un contexte écologiquement durable à tous les niveaux de l'organisation sociale. On retrouve huit niveaux de l'activité professionnelle dans la pratique du développement durable : l'*empowerment* individuel, l'*empowerment* du groupe, la résolution des conflits, la

construction de la communauté, des institutions, de la nation, de la région et du monde (Estes, 1993). Certains de ces niveaux concernent la localité qui adopte une gouvernance axée sur le développement durable et inspirée de l'Agenda 21 (Vaillancourt, 2002: 6).

Les intervenants en développement durable prennent appui sur des cadres de références diversifiés : 1) les théories sociologiques, comme la théorie des mouvements sociaux et le procès du développement régional; 2) la science politique (notions de pouvoirs dominants, influence politique et structure politique); 3) l'économie (théories de la production, de la distribution et de la consommation économique); 4) l'éducation (théories de l'éducation des adultes) et de la philosophie (théories de la justice et l'éthique sociales); et 5) dans certains cas, la religion (théologie de la libération). Les intervenants du développement durable doivent pouvoir également s'appuyer sur la biologie, la zoologie, la biochimie et diverses sciences touchant l'environnement comme l'écologie humaine, la toxicologie, la foresterie, etc. (Estes, 1993). Le développement durable fait le lien entre les perspectives locale et globale ; il met l'accent sur la protection de l'environnement physique et sur les populations humaines ; il montre les conséquences des activités présentes ; il peut aider à l'équité basée sur le genre ; et il fait l'intégration du développement social et économique. Pour celles et ceux qui interviennent au niveau local, il est important de faire ces liens entre l'économie et la société, entre la société et le monde naturel, et de la même façon entre les ressources locales et les ressources globales (Gamble et Weil, 1997). Pour ces raisons, le développement durable est nécessairement mis en œuvre sur le terrain et localement (Poisboeuf, 1999). C'est ainsi que les stratégies de développement local durable cherchent à passer des problèmes à long terme, globaux et complexes à des politiques simples, mises en œuvre localement et à court terme. On peut ainsi affirmer que les modèles d'intervention du développement local sont également utiles au développement durable. Parce que les politiques de développement local sont basées sur une perspective de développement durable lorsqu'elles sont acceptées par la population, elles valorisent les ressources régionales, assurent la cohésion sociale et l'équité des individus sur le plan territorial, et finalement, font de l'emploi un critère essentiel de choix en matière de développement local (Poisboeuf, 1999). Comme nous l'avons souligné, le développement local peut répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à

leurs propres besoins. On remarque ces mêmes caractéristiques dans diverses initiatives de type local qui se font « du bas vers le haut », comme celles du développement économique communautaire (DÉC), qui prennent en considération l'environnement physique et qui tiennent compte aussi des aspects économique et social (Ninacs, 1994). Il existe en effet une diversité des projets partout au Québec et aussi à travers le monde entier témoignant d'une prise en charge de l'environnement, même si la participation du travail social n'y est pas toujours évidente.

En somme, le développement économique et humain ainsi que la sauvegarde de l'environnement constituent en effet les deux faces d'une même médaille. Le développement durable permet de mettre en marche des activités susceptibles de rebâtir l'économie mondiale afin qu'elle soit viable écologiquement et socialement. Il s'agit beaucoup plus d'une action que d'une simple notion : « une stratégie de développement durable deviendrait alors un encouragement à des actions individuellement durables, pouvant aller jusqu'à l'interdiction progressive des actions non durables » (Auclair et Vaillancourt, 1992: 264). L'important est de passer à l'action, sur la base d'une compréhension et d'une adhésion au développement durable, autant par le gouvernement, par les entreprises que de la société civile en général. Du côté des gouvernements, ils doivent faciliter le processus démocratique pour faire vraiment les réformes fondamentales nécessaires pour la protection des écosystèmes terrestres et marins, et non plus considérer le développement durable comme une politique supplémentaire du ministère de l'Environnement. Du côté de l'entreprise et en particulier des entreprises industrielles, il est nécessaire d'opérer un changement de mentalité en intégrant l'environnement à l'économie pour évaluer les effets environnementaux du développement et utiliser des technologies beaucoup plus économes en ressources et en énergie, et beaucoup moins polluantes. Finalement, du côté de la société civile, il faut réduire les niveaux de consommation pour respecter les limites écologiques et pour ne pas dépasser la capacité d'absorption des déchets générés par l'activité humaine (Auclair et Vaillancourt, 1992). Ces mesures ne sont pas exhaustives, bien entendu ; les activités de protection de l'environnement de chacun des acteurs sont beaucoup plus nombreuses, mais nous avons dû nous limiter à celles-ci.

Chapitre 3

Repérage des approches théoriques

Le chapitre précédent a permis de rappeler les principales contributions empiriques sur l'action environnementale et l'intervention collective en cette matière au Québec. Dans ce chapitre, ce sont les aspects théoriques qui sont privilégiés. En effet, la première partie traite des théories pertinentes à cette recherche portant sur l'intervention collective en faveur d'une gouvernance civique en environnement dans une perspective de développement durable. Puis, la deuxième partie établit le choix théorique et le cadre conceptuel à partir duquel est envisagé le phénomène à l'étude. Enfin, la troisième partie précise les questions et les propositions spécifiques de la recherche permettant de préciser les connaissances qui seront développées.

3.1. Revue des approches théoriques pertinentes

Les notions que l'on retrouve dans notre question générale de recherche servent de guide pour identifier les théories pertinentes. Rappelons cette question mentionnée dans l'introduction générale de la thèse : « *Comment les intervenants, y compris les travailleuses et les travailleurs sociaux, contribuent avec d'autres partenaires à la création, la définition et la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable?* » Certains volets de cette question ont déjà fait l'objet d'une exploration empirique et conceptuelle dans le chapitre précédent, autour des notions d'intervention collective et de développement. La notion de gouvernance nécessite un approfondissement que permettra la théorie de la régulation. Celle de l'intervention sera également abordée théoriquement et tout particulièrement l'idée de sa coproduction permise dans l'interaction entre l'intervenant et les participants.

La recension des écrits a démontré qu'il n'existe pas de recherche portant précisément sur cette question de recherche, et ce, même dans d'autres contextes nationaux. Cela étant, nous avons dû privilégier, d'une part, les écrits faisant référence à la gouvernance civique

et, d'autre part, ceux portant sur l'intervention collective. C'est ainsi que nous avons trouvé certaines approches théoriques qui, d'une façon ou d'une autre, concernent une partie seulement de notre question de recherche. Il s'agit principalement des approches de la régulation (Bourque, 2002), de la gestion élargie ou gestion intégrée (Gagnon, *et al.*, 2002), de la perspective politique sur l'intervention (Boulianne et Comeau, 2001) et des savoirs d'action (Racine, 2000).

3.1.1. Une théorie sur la gouvernance : la théorie de la régulation

Bien que l'origine de cette théorie ait été économique, il y a longtemps que sa pluridisciplinarité est reconnue et qu'elle puise dans diverses disciplines académiques (Boyer, 2002). Pour notre recherche, cette théorie semble très pertinente puisqu'il s'agit d'analyser la contribution de l'intervention collective à la gouvernance (que l'on qualifiera « civique » ou « partenariale ») en matière environnementale. Elle permettra de comprendre les aspects contextuels, institutionnels et politiques relatifs au partenariat entre différents acteurs sociaux, d'où le qualificatif de gouvernance civique. En effet, la théorie de la régulation s'intéresse aux périodes prolongées de crise et de stabilité, et aux arrangements qui permettent aux acteurs sociaux d'interagir selon certaines règles, bien que les intérêts continuent à diverger. Il sera alors possible de comprendre les rapports entre ces acteurs qui ont cours dans une situation de crise environnementale et où le conflit même latent risque d'être néanmoins présent.

C'est pendant la seconde moitié des années 1970 que la théorie de la régulation apparaît en France, au moment où, en Europe comme aux États-Unis, la croissance des « trente glorieuses » se terminait en crise (Coriat, 1994). L'intérêt de l'approche de la régulation est d'analyser la manière dont les structures, malgré leur caractère dialectique, se reproduisent à travers les attentes, les intérêts et les actions des agents économiques. La réponse se trouve dans les modes de régulation, c'est-à-dire l'ensemble des règles du jeu qui comprend les habitudes et les formes institutionnelles de procédure de résolution des conflits présents dans une crise. Dans la présente recherche, le mode de régulation pouvant prévaloir entre différents acteurs, face à la crise environnementale de l'époque actuelle, peut se retrouver

notamment dans les organismes que sont les CRE. Il faut souligner que les modes de régulation varient dans le temps et dans l'espace, de sorte que des structures peuvent « fonctionner » de diverses façons, relativement stables, entre deux crises (Benko et Lipietz, 1995). Ces mêmes auteurs ajoutent que les premières études faites avec cette approche ont porté sur le mode de régulation du modèle de développement capitaliste dominant après la Seconde Guerre mondiale : le fordisme. Ceci ne veut pas dire, comme il a déjà été dit, que la théorie de la régulation est la théorie du fordisme. Dès lors, l'approche régulationniste est une méthode qui peut être appliquée à des modèles de développement économique pré ou post fordiste. Par ailleurs, Benko et Lipietz (1995) montrent certains exemples d'études qui ont été faites selon l'approche régulationniste et portant sur « l'espace » (territoire / district industriel, local / global). Afin de répondre aux questions encore ouvertes, ces auteurs proposent le développement de la recherche sur la « régulation du local » et le recours au concept de gouvernance. À ce sujet, Gilly et Pecqueur (1995 : 305) ajoutent que « la gouvernance d'un territoire caractérise à un moment donné une structure composée par différents acteurs et institutions permettant d'apprécier les règles et routines qui donnent sa spécificité à un lieu vis-à-vis d'autres lieux et vis-à-vis du système productif national qui l'englobe ». C'est ainsi que la théorie de la régulation permet la compréhension des changements structuraux qui sont en cours dans le mode de régulation. Autrement dit, pour dénouer une situation de crise, de nouvelles règles visant à assurer la poursuite des rapports entre les acteurs doivent être trouvées ; ces nouvelles façons de procéder peuvent être viables dans la mesure où des compromis sont faits de part et d'autre, et que l'État peut, la plupart du temps, faciliter ce processus (Bourque, 2002).

Dans ce contexte, l'intérêt de la théorie de la régulation réside dans sa capacité à saisir la succession de périodes marquées par des régimes d'accumulation différents et des changements aux modes de régulation. Les crises apparaissent ainsi comme des phases de transition entre un régime et celui appelé à lui succéder (Duharcourt, 1997). La régulation se constitue donc en affrontant un défi particulier : tenter d'expliquer le passage de la croissance à la crise, et ce, de manière endogène, à partir des mêmes catégories de base, en suivant le cours de leurs métamorphoses (Coriat, 1994). L'approche de la théorie de la régulation part donc d'une distinction conceptuelle préalable entre la notion de « petites

crises », expression endogène du mode de régulation, et celle de « grandes crises », où l'on peut trouver l'accumulation qui remet en cause la stabilité des formes institutionnelles lui servant de support (Vercellone, 1994). Ces formes institutionnelles sont l'État, la monnaie, les relations internationales, les formes d'organisation de la concurrence et le rapport salarial (Petit, 1998). Dans le même sens, Bélanger et Lévesque (1991) montrent que pour les régulationnistes, les cinq rapports sociaux fondamentaux codifiés par des formes structurelles qui caractérisent le capitalisme sont : 1) le rapport marchand ; 2) le rapport salarial ; 3) le rapport entre les entreprises ; 4) les rapports entre États-nations ; et 5) l'État.

À l'origine, la théorie de la régulation considérait l'État-providence comme un compromis où l'État concédait l'accès aux services collectifs, mais sans que les citoyens aient de pouvoir sur eux. Il s'agissait alors d'un rapport de consommation entre les citoyens en tant que consommateurs passifs de services collectifs et l'État, qui offre ce type de services. Le providentialisme était un rapport de consommation composé de domination (par la gestion étatique) et de dépendance (de la part des citoyens-usagers) dans le cadre d'un compromis institutionnalisé par l'État-providence (Bourque, 2002). Mais face à la crise de l'État-providence, de nouveaux mécanismes de régulation, d'échanges et de communication peuvent être instaurés. Tout cela permet de revoir les processus antérieurs qui ne sont plus adaptés aux besoins ou aux nouvelles demandes sociales. Par exemple, au Québec, comme dans d'autres pays du monde, sous l'effet de la crise, de nouveaux modèles de concertation sont apparus à partir des années 1980, dans lesquels l'État ne mène plus seul le jeu (Ducharme et Vaillancourt, 2003). On parle ici d'une société de partenariat où les autorités locales d'aujourd'hui sollicitent la participation du secteur privé d'une manière active (Hamel, 1995), et aussi du secteur communautaire, comme c'est le cas des CRE qui reçoivent des subventions de l'État pour permettre des actions locales concertées en environnement. Que ce soit en matière de gestion urbaine, de développement urbain ou de politiques sociales, comme c'est le cas dans les CRE à l'étude, le partenariat s'effectue souvent à trois et même à quatre, à savoir l'État, le secteur privé, le milieu syndical et le secteur communautaire. Il s'agit ici d'un type de régulation marqué par la coopération et la réciprocité entre ses membres, mais pouvant présenter des divergences d'intérêts que l'on tente de surmonter pour résoudre une crise. Comme c'est le cas dans des situations

analogues, ses principes reposent sur le partage des risques et des bénéfices pour les acteurs qui s'y engagent (Hamel, 1993).

Bien sûr, il existe les autres formes classiques de régulation que sont : 1) la régulation étatique, dans laquelle l'État arbitre les conflits, distribue des ressources et coordonne des activités et des groupes ; et 2) la régulation par le marché, laquelle a joué un rôle majeur depuis l'émergence du capitalisme, pour organiser les échanges entre une offre et une demande avec un ajustement par le prix (Le Galès, 1998). Dans le même sens et à la lumière des événements ayant marqué le post-fordisme¹, Bourque (2002 : 89-92) retient trois orientations possibles pour un mode de régulation de l'État-providence : sociale-étatiste, néolibérale et sociocommunautaire. L'orientation sociale-étatiste suppose que l'État maintient une gestion centralisée du social, mais dans une perspective caractérisée par la déconcentration administrative. Dans ce cas, la crise des finances publiques l'oblige à revoir les formes de sa gestion. Il cherche alors à prendre appui sur les organismes communautaires qui sont vus comme un palliatif aux effets déstructurants de la mondialisation. L'orientation néolibérale est marquée par les forces du marché qui s'imposent dans la crise de l'État-providence. La solution passe par le désengagement de l'État au profit du marché, de la famille et de l'entraide bénévole, ainsi que par la privatisation, la tarification, la sélectivité des clientèles et la perte de vitesse du social et du préventif. L'orientation sociocommunautaire, nommée également « démocratique et solidaire », remet aussi en question l'orientation social-étatiste, mais sur des bases différentes. La vision de l'État est ici celle d'un État-partenaire et régulateur. De nouveaux compromis sociaux sont élaborés pour construire une régulation plus démocratique, plus solidaire et résolument mixte (État-communautaire-privé) (Bourque, 2002).

Le mode de régulation contribue en effet à la reproduction de l'ensemble de la société, à travers la codification des rapports sociaux fondamentaux (Coriat, 1994). Il s'agit des « règles du jeu » et des procédures de résolution de conflits. Évidemment, le mode de régulation ne peut pas toujours résoudre les contradictions, puisque dans le système

¹ Bourque réfère ici à Bélanger (1988), Groulx (1993), Favreau et Hurtubise (1993), et Vaillancourt *et al.* (2000).

capitaliste, il y a des périodes de stabilité relative, mais aussi des périodes de crise et de transformation. Pendant les périodes de stabilité relative, le mode de régulation en place « contrôle » les contradictions ; cependant, lors d'une crise, le mode de régulation ne convient plus et la mise en place d'un nouveau mode de régulation s'impose. Ainsi, une période spécifique de stabilité est marquée par des règles et des normes qui lui sont appropriées afin de permettre le maintien du régime d'accumulation économique. Cet ensemble de règles représente le mode de régulation (Jäger et Raza, 2001).

Dans une perspective régulationniste, comment peut se présenter la question de la gouvernance en environnement ? D'emblée, on peut mentionner que les relations écologiques ont certaines spécificités, puisqu'elles sont des relations de type horizontal entre tous et chacun face à l'environnement : celui-ci est à la fois la condition et le produit de leurs activités. De plus, ces relations sont surdéterminées par d'autres relations sociales horizontales (rapports marchands, rapports de citoyenneté) et verticales (rapport salarial, rapports centre-périphérie) (Lipietz, 1995). Si les principes généraux de la théorie de la régulation s'avèrent pertinents pour comprendre les rapports sociaux en matière environnementale, son opérationnalisation pose problème pour une analyse sectorielle et localisée telle qu'envisagée dans cette recherche. Voyons comment les notions de gouvernance civique et de partenariat pourraient s'avérer utiles pour qualifier la perspective des CRE en termes de « gestion » locale des problèmes environnementaux.

3.1.1.1. La gouvernance civique

Le concept de gouvernance, d'origine anglo-saxonne, est utilisé de façon assez courante en langue française. Depuis 1989, la Banque mondiale a qualifié la situation des pays d'Afrique de « *crisis in governance* », et le terme a donc été généralement associé à la politique du développement (Padgen, 1998). La popularité de ce terme est liée aux caractéristiques de l'environnement social, économique et politique dans lequel on évolue depuis quelques années (Boucher et Tremblay, 1999). La notion de gouvernance s'inscrit dans une problématique de la perte de centralité de l'instance étatique voulant que l'État a

perdu ses capacités d'action dans un monde de complexité accrue et de différenciation de sous systèmes (Merrien, 1998).

L'État est de plus en plus déconnecté de la société civile. Dans une société caractérisée par une crise du statut de classes moyennes salariées et une juxtaposition croissante de clivages culturels et sociaux non ordonnés, donnant lieu à un pluralisme des communautés, les gouvernements sont dans l'incapacité de gérer les problèmes et d'arbitrer entre les demandes trop nombreuses et trop contradictoires. L'État est incapable de faire face à la surcharge des demandes sociales. L'opinion publique devient de plus en plus désillusionnée. L'action publique n'est ni efficace, ni efficiente ni même équitable. Les modes traditionnels de gestion des services publics sont jugés inefficaces et dispendieux. L'État ou les collectivités publiques ne sont plus capables de répondre correctement aux besoins sociaux. La régulation hiérarchique centralisée ne fonctionne plus [...] l'État n'a plus que l'apparence du pouvoir, les marchés internationaux sont les véritables arbitres des politiques possibles. La crise appelle de nouvelles formes de régulation. (Merrien, 1998 : 62).

Dans ce contexte, le renouvellement de la gouvernance, ou plus prosaïquement, sa mise en place, implique une nouvelle définition du gouvernement, une nouvelle organisation du pouvoir et une nouvelle façon de gouverner la société (Stoker, 1998). La transformation dramatique de la trame de l'environnement, la mondialisation accélérée des marchés, l'accélération du changement technique, la montée d'une économie basée sur la connaissance et la déterritorialisation de l'économie ont changé les règles du jeu. Pour maintenir un certain niveau économique et une stabilité sociale, il a fallu faire preuve d'une flexibilité stratégique innovatrice où la collaboration accrue est devenue nécessaire entre des acteurs qui, autrefois, se seraient perçus comme des ennemis jurés (Paquet, 2001). Le problème environnemental est un cas de figure à cet égard : les impasses qui guettent l'humanité et son caractère mondial suscitent de plus en plus l'intérêt à agir. Ces préoccupations qui ne mobilisaient qu'une poignée d'écologistes sympathiques, il y a quelques années à peine, sont aujourd'hui effectivement sur la table des décideurs de ce monde (Lipietz, 1992). Face à cette réalité, la protection de l'environnement est devenue une priorité dans le programme politique de nombreux pays, comme en témoignent les accords et protocoles de plus en plus nombreux signés au niveau international, comme s'il n'était pas suffisant de « penser global et agir local », et qu'il faille aussi « penser local et agir

global ». Chaque petit geste de l'action locale compte, et la gouvernance exercée à l'interne d'organismes régionaux comme le CRE veut promouvoir une action politique et communautaire qui favorise la démocratie participative et la cohésion sociale des acteurs impliqués. Dans la présente recherche, nous devons d'abord nous assurer que les pratiques dans lesquelles se déroulent les interventions veulent favoriser ce type de gouvernance que l'on qualifie de « civique » ou « partenariale ». Notre recherche cherchera également à savoir dans quelle mesure l'intervention qui est menée contribue à cette gouvernance.

La gouvernance se définit alors à partir des différentes formes de régulation qui ont à voir avec la proximité d'acteurs, de groupes et d'institutions, et avec les interactions spatialisées de différentes organisations (Le Galès, 1998). Dans la gouvernance civique, les acteurs de différents secteurs et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités. Il s'agit d'une action commune qui permet un processus interactionniste (Merrien, 1998). Cette gouvernance permet d'apprécier les règles et routines du système qui l'englobe. Force est de reconnaître que la notion d'acteur, qu'il soit un individu ou une organisation, n'est pas l'objet premier d'analyse de la théorie de la régulation. Toutefois, seule la prise en considération des comportements des acteurs permettra de comprendre le mode de fonctionnement et la dynamique des systèmes productifs et de leurs modes de régulation. Au-delà de l'acteur se trouve une pluralité d'acteurs qui s'organisent dans une structure d'apprentissage collectif, génératrice d'une dynamique collective spécifique : groupe de sociétés, filière de production, réseau de coopération de firmes, système local d'innovation, etc. (Gilly et Pecqueur, 1995).

Dans ce contexte, le terme « gouvernance locale » s'emploie pour désigner les différentes formes de régulation et de coordination d'activités économiques d'une région (Joyal, 2002).

Le nouveau modèle de gouvernance exige des gestionnaires des compétences très différentes de celles qui étaient requises autrefois, et il a un effet important sur des éléments comme l'éducation, la formation et le développement personnel susceptible de préparer le mieux possible les dirigeants et les gestionnaires de demain. Comme la nouvelle organisation doit devenir une

organisation en apprentissage, le nouveau dirigeant ou gestionnaire « fédéral » ne peut désormais plus donner des ordres ou des commandements : il doit consulter, négocier, agir comme moniteur, animateur, concepteur, etc. (Paquet, 2001 :33).

La gouvernance actuelle suppose donc : 1) la perte de centralisme de la régulation étatique ; 2) la négociation ouverte avec les multiples acteurs économiques et sociaux ; 3) le décloisonnement entre les sphères publiques et privées débouchant sur des partenariats (Canet, 2004). C'est alors vers une nouvelle dynamique que nous invite la gouvernance civique, en favorisant la participation des différents acteurs dans un sens de gouvernance participative et partenariale.

3.1.1.2. Le partenariat exercé dans la gouvernance civique

Bien que la notion de partenariat ait été utilisée d'abord pour désigner un type d'entreprenariat mixte, cette notion a évolué progressivement pour rendre compte d'une modalité spécifique d'association entre l'État, l'entreprise grande et petite, les organisations de pouvoir local, les institutions et les mouvements sociaux, dans le cadre d'expériences de développement urbain ou régional. Il faut souligner que l'idée de recourir au partenariat privé-public pour favoriser le développement économique apparaît dès la fin du 18^e siècle, lorsqu'on assiste aux États-Unis à une collaboration du secteur privé et du secteur public pour l'aménagement des grandes infrastructures de transport et de communication (Squires, 1989 cité par Hamel, 1995). De nos jours, le partenariat apparaît comme l'expression d'une nouvelle façon de gérer le social et comme un nouveau mode de régulation qui vise à assurer une plus grande cohésion à l'intérieur de la société. C'est ainsi que le partenariat élargit une responsabilité qui n'incombe plus à l'État ou au marché, mais à tous les acteurs concernés par la question (René et Gervais, 2001). Le partenariat permet de réunir les préoccupations, de considérer l'ensemble des intérêts et des critères de valorisation, de choisir des priorités de développement et d'établir des programmes partagés d'action et de contrôle. En outre, à ces éléments de planification, s'ajoute la participation financière des différents acteurs, et en cela, le partenariat acquiert un aspect entrepreneurial (Klein, 1992). Selon Dommergues (1988), le nouvel « entreprenariat » se nourrit de « partenariat » et

d'investissement. Suivant les circonstances, chaque partenaire apporte une contribution, accepte un sacrifice et propose un compromis. Les rôles deviennent plus souples et la tendance veut que l'État local s'occupe de l'infrastructure, le milieu des affaires s'intéresse à l'environnement, le syndicat apporte une « participation antagoniste » et l'Université pratique les transferts technologiques. La clé de cet « entreprenariat-partenariat » est la coopération. Nous pouvons voir que le partenariat génère des alliances locales qui, hier encore, étaient impensables entre des élus locaux appartenant à des formations politiques opposées, entre des représentants du patronat et des salariés, ou encore entre des responsables des secteurs public et privé. Somme toute, dans la société partenariale, les acteurs doivent avoir des droits et des obligations réciproques, assumer un pouvoir et des responsabilités comparables, et retirer des avantages tangibles ou de même importance. Bref, ils doivent être égaux dans la coopération. Cette équité est essentielle. Sans partenariat, il n'y a pas de revitalisation économique et sociale, et sans équité, il n'y a pas de partenariat (Dommergues, 1988).

Dans ce contexte, il faut faire une distinction entre les différents types de relations possibles. En s'inspirant de Landry (1994), René et Gervais (2001) distinguent les relations de collaboration, de concertation, de partenariat et d'action intersectorielle. D'abord, la collaboration peut se trouver dans un petit nombre d'acteurs qui ont des liens peu formels et à caractère ponctuel. Puis, la concertation constitue des rapports plus réguliers entre acteurs organisés que nous retrouvons par exemple dans les différentes tables de concertation qui se forment pour aborder un objectif commun. Ensuite, le partenariat renvoie à des pratiques qui engagent davantage les partenaires dans une démarche commune. Les liens dans le partenariat sont plus structurés et formels que dans la concertation. Finalement, on peut classer l'action intersectorielle aussi dans un partenariat élargi puisqu'il s'agit de collaborations entre des acteurs mobilisés appartenant à divers secteurs d'activités, avec mandats complémentaires pour mettre en place un plan global. Ces distinctions permettent de proposer une définition du partenariat :

[le partenariat est un] rapport complémentaire et équitable entre deux parties, différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle

des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance [...] L'objet du partenariat peut-être la création commune d'un projet ou d'une ressource (Panet-Raymond et Bourque, 1991 cités par René et Gervais, 2001 :21).

Pour approfondir un peu plus la notion de partenariat, Bourque (2003) a construit une typologie du partenariat selon trois variables : 1) le lieu où s'actualise le partenariat (national, local, etc.) ; 2) le statut des acteurs impliqués (instances gouvernementales, acteurs locaux en provenance des établissements publics ou des organismes communautaires, etc.) ; 3) les objets du partenariat (questions politiques de financement, relations quotidiennes et bilatérales pour la prestation de services à des populations, à des clientèles communes, à deux partenaires ou plus, etc.) Puis, Bourque reconnaît deux niveaux de partenariat dans cette typologie, en considérant les résultats de sa recherche sur le secteur santé:

- 1) *Le partenariat État / communautaire* : il s'agit d'un partenariat de type politique que permet la reconnaissance politique, le financement, la reddition de comptes, l'évaluation, etc.
- 2) *Le partenariat réseau public / communautaire* : on trouve ici la planification et l'orientation régionales, ainsi que le partenariat opérationnel qui comprend le modèle par programme et le modèle par territoire.

De plus, l'étude du partenariat renvoie à une nouvelle interprétation des rapports entre le secteur privé et l'État dans la société moderne. De nouvelles idéologies ciblent en effet ces deux institutions en les présentant comme les principales forces économiques capables de résoudre les crises que traversent les économies capitalistes (Delorme, 1992). Mais, les communautés rurales et urbaines en déclin, qui parfois ne peuvent plus compter sur les investissements de l'État ou des grandes entreprises pour assurer leur développement, agissent aussi sur la mise en place des expériences de partenariat (Gagnon, 1992). Selon Klein (1992), les quatre types de partenariats locaux sont :

- 1) *Le partenariat politique interétatique*. Il résulte du nouveau partage de pouvoir entre des dispositifs centraux de l'administration étatique et des dispositifs régionaux et locaux.

- 2) *Le partenariat mixte technoproductif*. Les collaborations entre les universités, les entreprises et les gouvernements locaux. Ces collaborations portent sur la maîtrise locale de la technologie et sur la création d'un climat stimulant pour l'entreprise et pour l'investissement.
- 3) *Le partenariat corporatiste à base privée*. Il concerne la constitution de corporations de développement dont le but est la promotion et le financement de l'entrepreneuriat. Aux universités, municipalités et entreprises s'ajoutent ici des organisations privées, à but lucratif ou non lucratif.
- 4) *Le partenariat public-communautaire*. Il s'établit entre des associations à caractère communautaire, des institutions du pouvoir local, des institutions gouvernementales et, dans certains cas, des entreprises. Il en résulte une sorte d'« entrepreneuriat social » qui réalise des activités de développement et lance des initiatives, tout en créant des emplois et en procurant des services importants à la collectivité (santé, formation, garderies, etc.).

Dans ce dernier type de partenariat, les organisations communautaires financées largement par des subventions gouvernementales, mais gérées par des acteurs locaux, interviennent dans la recherche de solutions aux problèmes de développement et de gestion territoriale, ce qui les amène à assumer un rôle autrefois dévolu à l'État (Klein, 1992). La notion de partenariat suggère aussi une certaine méfiance à l'égard d'une vision trop consensuelle du développement. Une étude critique du partenariat doit conduire à une interrogation sur ceux qui tirent profit de l'association entre divers groupes ou diverses institutions dans la société (Delorme, 1992). En revanche, existent aussi trois thèses proposées par Vaillancourt (1994) dans le débat sur le partenariat entre le communautaire et le public :

- 1) *La thèse de la complémentarité*. Elle laisse entendre que l'arrimage n'occasionne pas de problème particulier, puisque les ressources communautaires, définies de façon assez réductrice, font partie de la même famille, appartiennent au même réseau, que les établissements du secteur public. Dans cette thèse, il n'y a pas de différence fondamentale entre l'identité des ressources communautaires et celle des ressources publiques.
- 2) *La thèse de la récupération*. Le partenariat est presque vu comme un péril à éviter, dans la mesure où il représente une menace pour l'identité des organismes communautaires autonomes. Pour protéger leur identité, les organismes communautaires doivent contourner le partenariat et ceux qui l'acceptent, le font à leurs risques et périls.
- 3) *La thèse de la « concertation conflictuelle »*. Le communautaire et le public peuvent se concerter, mais en demeurant conscients de leurs identités et de leurs objectifs propres.

Ce type de concertation rend le partenariat possible, mais la vigilance constante à laquelle on doit s'astreindre pour préserver son identité communautaire ne va pas sans créer des tensions et susciter des luttes.

Dans cette dernière thèse, les règles du jeu ne sont pas seulement établies par l'État, mais avec la participation du communautaire et la négociation équitable entre acteurs appartenant aux différents secteurs est toujours possible, même dans une concertation conflictuelle (Vaillancourt, 1994). Finalement, le partenariat comme instrument de développement local doit en effet favoriser une décentralisation du pouvoir décisionnel, c'est-à-dire un meilleur partage entre l'administration étatique, l'entreprise privée et les groupes sociocommunautaires. Il peut susciter la création d'espaces de coopération et de solidarité, de communication et d'échanges, et le renforcement de l'autonomie et de l'identité locales (Gagnon, 1992).

On peut maintenant aborder certaines autres approches théoriques rencontrées dans diverses recherches empiriques qui donnent des exemples du déroulement de la gouvernance civique, autant environnementale que dans d'autres domaines connexes, au niveau local.

3.1.2. L'approche de la gestion élargie ou la gestion intégrée

Cette approche se trouve dans les recherches de Gagnon *et al.* (2002) ainsi que dans celle de Rocher (2000), qui font référence aux comités de suivi ou comités de surveillance en environnement, une forme de participation collective de différents acteurs. Ces modes de gestion se caractérisent par une intervention publique intégrée et décentralisée, au-delà des strictes procédures de l'évaluation environnementale, ainsi que par une dynamique de concertation entre des acteurs dont les intérêts sont parfois divergents (Lascoumes, 1994 cité par Gagnon *et al.*, 2002 : 16). Il s'agit, en effet, « de nouveaux modes de gestion de l'environnement pouvant répondre aux exigences et à la complexité de la 'société du risque' et réagir à l'échec de la planification rationnelle proposée comme modèle de gestion étatique et centralisée de l'environnement » (Gagnon *et al.*, 2002 : 15). C'est donc dire qu'en contrepartie de cette approche, la planification rationnelle existe bel et bien en environnement. Elle « a permis de construire une démarche 'rationnelle' établissant une

déduction entre la connaissance d'une situation de fait et les changements que l'on veut y introduire » (Hamel, 1996 : 62). Il s'agit alors d'un modèle d'aide à la décision (Gagnon *et al.*, 2002).

[...] la planification rationnelle propose une démarche formelle qui peut s'adapter à n'importe quelle situation. L'accent y est mis principalement sur les aspects procéduraux. Il en résulte que le spécialiste a tendance à se cantonner dans un rôle technique. Il laisse aux décideurs publics, aux politiciens, la responsabilité d'énoncer une hiérarchie des valeurs, d'en assumer les conséquences en fonction des choix politiques qu'ils ont opérés (Hamel, 1996 : 64).

Cependant, « la relation de subordination qui caractérise les rapports connaissance-action dans le cadre du modèle positiviste propre à la planification rationnelle, ne tient pas compte, en fait, de la complexité et du caractère dialectique des interactions entre les deux domaines » (Schön, 1982 cité par Hamel, 1996 : 65). En effet, la planification rationnelle est basée sur une logique fermée et peu souple (Gagnon *et al.*, 2002), qui a « tendance à réduire la réalité aux représentations et aux modèles fournis par les logiques et langages disciplinaires (langages économique, technique, réglementaire, etc.) » (Barouch, 1989 cité par Gagnon *et al.*, 2002 :15). Bref, la planification rationnelle produit une incompatibilité entre la politique environnementale et les pratiques sur le terrain, pendant que la gestion élargie ou la gestion intégrée permettent une participation élargie, une plus grande maîtrise, de la part des populations locales et régionales, de la qualité de leur environnement et de leur territoire (Gagnon *et al.*, 2002).

Peu importe si on les appelle comité de suivi (Gagnon *et al.*, 2002) ou comité de surveillance (Rocher, 2000), il n'y a pas nécessairement de distinction entre ces deux fonctions. La plupart des comités ont à la fois une fonction de suivi et de surveillance. La différence entre ces deux notions réside principalement dans le fait que le suivi s'adresse aux impacts d'un projet tandis que la surveillance concerne la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation de ces impacts (Rocher, 2000). Au Québec, il n'y a pas d'appellation standardisée ; on peut ainsi les nommer « comité de suivi », « comité de liaison », « comité

consultatif communautaire », « comité de surveillance » ou encore « comité de vigilance », appellation utilisée par le gouvernement du Québec (Walker, 2004).

Ce qu'importe pour notre recherche est la pertinence de la notion de gestion élargie puisqu'elle suppose la participation volontaire et démocratique d'acteurs appartenant à divers secteurs. Il s'agit en effet des comités multipartites, où siègent des représentants de plusieurs groupes ou institutions comme le ministère de l'Environnement, des municipalités, des citoyens, des entreprises, des groupes environnementaux, de santé publique, etc. Nous trouvons alors dans cette approche une concertation semblable à celle des CRE à l'étude, des acteurs appartenant aux différents secteurs siégeant autour de la même table pour arriver à une décision concernant la région, et en cela, de manière participative, volontaire et démocratique.

3.1.3. L'approche politique de l'intervention

Boulianne et Comeau (2001) se sont intéressés à l'aspect politique de l'intervention en faisant référence à Nelisse (1997). Ce volet politique « concerne l'institutionnalisation de l'intervention, c'est-à-dire les processus de légitimation des savoirs experts, la contractualisation du travail salarié d'intervention et les rapports des intervenants aux différents acteurs sociaux » (Boulianne et Comeau, 2001 : 26). Pour notre recherche, cette approche s'avère aussi fort intéressante en considérant que nous sommes face à une problématique qu'il faut analyser comme une construction socio-politique d'un problème social où existent de multiples demandes individuelles et collectives.

Ces problématiques ne sont pas une pure création de l'État et encore moins des professions, même si ces deux acteurs y sont déterminants. C'est plus la création de lieux ou instances médiatrices entre tous les acteurs sociaux impliqués de fait, de près ou de loin, dans un type de problème (les populations, les pouvoirs publics, les groupes communautaires, les ordres professionnels, les corporations productrices, les mouvements sociaux...) (Nelisse, 1997 : 31).

Dans cette approche politique proposée par Nelisse, l'intervention constitue en effet une action collective par laquelle tous les acteurs sociaux impliqués donnent sens et

autorégulent leurs pratiques propres en considérant un intérêt général. Dans leur recherche, Boulianne et Comeau (2001) affirment que le pôle politique de l'intervention fait appel à des savoirs d'expérience qui demandent à être explicités. Ces savoirs « résultent d'un processus constant de négociation et de construction de sens, processus qui procède d'un travail conscient et réflexif, sans pour autant nier l'importance du contexte dans lequel évolue l'action collective » (Melucci, 1996 ; Benford et Snow, 2000, cités par Boulianne et Comeau, 2001 : 26). Pour la construction de cette approche, ces auteurs se sont appuyés, dans leur recherche, sur la théorie de la « construction des schèmes d'interprétation collectifs » (Benford et Snow, 2000 cités par Boulianne et Comeau, 2001 : 26), laquelle étudie les processus discursifs interactifs des intervenants, pour arriver à l'élaboration et à la modification des cadres d'interprétation qui guident et légitiment l'action collective. Dans cette théorie, on identifie trois éléments clés de la construction des schèmes d'interprétation collectifs :

- 1) *le diagnostic*, qui renvoie à l'identification d'une problématique et de ce qu'on en considère comme étant la ou les causes fondamentales ;
- 2) *le pronostic*, qui est l'établissement de liens entre la solution envisagée et les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre ;
- 3) *la motivation*, qui désigne l'identification des arguments qui mobilisent autour de la cause défendue.

Ces éléments, proposés par la théorie de la construction des schèmes d'interprétation collectifs, contribuent à la construction des processus de légitimation des savoirs experts, des rapports des intervenants aux différents acteurs sociaux, et enfin à d'autres caractéristiques de l'approche politique de l'intervention, toujours en processus, « comme une construction sociale, comme productions historiques et quotidiennes d'acteurs sociaux, individuels et collectifs » (Nelisse, 1997).

3.1.4. L'approche sur les savoirs d'action

Cette approche de l'intervention se trouve dans Racine (2000), qui s'inspire principalement de la perspective de la « pratique réflexive » proposée par Schön (1994, cité par Racine,

2000), laquelle donne un statut d'acteur aux intervenants dans la construction de leur savoir. Dans cette approche, l'apprentissage est un acte social où l'être humain construit, incorpore et structure son expérience à travers ses interactions avec les autres. Les pratiques professionnelles d'intervention collective ne sont donc pas guidées uniquement par une base théorique prédéterminée, mais elles sont également fondées sur les connaissances dérivées de l'apprentissage empirique (Racine, 2000). À travers son travail quotidien, un professionnel révèle un savoir dans l'action, alors « il est juste de dire que le savoir est dans l'action ». Cependant, une certaine forme de savoir entre en jeu dans toute action intelligente, alors que le savoir-faire n'est pas dans l'action, il se construit à travers l'exercice intelligent du professionnel (Schön, 1986).

Quand un praticien définit un problème, il choisit ce qu'il va considérer comme les « faits » de la situation. Il décide quels éléments considérer et quels éléments ignorer. Il nomme les éléments sur lesquels portera son attention et les place dans un contexte évaluatif qui oriente son intervention (Schön, 1986 :75).

D'après Racine, les travaux de Schön sur la réflexion en cours d'action représentent une contribution essentielle pour saisir comment les praticiens construisent leurs savoirs pratiques. « Schön propose un modèle où la construction du corpus de connaissances des praticiens s'élabore progressivement à travers la réflexion en cours d'action et sur l'action » (Racine, 1997 : 184). Toutefois, sans invalider l'apport de Schön, Racine (1997) propose la coconstruction de savoirs, qui fait référence à la production des savoirs à laquelle participent des acteurs concernés par un même objet, impliqués dans une pratique commune d'intervention, dans un sens de coproduction. À la lumière de Vaillancourt et Leclerc (2007), on peut ajouter que la coconstruction fait référence à la participation de divers acteurs et de l'intervenant pour penser l'intervention, alors que la coproduction concerne la mise en œuvre de l'intervention par l'intervenant et le groupe d'acteurs impliqués. La coconstruction arrive ainsi en amont de la coproduction de l'intervention.

Ce qui précède invite à la construction de savoirs d'expérience, à ne pas opposer les approches du savoir reçu et du savoir construit, à ne pas séparer les savoirs formalisés et les savoirs construits à partir de l'expérience pratique (Racine, 2000). En fait, les expériences

problématiques que vivent les intervenants deviennent des occasions d'apprentissage, et « de là naissent de nouveaux savoirs, de nouvelles procédures, de nouvelles conceptions et de nouvelles significations » (Racine et Legault, 2001 : 6). La notion d'expérience peut faire référence à différents moments et à différents registres de la vie quotidienne. On ne peut donc pas nier la complexité des situations rencontrées dans la pratique, ce qui peut inviter l'intervenant à s'interroger non seulement sur le comment de sa pratique, mais aussi sur le pourquoi. Cela permet la réflexion plutôt que la domestication, et prévient la perte du potentiel de résistance, de transformation ou d'innovation. C'est ainsi que l'acceptation de plusieurs modes de connaissance permet de comprendre la complexité de l'agir des intervenants qui ne se fonde pas uniquement sur les connaissances théoriques générées par les sciences sociales, mais également sur les connaissances dérivées de l'apprentissage expérientiel (Racine, 2000).

Il nous semble intéressant de rappeler les questions que Racine (2000) se pose dans son étude, lesquelles pourraient bien être adaptées à n'importe quel domaine de l'intervention sociale et sont aussi rattachées à la construction de savoirs d'expérience. Cette auteure se questionne sur la composition du corpus de connaissances des intervenants sociaux ; sur la façon dont la pratique produit des apprentissages ainsi que sur la façon dont ceux-ci peuvent devenir des connaissances ; sur les sources auxquelles se réfèrent les praticiens pour construire leur corpus de connaissances ; et sur les stratégies que les intervenants développent pour composer avec la multiplicité des sources de connaissances. Voilà des aspects qui semblent s'appliquer à notre recherche : nous essayons d'illustrer la construction des pratiques de l'organisation communautaire en environnement.

3.2. Cadre théorique et dimensions d'analyse

Considérant que cette thèse envisage l'existence d'acteurs variés ayant des intérêts diversifiés, que la gouvernance s'adapte à la collectivité et que l'intervention collective en environnement résulte d'une co-production, le constructivisme apparaît alors comme le paradigme à privilégier pour définir la problématique.

D'après Watzlawick (1988, cité par Amiguet et Julier, 1998), les quatre conséquences de l'affirmation selon laquelle la réalité est socialement construite sont : 1) la tolérance, en considérant le monde comme une invention, que la vérité ne sera jamais connue, qu'une vision du monde convient plus ou moins à chacun et que les visions des autres ne pourront jamais être considérées comme démentes ou mauvaises ; 2) la responsabilité, non seulement de nos décisions, de nos actes et de nos rêves, mais aussi de la réalité que chacun génère dans un monde construit ; 3) la liberté, en lien avec la responsabilité, permettra toujours de construire une autre réalité complètement différente ; 4) l'invention de la réalité, car l'interprétation du monde n'est qu'une invention du sujet, le constructivisme n'invente pas ou n'explique pas une réalité qui nous est indépendante. On ne peut donc séparer la connaissance de l'action, le connaître de l'agir.

En ce sens, le constructivisme permet de générer des connaissances pour faciliter le changement social. C'est un cadre privilégié pour développer des connaissances sur la vie des groupes marginalisés. Par ailleurs, cette perspective théorique conçoit que la connaissance n'est pas objective et qu'il n'y a pas de vérité absolue (Hardina, 2002). De plus, « le constructivisme caractérise le processus inductif de production des connaissances et il suppose que la connaissance est un construit [...]. Le constructivisme est une position théorique qui considère un objet pensé comme 'construit' » (Comeau 1994 : 6).

Le constructivisme c'est tout d'abord une *théorie de la connaissance* qui sape une grande partie de la conception traditionnelle du monde (d'où la grande résistance que cette théorie rencontre). [...] Elle a quelques points communs avec le scepticisme, cette philosophie qui repose sur le doute. Selon le constructivisme, l'être humain – et lui seulement – est responsable de sa pensée, de sa connaissance et donc de ce qu'il fait. Lui seul, dans le monde du vivant, sait qu'il sait, pense qu'il pense, etc. (Amiguet et Julier, 1998 : 49).

Ainsi le constructivisme prétend que la connaissance ne reflète pas une réalité ontologique objective, mais concerne exclusivement l'organisation d'un monde constitué par l'expérience (Amiguet et Julier, 1998). Hardina (2002) ajoute que la connaissance se construit à travers l'interaction sociale et le dialogue, dans le contexte culturel, la structure politique, l'économie et les influences historiques. Cette interaction sociale permet alors la

co-production de savoirs et d'expériences (Racine 2000, Gadrey, 1994). Il en résulte un apprentissage mutuel et un acte social où l'être humain construit, incorpore et structure son expérience à travers ses interactions avec d'autres (Racine, 1997).

Vue sous l'angle du paradigme constructiviste, la question de recherche permet de retenir deux dimensions à l'étude : les différents aspects de la pratique des intervenants et des participants (l'intervention), d'une part, et l'implication des divers acteurs dans les CRE et dans l'intervention (la participation).

Ces deux aspects guideront la formulation de la problématique, la cueillette des informations ainsi que la démarche d'analyse. Il s'agit donc de dimensions qui permettront de faire le lien entre le cadre théorique et les informations recueillies auprès de nos interviewés. Nous allons maintenant définir chacune de ces dimensions de manière théorique.

3.2.1. L'intervention collective et sa contribution à la gouvernance civique

La recherche s'intéresse aux contributions possibles de l'intervention collective à cette façon de réguler la vie en société qui caractérise la gouvernance civique. Par exemple, si la gouvernance civique exige des habiletés de consultation, de négociation, d'animation, etc. (Paquet, 2001), on pourra vérifier s'il s'agit de compétences sciemment développées dans le cadre de l'intervention collective. De fait, celle-ci poursuit plusieurs objectifs que Hardina (2002) énonce comme suit : la transformation sociale, le développement d'une conscience critique des conditions sociales et économiques qui marginalisent certains groupes sociaux, l'établissement des liens entre l'intervenant et la collectivité dans son ensemble en tant que groupe et non pas de manière individuelle, l'établissement d'alliances entre l'intervenant et les membres du groupe ciblé pour y agir ainsi que le développement de « *l'empowerment* » du groupe. L'auteur ajoute que l'intervention vise une plus grande participation de la communauté dans les affaires publiques selon des principes démocratiques et selon un partenariat plus ou moins consensuel entre les acteurs.

Afin de connaître la contribution de l'intervention collective à la gouvernance civique, la thèse envisage d'examiner l'intervention dans les CRE à la lumière des modèles prescrits en organisation communautaire, des habiletés de l'intervenant, du processus d'intervention, des stratégies et des valeurs. Les prochaines rubriques présentent les éléments théoriques relatifs à ces dimensions.

3.2.1.1. Les modèles prescrits ou préétablis de l'intervention en organisation communautaire

Nous faisons ici référence à l'intervention collective prescrite (Leclerc *et al.*, 1997), soit celle qui se trouve de manière explicite dans les manuels, laquelle peut être différente des modèles en action (ce que les intervenantes et intervenants disent ou font) et des pratiques réelles. Il est important de différencier ces dimensions, puisque « l'écart entre le prescrit et le réel commande la mise en place de mécanismes d'adaptation et de défense qu'il serait pertinent de reconnaître dans les stratégies déployées par les intervenantes et par les intervenants » (Leclerc *et al.*, 1997 : 94). Cette distinction entre le prescrit et le réel est ce qui peut contribuer à la créativité et à l'innovation sociale chez les intervenants sociaux. De fait, les modèles d'action des intervenants, ce qu'ils en disent et ce qu'ils font, se composent principalement de représentations, d'intentions et de stratégies (Bourassa et Serre, 1994 cités par Leclerc *et al.*, 1997).

En plus de décoder et d'interpréter une situation en l'assimilant à d'autres situations similaires (la représentation), le praticien formule des intentions d'action (ce qu'il veut faire, ce qu'il veut provoquer) qui s'opérationnalisent par des moyens concrets (stratégies) qu'il privilégie pour arriver à ses fins. Si l'action est intentionnelle, elle est aussi stratégique (Leclerc *et al.*, 1997 : 106).

Il existe donc des modèles d'action, des façons de voir et de faire que développent les intervenants, qu'ils considèrent efficaces et qui donnent un sens à leur pratique (Leclerc *et al.*, 1997). Pour notre propre bénéfice, il s'agit d'établir la correspondance entre l'intervention dans les CRE et ce qui est prescrit, c'est-à-dire les modèles et méthodes explicites et formalisés. Les prochaines sections en donnent un éventail.

La typologie de Rothman

Le tableau 3.1 (voir à la page suivante) présente la typologie des modèles en organisation communautaire proposée par Rothman en 1968 et qui est largement citée.

Tableau 3.1 La typologie de Rothman (1968 ; dans 1995)

Modèles d'intervention	Description du modèle d'intervention
Développement local	<p>Il se caractérise d'abord par l'auto-développement économique et social des communautés locales ; par l'attention portée sur les problèmes liés à l'emploi, au manque d'infrastructures économiques et de services de base ; par la mise sur pied sur le plan organisationnel, d'entreprises communautaires, de coopératives et de groupes d'entraide (logement, travail, services sociaux, etc.) ; par le travail, en partenariat, des principaux acteurs de la communauté locale ; et finalement, par des structures autonomes en partie financées, principalement à partir de sources étatiques, et parfois privées ou volontaires.</p> <p>Il en résulte la construction et l'intégration des compétences de la communauté. Cette façon d'intervenir contribue à l'augmentation de la communication entre la population ciblée, l'éducation, la formation des groupes, le consensus, l'encouragement à la formation des groupes de discussion, ainsi que l'accent sur les problèmes communs de la population (Cnaan et Rothman, 1995). Le développement local a été très en vogue pendant les années 1950, lorsque le praticien du développement local cherchait l'harmonie et la communication dans les affaires humaines.</p>
Planning social	<p>Il concerne l'implantation de services, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la solution des problèmes sociaux par l'intervention étatique de proximité ; - l'utilisation de la démarche scientifique fondée sur le postulat du recours aux experts pour établir les problèmes prioritaires, pour concevoir des programmes cadres, pour prescrire des moyens d'implantation de ces programmes dans les communautés locales ; - l'implantation, sur le plan organisationnel, de services publics de santé et de services sociaux et communautaires financés et partiellement encadrés par l'État dans les communautés locales ; - l'organisation de la concertation entre les organismes de l'État et les ressources communautaires locales, ainsi qu'à la participation consultative des populations locales dans le cadre de structures étatiques. <p>Il apparaît dans les années 1920 comme un aspect de la construction du travail social institutionnalisé, le praticien du planning social donnait la priorité à la rationalité. Ce modèle met alors l'accent sur une solution rationnelle et institutionnalisée des problèmes communautaires.</p>
Action sociale	<p>Elle s'intéresse à la résolution des problèmes sociaux par les groupes sociaux les plus démunis, par différentes stratégies : défense de leurs droits, mise sur pied d'organismes de revendication et de pression permettant le développement d'un rapport de forces qui pourrait leur être favorable, l'organisation d'actions directes, l'éducation populaire et l'information communautaire, la négociation de solutions avec les autorités en place, enfin l'action collective entreprise à partir de structures autonomes de type syndical fonctionnant sous le mode démocratique des OBNL.</p> <p>L'action sociale prend véritablement forme dans les années 1960, quand les progressistes s'attaquèrent à la législation du travail des enfants, aux compensations ouvrières, à la réforme municipale du logement, etc.</p>

Il est possible de retrouver une combinaison de modèles (action sociale / planning, planning / développement et développement / action sociale). Chacune de ces combinaisons peut exister en même temps ou à des moments différents ; des variations se présentent également selon l'importance prise par un modèle dans une combinaison. Rothman (1995) donne ainsi douze variables de pratiques de l'intervention communautaire.

Au Québec, Doucet et Favreau (1991) se sont largement inspirés de Rothman pour caractériser les modèles d'intervention. Selon ces auteurs, l'organisation communautaire prend la forme d'une intervention de micro développement dont le but est de susciter l'organisation et la mobilisation des populations en vue de leur assurer plus de pouvoir. Il peut alors s'agir d'une démarche de participation volontaire ou d'une démarche de participation suscitée ou provoquée (Doucet et Favreau, 1991). Bien que l'organisation communautaire au Québec tienne son histoire des figures et des courants qui l'inspirent (Saul Alinsky, Ralph Nader, Martin Luther King, César Chavez, la gauche européenne, une tradition chrétienne progressiste latino-américaine dont l'éducation populaire), elle a aussi développé un système de valeurs, une pensée sociale qui lui est propre. Ses tout premiers référents sont en effet les classes populaires, la justice sociale, l'action politique locale, la création de « nouveaux pouvoirs » dans les communautés locales (*grassroots democracy*), l'éducation populaire « conscientisante », etc. De plus, il faut reconnaître certaines valeurs inscrites dans la culture de l'organisation communautaire, telles que l'économie sociale à partir d'entreprises coopératives ou communautaires, les plans d'intervention, la concertation locale, régionale et nationale entre groupes travaillant sur des problèmes sociaux différents, l'écologie sociale, la solidarité et la coopération internationale, entre autres (Doucet et Favreau, 1991).

Dans cette perspective et en s'inspirant de la typologie de Rothman, Doucet et Favreau (1991) confirment qu'à partir d'un certain nombre de critères de base, il est possible de camper trois stratégies d'organisation communautaire relativement distinctes, soit le développement local (de type communautaire), l'action sociale et le planning social. Ces critères sont : 1) la finalité de l'intervention projetée ; 2) le point de départ de l'action collective initiée dans une communauté ; 3) les formes d'organisation mises de l'avant au

sein de la communauté ; 4) l'implication des acteurs et les principaux moyens mis en œuvre pour les impliquer ; 5) le type de structure mis en place pour favoriser un développement durable du changement. Ces différentes stratégies (développement local, planning social et action sociale) peuvent correspondre à des séquences différentes dans le temps, et elles peuvent même constituer des étapes singulières d'un même processus. Il faut retenir que ces trois stratégies d'organisation communautaire sont, en tant que tentatives de résolution de problèmes sociaux, des réponses à des droits différents de chaque communauté locale. Les approches de développement local et d'action sociale revêtent un intérêt tout particulier dans la présente recherche. En ce qui concerne l'action sociale, Comeau (2007a) suggère de la nommer « approche sociopolitique » en organisation communautaire.

[...] on peut considérer l'intervention sociopolitique comme une façon de désigner plusieurs modèles d'intervention : l'« action sociale » de Rothman (1970) ; le modèle de « pression » et celui de « politisation » proposés par Doré (1985) ; l'« action sociale et politique », le « développement de coalitions » et la « consolidation des mouvements sociaux » nommés par Weil et Gamble (1995) ; enfin les modèles d'« action sociale », de « défense de droits » et d'« éducation populaire » de Checkoway (1995) (Comeau, 2007a).

Les axes d'intervention de Lamoureux

De son côté, Lamoureux (1991) propose trois axes d'intervention, à savoir: 1) la prestation de services importants sinon essentiels ; 2) l'éducation ; et 3) la lutte sociopolitique. « L'identification de ces trois cadres généraux d'intervention correspond à ce que les intervenantes et intervenants sociaux actifs en intervention sociale collective ont eux-mêmes identifié comme étant leurs principaux 'axes d'intervention' » (Lamoureux, 1991 : 85). L'auteur explique sa préférence pour cette classification « qui possède l'avantage de refléter les pratiques québécoises actuelles, plutôt que d'autres, inspirées par des théoriciens américains ou anglais » (Lamoureux, 1991 : 85).

Tableau 3.2 Les axes d'intervention, d'après Lamoureux (1991)

Axes d'intervention	Description de l'axe d'intervention
La prestation de services	Les services offerts peuvent être du domaine social, sanitaire, culturel, environnemental, pédagogique, juridique, sportif, etc. Ces services sont rendus gratuitement par des membres agissant à titre de salariés ou de volontaires. Ce modèle constitue généralement la raison d'être de la majorité des groupes communautaires locaux.
L'éducation populaire	Entendue dans le sens de la libération et de la conscience critique, l'éducation populaire est essentielle dans un organisme communautaire. D'après l'auteur, elle doit être attachée à au moins l'un des deux autres axes qu'il suggère. Selon lui, chaque organisme communautaire doit accomplir au moins deux axes. L'un d'eux étant concrétisé dans l'éducation populaire.
La lutte sociopolitique	On fait référence à différentes formes d'intervention, comme l'appui ponctuel à un parti, un engagement politique résolument partisan, une campagne visant à engager un débat politique, des actions légales telles que le font les associations de consommatrices et consommateurs, certaines formes d'actions plus directes (manifestations, occupations de ministère, grèves de la faim, refus de payer des taxes et des impôts, etc.) L'engagement sociopolitique des groupes communautaires autonomes constitue donc une part importante de leur action et cet engagement se manifesterá selon la nature du groupe.

Ces axes se situent dans le sens des pratiques communautaires québécoises depuis les années 1970, mais l'auteur fonde sa typologie sur la situation du Québec au milieu des années 1990. Lamoureux affirme que chaque organisme communautaire doit accomplir au moins deux des trois axes qu'il propose, l'un d'eux étant concrétisé dans l'éducation populaire, entendue dans le sens de libération et de conscience critique.

La typologie des modèles et des habiletés correspondantes, selon Weil

Une autre typologie de modèles d'intervention communautaire est celle proposée par Weil (1996). Elle propose huit modèles auxquels se greffent ces habiletés.

Tableau 3.3 Les huit modèles de Weil pour l'intervention communautaire (1996)

Modèles d'intervention en rapport aux habilités	Habilités
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du voisinage et de la communauté - L'organisation des communautés fonctionnelles 	L'organisation cherche à réunir des personnes pour la création d'une « plus-value » des conditions sociales et leur suivi dans les voisinages, les communautés, les régions, les nations et le monde.
<ul style="list-style-type: none"> - Le planning social à tous les niveaux - Le programme de développement et de lien communautaire. 	Le planning implique une gamme de processus et de méthodes techniques de planification de service de voisinage par la projection inter organisationnelle. Le planning va de l'intégration des services et l'attribution des ressources, à la planification et l'application des politiques sociales, du niveau local jusqu'au niveau global.
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement social et économique 	Le développement fait référence aux efforts sociaux, économiques et durables pour améliorer les conditions de vie et la protection de l'environnement, en particulier dans les communautés et les populations vulnérables économiquement.
<ul style="list-style-type: none"> - L'action sociale et politique - Les coalitions - Les mouvements sociaux 	Le changement concerne l'application des stratégies d'action et de changement social. On trouve ici des campagnes éducatives, des coalitions concentrées sur le renforcement des services ou le changement des politiques, en passant par les mouvements sociaux pour restaurer la justice sociale.

L'intervention en faveur du partenariat, d'après Beck et Eichler

Un type d'intervention spécifique en organisation communautaire et pertinent à la présente recherche est l'intervention pour le consensus organisationnel (Beck et Eichler, 2000). Ce modèle comprend la construction de relations de collaboration et de partenariat pour le développement du leadership, de l'*empowerment* et de l'action par des populations économiquement défavorisées. Il s'agit d'un catalyseur de bienfaits mutuels entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui ne l'ont pas. Le consensus organisationnel est différent des approches de conflit, principalement parce que dans le consensus, on croit qu'on n'a pas besoin de redistribuer le pouvoir, mais plutôt d'en permettre une égale distribution entre les différentes parties de la communauté. Toutefois, il ne s'agit pas ici de remplacer d'autres formes de l'organisation communautaire comme des approches de conflit, mais

bien de favoriser une interaction entre les méthodologies du consensus et du conflit. Le consensus n'est pas perçu ici comme une forme de réduction de l'activité politique dans la pratique communautaire.

People often behave in reasonable ways when given reasonable choices, and alliances that support social justice goals can be formed between people of divergent backgrounds. Consensus organizing should not be viewed as a replacement for other forms of community organizing and political activity, but rather as an additional tool for organizers (Beck et Eichler, 2000 : 87).

Le consensus organisationnel correspond *grosso modo* au modèle de développement / action sociale, soit la combinaison du développement local et de l'action sociale, telle que proposée par Rothman (1996). En action sociale, ce modèle met l'accent sur l'*empowerment* et la justice sociale, des idées proches de celles de Saul Alinsky¹ ; en développement local, il se concentre sur l'amélioration des conditions sociales et économiques de la communauté. En fait, la méthode de consensus organisationnel ne croit pas aux mouvements de masse, au conflit et à la redistribution du pouvoir, ce qui la différencie de la perspective d'Alinsky. Dans ce contexte, le consensus organisationnel peut être vu comme étant similaire aux approches de type féministe.²

Les propositions avancées par ce modèle sont les suivantes : 1) le pouvoir ne doit pas être redistribué, mais il doit augmenter ; 2) l'intérêt individuel n'est pas la seule motivation du changement, mais plutôt l'intérêt mutuel ; 3) le pouvoir ne doit pas être utilisé pour forcer la justice sociale en utilisant différentes stratégies de conflit, mais les personnes qui ont le pouvoir doivent s'organiser pour agir dans un changement effectif ; 4) au lieu de faire se confronter ceux qui n'ont pas le pouvoir et ceux qui l'ont, ce modèle essaie de trouver un consensus pour arriver à des solutions de bien-être pour tous et toutes, au sens « gagnant-gagnant ». Donc, le consensus organisationnel contribue à la construction du capital social :

¹ Alinsky (1969, 1972) a mis l'accent sur ceux qui n'ont pas le pouvoir et sur la façon de l'obtenir. Il défend le principe d'une distribution plus équitable du pouvoir. Les stratégies et tactiques qu'il emploie impliquent que le « changement arrive du pouvoir et que le pouvoir arrive de l'organisation » (Beck et Eichler, 2000 : 90).

² Plusieurs des perceptions de la perspective féministe en organisation communautaire sont fondées sur le développement local, spécialement celles qui se rapprochent de la collaboration, de la cohésion du groupe, du consensus, de l'évaluation de processus et de la consolidation (Beck et Eichler, 2000).

le modèle vise le développement des forces de la communauté qui se traduit par la capacité civique de la population ; il trouve également une certaine inspiration dans la théorie des jeux : la négociation entre adversaires permet d'atteindre l'objectif de « gagnant-gagnant ».

Les modèles du changement participatif de Castelloe et ses collaborateurs

Le modèle du changement participatif proposé par Castelloe *et al.* (2002) et développé dans le *Center for Participatory Change*, s'appuie sur trois approches de la pratique : l'approche du développement participatif (le *Participatory Rural Appraisal* ou PRA), l'approche de l'organisation communautaire (les orientations de Saul Alinsky, Cesar Chavez et Si Kahn) et l'approche de l'éducation populaire (les orientations de Paulo Freire et du *Highlander Research and Education Center*).

Comme valeurs de base du changement participatif, on trouve la participation, la justice, la capacité de construction communautaire et l'accent sur la population de base. De plus, la communauté prend le contrôle, le pouvoir et elle-même participe dans un contexte social, culturel, politique et économique. Elle s'intéresse aussi à la durabilité, aux organisations de *grassroots* et aux buts à long terme.

Tableau 3.4 Les modèles du changement participatif proposés par Castelloe *et al.* (2002)

Modèles d'intervention	Description du modèle d'intervention
Développement participatif	<p>Similaire à des projets de développement communautaire, cette approche centre son attention sur le planning et l'implantation de projets pour le bien-être de la communauté. Le développement participatif, qui a émergé dans les pays du Sud, fait référence à l'autodétermination et à l'autocontrôle de la communauté même, marginalisée et économiquement défavorisée, dans la solution et la compréhension de ses propres problèmes pour en arriver à l'amélioration de ses conditions de vie. Cette approche se caractérise par trois aspects principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accent sur les méthodes de participation de groupes, spécialement la <i>Participatory Rural Appraisal</i> (PRA) qui tient compte de la situation de la communauté, de l'abondance des ressources, de l'équilibre des préférences et du bien-être ; - l'accent sur les attitudes et les comportements nécessaires à l'implantation de la méthode dans un vrai sens de participation communautaire ; - l'accent sur le développement des compétences des groupes de <i>grassroots</i>.
Organisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus d'accomplissement des tâches par l'ensemble des citoyens de la communauté (pour le bien-être social, économique, politique ou physique). - La construction de la communauté (le développement des habiletés en organisation, analyse de problèmes, leadership et formation d'une organisation). <p>Les auteurs font référence à Weil et Gamble (1995) pour souligner que l'organisation des efforts peut se faire dans les communautés géographiques et fonctionnelles. Aux États-Unis, plusieurs de ces pratiques ont été construites, directement ou indirectement, à partir du travail de Saul Alinsky (1969). Son approche originale trouve ses racines dans l'idée qu'un organisateur professionnel qualifié peut arriver dans une communauté marginalisée pour mettre l'accent sur un problème spécifique, mobiliser la population autour de ce problème, construire une organisation, mettre en œuvre des actions directes, résoudre des conflits et gagner des concessions de l'élite. Une des forces de cette approche est la création de groupes de <i>grassroots</i>.</p>
Éducation populaire	<p>Deux processus soutiennent cette approche : l'apprentissage par l'expérience et par le dialogue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage par l'expérience : à travers la réflexion sur les expériences quotidiennes, les personnes apprennent sur le contexte social, politique et économique. - L'apprentissage par le dialogue : les intervenants et la communauté interagissent dans un sens « d'intercommunication » et de « co-apprentissage ». Cela s'oppose à l'approche traditionnelle d'éducation passive où la communauté reçoit l'information d'un professeur directif.

On vient de présenter diverses typologies des modèles d'intervention en organisation communautaire. Celle de Rothman peut être privilégiée, cela parce qu'elle est bien connue et largement utilisée. Le tableau 3.5 montre en outre que l'on peut la considérer apte à représenter un dénominateur commun à d'autres classifications.

Tableau 3.5 Aperçu général des modèles d'intervention en organisation communautaire

Rothman, 1968	Développement local	Action sociale	Planning social
Doucet et Favreau, 1991	Développement local	Action sociale	Planning social
Lamoureux, 1991		- Éducation populaire - Lutte sociopolitique	- Prestation des services
Weil, 1996	- Organisation de voisinage et de la communauté - Organisation des communautés fonctionnelles - Développement social et économique	- Action sociale et politique - Coalitions - Mouvements sociaux	- Planning social à tous les niveaux - Programme de développement et de lien communautaire
Beck et Eichler, 2000	Amélioration des conditions sociales et économiques	- <i>Empowerment</i> - Justice sociale	
Castelloe <i>et al.</i> , 2002	- Développement participatif - Organisation communautaire	Éducation populaire	

3.2.1.2. Les habilités privilégiées par l'intervenant

Les professionnels qui pratiquent l'intervention collective font appel à diverses habilités pour la construction des communautés. Nous faisons ici référence aux habilités qui ont été proposées par divers auteurs (Loewenberg, 1983 ; Cnaan et Rothman, 1995 ; Checkoway, 1995, 1997 ; Nelisse, 1997 ; Racine, 2000 ; Paquet, 2001 ; Hardina 2002 ; Pray, 2003) en tant que défis pour les intervenants collectifs. Le Tableau 3.5 montre une synthèse des habilités proposées par ces auteurs.

Tableau 3.6 Synthèse des habilités en intervention collective

<i>Catégorie de l'habilité en OC</i>	<i>Habilités comprises dans la catégorie</i>	<i>Auteur</i>
Communication	La communication verbale et non verbale, l'écoute, la compréhension, l'exploration, l'information, l'encouragement	Loewenberg (1983)
	La communication orientée vers le développement de l' <i>empowerment</i> de la population	Checkoway (1995) Michael (1980, 1988a et 1988b) ; Morgan (1989), cités par Paquet (2001)
Consultation	L'habilité pour interviewer (l'observation et l'écriture, la définition du propos, la préparation du contexte, le domaine, les techniques à utiliser)	Loewenberg (1983)
	L'interaction avec les groupes à l'interne et à l'externe de la communauté	Pray (2003); Checkoway (1997); Cnaan et Rothman (1995); Hardina (2002).
Gestion	La facilitation et la coordination des groupes	Cnaan et Rothman (1995) Michael (1980, 1988a et 1988b) ; Morgan (1989), cités par Paquet (2001)
Organisation	La formulation des plans	Checkoway (1997)
	L'opérationnalisation, la réalisation, l'exécution, l'actualisation, la mise en œuvre	Nelisse (1997)
Négociation	La conciliation	Cnaan et Rothman (1995)
	La résolution de conflits	Michael (1980, 1988a et 1988b) ; Morgan (1989), cités par Paquet (2001)
	La défense de l'égalité des individus	Hardina (2002)
Connaissance du milieu	L'évaluation des conditions locales	Loewenberg (1983) Checkoway (1997)
	Le professorat, la patience lors de changements lents	Cnaan et Rothman (1995)
	L'actualisation	Nelisse (1997)
	L'apprentissage par l'expérience	Racine 2000)
Habilités reliées au contexte	Admettre l'incertitude, reconnaître la valeur de la théorie pour le changement social, considérer deux logiques à la fois, faire bon usage de l'erreur, renforcer les liens interindividuels, explorer de nouvelles solutions	Michael (1980, 1988a et 1988b) ; Morgan (1989), cités par Paquet (2001)
Habilités reliées au système de valeurs de l'intervenant	- L'éthique orienté vers l'accent sur les droits et l'autonomie ; - L'acceptation d'obligations et d'interdépendances - La redéfinition du leadership	Michael (1980, 1988a et 1988b) ; Morgan (1989), cités par Paquet (2001)

Le développement de ces habiletés peut se transformer en une plus grande participation volontaire des groupes communautaires, ainsi qu'en une possibilité pour l'intervenant

d'apprendre par l'expérience (Racine, 2000). Finalement, comme le fait Pray (2003), il faut reconnaître que les habilités de l'intervention collective sont très particulières, certainement différentes de celles qui se font dans une intervention de cas ou de groupe. Les habilités de recherche, d'administration, de planification et d'interprétation que distinguent principalement la pratique individuelle et de groupe ne sont pas suffisantes pour la pratique communautaire, car dans le cadre de cette dernière, il faut interagir avec les personnes et les groupes de la même communauté, mais aussi avec des groupes externes qui sont en rapport avec les premiers. Il s'agit ici d'une intervention intergroupe. Il faut alors faire les distinctions pertinentes et classer les outils et les habilités propres à chaque type d'intervention (Pray, 2003).

3.2.1.3. Le processus d'intervention

Lamoureux et ses collaborateurs (2002) cadrent le processus d'intervention dans trois grandes phases : la préparation, la réalisation et l'évaluation. L'ordre ainsi que le nombre d'étapes peuvent varier selon divers facteurs, notamment la connaissance préalable du milieu, la nature du projet, le degré de mobilisation des personnes, la stratégie d'action et le modèle d'intervention privilégié.

Tableau 3.7 Synthèse du processus d'intervention, d'après Lamoureux *et al.* (2002)

Étapes	Activités à chaque étape
La préparation	<ul style="list-style-type: none"> - La connaissance de l'organisme dans lequel on va intervenir - La connaissance du mandat des personnes qui y travaillent - L'analyse de la situation et les changements nécessaires - L'analyse d'ensemble (la communauté géographique locale, la population, le problème, le projet, etc.) - La définition du plan d'action (les objectifs, la stratégie, les moyens d'action, l'échéancier, les ressources humaines, le matériel nécessaire, etc.)
La réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation (la réflexion, la prise de conscience, la promotion des solutions). - La mobilisation (l'engagement, le regroupement des personnes affectées par le même problème, la mise en œuvre du plan d'intervention) - La création d'une organisation - La vérification du plan d'action (pour la continuation ou la modification)
L'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le bilan de l'intervention (un retour critique sur les diverses étapes du projet d'action). - La redéfinition du rôle des intervenants extérieurs au groupe (le départ de l'intervenant, le retrait graduel ou le maintien du soutien au groupe en fonction de nouvelles perspectives d'action).

3.2.1.4. Les stratégies adoptées dans l'intervention collective

En définissant une stratégie comme un plan d'action global qui tient compte des problèmes et des solutions possibles (Mondros et Wilson, 1993), la pratique de l'organisation communautaire nécessite que les intervenants utilisent les stratégies propres à chaque modèle pour mieux influencer le changement. Les trois stratégies ou orientations de changement primaires proposées par Warren (1971, 1972 cité par Hardina, 2000 et par Checkoway, 1997) sont :

- 1) *la collaboration consensuelle*, qui est plus utilisée dans le modèle de développement local, lorsque les objectifs de l'intervenant et des décideurs vont de pair ;
- 2) *la contestation*, qui est bien acceptée dans le modèle d'action sociale. Lorsque la confrontation et la pression vers les décideurs deviennent nécessaires, le conflit se présente alors dans la lutte comme un moyen favorable à une meilleure distribution du pouvoir ;
- 3) *la campagne*, qui utilise la persuasion et la négociation. Cette stratégie assume qu'il est possible de convaincre la population et les décideurs pour atteindre un objectif particulier. La campagne se déploie autant dans un modèle de développement local que d'action sociale. À ce propos, la recherche s'intéressera aux stratégies d'intervention en développement local et aussi en action sociale ou sociopolitique, s'il s'agit effectivement des modèles d'intervention pratiqués dans les CRE.

Les modèles stratégiques de Checkoway

Checkoway suggère six modèles stratégiques d'intervention. Bien qu'il s'agisse de stratégies séparées analytiquement, nous les trouvons très souvent liées dans la réalité. Ces stratégies comprennent la mobilisation de masses, l'action sociale, la participation citoyenne, la défense des droits, l'éducation populaire et le développement des services locaux. Le tableau 3.7 présente une synthèse de ces stratégies.

Tableau 3.8 Synthèse des modèles stratégiques de Checkoway (1995)

Stratégies	Caractéristiques de la stratégie
La mobilisation de masses	Les actions publiques peuvent générer du pouvoir et contribuer à l' <i>empowerment</i> communautaire. Notons que parfois l'oppression est présente et que la mobilisation devient impossible, en conséquence les participants n'arrivent pas à l' <i>empowerment</i> .
L'action sociale	Dirigée vers le changement à travers la construction d'organismes de pouvoir en la communauté, cette stratégie reconnaît que l'organisation est un instrument de pouvoir.
La participation citoyenne	Cette stratégie amène les citoyens à collaborer avec le gouvernement et les structures d'État et ce, selon différentes modalités.
La défense des droits	La représentation des intérêts de la population dans les instances de pouvoir. Cette stratégie sous-tend l'idée que chaque groupe peut avoir des représentants pour travailler à son bien-être et à son <i>empowerment</i> . Cependant, il arrive parfois que les personnes exerçant cette défense de droits ne prennent pas en compte les citoyens. Dans ce cas, cette stratégie n'arrive pas à l' <i>empowerment</i> de toute la population. Pour cette raison, les populations qui se sentent exclues du pouvoir et prennent elles-mêmes en charge la défense de leurs droits, contribuent à leur propre <i>empowerment</i> .
L'éducation populaire	Cette stratégie favorise le développement d'une conscience critique par diverses activités andragogiques.
Le développement des services locaux	Les habitants de la communauté offrent leurs propres services pour la solution des problèmes locaux.

Les stratégies en développement local proposées par Comeau

Dans le contexte du développement local, Comeau (2004) distingue trois types de stratégies d'intervention collective pour l'insertion par l'économique : les stratégies interprétatives, institutionnelles et organisationnelles. Il s'inspire en cela des dimensions « universelles » de toute société, soit la culture, le politique et l'économique et que l'on retrouve chez Giddens en tant que modalités de structuration du social (les représentations, les normes et les ressources) (Cook et Comeau, 2004-2005). Le tableau 3.8 explique chacune des stratégies.

Tableau 3.9 Synthèse des stratégies en développement local proposées par Comeau (2004)

Type de stratégies	Les stratégies correspondant à chaque type
Interprétatives	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'analyse du contexte local : qui favorise le repérage des situations de nécessité que peut exacerber une récession économique. Il s'agit de repérer les besoins pouvant motiver à l'action. À travers cette stratégie, les initiatives collectives peuvent naître et se développer en considérant les efforts nécessaires pour cela. 2) L'éducation : pour lever les obstacles et les carences de la population. Il existe trois formes : l'éducation du public, l'éducation à la mise sur pied et l'éducation à la consolidation. 3) La persuasion : le diagnostic, le pronostic et la motivation. Les intervenants font des alliances de collaboration consensuelle avec d'autres acteurs favorables au développement local.
Institutionnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'institutionnalisation : la diffusion et la codification des principes et des règles dans le développement local à travers la création ou le développement des institutions territoriales (la mise en place de règles, d'habitudes et de configurations partenariales en faveur de l'insertion par l'économique sur un territoire) ou sectorielles (un domaine particulier d'activités). 2) La coopération conflictuelle : le jeu de l'équilibre entre la concertation et le partenariat, d'une part, et la pression et la revendication, d'autre part. 3) La régénération des initiatives collectives par des changements institutionnels. Les changements se présentent manière démocratique par l'adhésion de nouveaux sociétaires et membres, l'élargissement des droits des employés et des usagers, le contrôle éthique du produit ou du service, etc.
Organisationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) La mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir la concertation et les initiatives collectives (l'information, l'organisation, la négociation, la sollicitation de contributions, la revendication de ressources, la mobilisation d'acteurs). 2) La création d'une organisation vouée à la concertation et à l'appui aux initiatives collectives en favorisant la revitalisation du territoire.

L'action non violente de Sharp

Sharp (1970) fait référence aux stratégies d'intervention qui se traduisent par une action non violente, laquelle trouve ses racines dans l'approche de contrôle du pouvoir politique et de la lutte politique. Le terme « action non violente » comprend les méthodes de protestation, de non-coopération et d'intervention, sans que les acteurs n'utilisent la violence physique et n'agissent contrairement à leurs intérêts. L'action non violente est alors un terme générique qui inclut la résistance non violente, la résistance passive, l'action positive et l'action directe non violente. Force est de reconnaître que l'action non violente

ne signifie pas l'inaction. Il faut spécifier que la passivité, la soumission et la lâcheté ne se trouvent pas dans cette stratégie. Sharp (1973) examine 198 types différents d'actions non violentes, classifiés dans les trois catégories suivantes :

- 1) *La protestation non violente par la persuasion.* Il s'agit de différentes actions qui sont principalement symboliques et qui représentent un type d'opposition pacifiste ou de persuasion : « *marches, pilgrimages, picketing, vigils, 'haunting' officials, public meetings, issuing and distributing protest literature, renouncing honors, protest emigration and humorous pranks* » (Sharp, 1970 :32).
- 2) *La non-coopération sociale, économique et politique.* Ces actions posent des entraves à l'efficacité habituelle des opérations d'une organisation ou encore, à l'application des règles. Dans ce cas, on trouve différents types de non-coopération sociale (boycottage social), de non-coopération économique (boycottage de consommateurs, refus de paiement de loyer, embargo de commerce international ou grèves de tout type) et enfin de non-coopération politique (boycottage des travailleurs gouvernementaux, boycottage des élections, non-coopération administrative, désordre civil et révolte).
- 3) *L'intervention non violente.* Ces actions se présentent autant de manières positives (pour établir des nouveaux modèles, réglementations, rapports ou comportements préférés) que négatives (pour perturber ou même détruire les modèles de comportement, les règlements, les rapports ou les institutions opposantes) (Sharp, 1973 : 357). Ces actions contribuent à un changement plus direct et immédiat que les deux autres catégories. La diversité de l'intervention non violente est grande. Elle peut notamment être établie selon le domaine d'intervention : psychologique, physique, sociale, économique ou politique.

Voilà autant d'éléments de stratégies d'intervention qui pourront être repérés dans les CRE. Il nous reste maintenant à examiner le domaine des valeurs en intervention.

3.2.1.5. Les valeurs promues dans la pratique d'intervention

Diverses valeurs caractérisent la pratique de l'intervention. Certaines d'entre elles sont reconnues dans le référentiel de compétences des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'OPTSQ (2006), ainsi que dans le code d'éthique de la NASW (1996). D'autres formulations ont été faites dans les écrits sur l'organisation communautaire (Hardina, 2002). Le tableau 3.9 (voir à la page suivante) présente une mise en correspondance entre les valeurs reconnus par l'OPTSQ et celles proposées par Hardina (2002) : la diversité et la compréhension culturelles, l'autodétermination et l'*empowerment*, le développement de la

conscience critique, l'apprentissage « mutuel », la justice sociale et la distribution équitable des ressources.

Tableau 3.10 Valeurs promues en travail social et en organisation communautaire

Valeurs proposées par Hardina (2002)	Valeurs proposées par l'OPTSQ (2006)
La diversité et la compréhension culturelles	Le respect de la dignité de tout être humain.
L'autodétermination et l' <i>empowerment</i>	Le respect du principe d'autonomie de la personne et du principe d'autodétermination.
Le développement de la conscience critique	La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer.
L'apprentissage mutuel	La reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement.
La justice sociale et la distribution équitable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités ; - La reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins ; - La promotion des principes de justice sociale.

La diversité et la compréhension culturelles

À la lumière d'Hardina (2002) nous avons remarqué qu'une des valeurs promues dans le code d'éthique de la NASW est la connaissance de différences culturelles et sa fonction dans le comportement humain et social. Cela peut permettre à l'intervenant un plus grand respect et une meilleure acceptation de la communauté ciblée (OPTSQ, 2006). Pourtant, *The Council on Social Work Education* (1994) suggère une formation des intervenants auprès de populations à risque afin qu'ils considèrent la présence de facteurs spécifiques tels que l'âge, la culture, l'ethnicité, la limitation physique ou mentale, la religion et la classe sociale, entre autres choses, dans l'analyse des problématiques. L'oppression touche souvent des communautés où ces facteurs se présentent de manière singulière. Dans le

premier chapitre de cette thèse, nous avons vu que les risques environnementaux touchent davantage les classes sociales à bas revenu.

L'autodétermination et l'empowerment

Qu'il soit effectif ou potentiel, l'*empowerment* représente une valeur à privilégier par l'intervenant (Checkoway, 1995). Comme on le sait, l'*empowerment* représente en plus un processus, un enjeu lorsque la présence de la communauté dans les lieux décisionnels est en cause et un des principaux buts de l'action communautaire (Kahn, 1991 cité par Hardina, 2002 :21). L'*empowerment* peut être favorisé par les habilités et le leadership de l'intervenant, grâce à l'opportunité offerte aux membres de la communauté de participer et de s'impliquer activement aux décisions qui les concernent (Hardina, 2002). Cette formulation rejoint la préoccupation de respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la communauté (OPTSQ, 2006).

Le développement de la conscience critique

En tant que valeur, la conscience critique permet de remettre en cause les structures sociales oppressives afin qu'elles deviennent plus humaines et plus respectueuses des besoins des individus (Hardina, 2002). Une autre façon d'exprimer cette valeur est la croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer (OPTSQ, 2006). Le développement de la conscience critique se produit dans le processus de rétroaction entre l'intervenant et la communauté. L'intervenant reconnaît la façon d'agir de la communauté et à travers l'échange sur de cette action, il peut favoriser la réflexion de la communauté et également la sienne (Freire, 1970 cité par Hardina, 2002 :24).

L'apprentissage mutuel

L'égalité des relations entre l'intervenant et les membres de la communauté peut favoriser l'ouverture nécessaire pour un apprentissage mutuel, alors que la domination et l'autorité représentent plutôt des contraintes (Hardina, 2002). Si l'intervenant est ouvert à

l'apprentissage dans la pratique (Racine, 2000), il peut s'enrichir d'un bagage culturel et de connaissances diverses provenant de la communauté et des différents acteurs qui y participent. Cette valeur permet à l'intervenant de reconnaître également l'interdépendance de la communauté elle-même, et le changement potentiel qui peut arriver à travers l'échange et l'apprentissage communautaire (OPTSQ, 2006). L'apprentissage mutuel réside alors en une transmission de connaissances de la communauté à l'intervenant, de ce dernier à la communauté, ainsi que de la communauté elle-même, et il en résulte une co-production de connaissances. Évidemment, comme c'est le cas pour toute valeur, chaque intervenant possède une expérience personnelle qui marque en quelque sorte sa disposition à établir des relations égalitaires.

La justice sociale et la distribution équitable des ressources

La promotion du bien-être de la communauté dans tous les aspects de sa vie constitue un élément privilégié par l'intervention. Il s'agit du respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités (OPTSQ, 2006). Pour y arriver, la justice sociale et la distribution équitable des ressources sont nécessaires. Avec pour souci la satisfaction des besoins de base et la promotion du mieux-être de la communauté, l'intervenant peut vouloir exercer une certaine influence sur les institutions publiques et les décideurs pour arriver à la justice sociale (OPTSQ, 2006 ; NASW, 1996).

3.2.2. La participation dans une gouvernance civique

La question générale de recherche a évoqué la contribution essentielle des participants à la production de l'intervention pouvant être favorable à la gouvernance civique en environnement. Fidèle à la perspective constructiviste, cette partie explore les éléments théoriques pouvant inspirer la recherche afin de comprendre comment, dans les CRE, les acteurs peuvent assumer un tel rôle dans l'intervention.

La participation communautaire est envisagée ici en tant que processus sociologique dans lequel les résidents s'engagent pour prendre en main l'amélioration de leurs conditions de

vie (Bulle, 1999). Que ce soit d'une façon volontaire ou provoquée par des intervenants professionnels (Doucet et Favreau, 1991), les participants contribuent au développement de la communauté. Nous allons repérer, dans les recherches empiriques, les notions et les concepts permettant d'appréhender la diversité des situations et de modalités de mobilisation des acteurs. Les différents repères théoriques de la participation concernent : 1) les formes de participation ; 2) la présence de divers acteurs, c'est-à-dire ceux provenant des secteurs public, privé et communautaire ; 3) les niveaux de la participation ; 4) les compromis faits par les participants ; 5) les apports de la participation.

3.2.2.1. Les formes de participation

D'emblée, on reconnaît une dynamique de mobilisation plutôt volontaire de la population et une autre qui est plutôt provoquée. La première résulte de la conviction que le travail effectué contribuera au bien-être de la population ; cette confiance incite divers acteurs à s'y joindre, comme le prétend le modèle du *développement participatif* (Finn et Checkoway, 1998 ; Bulle, 1999 ; Bouthillier *et al.*, 2000 ; Rocher, 2000 ; Lequin, 2002 ; Finn, 2001 ; Packer *et al.*, 2002 ; Gagnon *et al.*, 2002 ; Sánchez, 2004). La participation provoquée aurait moins de chance de succès. En effet, il faut remarquer que les intervenants éprouvent parfois certaines difficultés à s'engager et à s'adjoindre certains acteurs, qu'ils soient des secteurs communautaire, public ou privé (Mondros et Wilson, 1993).

La participation recouvre la notion d'intérêt et aussi celle d'organisation (Bulle, 1999 ; Sánchez, 2004). La participation se manifeste en effet dans une organisation, même si chacun des participants a des responsabilités individuelles (Bulle, 1999). C'est alors que le processus d'action collective suit un intérêt collectif (Sánchez, 2004). Le fonctionnement en comités gérés par les résidants peut être considéré comme le niveau le plus opérationnel de participation (Bulle, 1999).

3.2.2.2. La diversité des participants

Le développement des communautés peut se concrétiser sur le plan social, économique, culturel, mais aussi environnemental, comme nous l'avons vu dans le chapitre deux. En ce sens, le développement contribue directement à la promotion et à l'amélioration de la santé publique. Il s'agit d'un processus qui vise l'amélioration de la santé et le bien-être, et qui ne peut pas faire abstraction de la mobilisation active des acteurs sociaux de la communauté. La santé est en fait le corollaire du développement des communautés et de la participation sociale (Bourque et Favreau, 2003). Voilà pourquoi outre les institutions de santé publique, les partenaires du développement local ou régional sont les pouvoirs publics, l'industrie, l'Université, les salariés ou leurs représentants syndicaux, et la communauté en général.

Il faut souligner qu'avec l'avènement des Centres locaux de développement (CLD) au Québec, en 1997, la notion d'intersectorialité apparaît comme la pierre angulaire de la politique de développement régional et local du gouvernement québécois. On retrouve la même préoccupation dans les CRE où se rejoignent, à la même table, le monde municipal, le milieu des affaires, les institutions, les syndicats et les organismes communautaires (René et Gervais, 2001). Il y a bien sûr des tensions, des rivalités, des conflits d'intérêts, mais chacun cherche à insérer son projet individuel dans un programme plus vaste et à optimiser sa mise en œuvre (Dommergues, 1988: 16). Le partenariat local peut alors contribuer à construire une tendance qui conduit à la définition d'un nouveau contrat social entre divers acteurs sociaux. En conséquence, le partenariat donne au développement local une matérialité sociale et non pas hégémonique comme cela pouvait être le cas lorsque le développement était une œuvre réservée à l'entreprise privée ou à l'État. Le partenariat peut davantage assurer au développement local une démarche sociale et économique opératoire, qui semble d'ailleurs s'appliquer aussi bien en milieu rural et périphérique qu'en milieu urbain métropolitain (Klein, 1992).

Cette tendance se vérifiée également du côté du développement communautaire avec le réseau « Villes et villages en santé » qui s'est répandu rapidement au Québec à partir du début des années 1990 et auquel se sont jointes plusieurs municipalités. Cette valorisation

du communautaire et de la prise en charge par le milieu tentait de compenser pour le retrait de l'État de certaines responsabilités (Panet-Raymond, 1994). Fort d'une trentaine d'années d'expérience, les CLSC, dans le cadre des programmes en santé publique et en développement des communautés, ont été localement des animateurs importants de ce réseau. Le développement local de type communautaire peut ainsi représenter un type d'intervention caractérisé par la transformation de problèmes collectifs en projets collectifs, et par la mobilisation des communautés locales en partenariat avec les principaux acteurs des différents secteurs (santé et services sociaux, éducation, emploi, insertion socio-professionnelle, économie, municipalités, environnement, etc.) (Bourque et Favreau, 2003).

Dans cette perspective, cette recherche portera attention à trois principaux acteurs, à savoir ceux provenant des secteurs public, privé et communautaire. Nous savons que l'identité d'un acteur peut se référer à une communauté géographique (les habitants d'une communauté déterminée) ou à une communauté fonctionnelle (groupes de personnes ou organismes avec les mêmes intérêts ou besoins). Ce qui importe ici, c'est l'organisation construite pour la résolution d'un problème commun (la dégradation des écosystèmes), laquelle se construit par la mobilisation et l'action en partenariat de divers acteurs (Castelloe *et al.*, 2002). Nous serons alors en mesure de vérifier pourquoi et comment les représentants du gouvernement local ainsi que d'autres partenaires (l'université, le secteur privé, etc.) s'engagent aussi dans les projets de développement local touchant l'environnement. Nous verrons qui sont ces acteurs, s'ils s'impliquent volontairement ou en réponse aux pressions ou aux propositions de la population, si cela se fait dans une démarche de gouvernance civique (partenariale), comme cela a pu être observé dans les comités de suivi, formés de gens venant des entreprises, des groupes environnementaux ainsi que des élus locaux, des fonctionnaires, etc. (Gagnon *et al.*, 2002 ; Rocher, 2000). Nous cherchons également à repérer les phénomènes contributifs et contraignants à la gouvernance civique. Voyons d'un peu plus près comment peut se présenter l'univers de chacun des acteurs pressentis dans les CRE.

Le secteur public

Le secteur public se situe aux niveaux municipal, régional, provincial et fédéral. Le CRE agit en tant qu'organisme régional (ses rapports sont principalement à ce niveau-là) bien qu'il loge dans une ville qui peut participer à une dynamique d'influence sur le plan régional.

Il faut préciser que la Constitution canadienne reconnaît aux provinces des prérogatives en matière d'aménagement du territoire, d'acquisition et de gestion des terres, d'exploitation des ressources naturelles et de leur mise en valeur. Toutefois, le gouvernement fédéral a également l'autorité pour intervenir dans plusieurs secteurs de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement (Limoges *et al.*, 1993). À ce partage de pouvoirs entre les paliers fédéral et provincial, s'ajoute bien sûr la délégation des pouvoirs des provinces en faveur des municipalités. Le système québécois se compose donc de plusieurs types de municipalités. Les pouvoirs en matière d'environnement sont alors fonction de leur structure spécifique. Ils sont loin d'être négligeables même si, bien évidemment, aucune réglementation municipale ne peut entrer en contradiction avec les dispositions des lois québécoises. Les types de municipalités selon Gravel (1999 : 8) sont les suivants:

- 1) municipalités régies par le Code municipal (villages, communautés en milieu rural) ;
- 2) municipalités régies par la Loi des cités et villes (sauf Québec et Montréal) ;
- 3) municipalités régies par des lois spéciales (Québec et Montréal) ;
- 4) communautés urbaines et régionales (Québec, Montréal et de l'Outaouais) ;
- 5) municipalités régionales de comté (MRC).

À la lumière de ce qui précède, nous retiendrons que les municipalités ont, entre autres, la responsabilité de la gestion des déchets, de l'assainissement de l'air et des eaux, du contrôle des produits dangereux, de la préparation d'un schéma d'aménagement en considérant la conservation et la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et enfin la responsabilité d'un environnement sain pour l'ensemble de la population. C'est ainsi que le partage des pouvoirs entre les divers échelons de gouvernement forme un maillage fort complexe. Celui-ci a encore été complexifié par l'adoption en 1988 de la *Loi canadienne*

sur la protection de l'environnement (LCPE) qui vient encadrer l'ensemble des lois fédérales en cette matière (Limoges et *al.*, 1993).

Pour ajouter à la complexité des dispositifs en matière d'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978 pour animer la participation de la société civile. Cette instance publique a pour mandat d'enquêter et de tenir des audiences sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Ainsi, elle intervient dans tous les projets assujettis au règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement (Gravel, 1999: 97). Les audiences sont ouvertes à toute la population intéressée à y participer. Il s'agit alors d'un espace public pour exprimer les accords ou désaccords face à un projet en évaluation.

En ce qui concerne l'intervention du gouvernement dans les pratiques d'affaires des entreprises, l'État cherche à favoriser l'approche d'« écoefficience », dans le but d'améliorer les procédés de production et de favoriser la création de nouveaux produits nécessitant moins de ressources et ayant moins d'impact sur l'environnement. À cet égard, la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises, élaborée par le ministère du Développement économique et régional (MDER) et intitulé « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain », mise sur l'adoption de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises (Rapport du Québec sur le développement durable, 2002).

Le secteur privé

On fait ici référence à l'entreprise ou à l'industrie parfois responsable de pollution, parfois portée à la défense de l'environnement dans un esprit de partenariat et de bonne gouvernance. Il s'agit d'un acteur fortement influencé par le secteur public et par la société civile. On va jusqu'à dire que la plupart des entreprises ne seront jamais plus écologiques que ne le voudront les gouvernements qui eux-mêmes agissent parfois sous les pressions de la communauté ; en quelque sorte, l'entreprise se conduit en fonction des exigences gouvernementales et populaires, mais aussi en considérant toujours ses propres

intérêts (Cairncross, 1993). En effet, même si l'attitude des entreprises par rapport à l'environnement évolue, ce changement s'explique en partie par des circonstances externes comme les accidents industriels, l'intervention des pouvoirs publics, l'évolution des préférences des consommateurs, les pressions des investisseurs, la rareté croissante des puits, les traités et accords internationaux, etc. (Crabbé, 1997 ; Guay, 1999).

Il existe différents mécanismes qui peuvent inciter les groupes industriels à entreprendre des programmes volontaires. Dans le domaine du risque technologique, la pression des compagnies d'assurances commence à faire sentir ses effets. Plus généralement, l'opinion publique exerce au travers d'organisations ad hoc (organisations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, etc.), des médias et des voies d'expression de la démocratie politique, une influence considérable sur les choix publics et sur les choix des consommateurs. L'image publique des produits et des entreprises qui les mettent sur le marché représente dès lors un enjeu important puisque cette image peut peser sur l'évolution des marchés (Stoffaës, 1993 : 42).

Dans la théorie des parties prenantes, ce compromis de l'entreprise avec les acteurs intéressés ne s'explique pas seulement par la satisfaction des investisseurs, mais par celle de la société dans son ensemble. En effet, l'entreprise est sensible au consensus ou à la tendance dominante de la société. La prise en compte des parties prenantes ne correspond pas à la réponse à une contrainte affichée et redoutée, de nature économique par exemple, mais est plutôt d'ordre social et politique : la pression des investisseurs, la pression de l'opinion publique et la pression morale. L'entreprise ne peut pas, sans s'exposer à des risques graves, fonctionner dans le déni, l'opacité, le mépris et l'indépendance totale, arguant de l'irrecevabilité d'interrogations et de nouveaux modes d'évaluation, en apparence éloignés de sa fonction d'utilité incontestée : générer du profit. L'entreprise, au contraire, dans un environnement social et naturel en constante mutation, devra faire preuve de porosité pour anticiper dans la manifestation des rapports de forces complexes agissant directement sur ses activités (Férone, 2001: 42).

Dans ce contexte, la capacité des entreprises à gérer les risques environnementaux aura un impact considérable sur leur performance et leur compétitivité. Les attitudes des capitaux, des clients et des grands décideurs dépendent d'ailleurs de plus en plus de la performance environnementale des entreprises. Au Québec, d'un point de vue environnemental, les

activités industrielles ont fait l'objet, jusqu'à présent, d'une approche surtout réglementaire, basée sur la mise en place de politiques, de lois et de règlements visant à réduire les différents niveaux de pollution industrielle observés dans l'eau, l'air, les sols et les déchets (Rapport du Québec sur le développement durable, 2002). Par exemple, le processus ISO 14000 permet de normaliser les outils et les systèmes de gestion dans les domaines reliés à l'environnement. Il existe également d'autres options volontaires pour diminuer la pollution. Par exemple, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques concrétise sa volonté d'autoréglementer l'industrie en lançant, en 1989, le programme Gestion responsable, qui est sanctionné par une homologation à l'issue d'une vérification par une tierce partie. Les codes couvrent l'ensemble du cycle de production, de la création jusqu'à la destruction du produit, de ses composants ou des résidus lorsqu'ils ne sont ni réutilisables ni recyclables (Ferrand, 2000 : 16).

Il existe aussi le Réseau-environnement, un organisme québécois comprenant 1600 membres, dont plus de 350 entreprises, une centaine de municipalités, ainsi qu'une vingtaine d'organismes gouvernementaux et parapublics. Sa mission est d'assurer le développement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement par le regroupement de spécialistes, de gens d'affaires, de municipalités et d'industries de l'environnement, pour les échanges techniques et commerciaux, la diffusion des connaissances techniques, le suivi de la réglementation et la représentation politique. Réseau-environnement maintient également des contacts avec le ministère de l'Environnement du Québec, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le ministère de l'Industrie et du Commerce, Environnement Canada, Industrie Canada et Développement économique Canada. L'organisme regroupe ses membres et ses activités en quatre secteurs: celui des matières résiduelles, le secteur des sols et eaux souterraines, le secteur de l'air et le secteur de l'eau. Réseau-environnement prend position sur de nombreux dossiers tels que la gestion des matières résiduelles, la formation et l'analyse des réglementations gouvernementales. L'organisme gère également la Fondation québécoise de la recherche sur l'environnement (FQRE), qui a pour mission d'encourager la recherche au Québec dans le domaine de l'eau et de l'environnement (Frigon, 2002).

C'est ainsi que dans cette recherche, l'on peut envisager un changement de valeurs et de pratiques dans des entreprises ayant une responsabilité sociale et environnementale.

Les débats publics sur l'économie et l'écologie ont été avant tout, depuis vingt ans, un affrontement : d'une part, l'offensive par les mouvements écologistes, et certains secteurs de l'opinion, appuyée quelquefois sur les questions de scientifiques ; d'autre part, la défensive pour les secteurs productifs attaqués et désignés comme polluants : énergie, chimie, transports, agriculture, etc. Il faut aujourd'hui dépasser ces débats stériles. L'écologie est parvenue à l'âge adulte : les pouvoirs publics, les entreprises, les citoyens ont besoin de guides fermes et sûrs, de stabilité politique et juridique pour investir et pour entreprendre, non de bruits et de fureurs (Stoffaës, 1993 : 6).

Si l'entreprise est responsable, aujourd'hui, de nombreuses nuisances et de problèmes qui frappent nos sociétés, elle a aussi le pouvoir de les résoudre, affirme Laville (2002). Avec cette nouvelle culture, l'entreprise responsable se compromet envers la société et l'environnement pour travailler à un véritable développement durable qui ne soit pas uniquement économique. C'est une nouvelle façon de concevoir cet acteur comme un collaborateur ayant des responsabilités citoyennes, avec l'appui de professionnels en marketing et en communication sensibles à ces responsabilités. Le manifeste *First Things First* publié par des designers, publicitaires et graphistes internationaux (2002) affirme : « un malaise croissant se fait sentir chez certains professionnels du marketing et de la communication qui supportent de plus en plus mal de consacrer l'essentiel de leur temps et de leur énergie à créer de la demande pour des choses qui sont, dans le meilleur des cas, inutiles » (cité par Laville, 2002 : 218). La responsabilité sociale de ces professionnels joue en effet un rôle important dans la conscience collective. D'une certaine manière, les professionnels du marketing et de la communication sont à notre société de l'information ce que furent les ingénieurs à la société industrielle. Finalement, « notre environnement mental est marqué par un nombre incroyable de messages pro-consommation qui s'imposent à nos cerveaux, et il est urgent de faire entendre des messages invitant à consommer moins, ou à consommer mieux, puisque nos modes de consommation actuels sont absolument incompatibles avec le développement durable » (Laville, 2002 :217).

Il faut reconnaître ici que cette façon de penser et la nouvelle responsabilité sociale de certaines entreprises ne sont pas nées facilement et spontanément, mais ont vu le jour grâce à la lutte des mouvements écologistes et sociaux cherchant à améliorer les conditions de vie de populations entières et la conservation d'un environnement approprié aujourd'hui et pour les générations futures. Sans ces luttes, le monde d'aujourd'hui serait sans doute pire.

S'il existe un contexte propice au développement de la conscience sociale de plusieurs entreprises privées, force est de constater que bien d'autres n'ont pas encore choisi cette voie. Il se peut que toutes ces idées entourant la responsabilité sociale et environnementale soient difficiles à comprendre, soit par scepticisme ou par idéologie, le marché et la technologie étant capables de résoudre tous les problèmes. Quoi qu'il en soit, les adaptations sont hautement probables, soutient Guay (1999 : 42) : « on ne peut pas ne pas observer la grande capacité du capitalisme à s'adapter, à changer et à intégrer à son mode de faire les contraintes extérieures qui se présentent à lui ». Si la détérioration de l'environnement requiert un changement des formes de travail, des technologies, de l'élaboration des produits, du dessin des emballages, des formes de distribution et de publicité et promotion utilisées par les entreprises privées, il existe certainement une formule pour qu'elles s'adaptent, comme nous venons de le voir, volontairement ou sous contraintes. Lipietz (1995 : 48) a l'espoir qu'un jour des « conventions » soient réellement définies et appliquées : « elles seront le produit de luttes, où s'affrontent des idéologies (productivisme et écologisme), des intérêts (ceux du capital industriel et ceux des masses populaires), des habitudes (y compris dans les masses populaires) ; elles imposeront la renégociation de compromis anciens, 'productivistes', entre exploiters et exploités... ». Il est possible de chercher à ce que les traditionnels quatre 'P' du marketing (le produit, le prix, la publicité ou la promotion et le packaging) soient changés pour les 'P' du développement durable (les personnes, la planète, les profits et le progrès de l'humanité) (Laville, 2002).

Le secteur communautaire

Nous avons déjà décrit quelques actions communautaires orientées vers la défense des écosystèmes et de leur milieu, dans une gouvernance civique, partenariale et démocratique. Il s'agit en effet des actions individuelles qui prennent la forme d'actions collectives lorsqu'elles sont menées par des groupes ou des organismes communautaires.

Puisqu'il s'agit d'un acteur ayant déjà présenté au début du chapitre précédent, ajoutons que le Québec favorise de façon relativement ouverte la mobilisation et le partenariat avec les grands groupes de la société civile : les femmes, les jeunes, les populations autochtones et leurs communautés, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats ainsi que les représentants du commerce et de l'industrie, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs. De cette façon, le rôle clé des collectivités locales dans le développement durable est bien reconnu par l'État (Rapport du Québec sur le développement durable, 2002) et elles en profitent pour faire valoir leurs droits à un environnement propre. Il s'agit en effet d'un acteur qui participe à la défense des écosystèmes depuis longtemps, même si des actions contraignantes aux écosystèmes sont aussi en provenance du secteur communautaire.

3.2.2.3. Les dimensions de la participation

La participation est comprise comme un système de comportements individuels et collectifs, volontaires ou provoqués, qui se présentent à différents degrés : participation humaine, matérielle, financière, intellectuelle ou opérationnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement communautaire (Bulle, 1999). Chacun des acteurs participants peut contribuer aux différentes dimensions en tant que membre d'un organisme communautaire ou bien, de façon indépendante hors de l'organisme, mais toujours engagé en faveur d'objectifs et disposé à relever les défis à s'impliquer à divers niveaux de participation. Dans cette recherche, nous voulons connaître les différentes dimensions de participation dans les CRE et aussi les différents types de participation dans les dossiers environnementaux des acteurs qui n'en sont pas membres.

3.2.2.4. Les compromis des participants

Les membres de la communauté qui s'engagent, cherchent l'atteinte de certains buts communs veulent exercer une influence sur les décisions gouvernementales (Sánchez, 2004). Ils risquent également de devoir redéfinir leur perspective sur les besoins de la communauté et la façon de les satisfaire. Il importe alors de trouver les moyens pour arriver au but dans ce processus d'organisation collective (Sánchez, 2004, Gagnon *et al.*, 2002). Évidemment, le partage des ressources et le développement de stratégies conséquentes font également partie des compromis de la participation (MacNair, 1993 ; Boulianne et Comeau, 2001).

3.2.2.5. Les contributions de la participation des acteurs à la gouvernance civique

La participation d'acteurs provenant de n'importe quel secteur, vers un objectif commun, entraîne des retombées qui vont bien au-delà des objectifs visés en développement local. Nous avons regroupé les contributions de la participation telles que constatées par différents auteurs (tableau 3.10).

Tableau 3.11 Les contributions de la participation

Le leadership politique, communautaire et économique	Bouthillier <i>et al.</i> , 2000 ; Lequin, 2002 ; Sánchez, 2004 ; Finn et Checkoway, 1998
La démocratie	Bouthillier <i>et al.</i> , 2000 ; Lequin, 2002 ; Finn, 2001
L'appropriation du territoire	Bouthillier <i>et al.</i> , 2000 ; Lequin, 2002 ; Bulle, 1999
L' <i>empowerment</i>	Finn et Checkoway, 1998 ; Packer <i>et al.</i> , 2002
La confiance, la transparence, l'honnêteté	Lequin, 2002 ; Packer <i>et al.</i> , 2002
La cohésion sociale	Bouthillier <i>et al.</i> , 2000
La politisation des femmes	Finn, 2001 ; Bouthillier <i>et al.</i> , 2000
La reconnaissance du travail des jeunes	Finn et Checkoway, 1998 ; Packer <i>et al.</i> , 2002

3.3. Les difficultés de l'intervention et de la participation

Nous avons vu dans une partie précédente que les expériences problématiques que vivent les intervenants deviennent des occasions d'apprentissage de nouveaux savoirs, procédures,

conceptions et significations (Racine et Legault, 2001). Il en est de même pour les participants qui s'inspirent de leur bagage d'expérience pour leur action. En ce sens, nous croyons que les difficultés, autant de l'intervention que de la participation, sont des opportunités d'apprentissage expérientiel et de co-production de connaissances. Voilà pourquoi cette recherche s'intéresse à ces difficultés sous l'angle des apprentissages acquis dans les situations difficiles de la pratique, autant pour l'intervenant que pour les membres participants.

Par exemple, on sait qu'il existe certaines difficultés dans l'intervention et aussi pour la participation des acteurs faisant référence à l'engagement et à la permanence des participants volontaires : manque d'habiletés des participants pour assumer le rôle désigné, intérêt à participer seulement pour gagner pouvoir et contrôle, et diminution des disponibilités pour la participation (Mondros et Wilson, 1993). Il existe aussi des difficultés financières du côté des partenaires économiques, comme la durée du soutien qui est parfois trop courte pour réaliser le projet (Boulianne et Comeau, 2001).

3.4. Questions spécifiques et propositions de recherche

Tel que nous avons déjà souligné, l'objet de notre recherche porte sur les CRE, organismes à but non lucratif qui regroupent des associations, des entreprises et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité. Les CRE privilégient comme stratégies la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les communautés et la conception d'instruments d'information. Au nombre de 16, ces organismes sont présents dans toutes les régions du Québec¹, et ont le mandat de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec (Bourke et Turgeon, 2003).

Dans ce contexte, notre proposition de recherche suggère que les CRE fonctionnent selon les critères d'une gouvernance civique idéalement caractérisée par : la flexibilité stratégique, la collaboration, la négociation, la mobilisation des acteurs, le partenariat, la

¹ À l'exception de la région du Nord-du-Québec

cohésion sociale, l'innovation, le développement de services communautaires et du leadership, la démocratie, la décentralisation, la mixité sexuelle, l'appui mutuel pour l'accès de ressources, et la présence de règles et de normes explicites. Puisque ce type de gouvernance en environnement paraît souhaitable en travail social, nous nous demandons dans quelle mesure l'intervention collective peut y contribuer en posant cette question générale de recherche :

« Comment les intervenants, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, contribuent avec d'autres partenaires à la création, la définition et la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable? »

Nous avons étudié cette question en considérant que la dégradation de l'environnement physique constitue bel et bien un problème social dans n'importe quelle société, autant dans le Nord que dans le Sud (introduction de la thèse). Nous avons également examiné la situation particulière de trois régions du Québec (premier chapitre) où sont présents les CRE et ce, en fonction de critères de choix qui seront davantage précisés dans la prochaine partie portant sur la méthodologie. Nous avons, de plus, établi le parcours de l'intervention en environnement au Québec en montrant la pertinence de l'organisation communautaire (deuxième chapitre). Puis, il s'agissait ici (troisième chapitre) de rappeler les notions et les concepts entourant la gouvernance civique, l'intervention collective et la participation des acteurs, dans la mesure où la perspective constructiviste établit que tout phénomène social est une production et une construction sociale résultant d'interactions. Ces éléments théoriques permettent maintenant de pousser plus loin le questionnement et notre parcours jusqu'ici permet de poser un certain nombre de questions spécifiques :

- 1) *Quelle est la place des intervenants formés en travail social à l'égard des problèmes sociaux relatifs à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?*
- 2) *Dans quelle mesure les CRE poursuivent-ils le développement d'une gouvernance de type civique ?*

- 3) *Quels modèles de l'organisation communautaire caractérisent l'intervention collective dans les CRE ?*
- 4) *Quelles sont les habiletés privilégiées par les intervenants collectifs dans le contexte des CRE ?*
- 5) *Comment se déroule le processus d'intervention dans les CRE ?*
- 6) *Quelles sont les stratégies adoptées par les intervenants des CRE ?*
- 7) *Quelles valeurs sont promues par les intervenants des CRE ?*
- 8) *Qui sont les acteurs sociaux qui participent dans une gouvernance de type civique au sein des CRE ?*
- 9) *De quelle façon se présente la participation des divers acteurs sociaux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau environnemental ?*
- 10) *Quels sont les compromis et les contributions des participants dans le réseau des CRE ?*
- 11) *Quelles sont les difficultés relatives de l'intervention et de la participation et quel est l'apport de ces difficultés dans la pratique ?*
- 12) *Quels sont les apprentissages de la pratique d'intervention collective en environnement qui contribuent en quelque sorte à la coproduction de connaissance ?*

Ces questions appellent un certain nombre de précisions additionnelles. En ce qui concerne la première question, son intérêt réside dans l'argumentation sur la pertinence de la présence d'intervenants formés en travail social dans la résolution des problèmes sociaux en lien à la dégradation des écosystèmes. Les réponses qui seront alors fournies permettront de justifier, dans la formation des professionnels en travail social, d'accroître l'accent sur les aspects liés à l'environnement physique, comme peuvent le faire à l'occasion les formateurs en organisation communautaire. On compte donc aborder cette question avec les participants à la recherche dans chacune des régions à l'étude.

En ce qui concerne la deuxième question spécifique (*Dans quelle mesure les CRE poursuivent le développement d'une gouvernance de type civique ?*), la réponse appartiendra à la chercheuse, à partir de l'étude de chaque CRE. Il ne s'agit donc pas d'une

question à adresser aux personnes interviewées. Les informations recueillies dans les documents et les entrevues permettront de formuler une réponse.

Enfin, les questions correspondant à l'intervention et à la participation (questions quatre à douze) constituent les catégories formelles de la recherche et seront traitées dans la partie sur les résultats de la recherche. Les réponses qui seront apportées ont été trouvées au terme d'une démarche de recherche et d'analyse de documents et d'entretiens avec des intervenants et des participants aux CRE. Le prochain chapitre rend compte des méthodes suivies.

DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Chapitre 4

Méthodologie de la recherche

Le propre d'une démarche scientifique est de rendre transparentes les procédures par lesquelles la chercheuse arrive aux résultats qu'elle présente. Cette présentation doit être suffisamment complète pour permettre à quiconque de reprendre le même processus, s'il le souhaite. Ce chapitre comprend alors l'explication détaillée de la méthodologie que nous avons suivie.

4.1. Justification de l'approche qualitative

Le choix d'une méthodologie qualitative de type descriptive a été pertinent pour cette recherche dont la perspective est la construction théorique (Archambault et Hamel, 1997). La recherche qualitative contribue, en effet, à l'émergence de certaines problématiques, en les rendant visibles, en leur donnant le statut de questions sociales et en permettant au travail social de se donner un point de vue autonome sur le social (Groulx, 1997). En ce qui concerne la présente recherche, même si le problème environnemental est reconnu sur le plan mondial, il reste encore à faire pour que l'on reconnaisse et accepte qu'il s'agit bel et bien d'un problème social tout à fait pertinent pour la discipline du service social, et non seulement dans les pays dits « sous-développés », mais également dans ceux nommés « développés ». De plus, il s'agit d'une question générale pour laquelle il n'existe pas de réponse précise dans les écrits. En ce sens, la méthodologie ne peut pas être hypothético-déductive, mais de type inductif.

Pour réaliser la recherche, l'auteure a pu avoir accès à des données empiriques verbales (l'expression des acteurs) et écrites (documents variés) lui permettant de répondre en grande partie à la question générale et aux questions spécifiques mentionnées à la fin de la première partie de la thèse, et ayant trait aux contributions de l'intervention sociale aux modes de gouvernance civique en environnement. L'approche inductive recommande de se familiariser avec le terrain de recherche et de se laisser imprégner par les faits, afin de

dégager des principes généraux à partir des phénomènes contextualisés et formuler des propositions générales, pour ainsi faire émerger la théorie (Deslauriers, 1997).

L'émergence de nouveaux objets, en particulier la redécouverte du local, le retour du sujet comme acteur, apparaît, pour une bonne part, liée à la redéfinition des politiques publiques qui privilégient la décentralisation et font appel au partenariat, lequel exige initiatives, innovations et actions de la part des partenaires. La volonté de construire des modèles d'intervention et la valorisation des dynamismes locaux et régionaux, tels que les préconise le Conseil des affaires sociales, cadrent parfaitement avec la démarche qualitative (Groulx, 1997 :44).

Étant donné que la recherche porte sur la pratique des intervenants favorable à un mode de gouvernance civique et qu'elle envisage cette pratique comme étant une coproduction issue de l'expérience commune des intervenants et des participants, la méthodologie qualitative est apparue tout indiquée. Elle a permis de saisir la complexité, de hiérarchiser en profondeur des problèmes, de connaître la variété des phénomènes associés et de découvrir des axes inédits de recherche (Rojas, 1995). L'approche qualitative privilégie en effet le raisonnement inductif, lequel « suppose que l'analyste n'a pas de catégories d'analyse définitives à priori et qu'une série d'opérations permettraient de remonter des faits aux lois, des données à des propositions théoriques plus générales » (Comeau, 1994 : 5). Pour cette recherche, même si les catégories étaient identifiées *a priori*, il a fallu rester ouvert à la découverte de nouvelles catégories d'analyse. C'est donc dire que les catégories définies dans la problématique de recherche n'étaient ni définitives, ni irrévocables. La contribution des intervenants aux modes de gouvernance civique en matière environnementale implique effectivement la prise en compte de phénomènes difficilement prévisibles dans une problématique de recherche à cause de la diversité des rapports entre les différents acteurs sociaux, parfois consensuels mais aussi conflictuels, et de la variété des modèles privilégiés d'intervention et des stratégies à développer en fonction des situations planifiées ou émergentes. L'exigence de découverte cadre parfaitement avec la démarche qualitative qui a pour but de comprendre des phénomènes sociaux (Deslauriers, 1997). Attentive à la précaution de Deslauriers (1987), nous ne prétendons pas être arrivée à une explication toute puissante et éternelle ; nous avons fait de notre mieux, en exposant aussi fidèlement que possible les faits tels qu'ils sont, et en proposant une explication originale de la réalité

qui souhaite être aussi pertinente qu'une autre interprétation suivant des règles analogues de méthode.

4.2. Délimitation de la période et du territoire d'étude

Comme il a été mentionné dans le deuxième chapitre, le mouvement environnemental a pris son essor à partir des années 1970 au Québec et ailleurs dans le monde. La perspective historique sur le mouvement environnemental au Québec, de cette époque à nos jours, a été incluse dans la problématique de cette recherche. De plus, le contexte spatial du mouvement environnemental, élaboré dans le premier chapitre, avec la description des trois régions considérées dans la recherche et le rappel du développement des CRE-Capitale Nationale, CRE-Montréal et CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean est apparu incontournable afin de situer les lieux de la gouvernance civique concernés par la problématique de recherche. Nous avons alors mentionné que nous allons décrire plus en détail les raisons de nos choix dans la partie consacrée à la méthodologie.

Le choix des régions à l'étude a été fait en fonction de l'époque de création des CRE ainsi que de leurs caractéristiques physiques. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean s'est avéré intéressant parce qu'il s'agit du premier conseil de ce type créé au Québec, en 1973, lorsque la conscience écologique s'est traduite dans ses premières actions collectives. Dans une région-ressource où la forêt et les cours d'eau permettent une activité industrielle significative, le mouvement environnemental a dû se manifester de manière singulière pour la défense des écosystèmes terrestres et marins. L'intérêt de cette région provient également du fait que le milieu rural caractérise la plus grande partie du territoire qui est également parsemé de petites localités.

Le CRE-Capitale Nationale a aussi retenu notre attention puisqu'il a été créé en 1989, lorsque la préoccupation environnementale était fortement stimulée par la publication du rapport Brundtland. Il s'agit en outre d'une région où se trouve la capitale et où se côtoient une ville de taille moyenne et un important territoire rural.

Le CRE-Montréal, né en 1996, représente un autre cas de figure. Il s'agit du CRE dont le territoire correspond à la plus grande ville du Québec (1 812 700 habitants selon les données de 2003 de la Ville de Montréal). Résolument urbaine et métropolitaine, Montréal a tout de même été l'avant-dernière région à se doter d'un CRE, suivie par la région du Centre-du-Québec.

Le temps et l'espace ont ainsi représenté les critères de choix des cas à l'étude. Il s'agit d'ailleurs de deux dimensions fondamentales des conduites humaines (Giddens, 2005). De cette façon, nous avons l'assurance de pouvoir connaître les besoins et les défis posés par chaque époque et chaque région, autant pour l'intervention que pour la participation. Nous étions confiante de pouvoir comparer et repérer les différences et les similitudes les plus significatives concernant l'action des intervenants et des participants des CRE. Nous avons la conviction d'avoir en main une variété de situations permettant de comprendre les contributions de l'intervention aux modes de gouvernance civique environnementale.

4.3. Justification et présentation des méthodes

La première méthode de recherche est celle de l'étude de cas, et ce, pour chacun des CRE. La deuxième méthode est l'analyse documentaire qui a débuté lors de la conception de la recherche et qui s'est poursuivie pendant toute la recherche, autant pour connaître les régions que le contexte d'action des CRE. La troisième méthode est celle de l'entretien individuel semi-structuré. Elle concerne les intervenants sociaux dans les CRE ainsi que les membres appartenant aux secteurs public, privé et communautaire. Nous allons approfondir et justifier l'emploi de chacune de ces méthodes.

Mises à part ces méthodes, la chercheuse a eu l'occasion de faire de l'observation, bien que l'on ne puisse pas parler d'un recours systématique à cette méthode. Une observation a été faite pendant l'entrevue et des notes prises par la suite, transcrites dès que possible (Comeau, 2000 ; Ouellet, 1994). Par ailleurs, la chercheuse a assisté à une Assemblée générale du CRE-Capitale Nationale, le 17 mai 2005.

4.3.1. L'étude de cas

À travers trois études de cas, une pour chacune des CRE, nous avons pu explorer la constitution régionale du réseau environnemental. De plus, l'étude de cas a permis de constater la situation générale du territoire, les principaux problèmes sociaux identifiés en rapport à la détérioration de l'environnement physique et les besoins d'intervention du travail social. Un autre apport important des études de cas a été de déterminer dans quelle mesure l'on retrouve dans chaque CRE une gouvernance civique. Cette précaution a été essentielle afin de ne pas tenir pour acquis que la gouvernance civique est bien établie dans tous les CRE.

Miles et Huberman (2003) définissent « un cas » comme un phénomène qui se déroule dans un contexte déterminé. L'étude de cas permet de mettre en contexte d'autres données (les entrevues, par exemple) et facilite ainsi l'étude de certains phénomènes sociaux difficiles à appréhender de façon directe par les acteurs (Archambault et Hamel, 1997). Pour cette recherche, l'étude de trois cas a permis d'approfondir la compréhension et l'explication des contributions de l'intervention à la gouvernance civique en environnement. La généralisation des résultats est par ailleurs limitée dans cette recherche, puisqu'il s'agit d'une analyse de type qualitative visant la découverte à partir d'un nombre limité de cas (Denzin, 1983; Guba & Lincoln, 1981 cités par Miles et Huberman, 2003).

Afin de couvrir la variété des caractéristiques de chaque CRE, la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire, développé par Comeau (2000) (annexe 1) a été un outil nécessaire. Il a permis de « prévoir le plus grand nombre de situations possible, tout en constituant une base de comparaison commune pour les cas décrits » (Comeau, 2000 : 1). Le guide constitue en fait la mise en forme d'un ensemble de questions s'inspirant principalement de la théorie de la régulation et des théories des organisations, et tente de prévoir le plus grand nombre de situations possibles dans des organisations présentant une composante associative. Avec l'information obtenue à l'aide de divers documents (portraits statistiques régionaux, études environnementales, documents internes des CRE) et d'entrevues ciblées autour de questions

précises posées dans la grille, une monographie de chacun des cas a été écrite sous forme manuscrite ; plusieurs éléments se retrouvent d'ailleurs dans le premier chapitre de la thèse et dans les prochains chapitres sur les résultats, notamment en ce qui a trait aux opportunités et aux contraintes pour les intervenants.

Rappelons que les CRE sont des organismes à but non lucratif, engagés en faveur de la question environnementale dans leur région d'appartenance. Ce sont des organismes qui travaillent en rapport étroit avec les différents acteurs des secteurs public, privé et communautaire. Dans leur mission, en plus des volets de protection et de défense environnementale dans une optique de développement local durable, ils privilégient la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets avec les intervenants du milieu, le partage d'expertises et d'informations, l'éducation et la démocratisation des processus décisionnels en environnement. Les études de cas montrent qu'il s'agit effectivement d'organismes où existent de l'intervention collective et un partenariat entre différents acteurs.

La méthode de l'étude de cas a donc permis de définir les situations de chaque région et ainsi analyser le problème étudié et son évolution dans son contexte (Mucchielli, 2004). L'étude de cas a ainsi constitué pour cette recherche un véritable apport d'informations sur les CRE et chacune des régions (Stake, 1994 cité par Mucchielli, 2004).

4.3.2. L'analyse documentaire

La consultation de documents internes des CRE ainsi que d'études statistiques de chacune des régions a constitué une source importante de connaissances pendant toute la durée de la recherche.

Les documents internes concernent les plans d'action, les rapports annuels d'activités, les procès-verbaux des assemblées générales, les mémoires pour le BAPE, les dossiers de presse des CRE, les différents documents de réseaux en environnement et tout particulièrement les publications du RNQCRE. Ces documents ont été utiles tant pour les

études de cas que pour l'analyse spécifique des contributions de l'intervention à la gouvernance civique.

En ce qui concerne les études statistiques régionales, elles ont été produites par l'Institut de la statistique du Québec ainsi que par Statistiques Canada. De nombreux documents thématiques publiés par les gouvernements fédéral, provincial et municipal des régions ont été consultés.

Les données documentaires ont servi d'entrée pour la connaissance de la région et des CRE. En effet, ce n'est qu'après les avoir consultés que les canevas d'entrevues ont été élaborés. Nous avons ainsi été en mesure de profiter pleinement des rencontres avec les interviewés en nous présentant en tant que chercheuse informée.

4.3.3. Les entrevues

Des entrevues individuelles et semi-structurées ont permis de recueillir des données auprès d'intervenants ayant quitté leur emploi dans les CRE et auprès de ceux en poste, ainsi qu'auprès de participants appartenant aux différents secteurs (public, privé et communautaire). Le but habituel de toute entrevue consiste à s'informer, bien sûr, mais en même temps à vérifier, à l'aide de questions, des points particuliers liés à certaines hypothèses ou propositions préétablies (Aktouf, 1987). Les entrevues semi-structurées ont favorisé l'échange d'informations et d'impressions pertinentes à la question générale de la recherche (Ouellet, 1994) ; elles étaient centrées sur les processus, les représentations et la réalité sociale concernés par les questions de recherche (Mayer et Saint-Jacques, 2000).

Des entrevues de ce type ont été réalisées avec des intervenants en poste dans les trois CRE et également avec des intervenants y ayant déjà travaillé. Ce choix voulait répondre au souci de connaître les changements qui se sont produits dans les CRE, dans la gouvernance et dans l'intervention. Pour ce qui est des participants, les entrevues ont eu lieu avec des acteurs des différents secteurs (public, privé et communautaire) en leur qualité de membres du CRE et plus rarement, avec des personnes qui, sans se définir comme membres, sont

reconnues pour avoir adhéré significativement aux objectifs de l'organisme. De cette manière, nous avons la possibilité d'avoir accès aux données susceptibles de répondre aux questions de recherche. En outre, la diversité des informateurs rendait possible la triangulation des données, grâce à la confirmation et la corroboration par au moins un deuxième participant de l'information donnée par un premier participant.

C'est ainsi que nous avons réalisé 24 entrevues individuelles et six entretiens (trois en personne et trois téléphoniques). Duperré (2002 : 119) fait la nuance entre les deux types de rencontres : les entretiens « ne sont pas structurés par un canevas d'entrevue précis et servent plutôt à comprendre globalement un moment ou un aspect particulier du cas. Les entretiens ne subissent pas, non plus, le traitement analytique des entrevues ».

Dans le but d'identifier les interviewés les plus significatifs à la recherche, la chercheuse a établi le premier contact avec les intervenants actuels qui sont directeurs des trois CRE sélectionnés. Le fait que ces personnes cumulent ces postes n'a rien d'exceptionnel dans le réseau communautaire, puisqu'une bonne partie des personnes qui y pratiquent l'organisation communautaire assument également la fonction de coordination de l'organisme (Comeau *et al.*, 2007b). Les intervenants actuels ont été identifiés dans la liste des membres de l'équipe publiée sur le site web de chaque CRE. Ce premier contact a été réalisé par courriel, avec un message sollicitant la participation de l'organisme et celle du directeur, en tant qu'intervenant collectif. Dans ce message, les objectifs de la recherche ont été aussi explicités (annexe 2). La première réponse reçue a été celle du directeur du CRE-Montréal ; pour cette raison on a commencé les entrevues dans cette région. Pour les directeurs du CRE-Capitale Nationale et du CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean, il a fallu les contacter par téléphone, car leur réponse par courriel n'arrivait pas.

Un premier entretien face à face a été réalisé successivement avec les directeurs du CRE-Montréal et du CRE-Capitale Nationale. Dans le cas du CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean, cela n'a pas été possible et l'entretien a été réalisé par téléphone et complété par courriel. En plus de la prise de contact, cet entretien avait pour objet d'expliquer les objectifs de la recherche, d'obtenir des informations précises pour l'étude de cas ainsi que

de recueillir les coordonnées des anciens intervenants et des membres les plus actifs appartenant aux différents secteurs (public, privé et communautaire). Il s'agissait donc d'un entretien pour préparer le terrain et compter sur l'appui du directeur des CRE en vue de contacter d'autres intervenants et des membres. De cette manière, les participants à l'entrevue ont été choisis en fonction de leur capacité anticipée à témoigner de façon intéressante et pertinente à propos de l'objet de recherche (Turcotte, 2000).

Le tableau suivant présente le profil des personnes interviewées. Une des préoccupations de la chercheuse a consisté à obtenir la collaboration d'une variété de répondants. On compte ainsi 12 intervenants et 12 membres. Les représentants des secteurs privé et public sont les moins nombreux parce que dans les CRE, on en compte relativement peu, comme nous le verrons dans la prochaine partie portant sur les résultats.

Tableau 4.1 Nombre d'entrevues réalisées dans chaque CRE à l'étude

CRE-Régional	Intervenants		Représentant du secteur public	Représentant du secteur privé	Représentant du secteur communautaire	Total par région
	En poste	N'étant plus en poste				
Capitale Nationale	2	2	1	1	2	8
Montréal	3	1	1	1	2	8
Saguenay – Lac-Saint-Jean	1	3	0	1	3	8
Total par secteur	6	6	2	3	7	24

Le prochain tableau montre les périodes dont peuvent témoigner les intervenants rencontrés. On remarque qu'un seul intervenant a pu parler de la période de 1986 à 1989. En ce qui concerne les années 1990, au moins cinq intervenants ont pu en traiter. Pour ce qui est des années 2000, on compte six intervenants actifs et en mesure de faire état de leur pratique.

Tableau 4.2 Périodes d'activité des intervenants interviewés, selon le CRE

Années - 1970	1980	1990	2000
<p><i>CREDD-SLSJ</i></p> <p>Crée en 1973</p>	<p>86-----89</p> <p>89-----96</p>	<p>99-----01</p>	<p>01-----à ce jour</p>
	<p><i>CRE-Capitale Nationale</i></p> <p>Crée en 1989</p>	<p>90-93</p> <p>94 --- 95</p> <p>96 ----- à ce jour</p>	<p>01 ----- à ce jour</p>
		<p>98 --- 00</p> <p><i>CRE-Montréal</i></p> <p>Crée en 1996</p>	<p>00 ----- à ce jour</p> <p>01 ----- à ce jour</p> <p>01 ----- à ce jour</p>

À ces informations, nous pouvons ajouter les détails suivants. Pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, deux entretiens téléphoniques avec des informateurs-clés ont été réalisés afin de compléter l'information concernant l'implication du secteur public dans le CRE, étant donné la non-disponibilité de représentant de ce secteur pour participer à cette recherche.

Par ailleurs, des modalités particulières d'entrevue concernent un intervenant du CRE-Capitale Nationale qui n'est plus en poste. Cette personne s'est investie considérablement dans la recherche en livrant des informations périphériques aux questions de recherche et touchant, par exemple, des critiques à l'égard du système sociopolitique du Québec et du Canada. Bien sûr, étant donné qu'une entrevue semi-dirigée se déroule comme une conversation et permet d'aborder d'autres sujets, elle permet d'obtenir des informations complémentaires qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance du cas dans son contexte spécifique. Dans ce cas-ci, l'entrevue a permis à la chercheuse d'origine mexicaine d'en apprendre davantage sur le contexte québécois et canadien. La chercheuse est donc restée à l'écoute et a manifesté son intérêt pour approfondir ces aspects.

L'interviewé s'est rendu disponible pour prolonger l'entrevue et tenir jusqu'à cinq rencontres d'environ deux heures chacune. Même si parfois le contenu s'éloignait des questions environnementales, ce contact a permis à la chercheuse de profiter d'autres sources d'informations, par exemple des sites web intéressants pour approfondir un peu plus le contexte sociopolitique québécois. Dans ce cas-ci, toutes les entrevues n'ont pas fait l'objet d'une transcription systématique sous forme de verbatim, considérant la pertinence de certains propos et des ressources à consacrer à la transcription. La chercheuse a donc décidé de procéder à l'écoute de cette entrevue et de noter les aspects pertinents à la recherche.

En obtenant de la part des intervenants actuellement en poste la liste des anciens intervenants et celle des membres les plus actifs du CRE, la chercheuse a procédé au recrutement. Le premier contact établi avec les candidats s'est fait d'abord par courriel, puis par voie téléphonique en cas de non-réponse. Il a semblé approprié d'établir un premier contact par la voie électronique ; un message écrit, envoyé par courriel, a permis d'exprimer clairement l'objectif de la recherche ainsi que les considérations générales pour l'entrevue. Tous les messages envoyés et reçus ont été consignés et archivés afin de sauvegarder la séquence de communications pour chaque personne et personnaliser les contacts afin d'accroître, chez les personnes, la disponibilité à participer dans la recherche.

L'entrevue semi-directive a été guidée par un canevas préétabli et construit de façon à recueillir l'information pertinente à la recherche. Ainsi, le canevas s'est intéressé au partenariat entre les différents acteurs, aux contributions des intervenants et des participants aux modes de gouvernance civique en environnement, aux apprentissages inspirés de la pratique, aux problèmes sociaux relatifs à la détérioration de l'environnement physique et aux contributions possibles du service social à cet égard. Même si le canevas s'inspirait des questions de recherche et des catégories d'analyse que nous aurons l'occasion de présenter dans quelques paragraphes, la chercheuse est toujours restée attentive à de nouvelles informations. De légères différences existaient entre les canevas pour les entrevues avec les intervenants en poste et les anciens ; il en était de même pour les membres pour qui il

existait un canevas spécifique (voir les annexes 3 à 5). Les entrevues se sont déroulées sous le mode d'une conversation.

La chercheuse a voulu respecter les règles de l'art en matière de validité scientifique. Elle s'est préoccupée de la diversité des CRE de même que des intervenants et des membres à interviewer. La triangulation a été appliquée pour valider les informations exprimées par les différents participants à la recherche. L'explicitation des règles de méthode représente également une mesure allant dans ce sens (Comeau, 1994). Dans le cadre de cette recherche qualitative, la fiabilité de la recherche n'est pas envisagée par la quantité des entretiens et la répétition de l'information obtenue, mais plutôt par sa profondeur (Deslauriers, 1997).

Enfin, les principes de l'éthique et de la confidentialité ont été respectés et correspondent aux normes de la recherche scientifique. La chercheuse a fait signer par les interviewés le formulaire de consentement éclairé (voir l'annexe 6) qui contenait les objectifs de la recherche et les mesures assurant la confidentialité des informations et la protection des informateurs. Ce formulaire était envoyé à l'avance par courriel, après que la personne contactée eut confirmé sa participation à l'entrevue. Avant de commencer l'entrevue, le formulaire imprimé était déposé par la chercheuse pour fin de signature confirmant le consentement de la personne interviewée.

4.4. Profil des personnes interviewées

Au fil du temps, divers intervenants ont occupé la direction des CRE. Lors de cette recherche, la chercheuse a interviewé au total 12 intervenants ainsi que 12 membres des CRE appartenant aux secteurs public, privé et communautaire. Six des intervenants interviewés occupent actuellement un poste à l'intérieur d'un CRE ; les autres ont déjà été intervenants dans un des CRE retenus.

Afin de préciser un tant soit peu le profil des personnes interviewées, tout en préservant leur anonymat, seul le critère de la formation académique est retenu (tableaux 4.3 et 4.4). D'ailleurs, pour protéger l'identité des interviewés et pour éviter que leurs propos puissent

la révéler, les tableaux font référence à une lettre pour chaque sujet, sans mention de la région d'appartenance ; cette lettre ne sera plus utilisée par ailleurs dans cette thèse. Il sera ainsi possible d'apporter des informations sur la place du service social dans les CRE.

Comme le montrent les tableaux 4.3 et 4.4, aucun des intervenants ou membres interviewés n'a fait d'études en travail social ; ceci n'était pas une condition nécessaire pour faire partie de l'échantillonnage. Malgré cela, leur pratique peut être envisagée sous l'angle du travail social et de l'organisation communautaire en particulier, et même en partager les orientations, comme nous aurons l'occasion de le voir dans la troisième partie de la thèse. Même si la pertinence du travail social en environnement a déjà été établie au début de la thèse, il semble qu'à l'intérieur des CRE, il n'existe pas d'intervenants ni de membres formés dans cette discipline, comme c'est souvent le cas dans le réseau communautaire (Comeau *et al.*, 1997). On peut constater que l'ensemble des disciplines de la formation académique des intervenants (tableau 4.3) et des membres (tableau 4.4) est marqué d'une variété considérable.

Tableau 4.3 Formation académique des intervenants interviewés

INTERVENANT	FORMATION
Intervenant A	Bac en géographie, Maîtrise en foresterie
Intervenant B	Bac en biologie
Intervenant C	Bac en administration
Intervenant D	Bac en communication
Intervenant E	Bac en urbanisme, Maîtrise en aménagement du territoire
Intervenant F	Bac en aménagement du territoire
Intervenant G	Bac en architecture, Maîtrise en sociologie, Maîtrise en urbanisme
Intervenant H	Bac général en histoire, géographie et sciences politiques
Intervenant I	Sans formation particulière (empirique)
Intervenant J	Sans formation particulière (empirique)
Intervenant K	Bac en sciences politiques et histoire, Maîtrise en urbanisme avec spécialisation en environnement
Intervenant L	Bac en animation et recherche culturelle, Maîtrise en communication

Tableau 4.4 Formation académique des membres interviewés participant aux CRE

PARTICIPANT	FORMATION
Participant A	Secondaire IV (Avant 11 ^e année)
Participant B	Baccalauréat général (économie, histoire et politique) et bac en relations publiques et communication
Participant C	Enseignante
Participant D	Avocat, maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations
Participant E	Formation en environnement
Participant F	Formation en théâtre
Participant G	Bac en science politique et maîtrise en aménagement du territoire
Participant H	Avocat
Participant I	Baccalauréat en architecture de paysage, maîtrise en administration des affaires
Participant J	Bac en ingénierie, maîtrise en urbanisme et en économie
Participant K	Bac, maîtrise et doctorat en communication
Participant L	Bac en criminologie, maîtrise et doctorat en communication

4.5. Catégories d'analyse

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction de cette thèse, la question générale de cette recherche est : « *Comment les intervenants, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, contribuent avec d'autres partenaires à la création, la définition et la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable?* ». À partir de cette question de recherche, la recension des écrits a mis en évidence des approches et des notions à partir desquelles un choix théorique a pu être fait. Le cadre conceptuel a alors conduit aux questions spécifiques de recherche suivantes :

- 1) *Quelle est la place des intervenants formés en travail social à l'égard des problèmes sociaux relatifs à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?*

- 2) *Dans quelle mesure les CRE poursuivent-ils le développement d'une gouvernance de type civique ?*
- 3) *Quels modèles de l'organisation communautaire caractérisent l'intervention collective dans les CRE ?*
- 4) *Quelles sont les habiletés privilégiées par les intervenants collectifs dans le contexte des CRE ?*
- 5) *Comment se déroule le processus d'intervention dans les CRE ?*
- 6) *Quelles sont les stratégies adoptées par les intervenants des CRE ?*
- 7) *Quelles valeurs sont promues par les intervenants des CRE ?*
- 8) *Qui sont les acteurs sociaux qui participent dans une gouvernance de type civique au sein des CRE ?*
- 9) *De quelle façon se présente la participation des divers acteurs sociaux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau environnemental ?*
- 10) *Quels sont les compromis et les contributions des participants dans le réseau des CRE ?*
- 11) *Quelles sont les difficultés relatives de l'intervention et de la participation et quel est l'apport de ces difficultés dans la pratique ?*
- 12) *Quels sont les apprentissages de la pratique d'intervention collective en environnement qui contribuent en quelque sorte à la coproduction de connaissance ?*

Pour répondre à ces questions, quelques catégories ou dimensions d'analyse étaient définies à l'avance (voir le cadre conceptuel du chapitre 3 et dans les prochaines lignes). Ces catégories ont d'abord permis de construire le canevas de l'entrevue, puis d'établir la grille thématique et enfin, de procéder aux premiers classements des unités repérés dans le verbatim au début de l'analyse. Bien sûr, la chercheuse est restée attentive, en cours d'analyse, à la possibilité d'ajouter de nouvelles catégories ou de modifier les catégories existantes (L'Écuyer, 1987). Dans ce processus, elle a établi deux catégories substantives : 1) la pratique d'intervention et 2) la participation des membres. Les catégories substantives ont « tendance à utiliser les mêmes termes des acteurs sociaux pour désigner les processus et comportements à expliquer » (Laperrière, 1982 cité par Comeau, 1994 :11). Il s'agit des catégories à décrire et à expliquer, et qui correspondent aux principaux termes du

phénomène à l'étude (production de la gouvernance civique en environnement). Pour ce qui est de l'intervention, cette catégorie substantive fait référence aux pratiques des intervenants des CRE, peu importe leur formation académique. La participation, pour sa part, comprend les pratiques des acteurs appartenant aux différents secteurs (public, privé et communautaire).

Par ailleurs, les questions spécifiques de la recherche exigeaient des réponses et elles se situent en fait au niveau de l'explication de la contribution des intervenants et des membres à l'intervention. L'explication a ainsi été rendue possible par les catégories formelles, lesquelles « utilisent les notions et les concepts de la discipline sociologique [le cas échéant] pour expliquer les catégories substantives » (Comeau, 1994 :12). Au point de départ, les catégories formelles relatives à l'intervention ont été définies de la manière suivante :

- 1) *Les modèles d'intervention.* L'intérêt consistait ici notamment à préciser si les intervenants donnent priorité à certains modèles d'intervention prescrits, ou bien s'ils adhèrent plutôt à des modèles d'action définis par eux-mêmes, en considérant les besoins de chaque type d'intervention. Nous pouvions ainsi déterminer l'importance donnée dans la pratique aux savoirs connus ou théoriques comparée à celle des savoirs d'action.
- 2) *Les habiletés et compétences pour l'intervention.* Il s'agissait ici d'établir un rapport entre les habiletés des intervenants et leur contribution au modèle de gouvernance civique participative. On se demandait en effet si les habiletés de l'intervenant jouent un rôle important dans la motivation des acteurs à participer de façon volontaire ou négociée par l'organisme.
- 3) *Le processus de l'intervention.* Il était envisagé que ce processus rencontre de petites variations selon le milieu géographique, le projet d'action, la mobilisation des acteurs, la stratégie d'action choisie et le modèle d'intervention privilégiée. D'où l'intérêt d'analyser le processus d'intervention et sa contribution à la gouvernance civique.
- 4) *Les stratégies d'intervention.* Cette dimension pouvait mettre en évidence les stratégies privilégiées par les CRE selon le modèle d'intervention du moment : développement local ou action sociale. En analysant les pratiques des intervenants dans les différents dossiers, il devenait possible de trouver les éléments suffisants pour identifier des stratégies privilégiées.
- 5) *Les valeurs promues.* L'intervention faite référence d'une manière ou de l'autre aux valeurs ; soit qu'elle en fait la promotion, qu'elle s'en inspire ou qu'elle y trouve une justification. Quoi qu'il en soit, cette catégorie a permis de : 1) connaître la priorisation

faite par l'intervention en environnement entre la communauté, l'entreprise et l'État, et l'importance pris par certains aspects relatifs à l'environnement physique et au développement local ; 2) décrire la façon dont ces valeurs sont promues et acceptées par les acteurs ; 3) repérer les valeurs de référence de l'intervention pour faire participer des divers acteurs ; et, 4) découvrir les valeurs promues dans la coproduction des savoirs issus de l'expérience.

- 6) *Les difficultés de l'intervention.* Il est apparu intéressant d'identifier les difficultés des intervenants. Ces difficultés peuvent conduire à des apprentissages pour tous les acteurs impliqués.

Les catégories formelles relatives à la participation comprennent *a priori* :

- 1) *La diversité des participants.* Cette catégorie fait référence à la diversité effective des participants selon leur appartenance aux différents secteurs (public, privé, communautaire) et au type de communautés (géographique ou fonctionnelle). Il est entendu que la diversité des acteurs impliqués constitue la principale richesse majeure de la gouvernance civique.
- 2) *Les formes de la participation.* Il s'agissait de savoir si la participation résulte de phénomènes indépendants de l'intervenant ou bien si ce dernier en constitue le principal responsable. Il apparaissait intéressant de connaître les différents facteurs qui incitent les participants à s'impliquer, puis à continuer et de donner par la suite un sens collectif à leur engagement, le cas échéant.
- 3) *Les niveaux de participation.* Il importait ici de déterminer le type de contribution, c'est-à-dire si elle est de l'ordre des ressources humaines, matérielles, financières, intellectuelles ou encore opérationnelles, en vue de connaître l'intensité de la participation et son rapport avec la gouvernance civique.
- 4) *Les contributions de la participation.* Par leur participation, les membres laissent une forme d'héritage aux acteurs qui les suivent et au réseau, mais ils reçoivent par ailleurs des bénéfices. La chercheuse a essayé de détecter ceux-ci.
- 5) *Les compromis faits par les participants.* Cette catégorie voulait permettre de connaître les compromis faits par les participants dans le cadre de leurs activités au sein du CRE. Ces compromis peuvent être voulus ou imposés, favorables ou contraignants pour la gouvernance civique.
- 6) *Les difficultés de la participation.* Il est apparu aussi intéressant d'identifier les difficultés des participants à différents niveaux. Ces difficultés peuvent conduire à des apprentissages pour tous les acteurs impliqués.

Ces catégories formelles ont déjà fait l'objet d'un traitement plus approfondi dans le précédent chapitre. L'examen des différentes dynamiques à l'œuvre inspirées par ces

catégories et révélées par l'analyse des données est susceptible de fournir des réponses aux questions de la recherche.

4.6. Traitement et analyse des données

Il faut d'abord préciser que toutes les entrevues ont été enregistrées puis transcrites intégralement. Par ailleurs, la catégorisation s'est largement inspirée de l'analyse de contenu. Les catégories sont des rubriques qui rassemblent un groupe d'éléments communs sous un titre générique (Bardin, 2003). La chercheuse se préoccupait de la qualité de la catégorisation afin que les catégories soient exclusives, homogènes, exhaustives, évidentes, objectives, clairement définies, pertinentes et mutuellement exclusives (Aktouf, 1987; l'Écuyer, 1987).

La première opération de catégorisation a porté sur les catégories substantives ; ce sont d'abord elles qui ont servi à regrouper de larges extraits des données. Comme nous l'avons déjà souligné, deux catégories substantives ont été retenues au début de l'analyse, à savoir l'intervention et la participation. Il s'agit en effet de catégories à expliquer pour arriver à l'objectif de la recherche qui est de connaître les contributions de l'intervention collective (coproduite) à l'établissement d'un mode de gouvernance civique en environnement. Comeau (1994 :11) explique que cette identification est influencée par « la façon même de poser le problème de la recherche, l'arrière-plan théorique et le tâtonnement effectués pendant les lectures répétées de la transcription des entrevues ».

Selon la procédure « classique » de l'analyse du contenu, une lecture préliminaire de chacune des entrevues a été faite pour obtenir une vue d'ensemble des données. Puis, les entrevues ont fait l'objet d'un découpage et d'un codage. La première opération touchait les catégories substantives ; ce n'est que par la suite que le travail a porté sur les catégories formelles et, dans certains cas, sur les sous-catégories formelles. Puisqu'il y avait deux catégories substantives, les segments correspondant à l'intervention ont été identifiés par l'abréviation « INT » et la participation, « PART » ; les secteurs d'appartenance des

membres ont été codés par les abréviations « PART-PUB », « PART-PRI » et « PART-COM » afin de singulariser les trois types d'acteurs (public, privé et communautaire).

Il en a été de même pour le découpage et le codage des catégories formelles. Il est devenu possible de repérer, dans chaque catégorie substantive, des catégories formelles symbolisées par un code. Pour ce qui est des sous-catégories formelles, elles consistaient en une précision d'une catégorie formelle. Par exemple, pour la catégorie formelle « modèles d'intervention » (MOD), on retrouvait deux sous-catégories formelles : « développement local » (DL) et « action sociale » (AS).

Il devenait ainsi possible de procéder à l'inférence et à l'interprétation, autrement dit de passer de la description à l'explication (Comeau, 1994). L'interprétation reposait sur les théories, notions et concepts pour faire ressortir les significations particulières (L'Écuyer, 1990). À cette étape, nous avons utilisé des fiches analytiques comme outils d'analyse (annexe 7) lesquelles servent à « décomposer les processus sociaux » (Comeau, 1994). Puis, divers schémas ont servi pour mieux illustrer les processus à l'œuvre ; les schémas les plus éclairants seront d'ailleurs présentés dans les prochains chapitres pour illustrer certains résultats de recherche.

En ce qui concerne la quatrième étape de l'analyse de contenu proposé par L'Écuyer (1990), la quantification et le traitement statistique n'ont pas été réalisés dans cette recherche. Le choix de ne pas faire une analyse quantitative est valable selon Berelson (1952) auquel fait d'ailleurs référence L'Écuyer (1990). L'absence de quantification est justifiée dans l'analyse de contenu lorsque « les groupes sont tellement petits et que les fréquences ainsi obtenues seraient tellement faibles qu'une analyse quantitative n'aurait pas de réelle signification ». En effet, bien que nous ayons réalisé 24 entrevues, elles sont réparties en cinq groupes : 1) les intervenants actuels; 2) les anciens intervenants; 3) les participants du secteur public; 4) les participants du secteur privé et 5) les participants du secteur communautaire.

Nous avons maintenant les éléments nécessaires pour comprendre comment ont été produits les résultats de recherche. Les prochains chapitres en font l'exposé.

TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Cette troisième partie de la thèse s'intéresse aux résultats de la recherche. Il convient de rappeler la question générale et les questions spécifiques de recherche :

« Comment les intervenants, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, contribuent avec d'autres partenaires à la création, la définition et la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable? ».

- 1) *Quelle est la place des intervenants formés en travail social à l'égard des problèmes sociaux relatifs à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?*
- 2) *Dans quelle mesure les CRE poursuivent-ils le développement d'une gouvernance de type civique ?*
- 3) *Quels modèles de l'organisation communautaire caractérisent l'intervention collective dans les CRE ?*
- 4) *Quelles sont les habiletés privilégiées par les intervenants collectifs dans le contexte des CRE ?*
- 5) *Comment se déroule le processus d'intervention dans les CRE ?*
- 6) *Quelles sont les stratégies adoptées par les intervenants des CRE ?*
- 7) *Quelles valeurs sont promues par les intervenants des CRE ?*
- 8) *Qui sont les acteurs sociaux qui participent dans une gouvernance de type civique au sein des CRE ?*
- 9) *De quelle façon se présente la participation des divers acteurs sociaux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau environnemental ?*
- 10) *Quels sont les compromis et les contributions des participants dans le réseau des CRE ?*
- 11) *Quelles sont les difficultés relatives de l'intervention et de la participation et quel est l'apport de ces difficultés dans la pratique ?*
- 12) *Quels sont les apprentissages de la pratique d'intervention collective en environnement qui contribuent en quelque sorte à la coproduction de connaissance ?*

Ce rappel étant fait, le chapitre 5 s'intéresse à la place du travail social en environnement et dans l'intervention à l'égard des problèmes sociaux causés par la dégradation de l'environnement physique. Par la suite, le chapitre 6 traite des modèles et du processus

d'intervention collective identifiés dans la pratique. Pour sa part, le chapitre 7 porte sur la participation des différents acteurs appartenant au secteur public, privé et communautaire autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des CRE. Enfin, le chapitre 8 présente les résultats relatifs aux habiletés, aux stratégies développées dans la pratique, aux valeurs promues par les intervenants ainsi qu'aux difficultés rencontrées sur le plan de l'intervention et de la participation. Tout particulièrement dans ce dernier chapitre, il sera question de la co-production de savoirs pratiques générés dans les CRE.

Rappelons quelques informations mentionnées dans le premier chapitre sur les CRE. Un CRE favorise la concertation et les échanges entre les organisations de son territoire et assure l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement, et ce, dans une perspective de développement durable. Il encourage et fait la promotion des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participe au développement durable de la région par la sensibilisation, la formation et l'éducation, entre autres choses. Il agit à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Cette thèse porte sur l'intervention collective dans les CRE de la Capitale Nationale, de Montréal et de Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Nous pouvons ajouter qu'il existe un Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec, en tant qu'interlocuteur national pour la concertation en matière d'environnement et la promotion du développement durable. Le RNCREQ facilite l'échange d'expertise entre les régions, encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux au niveau provincial, et participe au développement et à la promotion d'une vision globale du développement durable au Québec. Par l'entremise des 16 CRE existant au Québec, le RNCREQ compte plus de 1 700 membres : 310 proviennent des organisations environnementales, 300 des gouvernements locaux, 195 d'organismes parapublics, 180 de corporations privées ; 565 membres le sont à titre individuel et 180 membres sont issus d'autres organismes (RNCREQ, 2006 : 6).

Chapitre 5

La place du travail social dans les CRE

Ce chapitre s'intéresse particulièrement à la question de recherche suivante : « *Quelle est la place des intervenants formés en travail social à l'égard des problèmes sociaux relatifs à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?* ». Il faut souligner que l'objectif de cette question était précisément de connaître la perception de la place actuelle et éventuelle du travail social face aux défis posés par la dégradation de l'environnement physique. La situation de cueillette des informations fait en sorte qu'il s'agit d'une perception spontanée qui n'est pas influencée par les définitions admises du travail social en tant que profession, de l'organisation communautaire ou des pratiques d'intervention réalisées dans le secteur environnemental. De cette façon, les réponses ont permis de découvrir l'image que l'on a de la profession et l'intérêt pour son implication face aux problèmes environnementaux dans chacune des régions.

L'opinion des interviewés au sujet de la présence d'intervenants formés en travail social dans le domaine environnemental au Québec permet d'introduire les premiers résultats de la recherche. Nous verrons que dans les trois régions à l'étude, on souhaite une présence accrue de professionnels du travail social dans le domaine de l'environnement. Cet aspect des résultats de la recherche sera traité région par région. Le lecteur sera en mesure de prendre connaissance des extraits d'entretien les plus significatifs qui fondent l'analyse qualitative.

5.1. Le CRE-Capitale Nationale

Considérant que la qualité de vie dépend notamment d'un environnement physique sain, les intervenants formés en travail social jouent un rôle très important dans le domaine environnemental, d'après les intervenants actuels et anciens du CRE-Capitale Nationale ainsi que pour les membres interviewés. On admet cependant que l'intervention de ces professionnels en environnement, spécialement dans l'action des CLSC (maintenant

CSSS), est parfois plus curative que préventive¹. Notons également l'absence de cette profession dans les CRE, tant en terme d'implication individuelle que professionnelle, et ce, malgré la haute pertinence du travail social en matière d'éducation populaire et de changements de valeurs de la population.

[...] c'est tout l'aspect changement des valeurs, qui est sous-entendu par les valeurs dont on fait la promotion et c'est peut-être pas à nous seuls de faire la promotion de ces nouvelles valeurs-là. Tu sais qu'il y a plein d'acteurs de la société qui ne s'en occupent pas. Il y a plein de dossiers qu'on étiquette l'intervention comme étant celle d'environnementalistes, mais ça ne devrait pas strictement être à nous à faire ces interventions-là. Dieu sait que le point de vue de qualité de vie, d'enjeux sociaux, ou d'enjeux économiques, c'est pas normal que ça soit à nous à faire les batailles qu'on fait strictement. Et je pense qu'il y a des gens qui devraient se responsabiliser. Des acteurs qui devraient se responsabiliser davantage. Et faire des choses pour ces enjeux-là, qui les concernent, qui les touchent, et je pense que ça va devoir être de plus en plus ça parce que moi je pense que l'environnement ça va être, ça va ne faire qu'augmenter en termes de priorités et d'interventions en termes de valeurs au cours des prochaines années et... Je pense que vous vous mettez sur une piste intéressante dans le fond, c'est comment nous aussi – eux [les travailleurs sociaux] il faut qu'ils se responsabilisent – mais nous aussi de tenter de les mobiliser, des les responsabiliser et essayer d'aller les chercher, peut-être de leur faire davantage de place pour nous accompagner dans plusieurs interventions. [...] Comment mieux responsabiliser les acteurs de d'autres secteurs. Et je pense entre autres au secteur universitaire que je trouve très refermé sur lui-même, qui ne nous aide pas. Il y a des gens qui sont compétents dans pleins de secteurs à l'Université Laval et s'ils ne donnent pas des entrevues des fois à une émission d'affaires publiques à Radio-Canada, bien on ne sait pas qu'ils existent.²

Dans cet extrait, on exprime le besoin de partager une responsabilité avec d'autres acteurs sociaux, plus spécifiquement les intervenants formés en travail social qui ont les connaissances nécessaires pour s'impliquer dans le changement de valeurs de la communauté et favoriser le bien-être et la qualité de vie de la population. On affirme en outre qu'il est de la responsabilité des environnementalistes de faire participer plus activement les professionnels du travail social dans les dossiers du CRE. Cette responsabilité est également reconnue par un autre intervenant du CRE³. Il affirme la

¹ Sujet 9. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 avril 2005, p. 17.

² Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005. p. 32.

³ Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 34.

nécessité de construire des nouvelles alliances dans le domaine environnemental, d'une part, pour que ses promoteurs s'ouvrent à l'aspect social et à des valeurs sociétales, et d'autre part, avec le service social, pour développer des activités en lien avec l'environnement. De son point de vue, le travail social s'avère bénéfique pour la sensibilisation et l'éducation populaire en faveur d'une prise de conscience environnementale et d'un changement des valeurs par les populations rejointes.

Les personnes interviewées reconnaissent également que l'environnement physique se répercute sur la qualité de vie. Il s'agit d'un des besoins de base de la population et cela constitue effectivement une des tâches du service social. Cette opinion ressort clairement des extraits suivants.

C'est un domaine [l'environnement] où il faut s'impliquer, parce que c'est au niveau des besoins de base, et toutes les théories de développement, un peu plus progressistes je dirais, moins économiques-libérales, part justement de l'importance de combler les besoins de base initialement. Et ça le service social c'est un peu dans sa mission au niveau d'aider les besoins de base.¹

Si ton enjeu comme travailleur social, comme travailleur dans le milieu du service social, c'est d'améliorer la qualité de vie des gens, bon, je dirais ça va ensemble tout ça. Tu ne peux pas aspirer à améliorer la qualité de vie des gens, c'est sûr que la première chose c'est de trouver à manger, je comprends, il y a de priorités là. Mais n'empêche que sur le global, si tu travailles à l'amélioration de la qualité de vie des gens, tu vas nécessairement t'intéresser à leur environnement physique là.²

[...] j'avoue là que là-dessus que je ne sais pas trop effectivement parce que dans mon expérience en environnement, j'avoue que je n'ai pas été en contact avec des gens qui... Évidemment, c'est sûr, que le milieu communautaire peut, comme les Amis de la Terre, par exemple, mais des gens qui avaient une formation dans le domaine social, évidemment, il y a des liens en santé, là, moi les idées qui me viennent sont l'importance de l'équité, la justice. C'est sûr, d'ailleurs dans le développement durable, vous avez tout le domaine du social, toute la sphère sociale, sphère économique, sphère environnementale, donc toute la question de l'équité, la justice sociale, est importante. Maintenant, dans mon expérience en environnement au Conseil régional de l'environnement,

¹ Sujet 14. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 22.

² Sujet 12. Participant du secteur public au CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005. p. 15.

j'avoue qu'on a, j'avoue que c'est une relation [avec les professionnels du travail social] qui n'a pas été tellement, enfin, on n'a pas senti beaucoup...¹

Ces dernières verbalisations expriment à la fois la pertinence du travail social dans le domaine de l'environnement et la faible présence des travailleurs sociaux dans le domaine environnemental. La pertinence du service social pour la « qualité de vie » des populations et « l'environnement physique » paraît donc tout à fait évidente pour les interlocuteurs. On souligne également la satisfaction d'un « besoin de base », dans une perspective d'« équité », de « justice sociale » et de droit environnemental, peut-on dire, qui devrait préoccuper le travail social.

5.2. Le CRE-Montréal

Dans la région de Montréal, l'idée voulant que l'environnement touche les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population vivant dans le centre de la ville est plutôt récente, selon un intervenant interviewé. Il ajoute que les représentations les plus courantes concernant l'environnement réfèrent moins au milieu urbain qu'au milieu rural, à la forêt, à la faune, à l'industrie porcine, à l'eau, aux sols, etc. D'après lui, c'est parce que cette prise de conscience environnementale est récente en milieu urbain, que certaines disciplines des sciences sociales ne sont pas encore très impliquées dans des organismes comme le CRE-Montréal. Les personnes impliquées ont plutôt été formées dans des domaines tels que l'agriculture, la foresterie, l'écologie, la biologie, le génie et la toxicologie. Il arrive que des étudiants formés dans d'autres domaines que ceux-ci soient parfois impliqués en environnement, mais apparemment, aucun n'appartiendrait au service social.

[...] au plan de l'exercice de la profession, au plan des étudiants, on n'a pas beaucoup de liens avec ces facultés-là [de travail social] nous. Il n'y a pas beaucoup d'étudiants de ce milieu qui viennent nous voir non plus. Bien sûr il y

¹ Sujet 15. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 5 mai 2005. p. 15

a beaucoup de gens en environnement qui viennent nous voir, eh... Parfois des gens en droit, des gens en économie, des gens en communication, des gens en éducation, mais travailleur social au sens... pas beaucoup. Je pense que les gens voient ça comment des univers... C'est encore des univers un peu clos. Je pense, encore.... Il n'y a pas beaucoup de liens. Il n'y a pas de liens de faits, je ne dis pas qu'il n'y a pas de liens à faire. [...] Quand on commence à parler de développement durable, on tourne plus un regard vers la ville, et en pensant à la ville, là, les problématiques sont moins, sont pas qu'environnementales, sont sociales aussi. Il y a des liens entre les deux. Mais cela dit, ça c'est une vision intellectuelle, théorique, une analyse de la réalité, mais il n'y a pas beaucoup, entre l'univers des professionnels des sciences sociales et l'univers des organismes comme les nôtres, il n'y a pas beaucoup de passerelles. Mais un petit peu maintenant à travers la santé publique.¹

La présence du service social en tant que discipline et aussi en tant que profession pourrait pourtant se traduire par diverses interventions en environnement, peut-on entendre, si on considère que la santé physique et psychologique des individus en dépend. On reconnaît aussi que les pratiques du service social sont davantage curatives que préventives, comme l'indique l'extrait suivant :

Je pense qu'il y a beaucoup de travail pour les travailleurs sociaux, dans l'environnement physique je pense qu'il y a beaucoup d'interventions, de budget d'interventions là, parce que je pense qu'il y a beaucoup d'éléments dans l'environnement qui causent des stress assez, assez importants sur les gens qui vivent dans ces lieux-là, mais, donc l'intervention est faite comme un peu à posteriori dans le sens où on travaille avec les gens qui ont des problèmes.²

Par ailleurs, une présence accrue des travailleurs sociaux est souhaitée par des personnes interviewées qui perçoivent le caractère social de la problématique environnementale. Elles affirment que le lien entre l'environnement physique et le service social n'est pas encore suffisamment bien reconnu, même si la sphère sociale constitue un des trois piliers du développement durable, avec les aspects environnemental et économique. On croit que le pilier social concerne les choix de société qui peuvent conduire à la dégradation des écosystèmes et en les coûts de différentes natures que doit assumer la société tôt ou tard.

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005. p. 31.

² Sujet 7. Participant du secteur communautaire au CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 28.

[...] ça devrait être plus une démarche qui provient du domaine social, que du domaine environnemental ou économique. Parce que, quelque part, si on se préoccupe des questions environnementales, c'est parce qu'il y a une société qui est là pour s'en bénéficier ou en souffrir, de l'état de l'environnement, et je pense sincèrement que les sociétés où les gens sont heureux, sont sains, sont en santé, etc., ces sont des sociétés qui ont ces préoccupations-là de l'état de l'environnement, [...] et je trouve qu'ici c'est trop encore, c'est trop séparé, la distance est loin encore, on dirait. Et pourtant on se préoccupe de l'environnement parce que la société s'en préoccupe, sinon s'il n'y avait personne à Montréal, on n'aurait pas de préoccupations sur l'état de l'environnement. D'ailleurs c'est ça qui arrive aux pauvres petits villages dans le Grand Nord, ils sont tellement tous seuls dans leur coin qu'il n'a pas grand monde qui se préoccupe d'eux [...] il y a, à mon avis, il y a beaucoup de problématiques sociales et puis c'est compréhensible que le lien entre la qualité de vie d'une société et son environnement n'est pas encore énormément développé, surtout point de vue social. Mais à mon avis c'est la prochaine étape. D'après moi c'est la prochaine tendance. Il va falloir plus associer ça, à partir des préoccupations sociales et des citoyens et puis leurs besoins.¹

À Montréal, on retrouve ce point de vue entendu à Québec. La question environnementale comporte un aspect social tout aussi important que l'aspect économique, par exemple. On considère que la dégradation environnementale est souvent à l'origine de divers problèmes sociaux et de santé physique et psychologique. Enfin, le service social assume sa fonction préventive lorsqu'il se préoccupe de la protection des écosystèmes.

5.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean

Dans cette région, des personnes interviewées partagent le point de vue selon lequel les risques environnementaux sont la plupart du temps plus fréquents dans les communautés les moins favorisées. Il s'agirait d'une population pourtant davantage préoccupée par d'autres besoins primaires et quotidiens que par les problèmes touchant leur environnement physique immédiat. Les professionnels formés en service social sont invités à intervenir auprès de cette population à risque sur le plan de la défense des droits et de la justice environnementale, puisque l'environnement constitue un des principaux déterminants de la qualité de vie. *« Les gens qui ont des petits salaires et qui n'ont pas d'instruction, l'environnement physique pour eux autres ce n'est pas important. Ils ne sont pas conscients*

¹ Sujet 4. Participant du secteur public au CREDD-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 19.

*que ça peut améliorer leur qualité de vie. Il y a un lien qui ne se fait pas ».*¹ Cette personne ajoute que les réseaux social et environnemental agissent indépendamment l'un de l'autre dans la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean. Les organismes de chaque réseau seraient repliés sur leurs propres préoccupations. Ainsi, les groupes ayant une orientation sociale s'occuperaient plutôt d'emploi, de pauvreté et autres questions sociales, alors les acteurs préoccupés par les problèmes environnementaux se retrouvent pour la plupart dans le CREDD. Or, certains de ses membres s'intéresseraient aux questions sociales. Quoi qu'il en soit, en plus d'une plus grande contribution du gouvernement sur le plan des ressources économiques, on souhaite une présence accrue des personnes formées en travail social.

C'est sûr que si le gouvernement et les services sociaux, les services sociaux généralement sont payés par le gouvernement. Si le gouvernement disait on met des agents, un agent de protection de l'environnement ou de développement durable dans chacun des CLSC de la Province, bien ces personnes là auraient une capacité de faire des interventions. Mais je n'ai pas vu ça. Alors est-ce que ce serait bien ou pas? J'aurais tendance à répondre simplement en disant qu'il faut donner aux groupes sociaux et environnementaux plus de moyens. [...] Est-ce que s'il y aurait des travailleurs sociaux en environnement on aurait besoin encore des gens en environnement? Peut-être. Je parle du Conseil régional de l'environnement. Peut-être. Mais le Conseil régional de l'environnement il est là pour un suivi, mais il a un rôle d'éducation aussi, mais il le fait avec les moyens qu'il a. Il le fait dans les écoles primaires entre autres. Je suis persuadé qu'il y a plein d'autres choses que le Conseil régional de l'environnement voudrait faire, mais il manque de ressources.²

Il faut préciser que la reconnaissance de la pertinence du travail social en environnement fait l'objet d'un discours articulé par des personnes interviewées. Une idée nouvelle est à l'effet que les professionnels du travail social pourraient assurer des liens avec les politiciens. Ces intervenants favoriseraient l'implication de politiciens en faisant valoir les besoins de base de la communauté concernés par l'environnement.

...ils [les travailleurs sociaux] pourraient être des acteurs aussi au niveau des politiciens. Des acteurs, parce que plus on est des acteurs ensemble dans une problématique, plus on a des chances de réussir. Plus on est différents intervenants, plus on a des chances de réussir. Alors ils pourraient être un lien entre nous et les politiciens aussi. Ça va être en concertation avec ces

¹ Sujet 17. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 28.

² Sujet 21. Participant du secteur privé au CREDD-SLSJ. Le 10 août 2005, p. 23.

intervenants là puis les politiciens finalement, parce que c'est quand même eux, les politiciens, qui ont le pouvoir de faire changer les... bien on leur donne le pouvoir s'ils veulent le prendre bien entendu.¹

Une plus grande présence du travail social est également sollicitée dans le domaine de l'éducation populaire afin de faire comprendre en quoi des choix de société peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement. En ce sens, un travail préventif serait fait pour faire face aux risques environnementaux et pour éviter l'aggravation des problèmes environnementaux déjà présents. Cette prévention devrait toucher non seulement la population, mais aussi les décideurs davantage préoccupés des questions économiques que des écosystèmes, croit-on.

... au niveau de la formation [du travail social] c'est plutôt de gérer les conséquences plus que d'identifier les causes, puis d'en arriver éventuellement à des solutions. Je veux dire un peu comme un pompier, le travailleur social classique que je connais, moi, il va travailler sur le feu, il ne travaillera pas sur les conséquences du feu, il ne travaillera pas sur les causes du feu, il n'essayera pas de faire de la prévention, il va focaliser principalement, se dire : « Bon, écoutez, cette personne-là est en détresse, faut j'en arrive à la stabiliser, à lui donner un milieu de vie qui la satisfasse ». Alors que bien souvent il faudrait travailler en amont, dans le sens d'identifier les sources des problèmes puis d'éviter que ça se répète. [...] Les travailleurs sociaux je les vois beaucoup plus comme des pompiers que comme des préventionnistes ou des acteurs qui peuvent vraiment agir au plan des orientations puis au plan de la façon de faire des choses au plan social et au plan politique. On peut dire aussi que les politiciens sont des travailleurs sociaux, mais encore là, il y a beaucoup de travail de sensibilisation à faire auprès d'eux, parce que la prédominance est aux aspects économiques.²

Comme cela a été le cas dans d'autres régions, des personnes interviewées au Saguenay – Lac-Saint-Jean manifestent leur intérêt pour une présence accrue sur le plan environnemental de personnes formées en travail social. On ajoute qu'un professionnel du travail social pourrait être un bon interlocuteur avec les politiciens et un intermédiaire crédible pour sensibiliser et éduquer la population sur les divers problèmes de dégradation des écosystèmes, et ce, dans une perspective préventive.

¹ Sujet 23. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 13.

² Sujet 19. Intervenant social du CREDD-SLSJ. Le 19 août 2005, p. 19.

5.4. Discussion : les défis du travail social sur le plan environnemental

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les personnes interviewées considèrent que le travail social s'est peu préoccupé de l'environnement jusqu'à maintenant. Accroître leur présence sur ce plan représente certainement un des premiers défis à relever pour les intervenants formés dans cette discipline, affirment les personnes rencontrées. Si tel était le cas, pour expliquer cette quasi-absence du travail social, on peut évoquer le poids des orientations des politiques publiques et des organisations qui les mettent en œuvre, d'après Comeau et ses collaborateurs (Comeau *et al.*, 2007a). Il s'agirait là de phénomènes structurels qui influencent considérablement la pratique. En effet, d'après la théorie de la structuration (Giddens, 2005), il existe des phénomènes structurels d'ordres politiques, économiques et organisationnels qui s'imposent en quelque sorte aux intervenants. Dans l'ordre des phénomènes structurels, les politiques publiques et la mission d'une organisation s'avèrent déterminants pour la pratique de l'organisation communautaire. Même dans des organisations où l'on peut croire qu'il existe une très grande marge de manœuvre pour les intervenants, il n'en demeure pas moins que l'analyse des problématiques et la pratique de l'intervention sont fortement orientées par la philosophie, les visées et les objectifs de l'organisation. Dans cette perspective, même s'il apparaît tout à fait pertinent d'intervenir sur l'environnement avec une visée de prévention, il demeure que les politiques du réseau public et de ses organisations ne privilégient pas cette option, et que les organisateurs communautaires qui oeuvrent dans le réseau public de la santé et des services sociaux sont fortement influencés en ce sens.

Notons toutefois que même si ces phénomènes structurels conditionnent en bonne partie les conduites des intervenants, il existe par ailleurs des phénomènes réflexifs et interactifs qui reconstituent en quelque sorte les phénomènes structurels. Les intervenants, par leurs actions, peuvent exercer une influence et modifier les phénomènes structurels.

À cet égard, les mouvements sociaux peuvent amener des changements significatifs sur l'orientation du développement car ils expriment les revendications des classes sociales dominées, leur procurent une source d'identité et remettent en cause certaines institutions de la société (Touraine, 1993 cité par Comeau, 2004).

En y regardant de plus près, il s'avère que les travailleurs sociaux et tout particulièrement les organisateurs communautaires se sont intéressés à l'environnement, mais indirectement. Il s'agirait là d'une conséquence imprévue de certaines interventions. Ainsi, « la prise en considération du 'social' à partir d'interventions dans le domaine de l'économie a suscité quelques innovations autour de thèmes comme la responsabilité sociale des entreprises, le développement local durable, une économie plurielle et plus solidaire, et le commerce équitable, entre autres choses » (Bourque *et al.*, 2007 : 426). Autrement dit, dans la perspective de la théorie de la structuration, des actions d'intervenants en travail social ont permis d'agir sur l'environnement, sans pour autant être le résultat d'un plan explicite. Mais sur le plan réflexif, bien peu d'éléments indiquent une volonté explicite des intervenants en travail social d'intervenir sur le plan de l'environnement.

Voilà quelques raisons pour lesquelles les CRE accueillent peu de personnes formées en travail social. Le domaine de l'environnement semble investi par des intervenants dont la formation s'avère pertinente pour des aspects particuliers et pointus : la biologie, la foresterie, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les communications, pour ne citer que ces disciplines. On reconnaît pourtant que les travailleurs sociaux pourraient contribuer à l'analyse sociale des problématiques environnementales et à l'intervention, et ce, sur les plans de l'éducation populaire et de la défense des droits.

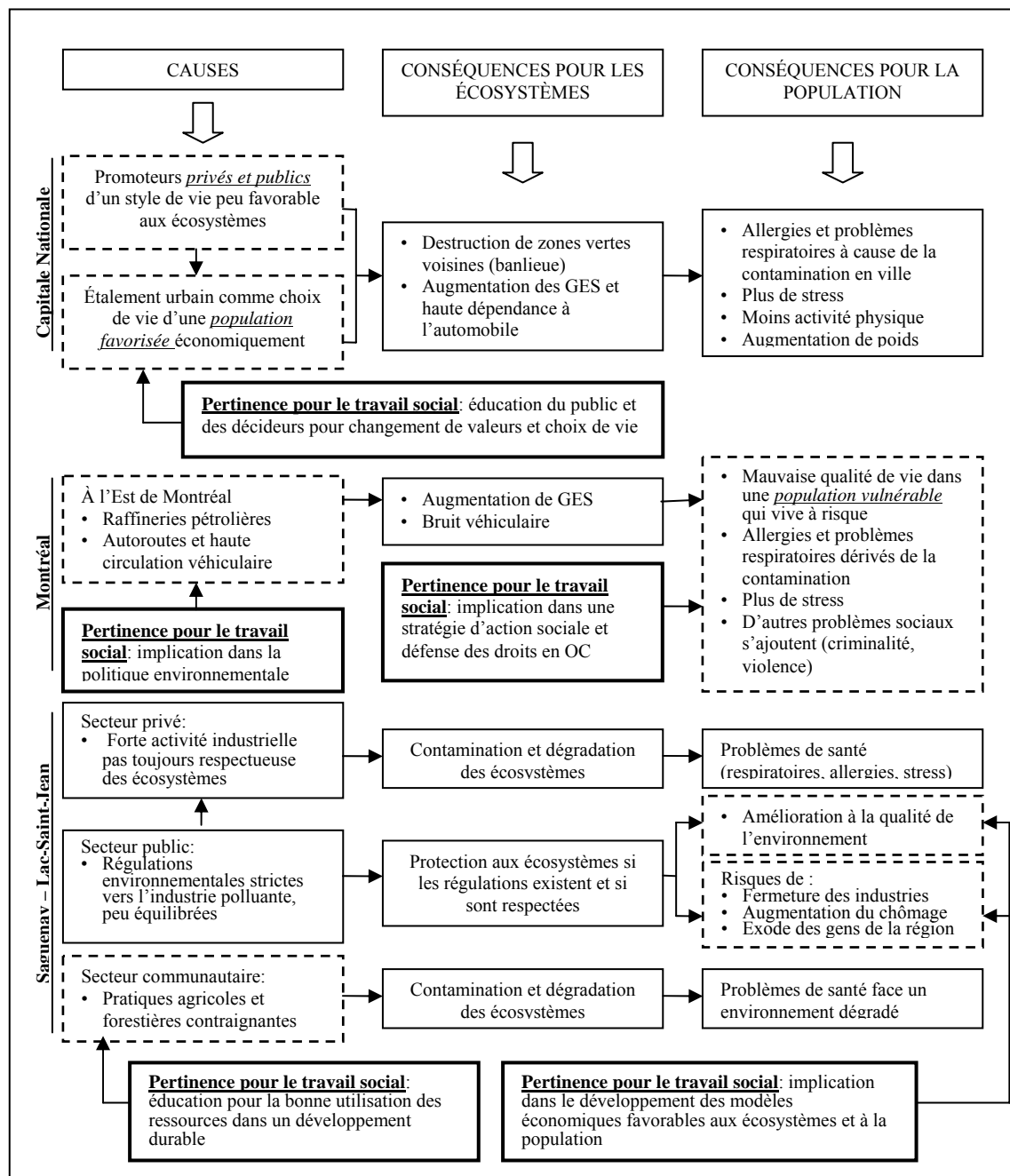
Ces considérations apportent des éléments de réponse aux questions de recherche concernant précisément la place pour les professionnels formés en travail social à l'égard de la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec. Plusieurs défis attendent les travailleurs sociaux, comme en fait foi le tableau suivant.

Tableau 5.1 Les défis du travail social en environnement, d'après les personnes rencontrées

Les défis du travail social dans le cadre de l'environnement physique	Capitale-Nationale	Montréal	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Intervenir de façon davantage préventive que curative face aux menaces et aux problématiques environnementales de chaque région.	●	●	●
Participer plus activement à une stratégie d'éducation populaire orientée vers le changement de valeurs de la population et la prévention des dégradations des écosystèmes.	●		●
Reconnaître que l'environnement physique est à l'origine des besoins de base et de la qualité de vie de la population.	●	●	
Dans la discipline, renforcer l'idée que la dégradation des écosystèmes peut se manifester par des problèmes de santé physique et psychologique au sein de la population affectée.		●	
Trouver les liens entre les problématiques environnementales et sociales, tant en milieu urbain que rural.		●	
Développer une stratégie politique, qui agira comme lien entre la population et les politiciens pour la protection des écosystèmes.			●
Chercher plus de soutien dans les établissements publics pour accroître la présence de la profession en environnement.			●
Arriver à un plus grand échange et engagement entre les milieux de la recherche sociale et les organismes environnementaux de la région.	●		

Un autre élément de réponse aux questions de recherche concerne la pertinence du travail social dans le domaine de l'environnement. Il a été mentionné que plusieurs personnes interviewées peuvent expliquer en quoi la présence du travail social s'avère appropriée en cette matière. On retrouve les principaux éléments de cette explication dans le schéma suivant.

Schéma 5.1
Éléments de pertinence du travail social en environnement, selon les régions à l'étude



Dans la région de la Capitale Nationale, certains modes de vie de la population la plus favorisée constituent un problème social à la cause de la dégradation des écosystèmes, estiment des personnes rencontrées. L'étalement urbain contribue en effet à la destruction des milieux naturels en banlieue, à la construction d'autoroutes pour se déplacer et

communiquer, à une plus grande dépendance de l'automobile et, en conséquence, à une augmentation des gaz à effets de serre et des bruits. Tout cela se répercute négativement sur la santé physique et psychosociale de la population, de même que sur les écosystèmes. Une stratégie de sensibilisation et d'éducation du public orientée vers un changement de valeurs de la population, mais aussi des promoteurs d'un tel développement, privés et publics, constitue une piste d'intervention pour le travail social.

En ce qui concerne la région de Montréal, le problème social ici identifié affecte les couches les plus défavorisées, victimes des industries polluantes et des autoroutes à haute circulation véhiculaire. Les acteurs des secteurs privé et public sont à l'origine de cette dégradation de l'environnement et de la qualité de vie d'une population vulnérable, qui paye le prix au niveau de sa santé physique et psychosociale. L'implication dans la politique environnementale (Hoefler, 2000) ainsi que l'organisation communautaire pour la défense des droits de la communauté affectée (Soliman, 1996 ; Rothman, 1996) concernent le travail social.

Pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, il ressort des propos des personnes rencontrées que plusieurs problèmes sociaux affectant la population, en tout ou en partie, proviennent de la destruction des écosystèmes par les pratiques agricoles, forestières et l'utilisation de l'eau. En outre, la population souffre d'une mauvaise qualité de vie à cause des pratiques industrielles contraignantes et des méthodes municipales d'épuration des eaux. Cela met en péril les écosystèmes et la santé physique et psychosociale de la population. La situation devient plus compliquée lorsque l'activité industrielle est le moteur du développement économique et social de la région. Des réglementations environnementales plus strictes entraînent la fermeture des industries, puis l'augmentation du chômage et l'exode des gens, principalement les jeunes, vers d'autres régions à la recherche des emplois. L'apport du travail social consiste à assurer une éducation populaire (Checkoway, 1995), de promouvoir la bonne utilisation des ressources dans le cadre d'un développement durable (Gamble et Varma, 1999), et d'œuvrer avec les décideurs publics et privés pour développer des modèles économiques qui prennent en compte autant les personnes que l'environnement (Rogge, 1996).

Ces pistes d'intervention font appel à des habilités de négociation, d'organisation, de concertation et de conciliation, entre autres. On souhaite que le travail social s'effectue à travers des échanges entre acteurs publics, privés et communautaires, parfois organisés en rapport de partenariat ou de collaboration consensuelle ou conflictuelle. Plus fondamentalement, on veut que le travail social participe à la recherche de nouveaux modes de régulation pour stabiliser et résoudre les crises qui affectent les écosystèmes ainsi que la santé physique et psychosociale de la population ; dans cette démarche, les CRE jouent un rôle important. Jusqu'à présent, les travailleurs sociaux se sont principalement attardés aux conséquences de la dégradation de l'environnement. Or, ils pourraient fournir un apport beaucoup plus substantiel au niveau de la prévention, de la promotion du développement local durable et de la défense des droits sur le plan environnemental.

Chapitre 6

L'actualisation des modèles et des processus d'intervention dans les CRE

Ce chapitre porte sur l'intervention dans les CRE et plus particulièrement sur la dimension collective qui la caractérise, dans une très large mesure. La première partie du chapitre montre que le modèle du développement local en organisation communautaire y est favorisé et elle décrit sa mise en œuvre dans chacune des régions. Le modèle de développement local est en effet privilégié par les intervenants et les acteurs des CRE, dans la mesure où la problématique a envisagé que l'intervention résulte d'une coproduction. Cette option s'avère conforme à l'orientation des CRE qui se donnent pour mission la concertation régionale et la promotion du développement local durable. L'intérêt de cette présentation consiste à illustrer la spécificité de ce modèle d'intervention qui, comme tous les modèles d'intervention prescrits, connaît des adaptations. Dans cette perspective, la deuxième partie du chapitre montre que l'intervention collective dans les CRE connaît une certaine forme d'hybridation puisque, selon le contexte, elle adopte les caractéristiques du modèle d'action sociale en organisation communautaire. Enfin, la troisième partie du chapitre traite du processus d'intervention proprement dit dans les CRE.

Ce chapitre apportera des éléments de réponse à la question générale de la recherche. En effet, par l'étude des modèles d'intervention, on pourra identifier quelques contributions des intervenants et des acteurs au mode de gouvernance civique en environnement. Ce chapitre permettra également de répondre aux questions spécifiques touchant les modèles de l'organisation communautaire qui caractérise l'intervention collective dans les CRE et le déroulement du processus d'intervention dans les CRE.

6.1. Le développement local : un modèle privilégié par les intervenants des CRE

La problématique de recherche a établi des parallèles entre le développement local, le développement participatif (Castelloe, *et al.*, 2002) et le consensus organisationnel (*consensus organizing*) (Beck et Eichler, 2000). En travail social, le développement local représente un modèle d'intervention caractérisé principalement par l'autodéveloppement

économique et social de la communauté, et suppose la détermination, le *management* et le contrôle exercés par cette même communauté pour la solution des problèmes, le partenariat entre les différents acteurs ainsi que le développement du leadership et de l'*empowerment* (Doucet et Favreau, 1991).

Dans les CRE, la protection et la défense de l'environnement physique s'intègrent dans divers programmes de développement local et comprend une perspective de développement durable. Sur le plan de l'intervention, les intervenants des CRE s'organisent en tables de concertation avec les membres du réseau pour travailler ensemble sur les différents dossiers. À l'intérieur de ces tables, les liens de collaboration et même de partenariat avec les divers acteurs de la communauté locale sont généralement présents. Il existe aussi diverses formes de soutien inter-organismes, des mécanismes de représentation des CRE dans d'autres tables sectorielles de la région, l'organisation de colloques et l'implication dans la création d'emplois à travers des entreprises de l'économie sociale. Ces éléments généraux montrent l'importance du modèle de développement local appliqué par les intervenants des CRE à l'étude. Voyons de plus près comment se concrétisent ces différents aspects du développement local dans chaque région.

6.1.1. Le CRE-Capitale Nationale et le développement local

Plusieurs éléments confirment qu'au CRE-Capitale Nationale, les intervenants actuels et ceux qui ne sont plus en poste ont pratiqué le développement local. Malgré les difficultés, ils sont intervenus dans des dossiers comportant le plus souvent une dimension territoriale. L'intervention s'est plutôt concentrée en zone urbaine, car les ressources limitées ne permettent pas toujours de couvrir les zones rurales.

6.1.1.1. La concertation

Dans le réseau du CRE-Capitale Nationale, la concertation est principalement le fait des organismes communautaires et environnementaux locaux. La plupart d'entre eux ont leur siège social dans le même édifice que le CRE. Il en résulte une unité dont le principal

avantage est de procurer une solide capacité d'action environnementale. Bien sûr, d'autres membres ayant pignon sur rue ailleurs sont présents dans le CRE ; on remarque que leur participation est cependant un peu moins soutenue.

Dans la région de la Capitale Nationale, la cohésion et la solidarité entre les organismes reposent sur le partage d'idées, des ressources humaines et d'expertise. Les organismes manifestent leur communauté d'intérêts en s'engageant dans divers dossiers. Il en résulte une capacité d'interaction et de communication accrue entre eux ainsi que des apprentissages mutuels. Cette synergie qui se bâtit entre les différents organismes est promue par le CRE ; au cours des années, il s'ensuit alors non seulement un développement de chacun des organismes, mais également une contribution au développement local.

Plus précisément, la fondation de *La Maison de la culture et de l'environnement* représente la principale réalisation du CRE à cet égard. Les démarches d'implantation pour cette maison ont débuté en 1998 sous l'initiative du CRE en tant que réseau d'organismes environnementaux. *La Maison* représente plus qu'un lieu physique. Il s'agit d'une véritable entreprise de l'économie sociale dont l'activité économique repose sur la location d'espaces. Par le fait même, *La Maison* procure un soutien concret aux organismes du réseau sur le plan du financement puisqu'ils accèdent à la propriété. Les organismes de l'extérieur et qui partagent les objectifs du réseau du CRE en bénéficient indirectement, qu'il s'agisse d'acteurs des secteurs public, privé ou communautaire.

Sur le plan de l'intervention, les habiletés de négociation, d'organisation, de vision stratégique et d'administration, principalement, ont été déterminantes pour l'intervenant, à cette étape. Même s'il s'agit d'une activité hors du domaine de l'environnement à proprement parler, elle a représenté pour l'intervenant un moyen important pour bien réussir ses interventions futures. Le fait que les organismes soient dans un local commun, modifié et adapté au travail de chacun, a contribué à la communication, à l'interaction et à la concertation entre les différents organismes. Cette proximité a favorisé progressivement l'établissement rapide de liens et divers types d'échanges rémunérés et gratuits, comme des ressources humaines pour certains événements.

On a arrêté d'être aussi, je dirais, le Conseil régional d'environnement puis les autres groupes qui travaillaient chacun de leur bord. Progressivement, on les a amenés à se regrouper physiquement ici, puis à travailler en collaboration. Et au début, ça fatiguait peut-être du monde parce que c'était trois, quatre groupes. Mais maintenant les gens ne peuvent pas chialer parce que c'est la très grande majorité des groupes qui sont ici puis qui travaillent ensemble.¹

C'est ainsi que la collaboration et le partenariat entre le CRE-Capitale Nationale et le secteur communautaire et environnemental se déroule entre organismes dont la plupart sont réunis dans un même édifice. Cette perspective de travail ne fait pourtant pas l'unanimité ; on craint que la concertation régionale plus large en souffre et que l'action environnementale demeure restreinte à ces organismes.

Les intervenants admettent rechercher continuellement la collaboration, la concertation dans le réseau du CRE et l'établissement d'un partenariat entre acteurs de différents horizons. Cependant, on avoue que dans certains dossiers, le consensus entre les membres devient difficile à établir. Les intervenants déploient alors leurs habiletés de négociation pour que les participants explorent les différentes possibilités permettant de définir la position du CRE sur la scène publique et face aux décideurs. Par la suite, en tant qu'organisme de concertation et de développement local, le CRE fait montre de flexibilité et d'« équilibre » face aux décideurs ; à d'autres occasions, le CRE se montre plus ferme, mais en respectant certaines limites.

Défendre finalement LE principe, ça c'est toujours pas facile. Quand est-ce qu'il faut défendre le principe et quand est-ce qu'il faut négocier ? Donc j'ai dit qu'il y avait une tendance au CRE d'essayer de trouver des terrains d'entente et je crois que dans ce dossier-là [l'autoroute à quatre voies sur la 175], il n'y avait pas de terrains d'entente à trouver. On était contre fondamentalement.²

La nature même des enjeux dans le domaine de l'environnement influence l'action. Parce que l'environnement n'a pas de frontière, certains dossiers amènent à interpellier les voisins. C'est notamment le cas lorsqu'il a été question de l'élargissement de l'autoroute 175 qui concerne une autre région, celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La tâche de négociation

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril, 2005, p. 15.

² Sujet 14. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 9.

devient plus difficile pour l'intervenant. On a observé un phénomène analogue dans la lutte contre le prolongement de l'Autoroute Du Vallon (aujourd'hui Autoroute Robert-Bourassa) qui allait conduire à la destruction d'un boisé. Les opposants n'habitaient pas le quartier où se fera le prolongement et ils n'ont pas réussi à rallier les résidents de ce quartier à leur cause (Cloutier, 2005). Il est sans doute plus facile d'intéresser différents acteurs à un dossier qui concerne la région d'appartenance du CRE.

6.1.1.2. Les difficultés de la concertation

L'exemple de la Capitale Nationale montre que les stratégies et les moyens déployés par les intervenants ne font pas toujours consensus. Ainsi, les résultats permettent de constater, d'une part, que la stratégie d'alliance d'organismes par la proximité physique est critiquée, parce qu'on lui attribue la responsabilité de la faible présence du CRE dans d'autres municipalités et organismes de la région. D'autre part, la plus ou moins grande directivité d'un intervenant (continuum entre « laisser-faire » et « leader »), autrement dit l'affirmation de son leadership représente une autre dimension de l'intervention qui n'a pas été mentionnée dans la problématique, mais qui peut s'avérer critique pour la gouvernance civique.

En ce qui concerne la difficulté pour le CRE d'être présent dans toute la région, le constat est partagé, mais son explication l'est moins. En effet, pour certaines personnes interviewées, c'est le manque de ressources humaines et économiques qui empêche la couverture par le CRE d'une plus grande partie du vaste territoire de la Capitale Nationale. Puisque l'intervention du CRE est beaucoup plus orientée vers la Ville de Québec et son agglomération, la priorité serait alors accordée aux questions urbaines. Alors, les organismes des autres municipalités arriveraient difficilement à s'impliquer activement dans les dossiers du CRE, le noyau le plus solide étant constitué des organismes situés dans le même bâtiment que le CRE. Selon un autre point de vue, cette conséquence est plutôt la cause. Ainsi, pour d'autres interviewés, c'est la stratégie qui est en cause et qui est inadéquate : le CRE fonctionnerait comme un microcosme d'organismes environnementaux qui s'entraident, qui se donnent des contrats, qui cherchent ensemble des fonds et qui se

stimulent l'un l'autre, comme autant de divisions d'une PME de l'environnement. En ce sens, les ressources financières actuelles du CRE n'ont jamais été aussi importantes et s'approcheraient de ce qui est nécessaire pour intervenir dans l'ensemble du territoire de la Capitale Nationale.

En ce qui concerne la directivité et le leadership des intervenants, ceux-ci se trouvent placés dans une situation ambiguë. Dans le cas particulier de Québec, il arrive que des « dossiers » prioritaires du CRE soient portés par un organisme membre. Ce peut être le cas pour le transport en commun, l'énergie, le développement ou les forêts. Dans ce contexte, le travail de l'intervenant du CRE peut paraître plus de l'ordre du « *fait faire* » que d'une attitude proactive. Pour certaines personnes, le CRE peut alors jouer son rôle d'animation en environnement.

[...] il ne faut pas qu'il [le CRE] cherche à remplacer tous les autres, à centraliser tous les fonds, tout l'argent qui est disponible, toutes les ressources. Au contraire, il faut qu'il soit un multiplicateur, que ce conseil-là fasse la concertation, s'assure d'avoir l'information, rediffuse l'information à tout le monde. Puis, lorsqu'il prend la parole publiquement, bon il représente les gens qui sont autour de la table et donc beaucoup de monde.¹

Pour d'autres personnes interviewées, cette attitude dans l'intervention rend les intervenants dépendants de certains organismes particuliers pour organiser l'action régionale. La mobilisation de ressources occuperait alors l'essentiel du travail du CRE et les intervenants ressemblent alors davantage à des « chefs d'entreprises » : « *Le CRE fait faire des travaux ou des actions pour aller chercher des fonds, des milliers de dollars pour pouvoir continuer à engager les employés, les directeurs et les gens qui sont là* ». ²

Paradoxalement, on peut déplorer la trop grande directivité des intervenants. La chercheuse a entendu une critique concernant leur influence sur les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif. On reconnaît que le statut d'un intervenant en tant que permanent et directeur de l'organisme l'amène à prendre bien des initiatives et des

¹ Sujet 12. Participant du secteur public au CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005, p. 9.

² Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 6.

décisions, et qu'il finit par marquer les orientations. Un intervenant connaît souvent le mieux les dossiers, il possède beaucoup d'information et il établit de nombreux contacts, ce qui lui donne une position de pouvoir. Ne disposant souvent que peu de temps pour s'impliquer dans les dossiers, la participation des membres élus se limiterait à l'approbation plutôt qu'à la consultation.

6.1.1.3. Les initiatives d'économie sociale

Le travail d'organisation communautaire dans les CRE fait appel à des services professionnels externes. La création d'entreprises de l'économie sociale notamment en services comptables, en informatique et en graphisme a représenté une stratégie d'intervention utile pour le CRE et pour le développement local. En effet, l'expertise développée par ces entreprises donne à l'intervenant le soutien nécessaire et, en même temps, permet une rémunération pour les entreprises développées par le CRE ; leurs services sont également demandés par d'autres organismes, ce qui contribue à l'autonomie de ces entreprises d'économie sociale. Ce type d'initiatives constitue une source d'emploi pour divers professionnels et s'inscrit très bien dans une stratégie de collaboration par l'apport d'un soutien professionnel au CRE et à d'autres organismes.

6.1.1.4. L'organisation d'événements publics

L'organisation d'un colloque, peu importe son envergure, est une autre façon d'intervenir selon le modèle de développement local. Ce type d'événements contribue aux rapports de collaboration et de partenariat ainsi qu'au progrès de la conscience critique, dans une perspective d'éducation populaire et de sensibilisation.

Ce type d'activités est initié par le CRE-Capitale Nationale depuis ses débuts. De fait, c'est l'intervenant qui assume la responsabilité d'organiser ces événements, souvent avec très peu des ressources et en partenariat avec d'autres acteurs intéressés à s'impliquer. Plus récemment, en 1999, le colloque international « *Vers des collectivités viables* », organisé par le CRE et Vivre en Ville, a représenté une occasion d'accroître la visibilité du CRE. Ce

colloque a apparemment permis de mettre au premier plan la question du transport urbain et aurait sensibilisé davantage les élus sur l'environnement.

Bien avant 1999, vers les débuts des années 1990, le « *Salon de l'environnement* » et le *Colloque de l'environnement* ont également été favorables à la concertation et à la promotion du CRE-Capitale Nationale. À l'époque, ces colloques comprenaient une exposition, des kiosques, des tables rondes, des conférences, etc. De même, parmi les partenaires impliqués dans l'organisation de ces événements, mentionnons certaines municipalités (MRC), les Caisses populaires, l'Université Laval et quelques entreprises privées et publiques.

6.1.2. Le CRE-Montréal et le développement local

Il ressort des entretiens qu'un véritable travail collectif est réalisé sur différents dossiers, et ce, tout particulièrement lors de séances des tables de concertation. Nous verrons comment le CRE-Montréal peut à la fois réussir à établir un partenariat à l'intérieur de son réseau et également avec des acteurs de la communauté locale, malgré des intérêts parfois différents. Nous comprendrons également comment la présence de l'intervenant à différentes tables régionales contribue à introduire la préoccupation environnementale dans le traitement de différents dossiers régionaux et offre l'opportunité pour l'intervenant d'influencer les décideurs.

6.1.2.1. La concertation

À Montréal, la gouvernance civique du CRE concerne principalement les secteurs public et communautaire, tandis que les rapports avec le secteur privé se manifestent dans des lieux à l'extérieur du CRE. Bien que la concertation opère en deux temps, si l'on peut dire, le CRE réussit à unir des coalitions larges sur des dossiers environnementaux et à présenter des propositions consensuelles aux décideurs. C'est ainsi que l'on peut reconnaître un des volets du développement local. Nathalie Zinger, présidente du CRE-Montréal, indique clairement cette option du CRE : « *L'importance accordée au réseautage et à*

l'établissement de solides partenariats, tant avec le secteur privé et public qu'avec le monde associatif, est au centre de notre approche. » (CRE-Montréal, 2006c : 1).

Les faits montrent que l'ouverture à une diversité d'organismes suscite la présence d'un nombre important d'acteurs, qu'ils soient environnementaux, publics, éducatifs, privés, etc. Les données au 31 mars 2006 indiquaient que le CRE compte 123 membres à titre d'organisations appartenant aux différents secteurs et plusieurs autres dizaines de membres à titre individuel (CRE-Montréal, 2006c :2).

Notre analyse est à l'effet que plusieurs phénomènes contribuent à cette situation. Métropole du Québec, Montréal compte un nombre impressionnant d'organisations variées. Les recherches ont depuis longtemps établi que la concentration géographique de la population favorise sa mobilisation (McAdam, McCarthy et Zald, 1988). Cependant, il ne s'agit certainement pas d'une condition suffisante. En effet, il semble que le réseau de relations qu'un intervenant a pu tisser au cours de ses expériences professionnelles antérieures constitue un capital social contributif à l'adhésion des membres de différents secteurs. On peut également souligner l'ouverture et le sens de la gouvernance civique qui sont susceptibles de favoriser la participation des membres dans la prise de décisions. Les propos recueillis lors des entrevues soulignent l'importance qu'un intervenant se préoccupe d'établir des consensus, bien que le conflit puisse survenir à cause d'orientations divergentes. La communication, la capacité d'échange et la connaissance des préoccupations des membres du réseau constitueraient des éléments favorables à l'intervention.

Les tables de concertation représentent le principal lieu de réunion des membres du réseau pour s'impliquer dans des dossiers. L'action vise tantôt à contrer des initiatives publiques pouvant être néfastes aux écosystèmes, tantôt à favoriser des initiatives de développement local et d'amélioration de la qualité de vie de la population. Ces rencontres sont souvent organisées par le CRE, mais aussi par des organisations qui en prennent l'initiative. L'intervenant du CRE est alors souvent invité à s'y impliquer en tant que représentant régional du réseau environnemental. Les sujets abordés dans ces rencontres ne concernent

pas seulement la défense et la protection de l'environnement, mais le développement en général de la région, un type de développement que l'on dit de plus en plus souvent souhaiter « *durable* ». Le rôle assumé par l'intervenant est parfois loin d'être négligeable. Il est arrivé que l'on confie une responsabilité importante à l'intervenant du CRE, comme ce fut le cas pour le *Plan du développement durable* de la région. À d'autres moments, les institutions publiques collaborent à des campagnes publiques d'information lorsque l'initiative prise par le CRE appuie leurs propres objectifs.

6.1.2.2. Les initiatives partagées de l'action

Plusieurs témoignages convergent à l'effet que l'origine de l'action peut aussi bien provenir du CRE que des organismes membres. En effet, des membres formulent parfois une préoccupation spécifique au CRE ; à d'autres moments, c'est l'intervenant qui propose un dossier sur lequel travailler, en fonction du plan annuel du CRE. Les propositions des membres sur un dossier spécifique sont analysées démocratiquement dans le réseau qui définit un type d'action, en considérant les ressources humaines et économiques du CRE. Cette dynamique permet de traiter de dossiers actuels et estimés prioritaires par les membres. Les membres développent ainsi leur connaissance mutuelle de chacun et renforcent leur convergence dans l'action.

6.1.2.3. L'organisation d'événements publics

En tant qu'organisme régional de concertation en environnement, le CRE participe à divers événements, tels qu'un Sommet, une commission parlementaire ou un congrès international. L'intervenant est particulièrement sollicité pour ce type d'événements. Parfois, l'intervenant a accès directement aux décideurs publics et peut ainsi influencer le cours de dossiers régionaux. Ceci représente une possibilité pour l'intervenant d'acquérir de l'influence sur la scène publique et d'intervenir d'une manière particulière dans le développement local. Dans ces occasions, l'intervenant devient en quelque sorte le représentant d'un organisme de concertation régionale, de par sa fonction de directeur général.

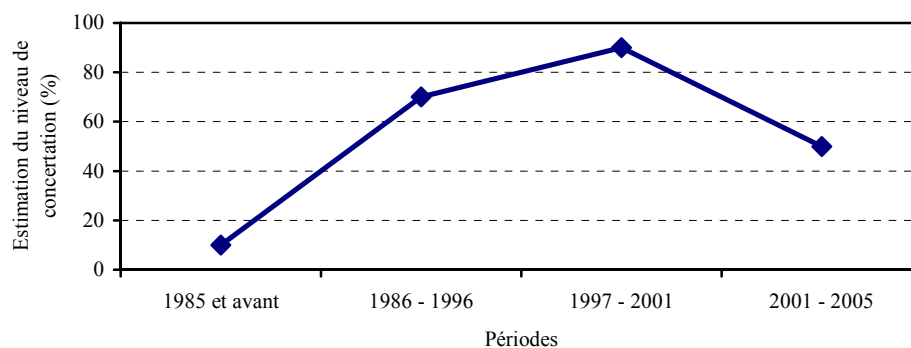
6.1.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean et le développement local

Étant donné qu'il s'agit du premier CRE à être constitué au Québec, le CREDD a vécu la métamorphose des rapports notamment entre acteurs privés et environnementaux. À une certaine époque, arriver au consensus et à la concertation avec ces deux acteurs était presque impensable. Le changement des relations coïncide avec la publication du rapport Brundtland en 1987. On a alors découvert que la collaboration entre ces acteurs était nécessaire, même si elle n'est pas toujours simple.

6.1.3.1. La concertation

L'analyse des récits recueillis montre que la concertation entre les acteurs appartenant aux différents secteurs varie selon les périodes. Elle se trouve actuellement dans une phase relativement difficile au CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean, lorsqu'on la compare avec celle des années 1990. Cela ne veut pas dire que la concertation entre les différents acteurs de la région n'existe plus, mais qu'à l'intérieur de l'organisme, la représentation d'acteurs des secteurs public et privé est presque nulle ; par ailleurs, l'implication du secteur communautaire s'avère plutôt faible. Cela fait en sorte que les rapports de concertation n'existent pratiquement pas entre les différents acteurs. Notons toutefois qu'il existe des rapports de collaboration et même de partenariat, mais à l'extérieur du CREDD, dans des dossiers où les secteurs public et privé jouent un rôle important et parfois décisif pour les mettre en marche. Selon la perception des intervenants des différentes époques, le graphique 6.1 qui suit, montre le degré de concertation à travers l'histoire de cet organisme.

Graphique 6.1. Estimation du niveau de concertation à l'intérieur du CREDD-SLSJ



Avant 1985, le CRE était effectivement perçu comme un organisme très critique de la situation environnementale, notamment en matière de pollution et d'exploitation des ressources naturelles. Les prises de position étaient très radicales ; seulement des organismes communautaires y participaient. Les ententes avec le secteur privé n'existaient pas ; les rapports entre les acteurs préoccupés par l'environnement et le secteur privé étaient essentiellement marqués par le conflit. Le CRE était alors perçu comme un groupe de pression qui dénonçait la situation environnementale au niveau régional.

Puis, en 1987, avec la publication du rapport Brundtland et la diffusion du concept de développement durable, l'intervenant de l'époque a cherché à changer l'orientation de l'organisme pour en arriver à une forme de concertation entre les différents acteurs économiques et publics de la région. Il ne s'agissait pas d'abandonner la défense environnementale, mais de susciter des échanges entre les différents acteurs, de parvenir à des négociations et d'obtenir des engagements. La tâche n'était pas facile à l'époque, surtout que l'image du secteur privé dans la région était très négative et que les groupes environnementaux doutaient de pouvoir établir des accords avec lui. Il a donc fallu susciter un changement de perceptions sur les acteurs et sur les dossiers du CRE.

[...] le fait qu'on puisse faire une démarche de concertation élargie, que ce soit porté par le Conseil régional de l'environnement, que ce soit appuyé par les différents acteurs sociaux et économiques de la région, bien, ça a permis à démarginaliser en quelque sorte le Conseil régional de l'environnement, à faire

un travail... un travail un peu de catalyseur plus qu'un travail d'objecteur de conscience, en quelque sorte, là.¹

C'est ainsi que les secteurs public et privé ont siégé en concertation avec les membres du CRE de l'époque. Cette nouvelle étape pour l'organisme s'est maintenue jusqu'à la fin des années 1990 et même jusqu'au début des années 2000. C'est à ce moment que l'appellation de « développement durable » a été ajoutée au nom de l'organisme pour passer de CRE à CREDD. Les secteurs public et privé étaient alors plutôt impliqués à l'intérieur du CREED, particulièrement au CA. Les conséquences de ce type de concertation ont été favorables pour la région, car elle a permis des changements à diverses lois et réglementations. Ainsi, l'intervenant a pu agir en faveur de modifications à la loi sur les audiences publiques, par exemple, afin d'intégrer les usines de la région dans les prérogatives du BAPE. Autre exemple : on a piloté le dossier des espèces menacées ayant conduit à une réglementation obligeant les usines à protéger ces espèces dans le territoire dont elles sont propriétaires. La concertation entre les différents acteurs a été essentielle pour établir ces nouvelles règles du jeu.

Au moment de la cueillette des données pour la présente recherche, en 2005, le niveau de concertation entre tous les secteurs s'avère faible, comme cela a été dit, parce que les secteurs privé et public ne participent plus très activement dans l'organisme. Par exemple, le CA est composée actuellement de citoyens, de membres du mouvement associatif, de représentants des syndicats, d'un représentant de l'éducation reconnu comme membre du secteur public par le CREDD, mais siégeant en fait en tant que membre individuel.

Dans le conseil d'administration, présentement, on a six sièges qui sont occupés par le secteur environnemental, et puis on a un siège du secteur municipal, de l'éducation. Un du secteur individu. Ça représente les individus là qui sont membres. Il y a le secteur faune et puis heu... Attendez un petit peu... Un secteur faune et un secteur syndical.²

¹ Sujet 19. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 19 août 2005, p. 5

² Sujet 25. Informateur clé, employé du CREDD-SLSJ en entrevue téléphonique le 10 novembre 2005.

Lorsque des acteurs tels que les dirigeants d'entreprises ou les leaders du secteur public ne participent plus, les membres du réseau craignent le manque de crédibilité des décisions prises par le CREDD. Il y aurait lieu de remédier à la situation, comme le souligne cet extrait.

Les principales faiblesses, ce n'est pas nécessairement un vœu, mais ce serait peut-être la représentativité des industries au sein de notre conseil d'administration, parce que, comme je le mentionnais, on est un conseil d'administration plutôt ouvert. Donc ça, ça peut peut-être enlever un peu de la crédibilité qu'on avait. D'un autre côté je vous dis qu'on est très crédible comme organisme, mais si les gens veulent nous dire : 'Bien non, vous n'êtes pas crédibles, bien non, on le sait bien, regardez, au sein de votre conseil administration. C'est tous des environnementalistes ou des gens qui ont un penchant. Il n'y a pas de personnes de l'industrie, ou des chambres de commerce puis, en tout cas des entreprises.' Alors ça, ça pourrait être vu peut-être comme une faiblesse. Quelque chose auquel il faudrait peut-être tenter de remédier puis d'améliorer à l'avenir.¹

Pour pallier à l'absence des secteurs privé et public au CA du CREDD, l'intervenant cherche d'autres formes de concertation avec les acteurs de la région. L'intervenant participe ainsi à différents comités sectoriels en vue d'échanger avec des représentants de ces secteurs. Il devient possible de connaître les points de vue et les intérêts des acteurs de la région avant de poser des gestes dans les différents dossiers. Ainsi, bien que ce soit à l'extérieur du CREDD, il se manifeste une dynamique dans laquelle l'intervenant interagit avec divers acteurs de la région.

Sur le plan structurel, la grande taille de la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean et une population restreinte rendent sans doute relativement difficile l'implication d'une masse critique d'organismes au CREDD. Le nombre d'organismes préoccupés par des questions environnementales est limité. En outre, les organismes ont tendance à s'intéresser aux questions environnementales plus proches de leur localité. L'intervenant du CREDD peut difficilement être actif dans toutes les problématiques spécifiques de la région. Afin de résoudre le dilemme, il participe aux comités régionaux qui sont déjà en marche et il met sur pied des coalitions orientées vers des dossiers spécifiques. Les représentants de

¹ Sujet 20. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 10 août, 2005, p. 24.

différents groupes environnementaux partagent leur point de vue et leurs ressources matérielles et humaines pour mener différents projets nécessitant parfois des octrois gouvernementaux et des commandites privées, ou encore pour établir des positions communes face aux décideurs de la région.

En tant que représentant d'une table de concertation régionale en environnement, l'intervenant du CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean est présent dans différents forums et peut rejoindre la population en tant que porte-parole. L'intervenant fait ainsi de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation populaire destinée à la population. Il peut également rencontrer les élus et les acteurs socio-économiques de la région sur un plan politique. L'intervenant peut alors donner l'opinion du « secteur environnemental » dans des tables décisionnelles, faire pression et influencer les décisions.

6.1.3.2. La création et le soutien d'autres organismes environnementaux

Dans la mise en œuvre d'un modèle de développement local, le rôle de l'intervenant est aussi de contribuer à la création et à la consolidation d'autres organismes environnementaux dans la région. En faisant un peu d'histoire, on peut observer que les différents intervenants du CREDD ont été actifs à ce niveau. De nouveaux organismes ont commencé leurs activités au sein du CREDD, puis ont fonctionné de façon indépendante. On donne en exemple des comités ZIP, lesquels ont été créés en tant que projets gérés par le CRE. Puis, au fil du temps, ils sont devenus des entités autonomes. Un autre exemple est le Centre québécois du développement durable qui, avant de devenir une entité indépendante, a été un projet laboratoire de développement durable dans la région. Ce projet a été initié par l'ensemble des groupes de la région, mais piloté par l'intervenant du CREDD. À cet égard, on peut répéter des propos entendus concernant le dynamisme de l'intervenant qui a contribué à la mise sur pied d'organismes aujourd'hui autonomes, ayant leur propre champ d'action et intervenant en développement durable.

6.1.3.3. L'organisation d'événements publics

La place des événements publics au CREED a pris la forme d'organisation de colloques. Un après l'autre, ils ont contribué à la reconnaissance de l'organisme en tant qu'interlocuteur sur le plan environnemental et comme lieu de concertation et d'échange entre les divers acteurs sociaux, politiques et économiques. Ce fut particulièrement le cas du Colloque sur le développement durable, organisé par le CRE vers 1991. Ce type d'activités a plus de chance de contribuer au développement de la région lorsqu'il existe un accord largement partagé en faveur d'un objectif commun. Par ailleurs, dans des colloques initiés par d'autres organisateurs que le CREDD, l'intervenant peut y participer souvent en tant que conférencier, ce qui lui permet de faire connaître les orientations du CREDD.

6.1.4. Brève discussion : le temps et l'espace dans le développement local des CRE

En considérant la dimension temporelle, nous sommes en mesure de constater que la mise en œuvre du modèle de développement local a été très différente d'un CRE à l'autre. L'hybridation des modèles est apparue singulière dans chaque région, soit en terme de succession dans le temps, ou encore en terme de simultanéité (les « *phasing* » et « *mixing* » de Rothman, 1995). Nous avons également appris comment un même modèle est appliqué selon des variantes importantes, dépendamment du contexte général de l'intervention et des caractéristiques particulières de chaque intervenant. Il devient possible de constater empiriquement la distinction entre les modèles prescrits et ce qu'ils deviennent réellement suite à la pratique des intervenants dans les CRE (Leclerc *et al.*, 1997).

Nous avons également été à même de constater qu'étant donné le type de problématique et d'organisme (un organisme environnemental recherchant la concertation régionale en faveur du développement durable), les aspects social, environnemental et même économique, quoi que dans une moindre mesure, sont des composantes des dossiers d'intervention. Le modèle de développement local caractérise le mieux le modèle d'intervention dans les CRE. En revanche, les intervenants sont continuellement à la recherche d'un équilibre entre le caractère conflictuel des enjeux en environnement et la

nécessité d'une approche consensuelle pour favoriser la participation des acteurs publics et privés tout particulièrement.

Une autre difficulté pour l'intervenant est de promouvoir le développement durable qui comporte une bonne part d'imprécision et qui peut être interprété selon les intérêts des participants. Par ailleurs, il semble que l'intervenant qui travaille sous la dénomination « DD » (développement durable) (Saguenay – Lac-Saint-Jean) doit réaffirmer davantage l'aspect environnemental, car les décideurs publics et privés profitent de l'appellation « DD » pour exiger un plus grand appui du CRE dans des dossiers économiques et sociaux. Dans les CRE qui n'ont pas la dénomination « DD » (Capitale Nationale et Montréal) la pression des acteurs publics et privés est moins forte sur ce plan.

Cela étant dit, le CRE peut défendre une position environnementale dans un dossier et aller ainsi à l'encontre des orientations prises par les décideurs. Le modèle de développement local se trouve alors minimisé en faveur du modèle d'action sociale.

6.2. Le modèle d'action sociale ou d'intervention sociopolitique dans les CRE

Le modèle d'action sociale est envisagé par les intervenants des CRE selon au moins deux cas de figure. Dans le premier cas, l'intervenant et les membres sont engagés dans un dossier et s'opposent aux décideurs parce qu'une activité donnée met en péril l'environnement physique et les conditions de vie de la population. Ce peut être un projet émanant du secteur public, mais aussi du privé et même du communautaire. Ces dossiers concernent les porcheries, les sols contaminés, le traitement de déchets nucléaires, la protection des rivières, la construction d'autoroutes et tout autre dossier ayant potentiellement des incidences prévisibles.

Dans le deuxième cas de figure, il s'agit plutôt de sensibilisation et d'éducation populaire s'adressant à la population et même aux décideurs. Dans ce cas-ci, l'intervenant agit alors comme leader ou comme participant actif dans la promotion d'un modèle de consommation et de production différent.

La prochaine partie s'intéresse au modèle d'action sociale tel que mis en œuvre par les intervenants dans les trois régions à l'étude. Nous verrons que ce modèle est tantôt pratiqué sous le mode mineur, tantôt sous le mode majeur.

6.2.1. L'action sociale du CRE-Capitale Nationale

D'après les témoignages entendus, le CRE est reconnu en tant que force sociale par la communauté et les médias, grâce à sa présence dans différents dossiers ayant contribué au développement et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette renommée rejaillit en quelque sorte sur l'intervenant qui bénéficie d'un certain pouvoir face aux décideurs. Avec l'appui d'autres acteurs, l'intervenant a su développer la reconnaissance du réseau et maintenir son image d'agent de changement par une stratégie de coopération conflictuelle.

Le pouvoir du CRE ne repose évidemment pas uniquement sur l'intervenant. Il résulte de la présence des membres du réseau dans différents espaces publics où l'intervenant peut également se manifester. Ces organismes font ainsi écho au CRE en s'exprimant sur les mêmes dossiers concernant le développement de la région. Ce fut notamment le cas à la Commission du schéma d'aménagement urbain de la ville de Québec et à la Conférence régionale des élus où siègent différents organismes qui sont aussi membres du CRE. Ces lieux sont politiques au sens où se manifestent différents pouvoirs et se prennent des décisions parfois sur des dossiers environnementaux.

[...] c'est que l'environnement est devenu un enjeu extrêmement politique, et que la structure même du CRE, et que le travail même du CRE est orienté de manière très, très politique. Je ne dis pas nécessairement partisan là, mais vraiment politique, décisions politiques, influences politiques, *lobby* politique, etc. L'environnement est devenu politique au même type qu'un paquet d'autres affaires là. Ce qui n'est rien parce que quand ça passe dans le filtre politique, mais assurément ça implique que les choses sont davantage réfléchies, on n'a pas le choix que de réfléchir plus longuement avant de prendre une décision quand c'est un enjeu politique. Ça sous-entend par contre que les organismes qui veulent faire la promotion de l'environnement s'organisent et aient les moyens de faire de la politique.¹

¹ Sujet 12. Participant du secteur public au CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005, p. 7.

Dans ce contexte, la plupart des gens impliqués dans un réseau comme le CRE-Capitale Nationale sont des gens politisés ou sensibilisés politiquement à l'analyse des enjeux et au débat. Les rapports à l'intérieur du CRE en sont marqués et cela peut devenir peu attractif pour les gens qui s'intéressent moins à la politique qu'à la question environnementale, a-t-on mentionné en entrevue.

6.2.2. Le CRE-Montréal et l'action sociale

L'appartenance au CRE permet aux organismes communautaires l'accès à une plateforme reconnue et représentative du secteur environnemental. Dans ce contexte, leur implication sur les différents problèmes qui affectent l'environnement physique peut devenir politique, sans qu'il soit question d'une présence électorale qui est le propre des partis politiques. En étant présente aux différents forums, aux tables de discussion et à diverses commissions comme celles tenues par le BAPE, la société civile peut interroger les décideurs et s'exprimer sur ce qui affecte le milieu de vie, et ce, d'une façon plus indépendante.

Ainsi, face à une menace environnementale, l'intervenant et le réseau du CRE organisent des réunions avec les citoyens, contactent les médias, informent et sensibilisent la population, et suscitent sa mobilisation. Lorsque la communauté perçoit que son environnement risque d'être affecté par ce qu'elle identifie comme une menace, elle n'hésite pas à dénoncer la situation auprès des décideurs. On comprend que ce type de réaction ne résulte pas d'une « génération spontanée ». L'intervenant du CRE tient régulièrement des groupes de discussion, fait la promotion de l'éducation, sensibilise l'opinion et met sur pied diverses coalitions pour la défense de droits et la résolution des problèmes communs de la population. En termes d'action sociale, tout se passe comme si un travail de fond constituait un préalable à une action revendicative spécifique. Puis, peu à peu, les citoyens s'intéressent à s'impliquer pour la défense et la protection de l'environnement sur différents plans. Celles-ci ne sont plus l'apanage d'organismes spécialisés. Il semble que la population s'approprie son territoire à travers certains gestes comme le recyclage et la fréquentation du transport en commun, entre autres choses.

Nous comprenons des propos de l'intervenant que la pratique du modèle d'action sociale ne signifie pas un rapport continuellement conflictuel. Il lui paraît important que les élus connaissent la situation et les problèmes environnementaux du milieu, afin que les réponses aux demandes de la communauté soient plus rapides. De manière directe ou par l'entremise de l'intervenant du CRE, le secteur communautaire qui est souvent le plus revendicatif et le secteur public deviennent des acteurs pouvant influencer les décideurs.

6.2.3. Le CREDD-Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'action sociale

Vers la fin des années 1980, il existait un clivage entre les acteurs de secteurs communautaire et privé tout particulièrement. À l'époque, l'intervenant du CRE a su établir des ponts entre ces acteurs et introduire de la coopération entre eux. À partir de ce moment-là, l'orientation du CRE est passée d'un modèle prédominant d'action sociale vers un modèle plutôt orienté vers le développement local.

Selon les témoignages recueillis, le CREDD est reconnu en tant que réseau des groupes environnementaux et interlocuteur dans la région. L'intervenant du CREDD est consulté par le gouvernement du Québec sur les réglementations environnementales de la région, par exemple. En concertation avec les membres de l'organisme, l'intervenant est perçu comme un défenseur des droits de la population et des écosystèmes. Un autre élément politique du rôle de l'intervenant résulte de la diversité des intérêts en cause lorsqu'il est question d'environnement et de son rôle de représentation et de défense de l'environnement qu'il doit assumer. Enfin, par l'éducation et la sensibilisation populaire, l'intervenant du CREDD peut maintenir et développer la participation citoyenne pour la défense et la protection des écosystèmes.

6.2.4. Brève discussion sur le rôle politique des CRE

L'intervention inspirée du modèle d'action sociale est bien présente dans les CRE. Cette intervention ne va certainement pas à l'encontre de leur mission. Elle trouve ses racines chez les membres du réseau et dans la société civile qui se manifeste à l'occasion pour

exercer des pressions sur les décideurs à propos de certaines questions environnementales. C'est donc dire que la société civile et les membres du réseau reconnaissent le CRE comme porte-parole auprès des décideurs et comme outil d'influence dans la région.

L'attitude des intervenants des CRE à l'égard des luttes à mener n'est pas dénuée de discernement. Pour un des intervenants interviewés, son choix est clair : les gens préfèrent participer à des luttes ayant une connotation positive plutôt que négative. Par exemple, participer dans le dossier *pour* le transport collectif est positif, alors que participer *contre* la construction d'une autoroute est négatif. On peut croire ainsi que la complémentarité de logiques entre le modèle d'action sociale et le modèle de développement local paraît motivante pour les uns. Il semble plus facile de faire ainsi que d'intervenir en faveur d'une action où il faut s'opposer, dans une dynamique de dénonciation, de protestation et de conflit à l'égard de décisions déjà prises, par exemple. Dans d'autres circonstances, lorsque des acteurs font la sourde oreille dans un contexte où les intérêts sont divergents au point d'être irréconciliables, ou encore lorsqu'une situation n'est pas dénouée lors d'audiences du BAPE, par exemple, la présentation de mémoires ou toute autre forme d'action non violente peuvent favoriser la participation.

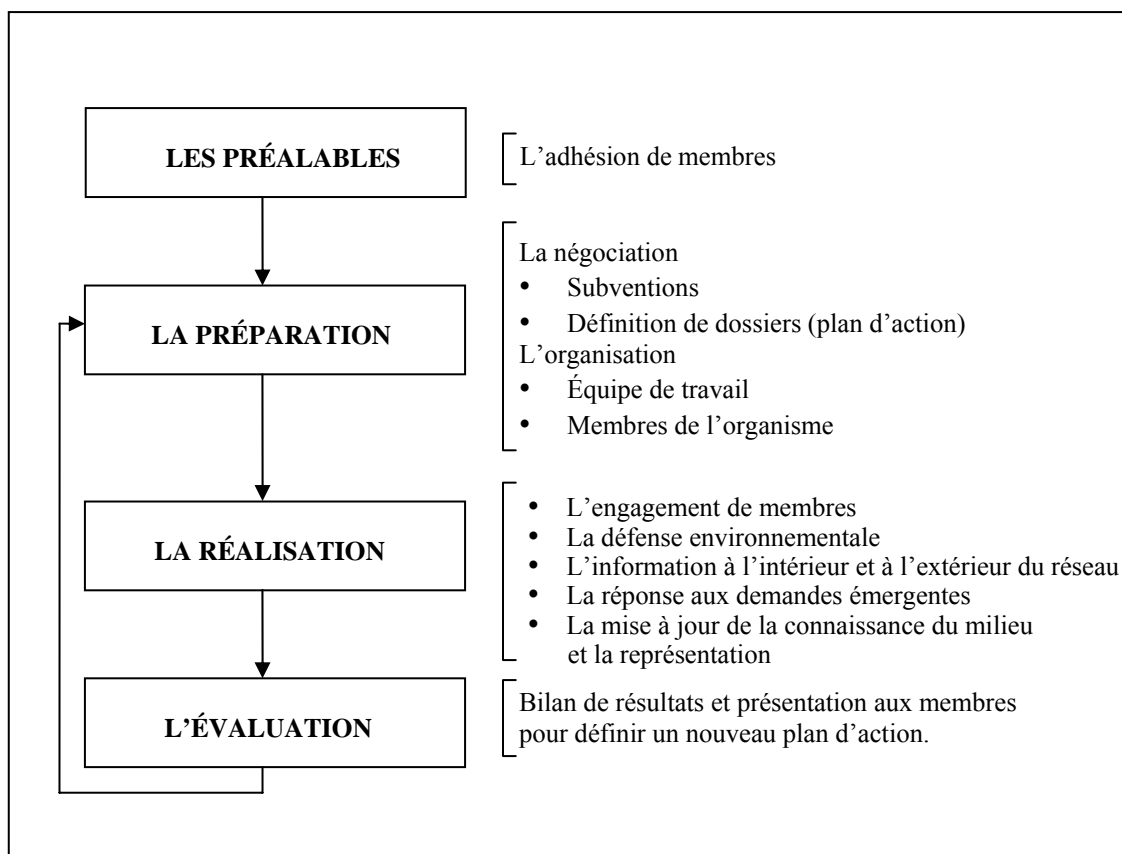
Quoi qu'il en soit, au-delà des dossiers particuliers sur lesquels doivent agir les CRE avec l'appui des intervenants, les membres des réseaux environnementaux font partie d'un mouvement social. Il s'agit d'une opportunité facilitant la sensibilisation et l'organisation de l'action. Un tel mouvement exerce une véritable force politique qui est canalisée notamment à travers un organisme reconnu comme le CRE, qui peut alors prétendre à une influence sur bon nombre de décisions et de lois.

6.3. Le processus d'intervention

La préparation, la réalisation et l'évaluation (Lamoureux *et al.*, 2002) constituent les étapes du procès d'intervention des CRE. Avant ces trois étapes, il faut en ajouter aussi une autre que l'on peut nommer les préalables de l'intervention. Cela étant établi, dans cette partie, nous allons traiter des principales activités pouvant être associées à chaque étape, et ce,

dans chacun des CRE étudiés. Étant donné qu'il s'agit d'un même organisme, le processus d'intervention dans les CRE comporte des éléments communs, comme le montre le schéma 6.1.

Schéma 6.1. Éléments communs du processus d'intervention dans les CRE



6.3.1. Les préalables

En préambule à l'intervention, il est nécessaire d'intégrer les acteurs qui vont s'impliquer dans les dossiers des CRE. Même si cette activité est permanente, elle représente une base vitale pour l'organisme. Sans ses membres, le CRE n'existerait pas dans les faits ; la vie du CRE repose donc sur une adhésion tout à fait volontaire, puisque l'intervenant ne peut pas et ne veut pas exercer de pression sur un organisme ou un individu pour qu'il s'implique dans un dossier en cours.

Il s'agit d'une étape préalable à la préparation de l'intervention dans laquelle l'ouverture représente une attitude fondamentale pour permettre à des membres d'adhérer. C'est ainsi que pourront s'impliquer les acteurs, sur une base volontaire, dans une démarche de gouvernance civique environnementale.

Ainsi, la participation environnementale à l'interne du CRE est un processus volontaire d'adhésion à une action collective, dans lequel la communauté s'engage pour la poursuite de buts communs (Sánchez, 2004). Les modalités de la participation sont définies par l'intervenant et les adhérents, selon les caractéristiques du groupe participant. La participation résulte alors d'une construction sociale comportant de multiples dimensions, étant donnée la variété des caractéristiques sociales que peut comporter un groupe (sur la base du sexe, de l'âge, de la condition socio-économique, etc.), des valeurs partagées et des circonstances propres à une période et à un espace donnés.

6.3.2. La préparation

Les habilités de négociation et d'organisation sont particulièrement présentes dans l'étape préparatoire de l'intervention. Si l'on situe celle-ci au niveau du CRE en tant qu'organisation, cette étape se concrétise dans la planification annuelle. Pour y arriver, parallèlement aux démarches et aux négociations pour trouver le financement, l'intervenant travaille étroitement avec le Conseil d'administration pour établir les dossiers prioritaires d'intervention dans l'année, en considérant les ressources du CRE et les besoins de la région.

Une fois définis les dossiers prioritaires, dans la mesure où l'intervenant assume la plupart du temps la direction du CRE, il peaufine l'organisation d'une équipe de travail. De même, il voit à la constitution de comités composés notamment de membres du CRE. Avec l'équipe, l'intervenant définit les stratégies et les activités qu'il faudra déployer pour réaliser le plan annuel.

Théoriquement, l'intervention suit le plan annuel qui devrait correspondre aux besoins du milieu, à la mission et aux objectifs de l'organisme, et aux ressources disponibles. Or, très souvent, d'après les informations recueillies, le plan est défini davantage en fonction des sources de financement disponibles, que d'après les dossiers jugés prioritaires pour la région. Par ailleurs, le plan annuel connaît de multiples changements au cours de l'année, à cause de situations imprévues. Les habiletés d'organisation de l'intervenant sont très sollicitées pour favoriser la mise en marche des différents projets et dossiers avec des ressources rares.

6.3.3. La réalisation

Cette étape consiste pour l'intervenant à rendre exécutoires les projets programmés et inattendus, autant à l'intérieur de l'organisme que dans les collectivités. Il s'agit principalement d'activités orientées vers l'engagement des membres, la défense environnementale, la réponse aux demandes imprévues, l'information à l'interne et à l'extérieur du réseau, la mise à jour de la connaissance du milieu et la représentation de l'organisme dans les tables de concertation et les forums publics.

6.3.3.1. L'engagement des membres

Il s'agit ici de susciter la prise de conscience et l'engagement des membres afin qu'ils s'impliquent en faveur d'un même objectif. Effectivement, un aspect de la mission du CRE consiste à regrouper et représenter ses membres en tant que réseau. Parfois, le CRE ne prend pas position dans un dossier particulier, parce que l'ensemble des membres a pris cette décision. En revanche, il est possible que des membres prennent des positions publiques individuellement ; ils le font alors en leur nom et n'engagent pas le réseau du CRE. Une fois que le réseau a démocratiquement pris position dans un dossier particulier, l'intervention est alors orientée vers les décideurs publics pour obtenir leur accord, pour qu'ils légifèrent et réglementent, ou encore pour qu'ils sanctionnent, selon le cas.

6.3.3.2. La défense environnementale

La plupart du temps, la défense environnementale prend la forme de la production d'un mémoire qui est présenté et défendu par une coalition lors de sessions d'audience du BAPE, par exemple, sur les effets d'un projet de développement sur l'environnement. Avant d'en arriver là, l'intervenant et les membres d'un comité se rencontrent à plusieurs reprises pour échanger commentaires et suggestions, et ce, de manière relativement autonome à l'égard du CA.

Cette modalité varie toutefois selon l'âge de l'organisation. Dans un jeune CRE, la présence des membres du CA dans un tel processus est relativement soutenue et la consultation est plutôt fréquente et significative. En effet, l'organisation n'a pas encore fait le plein d'adhérents et les fondateurs tiennent à vérifier par eux-mêmes l'avancement des projets. Par la suite, à mesure que l'organisation vieillit, les rapports entre le CA et les comités deviennent plus autonomes. De plus, les dossiers et les projets sont plus nombreux et se suivent à un rythme plus élevé ; il devient difficile pour les membres du CA de suivre toutes les activités du CRE dans les détails. De surcroît, la défense environnementale exige parfois une réaction publique rapide, ce qui oblige l'intervenant à ne consulter que quelques membres du CA.

6.3.3.3. L'information à l'intérieur et à l'extérieur du réseau

La réalisation de l'intervention comporte une part importante d'information destinée aux employés, aux membres, aux citoyens ainsi qu'aux organismes et divers acteurs de la région, à l'aide de différents moyens (internet, téléphone, médias, etc.). L'information donnée quasi quotidiennement contribue à la sensibilisation et au développement de la conscience critique, et donne ainsi forme à une stratégie d'éducation populaire.

6.3.3.4. La réponse aux demandes émergentes

En tant que réseau d'organismes dans le domaine de l'environnement, le CRE est reconnu dans chaque région comme soutien aux besoins de la population dans ce domaine. L'intervenant s'assure, jour après jour, qu'une réponse soit trouvée aux demandes en cette matière provenant de la communauté ou d'un organisme, conformément aux objectifs du réseau.

Ainsi, l'intervenant peut déroger du plan annuel, afin de répondre à des situations ponctuelles : un nouveau décret du gouvernement, un risque environnemental ayant des causes naturelles, un projet économique pouvant avoir des incidences sur l'environnement, etc. La capacité de réaction de l'intervenant dépend d'abord de son attention à l'actualité. Par la suite, il active les canaux de consultation avec les membres du CA et organise la production du discours prenant le plus souvent une forme écrite. Dans ce cas, l'intervention est moins proactive que celle orientée par le plan annuel et s'avère plutôt réactive aux demandes prioritaires du moment.

6.3.3.5. La mise à jour de la connaissance du milieu et la représentation

Lors de la réalisation quotidienne de l'intervention, le praticien met continuellement à jour sa connaissance des différentes problématiques de la région. Sa présence aux divers comités sectoriels et aux tables de concertation y contribue grandement. Par la même occasion, l'intervenant y représente l'organisme. Ces activités de représentation constituent donc de multiples apports pour l'intervention.

6.3.4. L'évaluation

Le CA s'intéresse autant à la planification des projets à réaliser pendant l'année qu'à leur évaluation. Avec l'intervenant, les membres examinent ainsi le contexte de réalisation des activités, analysent les résultats et définissent un plan d'action pour l'année suivante. Autrement dit, l'évaluation permet le retour à la préparation de l'intervention. Pour

l'intervenant, l'étape de l'évaluation suppose un travail de cueillette des informations, de préparation de documents, d'organisation de rencontres du CA et la présentation du contenu des documents touchant le travail réalisé et les options de planification.

À cette étape, l'intervenant joue un rôle important dans l'élaboration du bilan des activités de l'année. Il est sollicité pour présenter ce rapport au CA, à l'Assemblée générale, à la communauté en général ainsi qu'aux organismes subventionnaires. Il contribue directement à la production des documents qui prennent différentes formes (rapport exhaustif et synthèse, dans des documents officiels et dans un bulletin interne d'information, en format papier et numérique). Le terme de l'année représente un moment fort de l'évaluation générale, mais il existe nombre d'évaluations ponctuelles et spécifiques en cours de réalisation des activités.

6.4. Les modèles d'intervention dans les CRE : une analyse d'ensemble

Ce chapitre a présenté la mise en œuvre des modèles de développement local et d'action sociale (ou sociopolitique) dans l'intervention collective en environnement, ainsi que le processus d'intervention. Il apparaît utile maintenant de systématiser l'analyse de l'intervention afin d'apprécier ses contributions à la gouvernance civique environnementale.

6.4.1. L'intervention de développement local dans les CRE

Notre analyse de l'intervention en développement local dans les CRE suppose que sont connues les caractéristiques du modèle de développement local présentées dans le troisième chapitre de la thèse et tel que le proposent certains auteurs (Lamoureux, 1991 ; Doucet et Favreau, 1991 ; Rothman, 1995 ; Checkoway, 1995 ; Weil, 1996 ; Beck et Eichler, 2000 ; Castelloe *et al.*, 2002). Dans les parties précédentes, nous avons fait état de plusieurs données qui montrent que les intervenants des CRE pratiquent notamment le modèle de développement local. On peut ajouter qu'ils mettent en application différents types de

développement local d'orientation progressiste¹, puisqu'ils interviennent sur le plan de la qualité de l'environnement physique et aussi de l'amélioration des conditions de vie de la population. On comprend alors que les intervenants des CRE puissent se positionner « contre » des projets de développeurs économiques de type libéral, lorsque ceux-ci sont préjudiciables pour le milieu. Il ressort des informations recueillies que les intervenants sont en faveur d'un type de développement soucieux d'améliorer les conditions de vie de la population et de protéger les écosystèmes terrestres et marins de la région. Ce développement se fait d'abord à l'échelle locale avec la participation de la communauté en général et avec l'implication des acteurs des secteurs public, privé et communautaire.

Il existe toutefois des variantes à cette orientation générale commune. Les intervenants des CRE peuvent privilégier un aspect du développement local plus que d'autres (communautaire, social ou économique), selon les besoins du moment, selon le courant idéologique de l'époque et selon le point de vue qui peut prévaloir dans le CA et chez l'intervenant lui-même. Il demeure que la recherche de la concertation et du consensus des acteurs constitue un élément privilégié du développement local dans les CRE et représente un ingrédient essentiel de la gouvernance civique.

Force est de reconnaître que la qualité de la concertation dépend des acteurs les plus impliqués dans le réseau du CRE. Puisque le secteur public et dans une moindre mesure encore le secteur privé sont peu présents et peu actifs dans le réseau, les échanges avec ces acteurs se présentent souvent à l'extérieur du CRE, c'est-à-dire aux tables sectorielles auxquelles l'intervenant participe. De fait, les liens avec le secteur privé sont plus ténus à cause d'intérêts et de points de vue différents avec les autres acteurs des CRE. On peut se demander si les espaces publics où se rencontrent le CRE et le secteur privé ne sont pas à l'avantage du second en terme de capacité décisionnelle.

¹ Pour Comeau (2007b), le développement local en organisation communautaire a une orientation progressiste, puisqu'il met au premier plan des préoccupations sociales ; le développement local de type libéral fait plutôt la promotion de la croissance économique. En outre, le développement local en organisation communautaire peut prendre trois formes : le développement communautaire (l'entraide et l'autoproduction) le développement social (l'équité et les politiques sociales) et le développement économique communautaire (l'emploi et l'activité économique).

À la lumière des résultats de la recherche, nous pouvons identifier trois types de concertation dans les CRE : 1) la concertation sélective ; 2) la concertation multi acteurs et 3) la concertation environnementale (tableau 6.1). Chaque type de concertation implique des rapports réguliers entre acteurs sur une même problématique, à des tables de concertation et en faveur d'objectifs communs tels que l'information, la sensibilisation de la population, les actions ponctuelles sur le territoire, etc.

Tableau 6.1. Les formes de concertation dans les CRE

Forme de concertation / Dimension	Sélective	Multi-acteurs	Environnementale
Les participants	Noyau de membres provenant très majoritairement du secteur communautaire	Nombre significatif de membres provenant d'au moins deux secteurs	Les membres sont majoritairement des organismes environnementaux. L'intervenant rejoint d'autres acteurs (public et privé) à l'extérieur du réseau du CRE
Les stratégies d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation - La mobilisation de ressources - La sensibilisation vers l'<i>empowerment</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation - La coopération consensuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation - La coopération consensuelle - La sensibilisation vers l'<i>empowerment</i>
Les contributions au développement local	La construction d'alliances stratégiques qui contribuent à la création d'entreprises de l'économie sociale	L'entraide entre organismes. Le soutien provient autant du CRE que des organismes, en faveur du premier et des seconds.	La création d'autres organismes environnementaux dans la région
Les rapports de concertation	Concertation plutôt fermée et concentrée entre les membres du noyau	Concertation ouverte à l'intérieur et l'extérieur du réseau	Concertation entre groupes environnementaux, membres ou non du réseau
Les rapports de partenariat publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions publiques - Participation du secteur privé très ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions publiques - Participation du secteur privé très ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions publiques - Participation du secteur privé pour les dossiers de conservation des écosystèmes régionaux

En ce qui concerne la concertation sélective, même si les membres au réseau du CRE appartiennent à différents secteurs, la masse critique est constituée d'organismes communautaires et le noyau de membres est plutôt politisé. Dans cette forme de concertation, l'intervenant soutient le noyau de membres pour mobiliser les ressources

disponibles. Ces organismes constituant le noyau mobilisent leurs propres ressources pour contribuer à l'intervention. Les alliances stratégiques se construisent principalement entre les membres du noyau pour apporter soutien et appui mutuels, pouvant prendre la forme d'initiatives de l'économie sociale.

En ce qui a trait à la concertation multi-acteurs, le réseau regroupe des membres appartenant à divers secteurs. La participation est ici plus métissée que dans la concertation sélective. On trouve au moins deux types de membres, appartenant principalement aux secteurs communautaire et public. L'ouverture à divers secteurs facilite l'implication de l'intervenant dans des tables sectorielles de la région où l'échange concerne d'autres acteurs qui ne font pas partie du réseau du CRE. L'intervenant peut ainsi assumer un certain leadership régional dans différents projets où la défense de l'environnement physique s'avère nécessaire. L'intervenant en arrive à échanger et à négocier au même niveau que les acteurs appartenant aux secteurs public, privé et communautaire.

Pour ce qui est de la concertation environnementale, elle se réduit à des organisations du secteur communautaire actives dans le domaine de l'environnement et ayant parfois des orientations différentes (accent soit sur la pression et le conflit ou sur la concertation). L'intervenant peut également développer des liens avec des organismes environnementaux à l'extérieur du réseau du CRE ; il en est de même pour les acteurs des secteurs public et privé que l'intervenant rejoint à d'autres tables sectorielles. L'intervenant est parfois fortement influencé par les organismes « verts » et il risque de développer une intervention marquée par l'exercice de pressions sur les décideurs, la sensibilisation de la population, y compris les acteurs des secteurs public et privé. De nouveaux groupes environnementaux autonomes peuvent alors émerger pour la défense des droits sociaux et environnementaux dans la région.

Jusqu'à maintenant, nous avons insisté sur les formes possibles de concertation à l'intérieur du réseau des CRE. Il existe également des rapports qui caractérisent la collaboration entre les membres du CRE que l'on peut associer au partenariat. Celui-ci prend forme dans un « rapport complémentaire et équitable entre deux parties, différentes par leur nature, leur

mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, fondé sur le respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance [...] L'objet du partenariat peut-être la création commune d'un projet ou d'une ressource ». (Panet-Raymond et Bourque, 1991 : 64 cités par René et Gervais, 2001 :21). Ce type de rapport s'établit entre certains membres du réseau et entre divers acteurs hors réseau qui établissent des liens contractualisés de soutien financier, par exemple (Klein, 1992). On y retrouve la présence d'organismes publics subventionnaires ou d'entreprises privées qui participent en tant que commanditaires de projets, sans pour autant se considérer membres du réseau du CRE.

En faisant cette distinction, il est possible de distinguer le rapport de partenariat entre les CRE et le secteur public en ce qui concerne la subvention gouvernementale annuelle et d'autres formes d'échange. Le partenariat entre le CRE et le secteur privé intervient pour des projets ponctuels où l'entreprise s'engage à participer économiquement, et qui souvent propose aussi quelques actions favorables aux dossiers du CRE. Enfin, le partenariat entre le CRE et le communautaire lorsque l'action conjointe porte sur des dossiers autres que ceux touchant l'environnement (par exemple, le soutien à la création d'une initiative d'économie sociale).

6.4.2. L'action sociopolitique des CRE

Le modèle d'intervention sociopolitique est pratiqué par l'intervenant lorsque le CRE veut exprimer les frustrations et les désirs de la population, pour les traduire en droits, en normes, en règles, en politiques et en coutumes, dans une stratégie d'opposition et de revendication (Comeau, 2007a). Dans ce modèle, on veut donner du pouvoir au groupe (le conflit) et accroître sa capacité à exercer une pression (l'organisation) (Touraine, 1993, cité par Comeau, 2007a). Le prochain tableau présente les principaux éléments qui caractérisent l'action sociopolitique dans les CRE.

Tableau 6.2. L'action sociopolitique dans les CRE

Les actions de l'intervenant	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux consultations publiques pour faire connaître des positions contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la population. - Politisation des organismes environnementaux. - Représentation de la force politique environnementale de la région qui n'est pas partisane. - Mobilisation pour la défense des droits environnementaux dans les coalitions. - Présence dans les procès de certification du secteur privé. - Diffusion d'information dans les médias et autres espaces publics relativement aux menaces environnementales. - Éducation et la sensibilisation environnementale de la population et des décideurs.
L'action politique des membres	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et implication de type politique dans le réseau du CRE. - Présence dans les espaces publics où il est question des dossiers du CRE. - Interpellation des décideurs et implication dans les dossiers pouvant affecter le milieu de vie. - Suivi des actions et des décisions prises.
L'action sociale de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Gestes pour dénoncer les menaces à son milieu. - Faire sentir son appui au CRE. - Présence aux forums et aux tables de participation citoyenne (BAPE). - Pratiques montrant le souci pour la qualité du territoire.
Les stratégies	<ul style="list-style-type: none"> - Action non violente. - Pression citoyenne. - Coopération conflictuelle. - Défense de droits. - Éducation populaire.
Les résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir face aux décideurs. - Influence sur les décisions. - Changement des normes et lois ou poursuite de la pression. - Négociation pour la résolution du conflit. - Reconnaissance du CRE comme force de changement. - La bataille est perdue...

Quelques mots supplémentaires permettent de comprendre le dénouement de l'action sociopolitique et les attitudes des intervenants lorsque le réseau environnemental perd la bataille. Une première trajectoire concerne une action qui est abandonnée face à la réponse négative des décideurs ; une seconde trajectoire est celle d'une action qui est relancée par d'autres types de pression citoyenne.

Dans la première trajectoire, l'action ne reçoit pas de réponse favorable aux demandes et elle est abandonnée. On décèle un sentiment de frustration et de méfiance à l'égard des décideurs. Ce fut le cas suite à la lutte contre la construction d'une autoroute à quatre voies sur la 175 entre la Capitale Nationale et le Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Nous avons le sentiment d'avoir été patiemment écoutés et très abondamment cités par l'équipe du BAPE, qui s'est ensuite contentée de reprendre à son compte l'argumentaire du promoteur. C'est très clairement un rapport de consultation, mais aucunement le résultat d'une enquête ni d'une analyse sérieuse et objective. Il sera difficile de continuer à faire confiance au processus du BAPE, particulièrement dans ce dossier alors que plusieurs ministres ont déclaré avant l'audience que le projet allait se faire (CRE-Capitale Nationale, 2005).

Dans la seconde trajectoire de l'action, malgré une fin de non-recevoir, le CRE décide de poursuivre son implication. Des membres du réseau, divers acteurs et l'intervenant tentent de maintenir la pression sur les décideurs en utilisant diverses stratégies, comme ce fut le cas dans le dossier du prolongement de l'autoroute 25 à Montréal. L'option de poursuivre l'action semble liée à une frustration additionnelle qui indigné la coalition. Dans ce dossier, la coalition était certaine que la décision était déjà prise avant d'arriver à la fin du « processus démocratique ». Les opinions des acteurs régionaux qui faisaient apparemment consensus n'ont pas été considérées par les décideurs. L'extrait suivant exprime clairement le sentiment de la coalition.

La Coalition contre le prolongement de l'autoroute 25 dénonce la décision du gouvernement du Québec de procéder, contre la volonté de la Ville de Montréal, à la modification du schéma d'aménagement de Montréal pour imposer le projet de prolongement de l'autoroute 25. La Coalition a annoncé du même coup qu'elle boycottera les soirées de consultation prévues pour mardi et mercredi soir prochain, dernière étape avant l'adoption unilatérale du décret gouvernemental qui permettra au gouvernement Charest de passer outre l'opposition de la Ville de Montréal au projet. La Coalition juge de pure formalité et totalement 'bidon' les consultations publiques puisque le gouvernement Charest a déjà lancé les appels d'offres pour débiter les travaux devant mener à la construction du nouveau pont. Pour la Coalition, la décision du gouvernement du Québec de passer outre aux orientations du Plan d'urbanisme de la Ville et à son schéma d'aménagement constitue un geste anti-démocratique sans précédent dans les relations entre les deux paliers de gouvernement, et une rebuffade de taille aux élus du Conseil municipal. Cette décision alimentera le cynisme des milliers de citoyens qui, dans chacun des arrondissements de Montréal, ont participé aux discussions entourant l'adoption de ces documents (CRE-Montréal, 2006b).

Enfin, lorsqu'une bataille est gagnée, les acteurs de la coalition se sentent confortés dans leur démarche et en vue d'actions futures que pourront éventuellement mener d'autres

groupements. Par exemple, dans le dossier de modernisation de la rue Notre-Dame qui a été gagné à Montréal, on n'hésite pas à s'y référer pour d'autres luttes environnementales.

La bataille pour bloquer la transformation de la rue Notre-Dame en autoroute, qui a été gagnée par les environnementalistes, et qui a été perçue comme une bataille gagnée, a servi un peu, peut-être, de précurseur à la bataille pour gagner le Suroît [le projet de centrale thermique à Beauharnois]. Parce que les environnementalistes, au Québec, ne gagnaient pas beaucoup de batailles. Ils s'exprimaient comme la conscience, et après ça ils étaient battus. Là on s'est organisés pour gagner la bataille. Mais ce n'est pas nécessairement des petites batailles à gagner pour du monde qui ont peu de ressources et de moyens et qui partent de loin. Alors ça, je pense que le fait d'avoir pu inscrire dans l'histoire du mouvement environnemental montréalais une première victoire politique significative, ça je pense que c'est important aussi pour la suite des choses.¹

Nous avons vu que l'intervention de développement local et l'intervention sociopolitique dans les CRE sont rendues possibles par la présence de plusieurs acteurs tels que l'intervenant, les membres du réseau et la population. Le prochain chapitre montre la contribution particulière des acteurs à l'intervention. Le dernier chapitre insiste, pour sa part, sur le leadership de l'intervenant du CRE.

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 20.

Chapitre 7

La participation comme expression de la gouvernance civique

Nous avons vu précédemment que différents acteurs sociaux sont invités à s'impliquer dans la défense et la protection des écosystèmes. À cet égard, en tant qu'organismes régionaux de concertation œuvrant dans le domaine environnemental, les CRE, constituent un lieu de participation et rendent ainsi possible la gouvernance civique. Ce chapitre cherche à répondre à plusieurs questions spécifiques mentionnées dans la problématique : qui sont les acteurs participant aux CRE et contribuant à une gouvernance de type civique ? De quelle façon se présente leur participation ? Quelles sont les contributions des participants au réseau des CRE ? Ces questions spécifiques se trouvent en rapport étroit à la question générale de la recherche : *Comment les intervenants, y compris les travailleurs et les travailleuses sociaux, contribuent avec d'autres partenaires à la création, à la définition et à la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable ?*

Ce chapitre fait état de la dynamique participative des acteurs appartenant aux secteurs public, privé et communautaire. Leur participation au CRE peut être plus ou moins active, comme nous le verrons. Elle peut également se dérouler à l'intérieur du réseau des CRE, en tant que membre actif, ou bien à l'extérieur, en tant qu'allié ou adversaire, selon l'enjeu environnemental. Nous découvrirons en outre que des rapports consensuels, partenariaux et conflictuels existent entre les intervenants et les divers participants.

7.1. Le secteur public

Lorsqu'on parle de « participation » du secteur public, on fait référence à la présence d'acteurs provenant des différentes instances des gouvernements, impliquées dans les divers aspects qui touchent l'environnement physique d'une région. Le fait que l'intervention des CRE se situe au niveau régional contribue à ce que des rapports étroits se tissent entre le réseau environnemental et les instances gouvernementales.

Les acteurs du secteur public ne se manifestent pas toujours en tant que membres actifs du réseau environnemental, mais en tant qu'acteurs du gouvernement préoccupé par les questions environnementales de la région. En effet, les représentants publics interviewés ne se reconnaissent pas en tant que « membres » du CRE. Leur action de décideurs et de représentants de l'État qui promulgue des lois, des politiques et des projets qui concernent l'environnement physique, constitue une tâche quotidienne. Il va pratiquement de soi, pour eux, d'interagir avec le principal réseau environnemental de la région qui est constitué par le CRE. Nous traiterons des différentes formes que prend la présence des acteurs du secteur public dans les CRE et leur contribution à la gouvernance civique environnementale.

7.1.1. La participation du secteur public hors du réseau environnemental

Les représentants publics qui travaillent quotidiennement avec le CRE disent ne pas souhaiter se positionner comme membres de ce réseau, pour rester impartiaux et garder leur devoir de réserve, peu importe si l'intervenant du CRE les considère comme membres du réseau. Cela a été constaté dans le CRE-Capitale Nationale et le CRE-Montréal.

J'ai jamais demandé à être membre du Conseil régional de l'environnement. À un moment donné, en tant que [l'interviewée décrit sa tâche publique]¹, ils m'ont mis sur leur liste d'envoi. Je reçois l'information, je trouve ça tout à fait correct, intéressant, mais je ne me permets pas de dire que je suis membre d'un organisme ou d'un autre parce que je me dois d'être neutre, par rapport à tous les organismes sur le territoire.²

Moi c'est vraiment à titre volontaire et personnel que je suis entré membre. J'ai assisté à une assemblée générale, ça m'a intéressé, c'est un enjeu qui m'intéresse, qui me préoccupe [...] C'est sûr que peu importe où je vais à titre de représentant du [nom de l'organisme public]³, l'enjeu environnemental est toujours là.⁴

Un représentant du secteur public s'exprime en tant que fonctionnaire public impliqué dans les efforts des divers organismes régionaux. En étant le principal représentant du domaine

¹ Cette partie de la citation textuelle a été enlevée pour protéger l'identité de cette interviewée.

² Sujet 4. Participant du secteur public au CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 7.

³ Cette partie de la citation textuelle a été enlevée pour protéger l'identité de cet interviewé.

⁴ Sujet 12. Participant du secteur public au CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005, p. 4.

environnemental, le CRE devient l'interlocuteur privilégié ; l'administration publique peut alors connaître la position de tout un réseau d'organismes à travers un seul représentant. Dans un autre cas, le représentant du secteur public agit à titre individuel et affirme pouvoir intercéder favorablement pour le CRE face aux décideurs publics.

Un paramètre à considérer est le type d'organisme public auquel appartient le représentant. Par exemple, la personne qui représente une Commission scolaire risque d'avoir moins d'influence en matière environnementale qu'un représentant du ministre.

Il arrive qu'il n'y ait aucun représentant du secteur public au CRE. Dans un tel cas, l'intervenant et les représentants des gouvernements se rencontreront à diverses tables régionales de concertation ne concernant pas nécessairement l'environnement.

Il n'a pas été facile d'obtenir la participation de représentants du secteur public à cette recherche ; il faut dire que le bassin de recrutement était plutôt restreint. Il semble que les fonctionnaires exercent leur devoir de réserve et leur présence dans n'importe quel organisme communautaire irait à l'encontre de ce principe. C'est sans doute pourquoi leur participation au CRE l'est souvent à titre individuel. Les rapports entre les intervenants des CRE et le secteur public s'établissent la plupart du temps autour de dossiers environnementaux dans lesquels un gouvernement joue un rôle spécifique. Il s'agit de rapports empreints parfois de collaboration, parfois de conflit, même si tous essaient d'établir un partenariat et d'agir favorablement pour l'environnement et la communauté.

7.1.2. La proximité entre le secteur public et le CRE

Le rapport entre les intervenants des CRE et le secteur public varie selon le niveau de pouvoir. Le niveau plus proche mais qui possède cependant le moins de pouvoir pour certaines décisions est le niveau local. Le CRE établit en effet des liens et des rapports avec des représentants du secteur public à ce niveau, principalement. Le niveau provincial est beaucoup plus en relation avec le RNQCRE, alors qu'au niveau fédéral, les rapports avec le CRE sont quasi inexistantes.

7.1.2.1. Le niveau local

L'intérêt d'un acteur du secteur public à participer au CRE semble être fonction de sa proximité avec la situation locale. Plus la proximité est grande, plus est vif l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers locaux. Le cas des municipalités est intéressant à examiner. Leur intérêt pour la protection environnementale est manifeste, mais leur pouvoir décisionnel en environnement rencontre des limites. En effet, sur plusieurs dossiers, elles dépendent de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Or, les décisions des CRÉ ne sont pas toujours convenables du point de vue des environmentalistes, à cause du pouvoir décisionnel des développeurs économiques qui siègent aussi à cette instance régionale. Il devient stratégique pour les intervenants des CRE, en tant que réseaux régionaux en environnement, de siéger à cette instance et d'essayer d'influencer le cours des choses.

Des personnes interviewées distinguent trois types d'attitudes chez les élus peu favorables à l'environnement : 1) le type appartenant à une génération relativement vieille ; 2) le type qui hésite ; et 3) le type peu consultatif.

Pour un intervenant, les élus les plus jeunes possèdent une conscience environnementale plus profonde et essaient d'orienter certaines décisions en ce sens. Les élus plus âgés semblent avoir une faible préoccupation de ce que doit ou devra être le monde dans 30 ou 40 ans ; ils feraient passer le développement économique « *avant quoi que ce soit* ». Développer des possibilités d'entente représente alors un enjeu pour l'intervenant du CRE.

Le type d'élus qui hésitent use des règles pour s'opposer *de facto* aux décisions à saveur environnementale. Cela se produit lors de la référence obligée de certaines décisions d'une municipalité à la CRÉ qui peut alors s'y opposer, surtout lorsque « *les élus hésitent beaucoup* ». Les freins peuvent être appliqués avec des procédures bureaucratiques, comme la validation interne répétée d'informations ou pour des décisions.

Pour sa part, le type peu consultatif n'aime pas tellement la concertation, du moins avec les intervenants du CRE et les acteurs du domaine environnemental. Il semble que ces élus

consultent rarement pour savoir si leurs décisions comportent des incidences environnementales.

7.1.2.2. Le niveau provincial

En ce qui concerne le niveau provincial, même si les rapports entre le CRE et le gouvernement sont peu fréquents, il se présente des occasions obligées lorsque des décisions gouvernementales concernent l'environnement physique régional. Parfois, les priorités environnementales du niveau provincial s'opposent à celles du niveau local, comme cela a été le cas pour le plan de développement durable qui a retardé d'autres dossiers environnementaux qui étaient déjà en marche avant le gouvernement actuel.¹

Quand le gouvernement Charest est arrivé, ça a pris un certain temps avant que le ministre de l'Environnement lance quelques idées nouvelles, et il a surtout lancé des choses autour de la démarche sur le plan de développement durable qui retarde un peu certaines décisions, mais bon, on s'est associés à la démarche, c'est sûr, nos relations sont correctes, mais il y a eu quand même quelques batailles célèbres.²

L'orientation du gouvernement en place donne le ton au type de rapports qui existeront avec les organismes environnementaux. D'après la plupart des personnes rencontrées, avec le gouvernement du Parti québécois, les CRE avaient une plus grande proximité qu'avec le gouvernement du Parti libéral d'aujourd'hui. À ce niveau, les rapports actuels se font le plus fréquemment entre le ministre de l'Environnement et le RNQCRE.

Il existe bien d'autres aspects qui font que le palier provincial assume des responsabilités qui affectent directement le niveau local. Par exemple, dans le cas de Montréal, la ville est responsable du financement des services de transport en commun, mais le gouvernement du Québec assume le financement des équipements de transport en commun et des autoroutes. Ainsi, la décision d'aller de l'avant avec la construction d'autoroutes facilite l'étalement urbain et le déplacement des ménages en banlieue, un choix qui heurte les priorités au

¹ En référence au gouvernement provincial de 2005.

² Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 25

niveau local : on veut plutôt restreindre le développement autoroutier pour faire en sorte que les gens demeurent près de leur lieu de travail.

7.1.2.3. Le niveau fédéral

Les liens entre les appareils gouvernementaux fédéraux et les CRE sont pratiquement inexistantes. Toutefois, il arrive que quelques membres du réseau environnemental aient des rapports avec le gouvernement fédéral sur des questions environnementales, mais pas les intervenants des CRE. Tout indique que le palier fédéral ne souhaite pas être impliqué d'une manière ou d'une autre dans les CRE. On peut également remarquer qu'il n'y a pas non plus d'intérêt manifesté par les CRE à l'égard du gouvernement canadien ou de ses ministères. Il existe donc une distance importante avec le fédéral.

7.1.3. Le financement public

Les CRE sont financés par le gouvernement provincial et il existe différents points de vue sur les incidences du financement public. Pour les groupes environnementaux et les organismes communautaires les plus critiques, cette situation pourrait signifier une incitation additionnelle faite aux CRE pour collaborer avec le secteur public dans certains dossiers. Pour les intervenants, les CRE ont toute la marge de manœuvre pour développer des stratégies pour faire face aux décisions qui mettent en péril les écosystèmes, peu importe qui prend ces décisions. Toujours selon ce point de vue, au fil du temps, les intervenants des CRE ont su développer un véritable partenariat avec le secteur public. Ainsi, ils pourraient intervenir politiquement auprès des décideurs sans « *avoir à déchirer sa chemise* »¹, dans la perspective de la concertation conflictuelle, où chacun des acteurs défend son identité et essaie en même temps de résoudre le problème par concertation et partenariat (Vaillancourt, 1994). Les intervenants des CRE pourraient alors déposer des mémoires, prendre la parole, échanger avec des représentants du secteur public et prendre leur place pour faire avancer les dossiers environnementaux.

¹ Sujet 12. Participant du secteur public au CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005, p. 9.

Certains propos permettent de comprendre la perspective de l'État qui finance presque entièrement les CRE. On comprend qu'il est de son intérêt à créer ce type d'organisme dans la mesure où un CRE concentre les acteurs du domaine environnemental dans un même réseau. En effet, pour le gouvernement, il semble préférable de transiger avec un seul organisme qui connaît les enjeux de la région, qu'avec plusieurs organisations. Par ailleurs, il s'agit d'un organisme qui réussit assez bien à établir des consensus sur des dossiers environnementaux dans les régions et à responsabiliser les acteurs sur le plan local. Il se produirait ainsi une délégation de certaines responsabilités à l'égard de dossiers environnementaux vers les régions où les acteurs font entre eux les arbitrages nécessaires. De plus, le financement octroyé n'est pas si élevé. En fait, les subsides publics sont insuffisants et ne couvrent qu'une partie des besoins et des coûts véritables. Il revient aux intervenants des CRE de chercher d'autres sources de financement qu'ils trouvent chez des partenaires publics ou privés, pour des projets spécifiques et pour leur fonctionnement général.

7.1.4. Les initiatives gouvernementales

Dans le milieu des CRE, on reconnaît que l'État prend des initiatives valables en faveur des écosystèmes. Par l'adoption de politiques visant la protection et la défense de l'environnement physique, le gouvernement démontre en effet son intérêt pour l'environnement. À titre d'exemple, le gouvernement provincial vient de déposer une politique pour la protection des écosystèmes terrestres et marins.

Dans le fond le Québec s'est réveillé très tard par rapport aux pays occidentaux, mais il tente de se rattraper et prend les bouchées doubles. Il y a eu la décision du gouvernement d'avoir une politique de l'eau, de créer une politique par bassins versants, donc une volonté de prise en main. En même temps, il en reste encore dans le paysage.¹

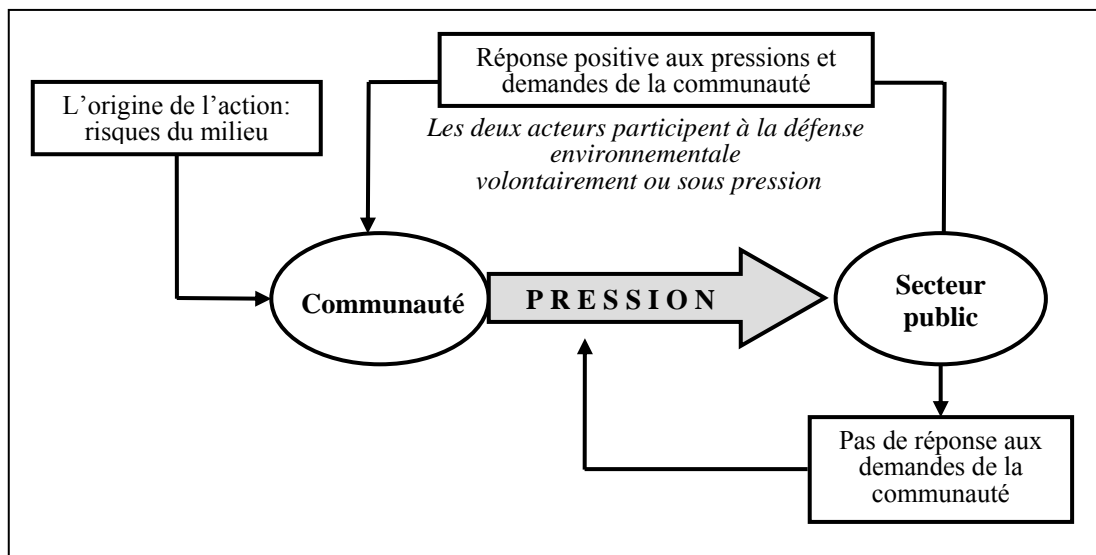
L'action du gouvernement en faveur de politiques pourrait en effet être perçue comme un geste volontaire. Cependant, si on analyse l'action de différents acteurs autour de certains enjeux, notamment pour la politique de l'eau (St-Pierre, 2005), son adoption a été

¹ Sujet 1. Intervenante du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 2.

certainement influencée par des pressions citoyennes, comme ce fut le cas sur d'autres questions et dans d'autres pays occidentaux, en matière environnementale. La réponse favorable des autorités intervient, si l'on veut, de manière volontaire, avant qu'un problème ne dégénère en un conflit social et environnemental majeur.

Même s'il se manifeste à l'occasion une pression citoyenne sur le secteur public, on peut considérer que les deux acteurs participent de façon contributive à la défense de l'environnement physique et à la gouvernance civique. Le schéma 7.1 montre que l'implication publique peut être suscitée par une action collective ; celle-ci apparaît lorsque les citoyens réalisent que des situations mettent en péril la santé environnementale et communautaire. Le secteur public peut également prendre des initiatives en matière d'environnement, au nom de la santé publique, par exemple. On constate ainsi la diversité des rapports entre le secteur public et la communauté.

Schéma 7.1 L'implication gouvernementale suite à une pression citoyenne



Face à une demande de la population à l'égard d'un problème environnemental existant ou d'une situation de risque, l'État peut agir ou faire la sourde oreille. Lorsque l'État répond favorablement à une demande citoyenne, on peut considérer qu'il le fait volontairement, mais parfois, sa réponse est le résultat de la pression citoyenne. Nous constatons ce

processus dans le paragraphe suivant qui explique l'action de l'État face à la problématique de la forêt boréale.

Il y a une pression très importante sur les forêts boréales. Bon là le gouvernement vient de décider d'agir, c'était urgent, mais ça demeure relatif si on compare ça à certains autres pays où la déforestation est quand même plus marquée. Mais c'était quand même urgent de régler ça. Il y a eu un début de prise en main.¹

Dans ce type de rapport, on retrouve des éléments de gouvernance et d'organisation du pouvoir favorables à une participation de la communauté (Stoker, 1998). Puisqu'il s'agit d'une réponse à une demande de la population, on peut y voir une gouvernance civique puisque la population prend en charge son territoire et fait les demandes nécessaires au gouvernement. Il s'agit également d'une manifestation de la gouvernance locale, car différentes formes de régulation favorisent la coordination des activités de la région (Joyal, 2002).

7.1.5. Les entraves à la gouvernance civique environnementale

Dans cette partie, nous verrons que le secteur public exerce une grande influence sur la gouvernance civique en matière environnementale. Le secteur public est ici considéré de façon extensive et comprend, outre les établissements des ministères, les divers gouvernements, qu'ils soient municipal, régional, provincial et fédéral. Peu importe le palier gouvernemental en question, les décisions prises sont parfois peu favorables à la gouvernance civique en matière environnementale. C'est particulièrement le cas lorsque les décisions sont prises dans un contexte où les acteurs sociaux manifestent peu leur responsabilité environnementale, qu'ils sont peu mobilisés et peu consultés. L'action gouvernementale devient encore plus difficile à saisir dans la mesure où le partage des pouvoirs entre les divers échelons de gouvernement forme un maillage fort complexe (Limoges *et al.*, 1993).

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 2.

7.1.5.1. Les divergences entre les paliers gouvernementaux

Nous avons vu qu'au niveau local, même si une municipalité montre son intérêt à participer à une gouvernance civique environnementale, sa capacité d'action est réduite du fait qu'elle doit, dans bien des cas, avoir l'aval de la Conférence régionale des élus (CRÉ) qui fait souvent la promotion d'autres intérêts politiques et économiques. Cette hiérarchie retarde des décisions et l'action qui perd alors de sa capacité préventive. Les prochains extraits appuient l'idée que les intérêts des développeurs économiques passent avant les dossiers environnementaux du CRE.

On est pas mal tous d'accord que, c'est ça, il y a comme un manque de volonté politique, des fois, que c'est ça, on perd des énergies à essayer de les convaincre [les élus] de faire quelque chose, parce qu'il y a d'autres intérêts qui tirent de leur côté. ¹

[...] le secteur public n'est pas homogène et qu'il y a beaucoup d'acteurs qui ont des intérêts parfois convergents mais souvent divergents dans le sens où par exemple la Ville de Montréal n'a pas nécessairement intérêt à avoir des autoroutes sur son territoire qui facilitent le transport des gens qui vivent ici pour aller vivre en banlieue. Donc, la Ville a plutôt tendance à vouloir restreindre le développement autoroutier pour faire en sorte que les gens veuillent rester plus près de leur milieu de travail qui est encore en grande partie le centre-ville de Montréal. Donc, j'ai un peu de difficulté avec la question dans le sens où le secteur public, pour moi, c'est pas UNE chose. Il y a plein d'acteurs là-dedans qui ont beaucoup de relations, comme je le disais, des fois convergentes, des fois divergentes, qui ont beaucoup d'intérêts vraiment très différents, beaucoup de façons de faire différentes. ²

[...] qu'il faut changer les façons de faire, qu'il faut changer de paradigme dans les modèles de développement urbain, surtout dans les transports, qu'il faut poser des gestes concrets, arrêter de dire qu'on a pas d'argent pour faire X, Y, et mettre l'argent qu'on a au bon endroit et arrêter de développer des autoroutes à un et puis à l'autre, pour faire plaisir aux promoteurs immobiliers à développer des quartiers partout. ³

¹ Sujet 6. Participant du secteur communautaire au CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 21.

² Sujet 7. Participant du secteur communautaire au CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 22.

³ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 21.

7.1.5.2. La diversité des priorités locales

Même si l'environnement représentait un enjeu important pour les élus, il ne serait pas le seul. Ils font un arbitrage entre différents dossiers et projets pour la région et parfois, les questions environnementales ne se retrouvent pas en tête de liste, d'après des personnes interviewées.

[...] je pense que ces élus-là, ils ont la préoccupation de l'environnement, mais ils ont la préoccupation du développement économique, la préoccupation du développement culturel, etc. Et eux doivent conjuguer l'effort de tout le monde. Alors, c'est sûr que l'environnement prend une place moins centrale et moins prépondérante, c'est une préoccupation de nos élus, mais je ne peux pas présumer que c'est la seule préoccupation qu'ils ont.¹

On attribue cet arbitrage à une vision à courte vue et à un manque de courage pour prendre les décisions qui s'imposent en faveur des écosystèmes et de la population.

[...] lorsque je me rends compte que les gens qui sont les décideurs, les gens des pouvoirs publics, que ce soit la Ville, le directeur d'un service, le ministre ou un autre sont en situation de, ont toute l'information devant eux, sont en situation de prendre une décision qui est favorable à l'environnement, ils pourraient avoir l'appui du public, et dans le fond, ne la prennent pas. Et c'est arrivé dans quelques dossiers, à un moment donné, dans le fond, toute l'information est sur la table, la décision s'impose d'elle-même, on le voit bien, et finalement les gens tergiversent, manquent, je dirais même pas de courage, des fois ça n'en prend même pas, manquent tout simplement de vision.²

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les processus décisionnels au niveau politique sont complexes. Lorsque les décideurs n'arrivent pas à prendre une décision favorable à l'environnement, soit à cause de désaccords, de divergences d'opinions ou de priorités différentes, les acteurs appartenant du secteur public ne favorisent pas l'avancement des dossiers environnementaux.

¹ Sujet 4. Participant du secteur public au CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 6.

² Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 23

7.1.5.3. La complexité engendrée par les multiples paliers gouvernementaux

Le rôle de l'État comme appareil régulateur et promoteur de la protection de l'environnement signifie que chaque pays exerce cette responsabilité sur son territoire, à travers divers modes de régulation, les uns faisant l'objet d'accords internationaux et d'autres étant plus spécifiques au pays ou à la région. Or, des acteurs des CRE croient que les mécanismes de « contrôle » au niveau local, régional, national et international sont parfois inexistantes. Les règles ne seraient pas toujours respectées par les acteurs publics et privés, sauf exception. Dans la région de la Capitale Nationale, les élus sont réputés sensibles aux questions qui affectent les écosystèmes.

[...] je le vois à Québec [région de la Capitale Nationale] que la préoccupation est plus forte parce qu'il y a plusieurs des combats qui sont menés par des élus municipaux, alors que dans d'autres régions, je qualifierais les élus municipaux d'encore un peu archaïques dans leur vision du développement et que c'est les seuls écologistes qui doivent mener les combats. C'est pas le cas dans la région, on est appuyé.¹

Or, il existe une autre perception au sujet de la prise de responsabilité environnementale et la capacité du système de paliers gouvernementaux dans l'ensemble du Québec de convenir d'un mode de régulation durable en environnement et d'appliquer les règles à cet égard.

Il y a tous les débats autour des programmes d'infrastructures, mais on est un pays dont la gouvernance est compliquée, le partage des pouvoirs est compliqué, et donc les décisions se prennent mal. Il y a des problèmes de fiscalités qui... Dans un domaine comme l'environnement, c'est pas juste question de, bon, il faut pas juste avoir les bons motifs et les bonnes intentions, je veux dire, il y a, comment dire, des traités internationaux, il y a de la réglementation, de la législation, il y a des investissements importants, pour les entreprises, pour les pouvoirs publics. Et ça faut que ça passe par un modèle de gestion qui le permet et le favorise, au-delà de l'opinion publique. Alors actuellement, de façon générale au Québec, c'est peut-être vrai dans les autres provinces, je connais moins le cas, mais au Québec, la façon dont les règles du jeu sont établies entre les responsabilités municipales, les responsabilités du gouvernement du Québec,

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 2.

celles d'Ottawa, font que les décisions se prennent peu ou se prennent mal [...] Mais en même temps les élus hésitent beaucoup.¹

Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, après deux ans d'efforts de mobilisation de l'opinion par des groupes environnementaux, la réponse des décideurs se ferait toujours attendre.

Ça fait deux ans qu'on travaille à essayer d'identifier les territoires à protéger. Ça fait deux ans que ça a bloqué, ça bloquait au niveau du ministère des Ressources naturelles, au niveau de Forêt Québec, qui est un organisme gouvernemental à vocation économique qui s'occupe des liens avec l'industrie forestière et naturellement au niveau de l'industrie. Ça bloquait au niveau des élus. Tout le monde était... Pas plus tard que la semaine passée, après deux ans de travail, on vient d'annoncer 3000 kilomètres carrés de territoires protégés au Saguenay Lac Saint-Jean. Ce qui nous fait passer de 1,2 à 3,5 % pour la région. Bien, ça avance. Mais encore on est en bas de la norme internationale. Souvent, on a une perception, les gens, quand tu parles à des Européens, ils ont une perception du Québec comme : « Ah, tu sais, c'est un territoire protégé, y a plein de parcs ». C'est faux. Au Québec, présentement, c'est 5,3 % du territoire québécois qui est protégé, qui a une forme de protêt. Tout le reste est ouvert à l'activité industrielle. Beaucoup d'activités minières, beaucoup d'activités forestières.²

7.1.5.4. Les décalages entre le palier fédéral et le palier local

Comme on l'a déjà souligné, la dynamique des pouvoirs publics est complexe. Selon la perception de quelques interviewés, on peut relever que le gouvernement fédéral exerce une influence considérable sur la gouvernance en environnement. Les paliers provincial et municipal n'ont pas le pouvoir de changer les décisions prises par Ottawa.

[...] on fait partie aussi d'un système politique canadien où il y a des forces économiques, je pense à l'Alberta et à l'Ontario avec l'industrie thermique, puis à l'Alberta avec les sables bitumineux et la production de pétrole qui est complètement aberrante. Je veux dire on se retrouve avec des problèmes, je dirais, majeurs, du fait qu'on a favorisé l'économie avant l'environnement. Alors, le Québec faisant partie du Canada, bien il n'a pas sa place au niveau sociopolitique ou au niveau international, n'a pas sa place pour dire bon : « Moi, je vais prendre les moyens pour appliquer quelque chose vraiment... » Bon, alors, d'où la question toujours au niveau politique, le Québec devrait-il devenir

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars, 2005, p. 4.

² Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 11.

indépendant, prendre sa place au niveau international pour être, promouvoir vraiment un développement durable intégré ? ¹

Pourtant, c'est principalement au niveau régional que les CRE œuvrent pour la gouvernance civique environnementale. On y voit une dynamique en porte-à-faux dans la mesure où il existe un clivage entre les décideurs de haut niveau et les acteurs impliqués localement.

Nous, ici, on a la chance de vivre dans un pays où je pense qu'on a une réglementation environnementale qui est assez avancée [...]. Le Canada, Québec, je pense qu'on fait des grands efforts, on vient de se doter d'une loi sur le développement durable. On va voir ce que ça va donner. Mais même ici à notre échelle, bon, l'échelle régionale, je dirais que beaucoup de politiciens, d'élus, se... emploient souvent le mot « développement durable », mais sont très peu enclins à en faire réellement du développement durable, parce que le développement durable il faut que tu tiennes compte de préoccupations qui sont sociales, environnementales, économiques. ²

7.1.5.5. Les demandes contradictoires de la population

Les décisions prises par l'État et peu favorables à l'environnement peuvent également trouver leur origine dans les demandes de la population. On peut identifier deux types de demandes plutôt contraignants pour les écosystèmes : l'emploi (la production) et le mode de vie (la consommation). Dans le premier type, on retrouve l'aspiration à occuper un travail salarié dans un contexte de chômage et de pauvreté. Des personnes interviewées croient nécessaire de répondre à cette aspiration, mais avec une réglementation plus stricte et des emplois offerts dans des modes de production moins contraignants pour les écosystèmes.

Par opposition peut-être à d'autres régions où le sous-emploi demeure peut-être beaucoup plus important puis on est prêt à tout scraper pour le bénéfice de quelques emplois à court terme et contre toute logique économique à long terme, par ailleurs, là. Si on pense à l'exploitation des forêts, que ce soit au Saguenay, en Gaspésie ou sur la Côte-Nord, actuellement il y a une vision très à court terme. ³

¹ Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 3.

² Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 2.

³ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril, 2005, p. 2.

En ce qui concerne le mode de vie, on pense ici à la surconsommation qui accompagne souvent le cadre de vie en banlieue, principalement à Québec et Montréal. Tout indique que le gouvernement soutient dans les faits les promoteurs qui implicitement privilégient ce style de vie, peu importe les risques environnementaux. La construction d'autoroutes et de ponts devient alors nécessaire pour favoriser le déplacement de personnes ayant les moyens d'avoir des voitures, vers le centre-ville où se trouve leur lieu de travail. Dans ce cadre, le gouvernement provincial développe un autre type de partenariat, public – privé, qui exclut d'emblée les organismes environnementaux locaux. Ceux-ci ont le sentiment que les batailles contre les autoroutes et les ponts sont perdues d'avance à cause de la force des promoteurs économiques. « [...] la bataille qu'on fait sur la 25, moi je pense qu'on va la perdre. On va la perdre pourquoi? Parce qu'on réussira pas à développer le rapport de force suffisamment fort pour amener le gouvernement à reculer »¹. La décision a été effectivement prise en faveur de l'autoroute, apparemment après un exercice marqué par un déficit de démocratie (CRE-Montréal, 2006b).

7.2. La participation du secteur privé

En plus de la théorie de la régulation, l'analyse de la participation du secteur privé s'inspire de la théorie des parties prenantes. Cette théorie s'intéresse à l'étude de la nature des relations qui relient une organisation et différents acteurs, soit les organismes communautaires, le secteur public et le secteur privé, en ce qui nous concerne. Il existe des entreprises « responsables » qui motivent leur implication en environnement de différentes manières.

[...] les thèses de la responsabilité sociale semblent appartenir davantage à l'ordre du discours qu'à un véritable programme de réforme [...] on sait que l'un des principaux objectifs des tenants de la responsabilité sociale corporative est de lui éviter le plus possible la réglementation en mettant de l'avant l'idée d'une autoréglementation (Gendron, 2000 : résumé).

¹ Sujet 1. Intervenante du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 17.

Lorsque la performance économique domine complètement la logique d'entreprise, l'environnement ne constitue pas une priorité. C'est ainsi que nos interlocuteurs expliquent l'absence du secteur privé au sein des CRE. Par ailleurs, on relève des actions de l'entreprise privée cohérentes avec le discours de la responsabilité sociale. L'implication dans les CRE n'empêche pas les entreprises d'être parfois à l'origine de dommages environnementaux liés de leurs activités industrielles. L'implication environnementale des entreprises représente alors une des actions compensatoires de même qu'une action favorable à l'image corporative.

La prochaine partie met davantage l'accent sur la participation du secteur privé au réseau environnemental que sur ses gestes qui mettent en péril les écosystèmes terrestres et marins. De cette manière, il sera possible de traiter des rapports entre le secteur privé et les acteurs publics et communautaires environnementaux sur le plan environnemental.

7.2.1. L'implication du secteur privé en environnement à l'extérieur des CRE

La faible présence du secteur privé dans les CRE est prévisible, dans la mesure où ceux-ci prennent parfois des positions publiques contre certaines entreprises. Dans ce contexte, les intervenants des CRE n'ont pas la prétention de réunir une grande diversité de membres appartenant au secteur privé. Les rapports entre les CRE et le secteur privé se manifestent surtout à l'externe de leur réseau. *« Il y a l'interaction avec le privé, mais je dirais que c'est marginal, comme ça l'était aussi dans les années 1999-2000 ou avant, mais même qu'on a augmenté un petit peu notre interaction avec le privé, mais ça demeure très très faible »*¹. L'implication du secteur privé dans les CRE se fait essentiellement par l'entremise des syndicats. Cette présence des syndicats dans les CRE rend les possibilités d'implication du secteur privé encore plus incertaine. Les syndicats sont souvent opposés à un rapport de partenariat avec le secteur privé et les intérêts de ces deux acteurs sont plutôt divergents. À cette difficulté s'ajouteraient les préjugés à l'égard des groupes environnementaux que l'on attribue au secteur privé.

¹ Sujet 2. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 12.

Le secteur privé a des préjugés face aux groupes du milieu et les groupes environnementaux, ils les voient comme la gang des verts qui vont toujours faire de la pression. Ils n'ont pas encore développé l'attitude pour dire, bon : « Peut être qu'ils peuvent être utiles pour que le privé puisse faire des choses. » Peut-être qu'ils pourraient les voir autrement mais c'est pas le cas. Et je ne sais pas la relation entre le Conseil régional ou les groupes environnementaux et le privé, mais elle semble être une relation qui est encore un peu de pression. Mais ce n'est pas tout le monde dans le privé, parce que nous dans notre plan on a interpellé beaucoup les gens du privé et il y en a quelques-uns qui ont répondu et qui sont ouverts et intéressés à ce qui se fait avec le Conseil. Mais je trouve personnellement que les relations et les rapports entre le secteur privé et le secteur des environnementaux est plus difficile qu'entre le secteur public et le CRE, entre guillemets.¹

On comprend alors que la relation entre les organismes environnementaux et l'entreprise privée, de façon générale, se présente le plus souvent sous l'enseigne de la tension. Toutefois, plusieurs entreprises appuient la cause environnementale en collaborant principalement à différentes tables sectorielles organisées par le secteur public. Un de ces lieux est initié, par exemple, par la Conférence régionale des élus (CRÉ), autrefois appelée le Conseil régional de développement (CRD). Les intervenants des CRE des trois régions participent également à ces rencontres et de cette façon, il peut s'établir une concertation entre les CRE et le secteur privé. Dans ces instances, les rapports se déroulent de manière tantôt consensuelle tantôt conflictuelle, selon les circonstances du moment et les intérêts en cause pour chacun des partenaires impliqués.

D'après les témoignages recueillis, les rapports sont davantage harmonieux entre les CRE et certaines entreprises ayant des politiques environnementales ou fabriquant des produits écologiques. On croit que l'intérêt de ces entreprises est de se rapprocher du CRE pour faire la promotion de ses produits et services, ou pour demander l'opinion du CRE sur un sujet spécifique en tant que représentant du réseau environnemental régional. Évidemment, la situation est toute autre lorsqu'une entreprise valorise un site risquant d'entraîner la disparition d'un marais, par exemple, d'un bois ou encore, s'il a un impact négatif sur l'environnement. Dans un tel cas, l'intervenant risque de demander au CRE de contacter le BAPE ou d'autres instances publiques en évoquant les risques possibles pour le milieu.

¹ Sujet 4. Participant du secteur public au CRE-Montréal. Le 21 mars, 2005, p. 15.

7.2.2. Le CRE-Capitale Nationale et le secteur privé

Même si la présence active du secteur privé au sein du CRE-Capitale Nationale n'est pas fréquente et soutenue, quelques entreprises lui ont apporté leur collaboration. Les représentants de ces entreprises auraient compris que le CRE n'est pas un groupement extrémiste en environnement, mais un groupe de concertation, soutiennent des personnes interviewées. On utilise « quelques entreprises » dans le discours, parce que l'antagonisme entre le CRE et le secteur privé est palpable, notamment entre le réseau environnemental et des associations de gens d'affaires qui font la promotion de projets néfastes pour les écosystèmes de la région.

Les personnes rencontrées affirment observer une amélioration des rapports entre le secteur industriel et le réseau environnemental. Ce n'est pas tant la pollution qui diminue, qu'un dialogue qui s'instaure et la concertation qui se pratique plus qu'auparavant.

7.2.2.1. Les actions contributives à la gouvernance civique en environnement

C'est au début des années 1990 que les grandes entreprises de la région de la Capitale Nationale ont commencé à poser des gestes sur le plan environnemental, en ne perdant pas de vue leur productivité. Plusieurs d'entre elles se sont ainsi engagées à recycler leurs déchets de papier, par exemple, à trouver des moyens pour diminuer la quantité de ressources utilisées dont l'énergie. On attribue en bonne partie ces gestes au souci d'être reconnu « bon citoyen » au niveau régional et de faire du marketing.

Actuellement, quelques industries de la région réalisent des efforts variés pour protéger l'environnement et elles s'impliquent dans le réseau du CRE, même si ce n'est que de façon partielle. Par exemple l'industrie papetière Stadacona s'est dotée de bassins de rétention et fait le recyclage de la pulpe. D'après un des personnes rencontrées¹, ces actions n'existaient pas il y a 15 ou 20 ans, car tout était rejeté au fleuve, sans ménagement. En outre, du côté

¹ Sujet 9. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 avril, 2005, p. 11.

des alumineries, Alcoa développe de plus en plus de procédures favorables à l'environnement.

Stadacona je la connais moins, mais je pense qu'il y a une approche là, elle a investi énormément dans l'assainissement de l'air et de l'eau. Alcoa, c'est l'une des usines la plus propre du monde, c'est une des alumineries la plus propre, la manière dont ils gèrent l'aluminerie. Ils sont très, très, très, très avant-gardistes. Au niveau de la gestion d'aménagement de l'environnement, ils vont de loin, de loin au-delà de répondre aux normes, ils ont des projets pilotes. Entre autres avec le ministère de l'Environnement sur le suivi de la qualité de l'eau.¹

Stadacona c'est de moins en moins le cas [de pollution], l'incinérateur est beaucoup plus problématique à Québec que Stadacona. Pour Alcoa, je sais qu'ils essaient beaucoup d'améliorer leur procédé, donc il n'a pas des entreprises euh... La raison est qu'au Québec, il n'y a pas trop d'entreprises polluantes, il n'y a pas de grands pollueurs en général. Le pire, c'est probablement l'incinérateur. Stadacona à une certaine époque oui, ils ont amélioré beaucoup le procédé.²

On reconnaît, à travers ces extraits, qu'au-delà du souci de leur image corporative, des entreprises mettent en place des mesures résolument orientées vers la protection de l'environnement. Quoi qu'il en soit, il existe encore une certaine méfiance chez des représentants du réseau communautaire à l'égard du secteur privé, qui ne croient pas à des actions « purement » environnementales de leur part. Pour d'autres environnementalistes, l'action du privé sur deux tableaux est préférable à son indifférence ou, pire encore, à la pollution dont il pourrait être tenu responsable.

Mais moi, je ne me fais pas d'illusion, l'entreprise privée est là pour faire de l'argent et si elle s'implique, c'est parce que c'est bon pour son image, c'est bon pour faire de l'argent. Parce que l'image aussi c'est de l'argent, donc ils le font pour ça, ça ne me dérange pas qu'ils fassent de l'argent si on les amène à le faire dans le respect de l'environnement. Donc pour moi, c'est autant de la sensibilisation..., eux nous sensibilisent à leur problématique mais nous on les sensibilise à l'environnement et on les convainc encore plus. On aime mieux les avoir avec nous, peut-être pas dans tous les dossiers, mais dans un organisme comme le CRE qui exige un peu de concertation, je crois qu'ils ont leur place. Certains organismes environnementaux n'y croient pas, ils disent que c'est un peu coucher avec eux autres, ils disent qu'on devrait pas faire ce genre

¹ Sujet 13. Participant du secteur privé au CRE-Capitale Nationale. Le 17 mai 2005, p. 6.

² Sujet 14. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 15.

d'alliance là avec l'entreprise privée, on ne devrait pas avoir dans le conseil d'administration ces personnes-là, mais c'est vrai pour certains organismes, c'est pas vrai par contre pour le CRE.¹

On voit qu'en tant qu'organisme de concertation, le CRE et, par le fait même, ses intervenants cherchent à rassembler tous les acteurs intéressés à la défense de l'environnement, y compris ceux appartenant au secteur privé. Le fait que des acteurs appartiennent au réseau signifie qu'une partie du travail est déjà accompli sur le plan de la sensibilisation. Des rapports proches font qu'il est plus facile d'agir conjointement en faveur de la protection de l'environnement, même si un acteur tel que le secteur privé peut vouloir infléchir les décisions du réseau pour les faire correspondre à ses intérêts. En contre-poids, l'appel à des compromis ne reçoit pas nécessairement un écho toujours favorable chez une majorité de « verts », croit-on.

Les stratégies de l'intervenant pour favoriser la participation du secteur privé font appel principalement à la négociation, à la motivation et à la sensibilisation. Ainsi, profitant de sa reconnaissance publique, le réseau environnemental essaie de motiver le secteur privé pour s'impliquer dans la protection de l'environnement. Un prix honorifique a été octroyé depuis les débuts de l'organisme aux entreprises manufacturières, de services commerciaux, de services publics ou appartenant à d'autres secteurs, qui se sont dotés d'un code d'éthique environnementale et qui l'appliquent. Diverses entreprises de la région sont ainsi prêtes à agir, tout en gardant leur niveau de productivité, à faire les démarches nécessaires pour développer un code d'éthique environnemental et gagner la reconnaissance publique.

[...] les grosses entreprises comme Daishowa, comme Loralco, Alpop, - je ne sais si je le change le nom, mais bon - dans la partie de Portneuf, étaient... il y en a qui avaient, qui étaient prêts à faire leur part, qui étaient prêts à s'impliquer, à faire dans leurs limites, ils ne voulaient pas diminuer leur productivité là mais, faire toutes les démarches. Ça pourrait par exemple bon, une entreprise qui décide de recycler ses déchets de papier, de trouver des moyens pour baisser la quantité de ressources, d'énergie, etc., etc. Donc, pis de toute façon, les grosses entreprises n'avaient pas tellement le choix, pour être reconnues au niveau régional, dans le sens, d'être appréciées par les gens, et aussi ça leur donnait un plus au niveau marketing. Il y avait ce côté-là, on jouait un peu sur cet aspect-là.

¹ Sujet 14. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 14.

Leur pousser dans le dos en leur disant : « Regardez, non seulement vous allez avoir meilleure conscience, mais aussi en même temps vous protégez mieux l'environnement, et en même temps vous allez avoir plus de clients. » Quelque part... Ça c'est un petit guide qui disait quoi faire aux entreprises si vous voulez vous doter d'une politique ou d'un code d'éthique environnemental, les étapes. Ça a été comme distribué aux entreprises de la région.¹

C'est ainsi que le Phénix de l'environnement est le prix octroyé par le CRE-Capitale Nationale aux organismes, entreprises, institutions ou individus ayant réalisé divers projets pour contribuer à la cause environnementale (Lacerte, 2005). Voilà une façon par laquelle le CRE essaie de motiver les différents acteurs de la communauté pour reconnaître publiquement son action.

À l'intérieur du réseau, la participation du secteur privé tient notamment à des contributions financières « *de très petits montants* »² pour la publication du bulletin, ainsi qu'à une présence épisodique aux assemblées générales. Même si elles sont peu nombreuses, les entreprises qui participent régulièrement aux activités du CRE et qui manifestent un engagement envers la protection de la nature, font preuve de rapports de collaboration assidus. Celle-ci prend forme dans le soutien à des projets à titre de commanditaire. En revanche, l'entreprise bénéficie d'une image corporative grâce à sa visibilité dans le bulletin du réseau environnemental de la région. On trouve, par exemple, dans les bulletins³ publiés périodiquement par le CRE-Capitale Nationale, les affiches d'entreprises privées engagées dans le réseau de l'organisme.

7.2.2.2. Les entraves à la gouvernance civique en environnement

Les entreprises les plus réfractaires à la protection de l'environnement en milieu urbain, dans la région de la Capitale Nationale, seraient celles de la construction. Essentiellement, le développement des banlieues, qui est accompagné de nouvelles autoroutes et d'habitations neuves, rencontre les intérêts de cette industrie.

¹ Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 11.

² Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 25.

³ CRE-Capitale Nationale. *Le bulletin d'information*, avril-mai 2002 vol. 6 n° 3, p. 7 et 8 ; mars-avril 2003, vol. 7 n° 2, p. 3 et 6 ; mai 2004, vol. 8, n°. 1, p. 12 et 13 ; juillet 2004, vol. 8 n°. 2, p. 5 et 11 ; mars 2005, vol. 9 n° 1, p. 10 et 11 ; septembre 2006, vol. 10, no. 4, p. 4, etc.

Cette perspective du développement entraîne des difficultés pour la gouvernance civique en environnement. Lorsque des projets de développement domiciliaire sont soutenus par les autorités, on peut retarder ou même éviter une consultation publique. Ceci laisse l'impression que les portes des bureaux des décideurs sont largement ouvertes pour le secteur privé.

J'ai l'impression que c'est des intérêts très forts derrière un projet comme celui-là, que les pressions sont fortes sur justement le secteur public, développement résidentiel, la construction de maisons c'est payant, le développement commercial autour du secteur des Galeries de la Capitale. Tu as toujours l'impression dans ce genre de dossier-là que le débat est public que nous on fait parce que c'est ce que notre pouvoir nous permet de faire qu'on gagne à peu près tout le temps, mais que le débat est derrière des portes closes. Si on remarque là, le secteur privé fait rarement des mémoires lui, il fait rarement des mémoires parce que lui a accès directement de par le pouvoir qu'il représente, a accès directement aux acteurs. Tandis que dans le secteur associatif, on a moins de pouvoir. Le seul pouvoir qu'on a c'est celui de l'opinion publique et, je dirais, de la raison parce qu'on appuie toujours nos choses. Lorsqu'on dit par exemple que la 175 ce n'est pas justifié, c'est parce que moi je suis allé à l'université et j'ai appris des choses techniques sur comment on fait une autoroute et les chiffres ne justifient pas la construction d'une autoroute à quatre voies. Donc c'est pour ça que je dis un peu on a la raison. Derrière les portes closes, qu'est-ce qu'il y a? Il y a des constructeurs qui ont des firmes d'ingénieurs qui veulent construire l'autoroute. Il y a des gens au Saguenay qui pensent que ça va développer leur région et qui font toute leur lobbying derrière les portes closes. Nous on fait le débat public parce que c'est le seul qu'on a.¹

En voulant débattre de ces projets dans l'espace public, le CRE et son réseau sont perçus comme des empêcheurs du développement par les associations de gens d'affaires. La tâche de concertation entre acteurs aux intérêts opposés rencontre un sérieux défi puisqu'« *il y a une incompréhension viscérale entre les gens de développement économique en général et du développement social là. Même si on essaie d'atténuer les tensions, ça continue d'exister quand même* »². Les tensions persistent et s'approfondissent lorsque le litige se déplace dans des audiences publiques.

¹ Sujet 14. Participant du secteur communautaire du CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 17.

² Sujet 12. Participant du secteur public du CRE-Capitale Nationale. Le 28 avril 2005, p. 10.

7.2.3. Le CRE-Montréal et le secteur privé

Les relations entre le CRE-Montréal et le secteur privé se manifestent le plus souvent lors de consultations sur des projets ponctuels, généralement organisées par la Ville. Le cas le plus récent est le Plan stratégique de développement durable. Autour de la table, on remarque alors la présence de représentants des groupes environnementaux, des universités, de la santé publique et d'entreprises du secteur privé telles que Bell, Hydro-Québec, Gaz Métro, Bombardier, etc. Malgré les intérêts divergents, on cherche à se mettre d'accord sur un projet de la Ville. Dans d'autres situations, les discussions deviennent plus âpres, comme à certaines tables de discussion de la CRÉ ou de la Chambre du commerce, où l'intervenant doit consacrer davantage d'énergie pour la défense de l'environnement.

7.2.3.1. Les actions contributives à la gouvernance civique en environnement

Même si les représentants du secteur privé ne sont pas présents dans les instances et les activités initiées par le CRE, des rapports existent avec l'intervenant lorsqu'il siège à des tables de concertation publiques sur des dossiers environnementaux. La discussion vise alors à trouver un accord commun et à influencer une décision ; la dynamique peut être consensuelle ou conflictuelle entre les acteurs du public, du privé et du communautaire. Un des lieux les plus propices à des rencontres à parts égales entre les entreprises privées, les établissements publics et les organismes communautaires est la CRÉ. L'intervenant du CRE y siège en tant que représentant régional des organismes environnementaux, et ce, depuis la création du CRE-Montréal. L'expérience et le réseau de relations de l'intervenant sont des éléments qui apparemment contribuent à sa légitimité dans ces espaces publics en tant que partie prenante au même titre que d'autres acteurs, même si le poids décisionnel reste en faveur des élus et des représentants du secteur privé.

Une autre table tripartite importante sur le plan de la gouvernance civique en environnement est celle récemment mise sur pied pour élaborer le Plan stratégique de développement durable. Bien que la Ville ait été le leader dans ce projet, l'intervenant du CRE, en tant que représentant du réseau régional environnemental, a joué un rôle essentiel

pour la définition des indicateurs sur l'état de l'environnement. À cette table, les acteurs ont développé un niveau élevé de concertation en faveur d'un but commun et orienté vers la protection de l'environnement.

Dans ces lieux d'échanges, il existe une variété d'entreprises, certaines d'entre elles étant très engagées pour la protection des écosystèmes terrestres et marins. C'est le cas des entreprises qui ont adopté une politique environnementale et de celles qui développent un produit écologique ou qui distribuent des produits « verts ». L'intervenant du CRE appuie ces entreprises pour la promotion de produits écologiques auprès des membres. Un autre type d'échange entre l'intervenant et le secteur privé se manifeste avec des entreprises de consultation en urbanisme, par exemple ; même s'il ne s'agit pas d'une entreprise membre du CRE, ce type de collaboration existe lorsqu'il est question de l'aménagement du territoire.

Les entreprises ayant pris conscience des problèmes environnementaux ont été plus nombreuses à partir des années 1990, de sorte que les pratiques de gestion environnementale ont évolué depuis lors. La grande entreprise en particulier est devenue de plus en plus soucieuse d'améliorer son image corporative et d'intégrer des pratiques de production plus respectueuses des écosystèmes. C'est ainsi qu'à Montréal, le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 était de 39 en 2004 ; d'autres entreprises adoptent une politique environnementale ou des comportements respectueux de l'environnement, sans entreprendre les démarches de certification en raison des coûts qui y sont associés. Pour leur part, les PME ne possèdent ni l'expertise, ni les ressources financières et humaines pour entreprendre de telles actions, malgré les pressions grandissantes qu'exercent les grandes entreprises déjà certifiées (Ville de Montréal, 2004).

7.2.3.2. Les entraves à la gouvernance civique en environnement

En matière de pollution industrielle, les grandes entreprises de Montréal ont montré qu'elles se préoccupent du problème. Cependant, malgré une diminution notable des émissions d'origine industrielle, ce type de pollution demeure important. Son origine

provient des PME et des automobiles. Comme c'est le cas à Québec, les promoteurs immobiliers favorisent l'étalement urbain, une faible densité de la population, le développement du réseau autoroutier et l'augmentation de l'utilisation de l'automobile.

En ce qui concerne les rapports entre le secteur privé et l'intervenant du CRE-Montréal, la dynamique de relations entre ces deux acteurs était, à l'origine, encore plus laborieuse qu'actuellement. Les principales préoccupations du réseau environnemental consistaient, à l'époque, à rejoindre les groupes environnementaux de la région et à chercher du financement. Il s'avérait difficile de trouver des sources privées de financement, même à travers la publicité dans le bulletin. Le cadre des relations était le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM). La préoccupation environnementale y était relativement faible : «...c'était vraiment cette table-là et puis ce n'est pas nous qui animions la discussion »¹. Aujourd'hui, la dynamique entre le CRE et le secteur privé n'a pas beaucoup changé, sauf que c'est à travers la CRÉ que se fait de manière officielle l'intervention environnementale dans la région. Il revient au secteur public d'organiser la table environnementale où l'on reconnaît l'importance de la présence des secteurs privé et communautaire. Malgré cela, les entreprises présentes ne démontrent pas une véritable sensibilité aux enjeux environnementaux, ce qui rend ardu les échanges et la concertation.

Pour nous, il est révélateur que nous n'ayons pas pu obtenir la participation d'une entreprise membre du CRE pour faire une entrevue. À défaut de ne pas avoir d'interlocuteur, nous avons rencontré une firme de consultants qui participe à des projets ponctuels du CRE, sans pour autant se reconnaître en tant que membre actif du réseau environnemental.

7.2.4. Le CREDD- Saguenay – Lac-Saint-Jean et le secteur privé

Comme on le sait, le Saguenay – Lac-Saint-Jean est une région riche en ressources naturelles. L'économie s'est développée avec les papeteries et les alumineries, qui sont des industries très polluantes. C'est pourquoi les organismes environnementaux ont lutté et ont

¹ Sujet 3. Intervenant du CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 13.

fait pression sur les industries polluantes afin qu'elles diminuent leur contamination. Parmi les facteurs ayant contribué à augmenter leur responsabilité environnementale, on trouve les pressions des groupes environnementaux, des règlements plus sévères en matière de protection des écosystèmes et la diffusion du concept de développement durable, vers la fin des années 1980 avec le rapport Brundtland.

Comme l'affirme la théorie de la régulation, la crise et le conflit émergent dans un temps et un espace spécifiques, et il devient alors opportun de redéfinir les règles et les responsabilités de chacun des acteurs. C'est ainsi que les règles du jeu ont pu changer dans la région en matière environnementale. Les rapports entre le CREDD et le secteur privé se déroulent de manière consensuelle ou conflictuelle, dépendamment des intérêts en cause. Au CREDD, la participation du secteur privé est plutôt discrète et peut occasionnellement prendre la forme d'un octroi financier pour un projet ponctuel. Les échanges entre ces deux acteurs se déroulent le plus souvent à l'extérieur du réseau environnemental, à des tables publiques de concertation.

7.2.4.1. Les actions contributives à la gouvernance civique en environnement

De manière générale, on peut affirmer que les rapports entre le CREDD et le secteur privé sont passés du conflit ouvert à la négociation pour travailler à des projets conjoints. Il demeure que la nature différente de ces deux acteurs entraîne parfois des rapports conflictuels. Suite à différentes initiatives gouvernementales, le CREDD a pu, dans les années 1980, établir son influence et être en position pour inviter le secteur privé à s'impliquer dans les projets du réseau environnemental, soit par des actions concrètes orientées vers la protection des écosystèmes, soit par une participation financière pour appuyer le fonctionnement de l'organisme.

En effet, bien après la naissance du CREDD en 1973, ce n'est que dans les années 1980 que le contexte s'est prêté à une possible collaboration entre les groupes environnementaux et le secteur privé. Les actions des comités ZIP (Zone d'intervention prioritaire), ainsi que le programme du gouvernement fédéral « Plan d'action Saint-Laurent » ont contribué à

rapprocher le secteur privé et le réseau environnemental. En 1986, la participation de l'Alcan à la Table nationale canadienne sur l'environnement et l'économie a facilité les choses pour impliquer l'entreprise dans un organisme régional, sans doute parce que la culture environnementale ambiante à la table nationale était favorable. Par la suite, il a été possible d'obtenir l'implication d'autres industries de la région en utilisant l'exemple de participation d'une grande entreprise.

Alors, en tout cas, en quelque sorte, on a pris les différents interlocuteurs à leur propre jeu. Eux [Alcan] voulaient absolument avoir un mot à dire au niveau du débat environnemental, s'étaient déjà impliqués au plan national. Puis, il y a aussi un effet d'entraînement, je veux dire que le plus gros joueur économique de la région, la Compagnie Alcan, concède qu'elle doit venir s'asseoir à la Table et discuter environnement avec les autres interlocuteurs sociaux, c'est ce que j'appelle « l'exemplification ». C'est qu'après ça, on est allés voir Abitibi-Price, on leur a dit : « Écoutez, Alcan est assis à la Table. » Je veux dire : « Difficile pour vous autres de dire je ne viendrai pas jouer avec vous autres. » Dans ce sens-là, alors, autrement dit, j'en reviens encore à la notion d'opportunisme, c'est qu'on les a pris au jeu. On a dit : « Vous voulez vous engager au plan environnemental, vous discutez au plan national, venez vous asseoir avec nous, on va en discuter au plan régional. »¹

C'est ainsi que diverses entreprises situées dans la région se sont engagées, à l'époque, pour siéger comme membres du CRE. La crédibilité de l'organisme en tant que lieu regroupant des représentants des divers secteurs s'est accrue et l'entreprise privée a commencé à interagir plus activement avec les organismes environnementaux et sociaux de la région. La concertation régionale fut alors intégrée dans l'intervention du CRE. Le contexte a été propice à la participation de représentants des différents secteurs aux premiers États généraux de l'environnement, vers 1989. À partir de là, les principaux problèmes environnementaux de la région ont été pris en compte par les participants qui se sont engagés dans les dossiers correspondants à leur domaine. L'événement était conforme à une stratégie de négociation et de collaboration ayant contribué à la gouvernance civique. Les aides financières ponctuelles du secteur privé ont permis d'organiser d'autres colloques et ont pris la forme de publicité dans les bulletins du CREDD. Aujourd'hui, plusieurs projets circonscrits sont appuyés par de grandes entreprises locales, dans un geste de

¹ Sujet 19. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 19 août 2005, p. 12.

responsabilité environnementale. *« Alcan participe à nos projets, finance un projet sur les espèces menacées qui a une durée de cinq ans, à raison de 40 000 \$ par année. Donc, ils nous donnent 200 000 \$ au Conseil régional de l'environnement. C'est majeur ».*¹

Ces appuis financiers peuvent également être considérés comme une compensation aux dommages causés à la santé humaine et à l'environnement de la région par les activités industrielles de ces grandes entreprises.

C'est une région qui est très industrielle. Je ne sais pas si... Les alumineries, c'est dans les plus gros pollueurs sur la planète. Tout le monde s'entend pour le dire, même les alumineries le disent, ils le reconnaissent. Ils ne le reconnaissent pas de la même façon que nous, mais ils le reconnaissent. Donc, beaucoup de dioxine, furane, particules atmosphériques plus petites que 2,5 microns. Ça c'est un problème. On est beaucoup, de plus en plus sensibles à cette problématique-là, à des particules fines, parce qu'il y a beaucoup de problèmes d'asthme, d'emphysème, beaucoup de problèmes respiratoires.²

On reconnaît ici ce qu'on appelle le « marketing vert » : l'entreprise veut être perçue par la communauté comme un bon citoyen corporatif, responsable et impliqué au niveau de la protection de l'environnement. *« Je pense que leur image est importante et j'espère qu'un jour ce ne sera pas juste l'image. J'espère qu'un jour ça va être parce qu'ils [les entreprises] y croient vraiment ».*³

Un autre intérêt probable de l'entreprise privée à participer dans les projets d'un organisme environnemental vient de son désir d'exercer une certaine influence sur les décisions prises pour le milieu.

C'est la capacité de se faire influencer, puis vouloir se faire influencer, parce que les groupes environnementaux, on peut les voir comme des gens que tout ce qu'ils font, c'est nous pointer du doigt. Mais on peut les voir aussi comme des gens qui peuvent nous aider à trouver des solutions. Puis, c'est des gens qui ont des bons contacts, qui savent qu'est-ce qui peut être fait. Les gens en environnement, avant, c'était des gens qui ne faisaient que critiquer, mais

¹ Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 22.

² Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 7.

³ Sujet 23. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 16.

aujourd'hui, ils savent que des solutions existent puis ils sont capables de mettre les gens sur des pistes, créer des réseaux pour se faire aider. Alors on peut les influencer, mais on peut se faire influencer par eux, alors moi je pense que le principal intérêt pour les entreprises c'est ça. C'est d'accepter de se faire influencer, mais positivement. De dire : « Moi je veux m'améliorer. Qu'est-ce que je peux faire pour m'améliorer ? Puis de quelle façon je peux travailler pour m'améliorer ? ». ¹

D'après le point de vue qui vient d'être manifesté, l'influence du secteur privé n'est pas unilatérale. En effet, on peut retrouver une inter-influence dans cette dynamique des rapports entre le secteur privé et le réseau environnemental.

7.2.4.2. Les entraves à la gouvernance civique en environnement

Dans une région où le taux de chômage est parmi les plus élevés au Québec, la tolérance à l'égard des menaces environnementales provenant de l'industrie devient parfois inévitable, selon certains acteurs de la région. Si le CREDD fait son travail de dénonciation lorsque l'industrie polluante met en danger les écosystèmes de la région, notamment dans ses mémoires présentées au BAPE, rien n'est aussi sûr pour le secteur public, par exemple, pour qui le geste est « *tabou* » ². Il semble qu'on ne veuille pas briser les partenariats et faire fuir les industries d'une région qui va mal économiquement.

Sur un autre plan, la présence du secteur privé dans le CRE a diminué de façon significative. En effet, même si l'intervenant entretient un rapport avec elles, les entreprises de la région ne participent plus en tant que membres actifs du réseau environnemental : « *Ils [les entreprises] ne peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas être associés aux autres décisions que le Conseil va prendre* » ³. On comprend que les intérêts sont souvent opposés entre les parties et que l'on identifie le CRE comme un « *chien de garde* » ⁴ dans les tables de concertation comme la CRÉ.

¹ Sujet 21. Participant du secteur privé au CREDD-SLSJ. Le 10 août 2005, p. 31

² Sujet 24. Spécialiste de la situation environnementale de la région et non-membre du CREDD-SLSJ. Entrevue réalisée par téléphone le 8 novembre 2005, p. 2.

³ Sujet 17. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 14.

⁴ Sujet 20. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 10 août 2005, p. 11.

Puis, le contexte économique de notre région est très difficile : la fermeture d'usines, la fermeture de la papeterie à Arvida, la mondialisation, la délocalisation des industries, le chômage... Ce sont tous des problèmes qu'on vit de façon structurelle dans notre région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bien, ça fait que les groupes environnementaux, les défenseurs de l'environnement, ils sont marginalisés puis ils sont vus comme des empêcheurs de développement.¹

Les contacts avec le secteur privé demeurent importants à poursuivre, même si la situation environnementale s'est beaucoup améliorée dans la région. Il reste encore beaucoup de travail à faire. Les techniques et les efforts d'assainissement ont évolué au cours des dernières années, mais les substances toxiques utilisées lors de la production d'aluminium continuent à mettre en danger les écosystèmes (CREDD-SLSJ, 1999). De plus, les niveaux de pollution industrielle ne sont pas encore satisfaisants dans l'ensemble de la région et le traitement des déchets dangereux continue à mettre en péril la santé publique.

7.3. La participation du secteur communautaire

Nous verrons dans cette partie que la dynamique des rapports entre le CRE et les organismes environnementaux et communautaires se présente de manière spontanée et naturelle, dans une logique de partage des causes communes. Toutefois, chacun des organismes d'une région peut manifester ses propres préoccupations. En outre, l'orientation de la concertation promue par le CRE n'est pas nécessairement partagée par tous les membres communautaires du réseau. Ainsi, certains organismes plus radicaux limitent pratiquement leur stratégie à la pression sur les décideurs. Cette stratégie contribue certainement à la cause environnementale et à la richesse des actions du CRE. Cependant, on comprend que la diversité des stratégies amène des débats, et ce, même entre les représentants du secteur communautaire. La concertation entre des organisations de même nature ne va donc pas nécessairement de soi, à cause de la diversité des idéologies, de la concurrence pour le financement et enfin, du choc de personnalité entre représentants d'organismes communautaires et environnementaux.

¹ Sujet 24. Spécialiste de la situation environnementale de la région, appartenant à l'UQAC, et non-membre du CREDD-SLSJ. Entrevue réalisée par téléphone le 8 novembre 2005, p. 4

7.3.1. Un contexte favorable

Depuis les années 1970, les actions des organismes communautaires et environnementaux ont changé, et pour cause. La conscience environnementale de la communauté et des acteurs publics et privés est plus avancée que naguère. Il s'agit là d'une opportunité qui donne de l'élan aux organismes environnementaux. De plus, regroupées au sein des CRE, ces organisations peuvent davantage assurer un suivi de la protection de l'environnement dans les décisions prises pour le développement de la région. En tant que membres du CRE, les organismes communautaires ont en quelque sorte accès à une plateforme reconnue et représentative sur le plan environnemental. Par ailleurs, la présence du CRE à différents forums et tables de participation citoyenne lui donne voix au chapitre. Le CRE peut ainsi interroger les décideurs et agir de façon relativement indépendante. En cas de menace des écosystèmes, l'action pour sensibiliser la population et susciter sa mobilisation est relativement rapide, que ce soit à travers les médias, les réunions avec les citoyens, les rencontres du réseau environnemental, etc.

L'existence du CRE représente une opportunité à ne pas négliger. Les membres peuvent y échanger de l'information, élaborer des projets conjoints, etc. Ainsi, au moment de discuter d'un projet, chaque membre du réseau va tenir un débat dans sa propre structure. Les bénéfices découlant de la participation du secteur communautaire sont alors à double sens, c'est-à-dire pour eux-mêmes et pour le CRE.

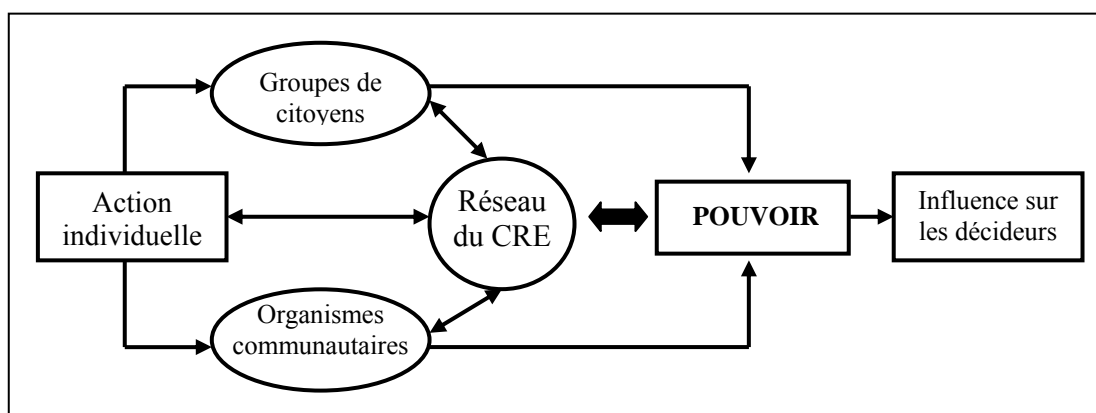
7.3.2. Les initiatives citoyennes

En ce qui concerne l'opinion publique, plusieurs propos recueillis lors de notre recherche montrent que les citoyens se soucient de plus en plus de la défense et de la protection de l'environnement physique. On peut affirmer que la pression ressentie par les décideurs ne provient plus seulement des organismes environnementaux, mais également des citoyens. D'ailleurs, on nous a confié que les citoyens sollicitent souvent l'intervention du CRE. Dans ce cas, le réseau agit en tant que porte-parole des citoyens face aux décideurs et aux promoteurs privés. L'intervenant est ainsi directement sollicité par la population. Dans

d'autres cas, même si l'appui du CRE est sollicité, ce sont les organismes eux-mêmes qui contribuent le plus à faire pression. À travers les organismes communautaires, les citoyens acquièrent le pouvoir d'intervenir et d'influencer les décisions qui affectent leur territoire. Le schéma 7.2 traduit cette dynamique citoyenne et de ses rapports avec le CRE. Lorsqu'il est question des groupes de citoyens, on fait référence à une organisation « de bonne foi » qui se forme seulement pour une action spécifique ; lorsque l'objectif est atteint en tout ou en partie, le groupe disparaît.

Schéma 7.2

La dynamique du pouvoir citoyen sur les questions environnementales régionales



Dans les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, on observe que les demandes citoyennes ont le plus souvent trait à la création de services de proximité, à la mixité des modes de transport dans les quartiers, au rapprochement des activités de loisirs et de culture, et au développement du transport en commun, entre autres choses. Pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean, ce sont surtout des menaces spécifiques faites aux milieux de vie et aux réserves naturelles qui ont amené des citoyens à faire appel au réseau du CREDD. Par exemple, vers 1997, la pression des associations et des citoyens a été déterminante pour empêcher l'importation des déchets venus des États-Unis, dans la région. Dans ce cas et dans l'esprit du schéma précédent, la pression citoyenne s'organise à partir d'une préoccupation individuelle qui rejoint celle d'autres personnes dans une organisation.

7.3.3. Les entraves à la participation citoyenne et communautaire

Cette partie traite des entraves à la participation citoyenne que sont la valorisation de la consommation, la concurrence entre les organismes pour le financement, l'instabilité de la permanence dans le réseau, la présence de membres individuels, l'autonomie réduite de certains organismes membres, les conflits d'allégeance et le manque de participation de certains alliés.

7.3.3.1. La valorisation de la consommation

Bien que les sondages démontrent, depuis 1997, que la population se préoccupe de l'environnement, les gestes ne sont pas toujours conséquents avec cette préoccupation. En Amérique du Nord, le niveau de consommation affiché par une personne demeure le principal critère de réussite sociale et d'intégration dans la société (Duhaime, 2003). Le défi pour l'intervention en environnement consiste à amener les gens à modifier leurs comportements.

Dans les grandes villes où se retrouvent les CRE, l'étalement urbain est révélateur de cette contradiction. La banlieue symbolise la tranquillité, la qualité de vie, la réussite sociale et le bien-être des enfants. Cette perception est sagement entretenue par les promoteurs immobiliers. De plus, d'après les participants à la recherche, le gouvernement ne pose pas de gestes véritables pour empêcher l'étalement urbain ; au contraire, il y contribue en développant le réseau routier conçu pour l'automobile. Les familles se trouvent confortées de posséder jusqu'à deux ou trois véhicules au lieu d'utiliser le transport en commun.

Dans les zones plutôt rurales comme la région de Saguenay – Lac-Saint-Jean, les comportements à modifier sont d'un autre ordre. On pense ici aux feux de bois, et même de bois peint, et au déversement des eaux usées et des déchets directement dans les eaux du Saguenay. Le covoiturage n'est pas très répandu, ni le transport en commun. On remarque également la présence de gros véhicules énergivores en forêt, ainsi que des embarcations

munies de gros moteurs qui disséminent des hydrocarbures dans les plans d'eau. On peut également évoquer la pollution agricole, l'épandage des engrais et la contamination des sols et des eaux par divers produits.

7.3.3.2. La concurrence entre les organismes pour le financement

Les CRE font partie des organismes recevant un financement statutaire périodique. La contribution gouvernementale octroyée aux CRE a été considérée par d'autres organismes environnementaux comme un premier pas vers une diminution de leur propre financement étatique.

Et le fait, encore une fois, d'avoir obtenu du financement a créé de l'envie, a créé une certaine jalousie qui est en partie fondée. En fait, je pense que le financement qui allait aux Conseils régionaux, évidemment, n'allait pas dans des groupes de base, et ça a créé beaucoup de friction. Mais, avec les années, les groupes de base ont compris notre place et ont compris que les Conseils régionaux y compris le regroupement national des Conseils régionaux – parce qu'on a un organisme qui nous regroupe, Regroupement national des Conseils régionaux – on travaille beaucoup pour obtenir un financement adéquat des groupes de base.¹

À leur défense, les CRE justifient leur financement du fait de leur spécificité en matière de concertation régionale sur le plan environnemental. De plus, les CRE disent soutenir les demandes de financement d'autres organismes de la région à travers diverses actions. Enfin, les CRE font valoir que la contribution gouvernementale s'avère relativement marginale dans chaque région, considérant tout le financement gouvernemental.

7.3.3.3. L'instabilité de la permanence dans le réseau

Quelques organismes membres du CRE manquent de ressources pour militer activement en faveur des dossiers du conseil. Le nombre de salariés est fort limité dans ces organisations et la contribution des bénévoles se limite, la plupart du temps, à l'organisme lui-même.

¹ Sujet 15. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 5 mai 2005, p. 12.

Pour sa part, les CRE n'ont pas suffisamment de ressources humaines et économiques pour intervenir dans tous les dossiers proposés. Il devient alors difficile pour les membres de s'entendre sur les priorités et sur les actions à entreprendre, même si tous les membres partagent la même visée. Même si les intervenants des CRE tentent de réaliser l'essentiel, certains membres peuvent trouver lent l'avancement des dossiers.

Il y a des organismes qui fonctionnent avec deux ou trois individus là. Et une fois de temps en temps, il y a une assemblée générale de quelques membres qui eux viennent dire : « Oui, oui », mais qui ne peuvent pas faire grand-chose et qui n'ont pas beaucoup de disponibilité pour militer.¹

Puis on n'est pas en mesure, nous, même avec le CRE, de dire : « Mais nous, on a un plan de développement d'un métro ou d'un système léger sur rail ou d'un nouveau tramway [...] ». On n'a pas la possibilité de proposer ces choses-là. Donc, c'est satisfaisant de travailler avec le CRE dans le sens où les gens sont efficaces dans leur opposition à ces projets-là, sont efficaces dans la façon de se mettre en coalition, de réagir face à ces choses-là. C'est quelque chose pour nous qui est nécessaire de dire « non » à ces projets-là, mais en même temps, encore là, ça n'a rien à voir avec le CRE. Puis je le répète parce que j'y tiens. Je pense pas qu'ils ne font pas du bon travail, mais je trouve que la dynamique d'ensemble dans laquelle on est pris quand on intervient sur le dossier d'environnement, c'est tout le temps une réaction de défense, donc il faut défendre [...], il faut défendre le parc du Mont-Royal, il faut défendre, alors que ça devrait pas être comme ça.²

Dans ce contexte de rareté, les intervenants tentent de susciter et conserver l'intérêt des membres, malgré les difficultés et les tensions. Une certaine instabilité rend la concertation plus difficile. « *Il y a des organismes qui partent, qui viennent, qui partent, qui ne viennent pas, des membres mais qu'on ne voit jamais* ». ³ Cette dynamique fait en quelque sorte que les intervenants des CRE comptent sur les membres les plus permanents pour les différents dossiers et s'attendent à ce que les participants aux différents comités soient relativement les mêmes.

Dépendamment des circonstances, s'il arrive une faible présence des membres, les CRE risquent de ne pas pouvoir prendre position, soit par manque d'expression démocratique,

¹ Sujet 9. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 avril 2005, p. 7.

² Sujet 7. Participant du secteur communautaire au CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 19.

³ Sujet 9. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 avril 2005, p. 7.

soit simplement en l'absence de quorum. Il faut comprendre que l'organisation des rencontres peut freiner la participation.

[...] c'est souvent les réunions de fin de semaine qui viennent gâcher nos temps libres, parce qu'on fait tout ça bénévolement vous savez. Le bénévolat c'est souvent le soir. Puis quand ce ne sont pas les soirs, ce sont les fins de semaines. Alors ça vient beaucoup hypothéquer nos vies personnelles et nos temps de loisirs.¹

7.3.3.4. La présence de membres individuels

Dans la mesure où les CRE souhaitent constituer un réseau régional, la présence de membres individuels peut devenir une entrave à la citoyenneté. C'est le cas d'un CRE où l'on retrouve l'adhésion relativement importante de ce type de membre. Bien qu'ils soient rattachés, d'une manière ou d'une autre, à une organisation publique ou même privée, leur présence dans le réseau n'est pas à titre de représentants, mais uniquement par conviction personnelle. On trouve ce type d'adhésion moins intéressante pour le réseau, à cause du rayonnement limité de ces membres. Il s'agit d'une limitation somme toute relative dans la mesure où le phénomène est apprécié en fonction des attentes du CRE sur le plan de l'influence que pourraient avoir ces membres s'ils étaient délégués par leur organisme.

7.3.3.5. L'autonomie réduite des certains organismes membres

Dans un CRE, on a déploré que l'autonomie de certains organismes membres soit réduite à cause des subventions dont ils bénéficient. Étant donné les engagements pris avec des organismes subventionnaires, ces membres limiteraient leur implication au CRE. Il ne faut pas conclure pour autant que tous les membres qui ont des subventions sont peu autonomes. C'est plutôt que l'engagement actif en tant que membre du CRE demande une certaine autonomie.

¹ Sujet 20. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 10 août 2005, p. 12.

7.3.3.6. Les conflits d'allégeance

Un participant engagé dans un organisme communautaire prenant des positions plus radicales que le CRE a témoigné avoir éprouvé un problème d'allégeance ; la même dynamique se présenterait sans doute pour un participant dont l'organisme serait plus conciliant sur le plan environnemental. Dans le cas qui nous intéresse, le participant est aussi membre du CA.

Parce que moi aussi ça peut me mettre dans des situations très délicates. Parce que nous, ici, on est un groupe de pression, alors que le Conseil régional est une table de concertation. Des fois, le Conseil régional va prendre position sur un dossier qui va être à l'opposé de la position qu'on prend ici, parce que justement c'est une table de concertation. Alors moi je ne peux pas aller représenter le Conseil régional puis dire oui à un projet alors qu'ici [...] je vais dire non.¹

En tant que représentant de l'organisme auprès des médias ou de n'importe quel autre espace public, l'intervenant assume la responsabilité de faire connaître la position du CRE. Il peut ainsi octroyer aux membres dissidents du CA une certaine marge de manœuvre s'ils ont à s'expliquer dans leur organisme. Dans d'autres cas, les différences profondes d'opinions entre les membres du CRE peuvent entraîner la démission de l'organisme.

7.3.3.7. Le manque de participation de certains alliés

Les alliés sont, le plus souvent, des acteurs extérieurs au réseau environnemental, intéressés à la défense et protection de l'environnement physique, et qui apportent leurs connaissances spécialisées pour enrichir momentanément l'expertise du CRE, au moment d'élaborer un mémoire, par exemple. Cette contribution d'agents externes intéressés à la cause environnementale, permet d'apporter des expertises variées. Ils peuvent pousser plus loin leur engagement en devenant officiellement membre du CRE, ou encore, vouloir garder l'anonymat.

¹ Sujet 20. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 10 août 2005, p. 5.

Et avec cette connaissance-là, bien, quand on intervient ou quand le CRE a à intervenir sur des problématiques locales, évidemment cette connaissance-là que j'acquiers me permet, évidemment sans identifier de dossiers en particulier, bien sûr, parce que, évidemment, je suis lié par mon devoir de discrétion et de loyauté envers mon employeur, mais sous cette réserve-là, il reste que les connaissances que j'acquiers me permettent d'être, je pense, très utile au niveau du Conseil régional de l'environnement dans l'analyse des dossiers et des problématiques environnementales régionales.¹

La contribution sur le plan de la connaissance n'est pas toujours le fait d'un allié. Ainsi, les études faites par le gouvernement peuvent fournir des arguments aux intervenants pour régler l'entreprise polluante, par exemple. C'est le cas d'études du gouvernement fédéral, mentionnées à titre d'illustration, qui montrent une haute corrélation entre l'environnement physique et la santé humaine. L'intervenant y trouve de l'information pour exposer les risques environnementaux de la communauté et peut inviter les décideurs à prendre les mesures nécessaires. Des intervenants ont observé qu'une démonstration scientifique est davantage susceptible d'assurer la collaboration et l'engagement de l'entreprise privée.

Parmi les alliés potentiels, on retrouve les universitaires. L'échange peut se faire dans les deux sens : participation des universitaires au CRE et participation de l'intervenant à des conférences ou séminaires organisés par des universitaires. Il y a là un réel bénéfice pour l'université et pour la communauté.

Cette alliance vertueuse n'est cependant pas répandue dans les régions où il y a peu ou pas d'université. Dans le cas du CRE-Capitale Nationale, les rapports avec les universitaires étaient plus fréquents auparavant. Cela avait permis au CRE d'organiser un colloque en 1991. Il semble que les choses ont changé depuis lors.

Je pense entre autres au secteur universitaire que je trouve très refermé sur lui-même, qui ne nous aide pas. Il y a des gens qui sont compétents dans plein de secteurs à l'Université Laval et s'ils ne donnent pas des entrevues des fois à une

¹ Sujet 15. Participant du secteur public / communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 5 mai 2005, p. 6.

émission d'affaires publiques à Radio-Canada, bien on ne sait pas qu'ils existent.¹

Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, les universitaires participent à la recherche de solutions relatives à différents problèmes environnementaux de la région, mais ils ne s'impliquent dans le réseau du CREDD. La présence universitaire y était forte vers les années 1980, lorsqu'a commencé la concertation entre les différents acteurs sur la question environnementale. Ici aussi, on déplore leur absence.

Il y a beaucoup de gens, de chercheurs qui travaillent dans une Université qui pourraient aider aussi à faire cheminer les communautés. [...] Évidemment, ils versent plus du côté de la vertu, parce que c'est plus facile. [...] Moi, je trouve que le milieu universitaire n'appuie pas assez les communautés en matière d'environnement et de développement durable. Je pense qu'il y a un manque là-dedans. Et je parle de supporter vraiment là. Donc, ici à l'UQAC, en matière de foresterie, il y a une bonne aide, mais sur d'autres plans, le plan de l'eau, le plan au niveau agriculture, tout ça, il n'y a pas assez de support auprès des décideurs, de la part de ces compétences-là, universitaires. Ils sont très présents dans les groupes d'environnement... Ah ça, pour chialer contre les élus et pour être là pour dire que ça ne marche pas, pour avoir bonne... tu sais, ils sont là. Mais pour pouvoir aider à développer de nouvelles avenues, on ne les voit pas assez.²

On ne sait pas quelle est la part de responsabilité des intervenants des CRE de certaines régions pour impliquer les universitaires dans leurs activités. À ce niveau, notre recherche comporte une autre limite, à savoir la cueillette d'information auprès des universitaires sur leur implication environnementale.

En somme, on reconnaît que la participation des alliés a changé dans les CRE au cours des dernières années. Quoi qu'il en soit, on souhaite pouvoir attirer leur présence au CRE. C'est du moins ce qui semble ressortir de l'extrait suivant: « *Je suis très content de l'entrevue, si ce n'est que justement ça nous a fait réfléchir sur des pistes et en développement stratégique, de nos défis des prochaines années. Comment mieux responsabiliser les acteurs d'autres secteurs* ».³ Certainement, dans le cadre d'une gouvernance civique, on cherche la participation de tout type d'acteurs engagés ; les

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 33.

² Sujet 17. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 5.

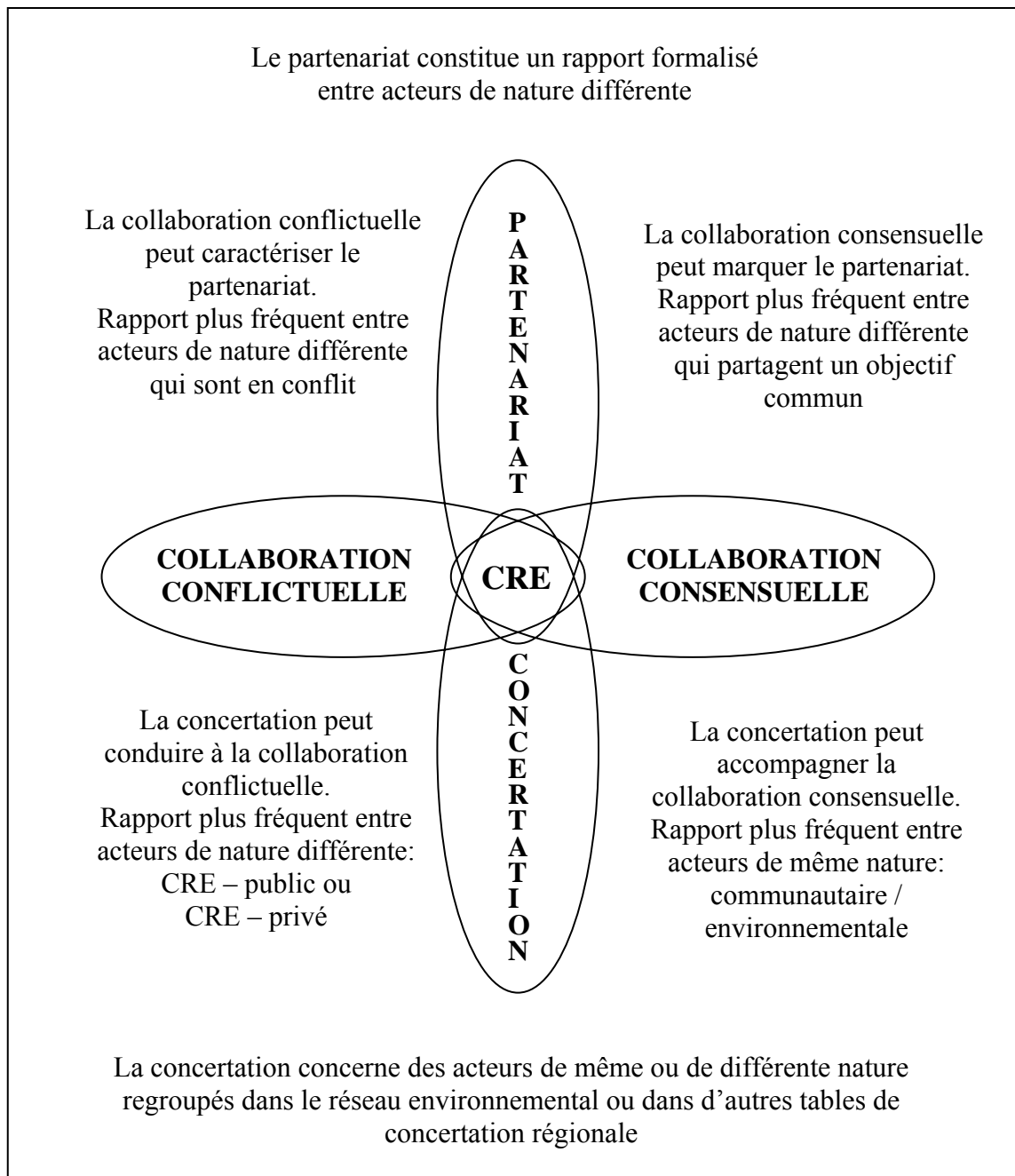
³ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 32.

intervenants des CRE ont aussi un rôle important pour motiver, pour donner la place et faire participer les différents experts reconnus dans la communauté.

7.4. La participation des différents acteurs dans le réseau des CRE : éléments de synthèse

Ce chapitre a montré la complexité de la concertation mettant en présence des acteurs fort différents dans divers espaces publics, dont certains étant à l'extérieur des CRE et où les intervenants ne possèdent pas les mêmes prérogatives qu'à l'intérieur des CRE. Nous avons également vu comment la gouvernance civique change dans le temps et peut mettre en présence des acteurs autrefois perçus comme étant des ennemis irréconciliables (Paquet, 2001). Nos propos ont montré comment la gouvernance civique environnementale comprend rapports de concertation, de collaboration conflictuelle, de collaboration consensuelle et de partenariat. Le schéma 7.3 (voir à la page suivante) essaie de montrer cette dynamique hétéroclite de rapports.

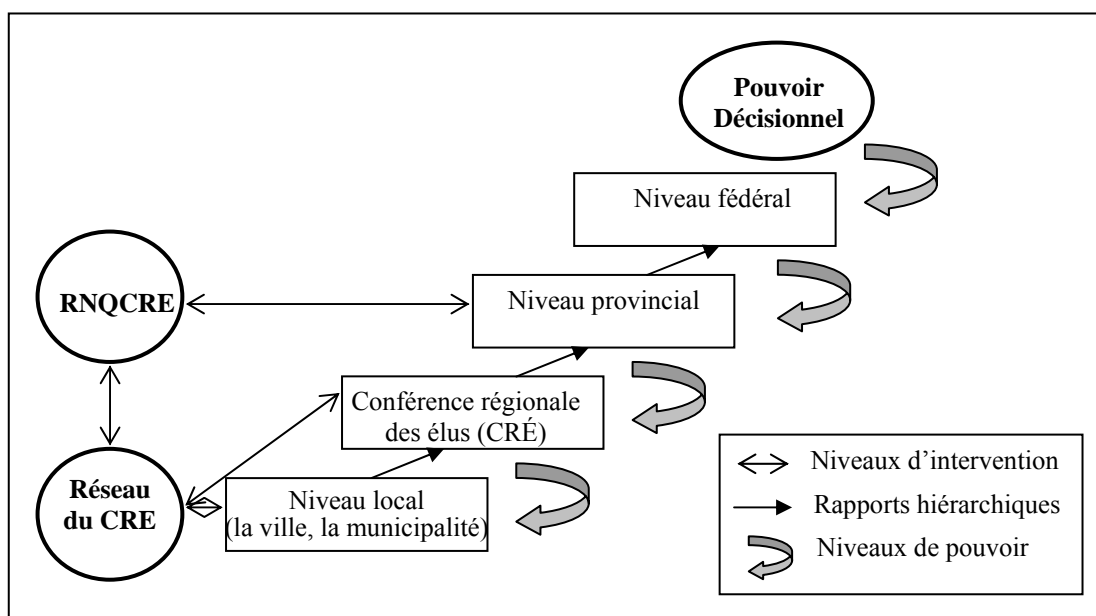
Schéma 7.3 La dynamique des rapports entre les acteurs du CRE



En guise de récapitulation, revenons sur les principaux éléments caractérisant chacun des acteurs. En ce qui concerne le secteur public, son implication procède de différentes manières, dépendamment des instances en cause. Pour les hautes instances provinciales, chaque CRE est le représentant régional d'un réseau d'organisations sur le plan

environnemental. Les CRE sont des porte-parole permettant au gouvernement de se référer à eux lorsqu'il est question de lois, de politiques ou de projets. Il peut ainsi transiger avec un seul organisme. À un autre niveau, des représentants des établissements publics participent au réseau du CRE, tout en ne se reconnaissant pas comme membre, mais comme représentant d'une instance gouvernementale. Dans d'autres cas, le représentant peut se présenter comme membre individuel ou en tant qu'allié. À un autre niveau, le secteur public est constitué de représentants du pouvoir local. Ceux-ci font partie des acteurs manifestant le plus d'intérêt pour les dossiers environnementaux, malgré leur pouvoir décisionnel marginal. À cet égard, le schéma 7.4 fait état des rapports hiérarchiques entre les paliers gouvernementaux et les CRE.

Schéma 7.4 Rapports hiérarchiques entre les paliers gouvernementaux et les CRE



Pour sa part, le secteur privé s'implique très peu en tant que membre actif des CRE. Cependant, il arrive parfois qu'une entreprise, sans se considérer comme membre, donne son soutien soit en contribuant financièrement à un projet spécifique, soit en offrant gracieusement un service de consultation (en aménagement du territoire, en recyclage, etc.). La participation du secteur privé dans les dossiers des CRE paraît plutôt spontanée et inspirée, la plupart du temps, par des rapports d'amitié établis avec l'intervenant, ou encore,

d'un intérêt pour la protection d'écosystèmes proches de l'entreprise. On peut identifier trois types de rapports entre les CRE et le secteur privé:

- 1) *collaboration sans appartenance* : ici, les entreprises n'appartiennent pas au réseau des CRE, mais agissent avec responsabilité environnementale (actions « vertes », certification environnementale, etc.) ;
- 2) *partenariat et appartenance* : ces entreprises sont en partenariat avec les CRE et appartiennent à leur réseau. Peu nombreuses, elles collaborent aux dossiers des CRE, même de manière réduite, par le financement de projets ponctuels tel que la publication des bulletins des CRE ;
- 3) *opposition et négociation* : c'est le cas lorsque les entreprises sont dans un rapport d'opposition avec les intervenants des CRE.

En ce qui concerne le secteur communautaire, sa participation soutenue aux différentes tables de concertation ou coalitions organisées par les CRE, contribue à la gouvernance civique environnementale. Les organismes communautaires permettent une expression relativement directe de la population. Nous avons vu que le manque de ressources comporte divers aspects ayant pour effet de limiter l'action collective. À cela s'ajoute la diversité d'intérêts environnementaux et les façons par lesquelles les membres des organismes communautaires du réseau se manifestent : certains sont plutôt radicaux, d'autres plutôt orientés vers la concertation et la négociation. Ces tendances peuvent s'exprimer dans un processus démocratique de prise de décisions ayant pour but d'en arriver au consensus du groupe.

Comme on le voit, les secteurs public, privé et communautaire s'impliquent de manière singulière dans les CRE et construisent une gouvernance bien particulière. Leurs intérêts, leur stratégie particulière, leur action en matière d'environnement et les choix des espaces publics où ils souhaitent s'exprimer exercent une influence importante sur l'intervention.

Chapitre 8

Les intervenants dans les CRE en tant que coproducteurs de l'intervention

Ce chapitre aborde différentes dimensions relatives à l'intervention proprement dite en environnement et pouvant être favorables à la gouvernance civique dans les CRE. Comme il était expliqué dans la problématique de recherche, l'intervention résulte d'une coproduction impliquant l'intervenant d'un CRE et les personnes qui interagissent avec lui. Cette coproduction résulte d'un apprentissage mutuel et d'un échange d'expériences entre les intervenants et les acteurs impliqués.

Plusieurs questions spécifiques de cette recherche trouvent ici des éléments de réponse, notamment celles relatives aux habiletés et aux stratégies privilégiées par les intervenants, aux valeurs promues dans la pratique, aux difficultés rencontrées, aux apprentissages réalisés dans l'intervention et aux rapports avec les différents acteurs impliqués. Pour chacune de ces dimensions, le chapitre s'intéresse à la coproduction des connaissances, aux éléments favorables à la gouvernance civique et aux formes que ces dimensions prennent, et ce, en fonction du modèle d'intervention. Nous avons vu dans le chapitre 6 que deux modèles d'intervention ressortent dans les CRE : d'une part, le modèle de développement local marqué par la stratégie consensuelle, la collaboration et la négociation, et d'autre part, le modèle d'action sociopolitique caractérisé notamment par le conflit et la pression.

Force est de rappeler ici qu'aucun des intervenants rencontrés n'appartient à la profession du travail social, lorsque l'on considère leur formation académique. Une autre caractéristique partagée par ces personnes est qu'elles ont été chargées de la direction du CRE dans le passé ou le sont actuellement. Or, les habiletés recensées, les stratégies privilégiées et les valeurs promues par ces intervenants possèdent une très forte similitude avec celles proposées dans le Référentiel de compétences de l'OPTSQ (2006).

8.1. Les habiletés d'intervention favorables à la gouvernance civique

L'intervention dans les CRE exige de multiples habiletés, peu importe si l'action concerne le CRE en tant qu'organisation ou la communauté proche et lointaine. À l'interne, l'intervention peut toucher les employés et les membres du réseau. À l'externe, elle peut viser les représentants des secteurs public, privé ou communautaire, les médias, les établissements d'enseignement et la population en général. Nous insistons sur une observation importante : selon le stade de développement du CRE, les habiletés pratiquées par les intervenants prennent différentes formes. Par exemple, dans les premiers moments du CRE, les principales tâches d'un intervenant qui travaillait intensément même s'il était sous-payé ou en chômage, étaient : le développement de l'organisme y compris évidemment la recherche de financement, le recrutement de membres et leur adhésion au réseau, la définition d'une mission et d'objectifs clairs pour l'organisme, et l'embauche du personnel éventuel ou bénévole. C'est ainsi que l'intervention concernait plutôt l'administration, l'organisation et la proposition des stratégies, alors que le contenu des dossiers était plus l'apanage des membres.

Par la suite, lorsque l'organisation du CRE est consolidée, la pratique de l'intervenant est plutôt orientée vers la reconnaissance et la représentation de l'organisme dans l'espace public. L'intervenant s'implique également dans le contenu des dossiers grâce à son expertise, sans négliger la recherche de subventions et le suivi de l'organisme. Il met ainsi en œuvre des habiletés de gestion puisque l'organisation compte un plus grand nombre d'employés.

Notre analyse révèle la présence des habiletés suivantes chez les intervenants : la ténacité, la communication, la consultation, la gestion, la capacité d'organisation, la négociation et la connaissance du milieu. Celles-ci contribuent à un moment ou l'autre de l'existence de l'organisme, à la gouvernance civique en environnement. Il existe certainement d'autres habiletés que les intervenants exercent dans leur pratique quotidienne. Le lecteur retrouvera celles étant le mieux documentées dans cette recherche, à partir de nos entretiens.

8.1.1. La ténacité

Dans un organisme qui dispose de peu de financement, le bénévolat représente une ressource appréciable. Ce volontariat provient de différentes sources. Au début de l'organisme et dans chacune des régions, ce sont les intervenants eux-mêmes qui sont bénévoles par manque de ressources monétaires. Si on peut associer cette pratique à la ténacité et à la détermination, on peut questionner sa véritable nature. Si la ténacité n'est pas précisément une habileté pour certains, il s'agit à tout le moins d'un trait de caractère qui témoigne d'une volonté pour que l'organisme démarre sur le bon pied et réussisse. Les anciens intervenants sont ici concernés au premier chef. Chez les intervenants actuels, la manifestation de cette qualité est tout autre. Aujourd'hui, le financement de l'organisme permet l'engagement d'un personnel qui vient appuyer la réalisation de la mission. La ténacité des intervenants se manifeste par la recherche assidue de financement auprès des diverses sources publiques et privées ainsi que par l'autofinancement à travers les projets développés par les intervenants eux-mêmes.

Il faut bien réaliser que les débuts des CRE ont été difficiles, et ce, dans les trois régions. Les extraits suivants exposent la réalité du faible financement qui ne permettait pas d'embaucher de personnel en nombre suffisant ou de payer un salaire aux intervenants :

- [...] j'étais même en chômage et je travaillais quand même pour arriver à faire le travail bénévole ;¹
- J'ai été obligée d'être en chômage pendant certaines périodes. Je travaillais en étant sur le chômage pour pouvoir continuer à faire évoluer l'organisme, alors il y a eu beaucoup de sacrifices à faire ;²
- [...] j'étais payé quasiment une journée sur cinq ;³
- Moi quand je suis arrivée là, elle [l'adjointe] travaillait sur le chômage. Elle n'avait pas d'argent.⁴

¹ Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 19.

² Sujet 3. Intervenant du CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 10.

³ Sujet 19. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 19 août 2005, p. 4.

⁴ Sujet 17. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 22.

On pourrait interpréter ces gestes bénévoles comme étant « obligés ». Il demeure que la décision de demeurer actif malgré des conditions difficiles témoigne d'une volonté affirmée de favoriser la constitution du réseau environnemental régional. La ténacité des intervenants face à l'adversité est perçue ici comme une habileté ayant contribué au démarrage de l'organisme, lors d'une étape financièrement difficile.

8.1.2. La communication

Les fonctions de l'intervenant exigent une habileté certaine à communiquer à l'occasion des conférences, des débats publics, des rencontres, de la présentation des mémoires au BAPE et auprès des ministres, des décideurs en général, des médias, etc. Ces circonstances représentent également pour l'intervenant un moment d'échanger : il doit à la fois s'informer et transmettre la position du CRE à l'égard des différentes préoccupations environnementales de la région. L'habileté de l'intervenant à communiquer suppose la capacité d'établir des contacts, de s'intégrer dans des instances décisionnelles, d'être à l'écoute et de diffuser un message pour qu'il soit accessible et compris de tout le monde.

À l'intérieur du réseau, la communication fluide entre l'intervenant et les membres ainsi qu'avec le personnel du CRE est essentielle pour savoir ce qui se passe dans le CRE, dans les organismes membres et dans le secteur environnemental en général. La communication prend une forme écrite acceptable dans les diverses publications pour qu'elle soit appréciée par les lecteurs. L'habileté de communication suppose en outre une capacité de synthèse pour repérer des tronc communs, identifier les idées principales et proposer des formulations reflétant la position des parties prenantes afin de développer la gouvernance civique. On sait, par ailleurs, que la communication constitue une des compétences des intervenants privilégiées par l'OPTSQ (2006).

8.1.3. La consultation

Puisqu'il s'agit d'une intervention dans le cadre d'un organisme de concertation, l'aptitude à pouvoir recueillir les avis des membres ressort des témoignages lorsqu'il est question

d'habiletés des intervenants. En effet, pour la réussite de la gouvernance civique, la prise de position publique des CRE doit refléter les accords établis démocratiquement par les membres du réseau, principalement ceux qui composent le CA. Il s'agit d'établir alors un partenariat de travail et de mobiliser les ressources disponibles à travers la collaboration, le travail d'équipe et les relations interpersonnelles, qui sont des compétences en intervention proposées par l'OPTSQ (2006).

La forme que prend la consultation des membres dépend de trois types de phénomènes :

- 1) *L'étape de maturation de l'organisme.* Tout indique que les intervenants passés consultaient intensivement les membres, et ce, dans les trois CRE étudiés. Les membres du réseau étaient moins nombreux et la consultation s'en trouvait facilitée. De plus, les ressources humaines et financières des CRE étant limitées, et la contribution des membres étant souvent sollicitée, les occasions de recueillir les avis étaient plus fréquentes. Aujourd'hui, la consultation met plus souvent en présence les intervenants, les membres du CA, ceux des comités spécifiques créés autour des dossiers et l'équipe de travail.
- 2) *L'expertise de l'intervenant.* Elle donne un style particulier à la consultation. Les membres du CA vont exiger plus de consultation de la part d'un intervenant moins expérimenté dans la gestion de l'organisme et dans la conduite des dossiers environnementaux. Pour sa part, un intervenant expérimenté possède généralement un plus large réseau de relations, manifeste plus d'autonomie et procède à la consultation de manière moins formelle et apparemment rassurante.
- 3) *Le temps nécessaire pour préparer l'intervention.* Il s'agit également d'un aspect déterminant de la consultation. Lorsque les questions environnementales à débattre régionalement arrivent subrepticement sur la place publique et que les échéances pour les décideurs sont rapprochées, l'intervenant dispose de peu de temps pour la consultation. La consultation peut alors se limiter aux membres les plus proches du CRE et les plus intéressés au dossier. On comprend que l'addition de prise de position publique de la part du CRE dans un tel contexte contribue peu à la gouvernance civique.

8.1.4. La gestion

L'intervention touchant directement à la mobilisation en faveur de la protection des écosystèmes terrestres et marins de la région n'est pas la seule tâche des intervenants. La gestion des ressources humaines et financières du CRE de même que la gestion des projets représentent une fonction additionnelle faisant appel à diverses tâches : coordination

et mise en relations de personnes, transactions avec les membres du Conseil d'administration, gestion du temps, représentations, suivi budgétaire, etc. Ces aspects sont identifiés par l'OPTSQ (2006) dans la tâche qu'ont parfois des intervenants d'encadrer une équipe de travail.

La gestion des ressources humaines comporte une grande part d'imprévu. Au moment de notre recherche, le travail des intervenants sur ce plan s'avère relativement aisé, puisque la collaboration se présente de manière naturelle entre les employés et l'intervenant. Encore une fois, le temps représente une variable importante en matière de gestion. À un stade relativement avancé du développement du CRE, il devient possible pour l'intervenant de consacrer plus de temps aux dossiers environnementaux, car le niveau et la coordination des ressources sont mieux établis, même si celles-ci ne sont pas toujours suffisantes. Dans les stades antérieurs, l'intervenant destinait plus de la moitié de son temps à la préparation des demandes de financement, à l'organisation des Conseils d'administration, au recrutement et à l'adhésion des membres, à la conception du bulletin d'information, etc.

8.1.5. La capacité d'organisation

Les intervenants sont confrontés à beaucoup de travail et à des ressources humaines et économiques limitées. La capacité d'organisation permet tout à la fois d'optimiser les ressources et de mettre en œuvre diverses stratégies d'action dans plusieurs dossiers.

La capacité d'organisation signifie d'abord, pour l'intervenant, de concevoir, aux fins de discussion, le plan annuel en considérant les dossiers prioritaires et les ressources disponibles qui s'avèrent insuffisantes par rapport aux besoins environnementaux de la région. De plus, l'organisation du calendrier de travail permet à l'intervenant de s'impliquer personnellement dans les nombreux dossiers environnementaux identifiés par le CRE, dans les coalitions et dans les tables de concertation de la région où il est question de la défense de l'environnement et les droits de la population. En outre, l'organisation du travail de l'équipe de salariés doit permettre de suspendre des activités quotidiennes afin d'agir dans de nouveaux dossiers qui exigent le déploiement d'une stratégie d'action sociale. Enfin,

l'organisation de la concertation avec les membres cherche à favoriser leur implication dans les dossiers correspondants à leurs intérêts particuliers. Pour sa part, l'OPTSQ (2006) souligne l'habileté d'organisation dans le processus de planification de l'intervention, ainsi que dans la direction d'une équipe de travail.

8.1.6. La négociation

Il s'agit d'une habileté incontournable pour l'intervenant d'un CRE. Certes, la négociation fait généralement partie du processus d'intervention. L'OPTSQ (2006 : 23) définit la négociation comme « la capacité de prendre connaissance des attentes d'une autre partie et d'arriver à un accord satisfaisant pour les deux parties ».

Dans la perspective de la gouvernance civique en environnement, l'intervenant est appelé à élaborer des projets collectifs, à solliciter du financement pour l'organisme, à soumettre des demandes aux partenaires et aux commanditaires, à défendre les idées et les prises de position de l'organisme, à promouvoir publiquement les droits de la population, à favoriser le consensus parmi les membres, etc. L'intervenant semble être en perpétuelle négociation, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'organisme.

À l'extérieur du CRE, la négociation apparaît névralgique avec les commanditaires et ceux qui attribuent le financement pour la mise en marche des projets. Elle concerne également l'établissement d'accords entre les acteurs régionaux et la défense de dossiers et de droits dans les espaces publics. À l'intérieur du CRE, la négociation a lieu avec les membres du réseau pour en arriver au consensus permettant d'agir dans une stratégie commune de développement local ou d'action sociopolitique, peu importe le secteur d'appartenance (public, privé ou communautaire). L'habileté de négociation est donc au cœur de la gouvernance civique. Elle peut alors contribuer à influencer les décisions sur des politiques publiques dans différents dossiers touchant le transport, l'eau, les déchets, etc.

8.1.7. La connaissance du milieu

Toute intervention en organisation communautaire nécessite au préalable la connaissance du milieu. L'OPTSQ (2006) classe l'étude du milieu dans les activités professionnelles accomplies pour dispenser les services communautaires et non pas parmi les habiletés en intervention. Pour notre part, on considère, dans le cadre de cette recherche, que la connaissance du milieu peut être envisagée en tant qu'activité et habileté des intervenants. Dans le domaine environnemental, la connaissance des aspects physiques du milieu et des enjeux du développement de la région est en effet incontournable. Lorsqu'il est question de l'environnement physique, bien des aspects sont concernés, comme les édifices patrimoniaux, la production, les loisirs, etc. En tant que salarié dans un CRE, on attend de l'intervenant qu'il puisse comprendre le volet environnemental de tout projet et ses répercussions possibles sur les écosystèmes. La valeur que les membres attribuent à son analyse détermine en partie leur niveau de participation et d'adhésion au CRE. L'expérience compte sûrement pour beaucoup dans cette capacité ; c'est donc dire que la pratique professionnelle de l'intervention collective n'est pas guidée uniquement par une base théorique, mais également par l'apprentissage empirique.

8.2. Diverses stratégies de l'intervention

L'atteinte des objectifs fixés dans le plan annuel exige l'application de diverses stratégies. L'apparition de nouveaux dossiers et la difficulté de planifier à long terme à cause de la précarité des ressources humaines et économiques, entre autres choses, font en sorte que l'intervention se présente de manière plus réactive que proactive. Quoi qu'il en soit l'intervenant, met en œuvre des stratégies que l'analyse a permis d'identifier. Il s'agit de l'analyse du contexte local, de l'éducation populaire, de la persuasion, de la coopération conflictuelle et de la mobilisation des ressources.

8.2.1. L'analyse du contexte local

Cette stratégie est directement liée avec l'habileté de connaissance du milieu. Envisagée sous l'angle stratégique, il s'agit moins d'une « connaissance » du milieu qu'une « analyse » du contexte faite collectivement et pouvant constituer la base à partir de laquelle les membres se mobilisent. Si on fait référence à l'OPTSQ (2006 : 18), cette stratégie cherche à « identifier la cible d'intervention, le besoin à satisfaire, le problème à corriger ou le changement à accomplir ».

L'intervenant assume un rôle important dans la compréhension, par les membres, de la situation environnementale locale. Par ailleurs, dans un contexte de globalisation, il favorise l'analyse de ce qui se passe au niveau global. C'est ainsi que le passage de l'analyse du local au global est de nature à inspirer l'action au niveau local. De plus, l'analyse de ce qui se fait ailleurs permet de passer de la critique à des propositions sur ce qui devrait être fait. La critique amène à dénoncer un modèle de développement qui ne convient pas pour l'environnement voire pour l'humanité, alors que les propositions permettent de considérer concrètement ce que serait un modèle de développement plus durable. Les extraits suivants servent d'illustrations sur les éléments ayant permis de repérer cette stratégie d'analyse du contexte local.

Il faut... Ça [la réduction de gaz à effets de serre] demande d'implanter des infrastructures, de revoir la façon dont s'organise la ville, s'organisent les services, s'organise le transport en commun à travers l'Amérique au complet, là, pour en arriver à une réduction, d'une moins grande dépendance envers les motorisés, envers les combustibles fossiles. Puis il y a encore des gens malheureusement qui se bercent d'illusions, que ça va être dans des solutions technologiques qu'on va régler ces problèmes-là, mais c'est pas le cas. Et c'est donc pour ça que je dis que c'est sur ça, sur les enjeux de développement urbain que sont nos plus grands problèmes.¹

Une fois que le problème et ses causes sont décortiqués, l'intervenant peut proposer des alternatives pour limiter l'étalement urbain, la pollution industrielle polluante, la croissance des déchets, etc. Les sources d'informations auxquelles puisent les intervenants des CRE

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 4.

sont les medias, les citoyens, les organismes spécialisés, les membres du réseau, les acteurs publics et privés, entre autres.

[...] pour faire une revue des médias, voir un peu l'actualité, s'il y a des nouvelles concernant l'environnement ou qui impliquent les dossiers dans lesquels on travail. Parce que, éventuellement, si c'est le cas on va recevoir des téléphones de journalistes qui vont vouloir une entrevue, vont vouloir qu'on donne un point de vue à la télévision ou autrement, alors donc, faut voir un petit peu ce qui se passe.¹

Moi, je suis capable d'aller chercher comme ça, parce que ça c'est tous des membres du CRE, moi je suis capable d'aller chercher déjà des arguments, des préoccupations de gens qui travaillent en environnement, sont donc déjà assez sensibles, qui ont des bonnes connaissances, tout ça. Eux autres sont capables de me transmettre des informations, puis après ça, moi je les transmets à mon Conseil d'administration, ça fait qu'on travaille beaucoup comme ça.²

8.2.2. L'éducation populaire

Les intervenants des CRE veulent développer la conscience critique de la population et des décideurs en faveur de la défense et de la protection de l'environnement physique. L'OPTSQ (2006) précise que la conscientisation personnelle et sociale représente une des activités de l'intervention. L'agencement d'activités orientées vers le changement de valeurs, l'adoption de nouvelles habitudes de consommation et de production, et la promotion de mesures protectrices des ressources naturelles et du développement durable définissent ce qu'est la stratégie d'éducation populaire et de sensibilisation développée dans les CRE. Parmi les nombreux exemples pouvant être montrés, mentionnons le frein à l'étalement urbain, la promotion du transport en commun et l'adoption d'un mode de vie moins axé sur l'automobile, la réduction des déchets, le recyclage, etc. L'assainissement des cours d'eau est également une question importante dans les CRE. Pour les protéger des diverses sources de pollution, ces derniers font notamment la promotion des bonnes pratiques agricoles.

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 8.

² Sujet 15. Intervenant du CRE-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 20.

La stratégie d'éducation populaire des intervenants des CRE permet l'agencement de différentes activités :

- leur présence dans les forums ;
- les communications dans les audiences publiques;
- les conférences en milieu scolaire, peu importe le niveau, dans la mesure où les établissements collaborent ;
- les entrevues au nom du CRE sur les médias ;
- toute information verbale et écrite diffusée par différents moyens.

À la limite, on pourrait considérer que la plupart des communications publiques faites par les intervenants font partie d'une stratégie d'éducation populaire. On pourrait également ajouter celles entreprises par les membres du réseau qui mettent en pratique leur propre stratégie d'éducation populaire et de sensibilisation destinées à leurs adhérents et à la population.

Les entrevues révèlent que le travail de sensibilisation réalisé depuis quelques années donne des fruits. Pour les intervenants des CRE, il devient relativement plus facile de susciter la pression citoyenne pour influencer les décideurs. On remarque d'ailleurs que ceux-ci utilisent dans leur discours des idées favorables à l'environnement et qui étaient promues auparavant par les intervenants des CRE. De cette manière, si on se base sur les témoignages recueillis, la stratégie d'éducation populaire pratiquée notamment par les intervenants a été un facteur positif et un phénomène contributif au changement de perception dans les communautés et à l'ouverture des décideurs à l'égard des demandes citoyennes.

Il reste certainement encore un travail important à faire pour changer le mode de vie fondé sur la surconsommation de la population et les diverses pratiques néfastes pour les écosystèmes. Il s'agit là d'une des préoccupations des intervenants des CRE que de pousser plus loin le niveau de conscience sur les écueils du modèle de développement actuel.

8.2.3. La persuasion

D'après Comeau (2004), la persuasion fait partie des stratégies qui peuvent suivre celle de l'analyse du contexte local. En effet, la vigilance à l'égard du contexte permet de fournir les éléments de diagnostic et de pronostic favorables à la cause environnementale. L'intervenant peut ainsi susciter l'adhésion des acteurs de la région à agir dans le sens de la protection et de la défense des écosystèmes. Il ressort de notre analyse que pour arriver à déployer une stratégie de persuasion, les intervenants des CRE cherchent d'abord à identifier les éléments néfastes à l'environnement dans la région. Cette étape de la stratégie de persuasion se poursuit jour après jour et représente une activité continue des intervenants. Il s'agit donc, en fait, d'une activité continue qui se poursuit avec les acteurs dans la réalisation du processus d'intervention, comme on peut le comprendre à partir des extraits suivants.

Plusieurs personnes vont donner un coup de main, mettons, nous on est trois, quatre du bureau, deux, trois à quatre, ça dépend, bien là tout le monde va s'y mettre, va faire sa part, on va même aller chercher d'autres gens qui vont venir donner un coup de main pour la planification, l'organisation.¹

Ça fait que moi en créant la mobilisation environnementale, j'ai essayé de réunir ces groupes-là, j'ai essayé qu'on se parle, puis tout ça, puis aujourd'hui, je ne dirais pas que les relations sont parfaites, mais au moins on échange, on se voit, on se connaît, on est capables de s'appeler si on a besoin d'informations, tout ça, puis ça va très bien. Ça va bien.²

C'est ainsi que « chercher d'autres gens » et « essayer de réunir ces groupes-là » sont des expressions qui expriment le processus de persuasion en tant que tel. Pour procéder de la sorte, l'intervenant peut proposer une problématique environnementale de la région (diagnostic) et les solutions pour y remédier (pronostic), même si ce cadre peut être réajusté dans ses interactions avec les acteurs qu'il cherche à mobiliser. À l'intention d'un public plus large, l'intervenant réalise une partie de la stratégie de persuasion sur différentes tribunes afin de motiver d'autres acteurs à s'impliquer dans un dossier particulier. Comme

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 6.

² Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 15.

ça, l'intervenant trouve des possibilités pour augmenter les ressources humaines nécessaires dans chaque dossier spécifique.

[...] si, disons, l'Office de consultation publique de Montréal, en vertu de la loi, a l'obligation, la Ville a encore l'obligation, si elle a un projet, disons, d'empiéter sur le parc un tel pour faire un terrain de golf, si elle a l'obligation de faire une consultation publique, la consultation elle est publique, c'est eux autres qui l'organisent, il va y avoir des journalistes présents, on va pouvoir déposer des mémoires, on va donc pouvoir influencer le débat public.

Quelques caractéristiques de l'habileté de négociation définie par l'OPTSQ (2006) semblent pertinents pour cette stratégie : convaincre plutôt que vaincre, gagner la confiance de l'autre partie, et obtenir des concessions sans nuire à la qualité de la relation.

8.2.4. La coopération conflictuelle

Dans le cadre de la gouvernance civique, les rapports entre les acteurs ne sont pas toujours complètement harmonieux pour la simple raison que tous les acteurs ne partagent pas toujours les mêmes intérêts. Dans ces circonstances, l'intervenant cherche malgré tout à susciter l'adhésion de la plus grande variété possible d'acteurs. Les tensions doivent pouvoir être exprimées et les compromis, trouvés, d'où la stratégie visant à rechercher la coopération malgré un conflit soluble.

Les modalités de mise en œuvre de cette stratégie varient considérablement dans le temps. Dans les années 1980, les réseaux environnementaux avaient, en général, de la difficulté à négocier et même à établir des contacts avec le secteur privé. Si les rapports avec les acteurs publics et privés étaient quasi exclusivement marqués par le conflit, un intervenant influent pouvait pratiquer la coopération conflictuelle avec les organismes du réseau environnemental. En effet, ceux-ci s'opposaient souvent quant à l'idée de participer à des projets conjoints avec les acteurs économiques principalement. On peut donner ici en exemple l'intervention à l'époque du CRE-SLSJ. Le déploiement d'une stratégie de coopération conflictuelle a été favorisé par une conjoncture favorable faite d'opportunités. En effet, le lancement du rapport Brundtland pour le développement durable, la formation

des ministères provincial et fédéral de l'Environnement, la mise sur pied d'une table nationale sur l'environnement et l'économie ont facilité la mise en relations d'acteurs de plus en plus différents. La première action à ce moment-là pour rejoindre les acteurs a été l'élaboration de la publication issue des États généraux de l'environnement. L'intervenant a alors joué un rôle clé pour établir des liens et commencer le travail de partenariat dans la région.

Ça s'est pas fait sans heurts, parce que au niveau environnemental, ils étaient très radical puis ils voyaient ça d'un œil en voulant dire : 'Écoute, c'est la compromission en quelque sorte.' C'était la compromission, c'est-à-dire que les purs et durs de l'environnement disaient : 'Écoutez, là, on fait un pacte avec le diable si on commence à discuter avec l'Alcan, puis l'Abitibi-Price.'¹

D'un côté, l'intervenant a cherché à convaincre les organismes du milieu de travailler en partenariat sur les différents problèmes environnementaux. De l'autre côté, il fallait obtenir la collaboration des responsables, afin qu'ils reconnaissent leur part de responsabilités et de contribuer à des actions pour remédier à la situation.

Actuellement, il est plus courant que le réseau environnemental discute avec les acteurs économiques. La participation des intervenants des CRE à la Conférence régionale des élus (CRÉ) a permis d'établir des contacts directs avec les acteurs publics et privés. Les intervenants des CRE ont souvent l'impression qu'on les perçoit comme un obstacle au développement économique. Ils disent afficher clairement leur couleur en participant activement à la résolution des différents problèmes qui affectent l'environnement dans le sens du développement local durable. Par ailleurs, ils se gardent une marge de manœuvre pour appuyer, si besoin est, une action de type plutôt sociopolitique.

8.2.5. La mobilisation des ressources

Mobiliser des ressources signifie que tous les moyens humains, matériels et économiques sont mis à contribution pour soutenir les activités de concertation, de développement et de pression dans les dossiers environnementaux (Comeau, 2004). L'information, la recherche

¹ Sujet 19. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 19 août 2005, p. 11.

de l'efficacité dans l'organisation et la sollicitation du financement représentent des volets de cette stratégie d'intervention observés dans notre recherche. L'OPTSQ (2006) indique lui aussi que la mobilisation des ressources est une connaissance importante pour l'intervention.

8.2.5.1. L'information en tant que ressource

En tant que moyen et source d'énergie permettant de soutenir l'action et dont peuvent disposer l'intervenant et le réseau environnemental, l'information peut être considérée comme une ressource. Elle est très appréciée des intervenants puisqu'elle est renouvelable et largement disponible, pour peu qu'existent des échanges avec la communauté, les organismes du milieu, les acteurs publics et privés, les médias, etc. Le réseau d'échanges de l'intervenant constitue en effet un capital social à faire fructifier pour obtenir cette ressource. C'est de cette manière que nous pouvons interpréter les extraits suivants.

[...] collecter l'information avant même d'aller faire des actions, parce que si t'as pas l'information de base, t'as beau crier très très fort, tu risques à un moment donné que ça te revienne dans le visage. Fait que ce que j'ai apporté, moi, c'est que quand on allait faire des interventions, on fouillait les dossiers, on questionnait, on avait l'information vraiment, là, ça j'aimais ça, tu sais, aller fouiller, puis aller chercher l'information, là, sur un dossier quelconque, là, je trouvais ça extraordinaire. Parce que c'est une grande richesse, parce que, il ne faut pas oublier, que l'information, c'est un pouvoir. Puis quand tu commences à cogner à des portes, puis les gens te donnent l'information au compte-gouttes, là, ça devient une technique d'aller chercher l'information.¹

[...] c'est la force d'un réseau, c'est dans le réseau, il y a des gens qui sont spécialistes de différents enjeux, et on peut se référer à ces gens-là... C'est quoi les dangers sur la gestion des matières résiduelles, sur le plan réglementaire? Qu'est-ce qui s'en vient? Les positions à adopter? Il y a là une place pour aller chercher cette information-là.²

¹ Sujet 18. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 13.

² Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 27.

8.2.5.2. L'efficacité de l'organisation

Dans un organisme où les ressources humaines et financières sont limitées, l'efficience est de mise et peut être rendue possible par une organisation efficace. L'intervenant met en œuvre ce volet de la stratégie de mobilisation des ressources sur le plan de la coordination des ressources internes et externes. Cela signifie valoriser les ressources humaines du CRE et donner priorité à ce qui est essentiel. Cela signifie également susciter la contribution des membres du réseau dans le créneau où ils sont le plus efficaces. Cela signifie en outre se servir du partenariat pour solliciter des contributions variées pouvant être profitables au développement local. Cela signifie, enfin, développer des alliances avec le réseau environnemental extrarégional, au besoin, dans une action de type sociopolitique.

8.2.5.3. La sollicitation du financement

La recherche de financement fait partie intégrante de la pratique des intervenants. La rédaction de demandes de subventions et la sollicitation de contributions économiques permettent de compléter les subsides statutaires publics qui ne suffisent pas. Le réseau de relations et le savoir-faire de l'intervenant en négociation constituent un avantage dans ce type de démarche.

8.3. Les valeurs promues par les intervenants des CRE

L'analyse des entretiens révèle que les intervenants des CRE font la promotion de plusieurs valeurs, mais celles-ci apparaissent centrales : le respect, l'autodétermination, l'entraide et la justice. Bien d'autres professionnels de l'intervention pourraient se réclamer des mêmes valeurs. Dans cette partie, nous voulons montrer comment les intervenants rencontrés dans cette recherche interprètent ces valeurs et affirment les actualiser dans leur pratique.

8.3.1. Le respect dans la différence

Parmi les valeurs que les intervenants rencontrés mettent en pratique, on retrouve le respect à l'égard des membres du réseau, puis de tous les autres acteurs sociaux impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'action des CRE. L'OPTSQ (2006) retient également la valeur du respect et de la dignité de tout être humain.

[...] le respect entre nous, le respect des divergences d'opinion, le respect de notre rôle qu'on a à faire aussi dans la région. [...] Qu'on soit toujours capable de débattre des positions dans le respect. Puis, quand on prend des positions, bien c'est dans le respect de l'environnement. Pour moi, c'est la plus belle valeur, de toute façon.¹

Considérant que le CRE recherche la concertation régionale, les intervenants entrent en contact avec des acteurs provenant de différents secteurs et animés d'idéologies tout aussi hétérogènes. Le principal intérêt que peuvent partager les acteurs concerne la préoccupation et la défense des écosystèmes terrestres et marins. Mais, cette préoccupation est perçue et comprise du point de vue de la situation des acteurs, depuis la sphère publique, la sphère privée ou encore de la sphère communautaire. À l'intérieur même de la sphère communautaire, par exemple, on retrouve des « purs et durs » en environnement qui privilégient une stratégie de pression sur les décideurs, et aussi des personnes plus conciliantes qui croient possible la négociation sans confrontation et le partenariat en environnement et en développement local. Devant cet éventail de points de vue, les intervenants des CRE essaient d'amener les acteurs au dialogue et à la conciliation. Promouvoir le respect des opinions des uns et des autres sans pour autant conduire à l'indifférence et au repli sur soi, se fait par ce que l'on peut appeler la « compréhension culturelle ». Il s'agit d'une attitude adoptée par les intervenants et « enseignée » par eux au réseau. Sans tomber dans la complaisance, l'intervenant cherche à identifier ce qu'il y a de commun dans les points de vue, à rallier les représentants des organisations autour de cette base commune et à dégager un consensus.

¹ Sujet 23. Participant du secteur communautaire au CREDD-SLSJ. Le 9 août 2005, p. 5.

8.3.2. L'autodétermination

La valeur de l'autodétermination signifie que les membres du réseau et le réseau lui-même sont en mesure de prendre leur propre décision en fonction de leur intérêt commun, afin de renforcer leur capacité d'influence dans le milieu. L'OPTSQ adopte les principes de l'autonomie et de l'autodétermination en tant que valeur à promouvoir par les intervenants.

L'autodétermination est promue par l'intervenant à travers l'incitation à l'implication des membres dans les différents dossiers, la prise des décisions démocratique et la collaboration. L'extrait suivant traduit bien cette manière de promouvoir l'autodétermination en tant que valeur de l'intervention.

Les organismes se sont développés, ont plus de ressources, se concertent davantage entre eux, définissent des stratégies communes. [...] ça c'est un défi pour un organisme comme le nôtre de trouver, euh, la capacité à la fois de développer dans le fond à travers la coalition des membres et à travers les actions dans la société, un rapport de force du secteur de l'environnement, qui soit... qui compte, qui compte assez. [...] C'est de créer une force du mouvement environnemental qui puisse être déterminante.¹

Nous avons eu l'occasion, par ailleurs, d'entendre des intervenants dire que l'autodétermination représente une valeur à promouvoir non seulement pour le réseau, mais également pour l'ensemble de la société.

Un autre aspect de l'autodétermination concerne la capacité des acteurs de juger par eux-mêmes des situations, d'agir conformément à leur analyse et d'être capable de poser un regard sur leurs propres analyse et action. C'est ce que nous désignons la « conscience critique ». Pour le développement de la conscience critique, les intervenants utilisent les moyens d'information du réseau (le bulletin d'information, les rapports annuels, les assemblées générales, la communication directe et les médias). De fait, l'information représente un outil puissant pour développer la capacité d'analyse environnementale à une large audience, comme semble l'exprimer cette personne : « *Enseigner des valeurs à*

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 12-17-18

*l'externe, c'est essayer de convaincre qu'il faut changer les façons de faire [...] Donc c'est convaincre, par tous les moyens qui sont à notre disposition, un nombre de plus en plus grand de personnes de ces valeurs-là ».*¹

La filiation entre la poursuite de l'autodétermination, la conscience critique et la stratégie d'éducation populaire devient ici assez évidente. Une autre manière de développer la conscience critique de la population concerne l'action elle-même en faveur de l'environnement. Par exemple, dans le domaine de la forêt au Saguenay – Lac-Saint-Jean, le CRE promeut une récolte durable favorable à la création et au maintien des emplois à long terme, et la transformation de la ressource dans la région afin d'intensifier les retombées de son exploitation en faveur de l'emploi local. L'action en faveur d'un projet montre les possibilités et devient un levier puissant de réflexion en faveur d'alternatives.

[...] parce que tout le monde veut vivre de la forêt. Il y a des communautés ici qui ne vivent que de la forêt. Il y a des petits villages que tous les emplois sont en forêt. Donc, si tu, si tu ne peux plus récolter d'arbres du jour au lendemain, tu fermes les villages. Donc, ça, il y a personne qui veut ça. Ça fait qu'on a demandé de prendre un virage. Ça fait que le virage qu'on nous propose, c'est de diminuer nos récoltes, puis essayer peut-être de garder le morceau de bois le plus longtemps possible à l'intérieur de la région, c'est-à-dire de le transformer, de créer des produits à valeurs ajoutées, vous allez créer de l'emploi, là. J'ai dit tantôt, on est une région ressource. On a le réflexe, nous, de se fier à la grande entreprise.²

C'est donc également à travers un dossier particulier que l'intervenant contribue à développer la conscience critique de la population et des décideurs. Il devient alors possible d'accroître la responsabilité sociale et d'envisager des solutions que les acteurs peuvent eux-mêmes mettre en œuvre.

8.3.3. L'entraide

L'entraide ou la mutualité réfère à l'importance accordée à l'échange et au soutien entre les acteurs, pour leur propre bénéfice et pour celui du réseau. L'entraide entre les représentants

¹ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 21.

² Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 9.

des organismes membres et l'intervenant des CRE se développe par l'implication continue dans les dossiers. Le fait de la proximité et de se retrouver dans le même réseau contribue à la collaboration.

La promotion de cette valeur pour l'ensemble de la population est réalisée en utilisant les médias et divers moyens d'information, par lesquels l'intervenant transmet des messages montrant que la protection de l'environnement procure des bénéfices individuels sur divers plans. Par la même occasion, la communauté peut découvrir que la participation citoyenne bénéficie à la communauté proche et éloignée.

8.3.4. La justice

En tant que principe moral, la justice réfère au respect de ce qui est dû à chacun, dans la mesure où chaque personne et groupe peut avoir l'occasion de bénéficier des mêmes avantages et doit assumer des responsabilités équivalentes. Il s'agit d'une valeur privilégiée aussi par l'OPTSQ (2006).

Cette valeur amène à considérer que les différences socioéconomiques peuvent entraîner des injustices environnementales. Les intervenants interviewés soulignent cet aspect éthique tout particulièrement sur la question de l'étalement urbain. Les décisions prises pour le développement du transport collectif et celles visant le développement routier en banlieue, interpellent le sens de la justice à l'égard des ménages à faible revenu. Les intervenants des CRE et les représentants d'organismes membres du réseau évoquent également le principe d'équité dans l'exploitation des ressources naturelles lorsqu'elles semblent davantage profiter aux actionnaires de très grandes entreprises plutôt qu'à la population locale.

8.4. Les difficultés de l'intervention

Les intervenants en environnement font face à diverses difficultés dans la pratique. Trois difficultés importantes ont été identifiées dans cette recherche : le manque de ressources, l'adaptation aux situations d'urgence et la tension dans les rapports sociaux.

8.4.1. Le manque de ressources

La limitation de ressources humaines et économiques représente certainement une contrainte pour l'intervention, notamment à cause de la concurrence qu'elle suscite entre les organismes du milieu. Toutefois, les maigres ressources financières peuvent représenter, pour les intervenants des CRE, une opportunité favorable à la gouvernance civique. Bien sûr, le partenariat ne résulte pas seulement des situations de sous-financement, mais la précarité des ressources peut susciter de la solidarité pour travailler sur projets communs. Cette partie de la thèse montre ces deux visages du sous-financement dans l'intervention des CRE.

8.4.1.1. Lorsque le sous-financement est à l'origine du partenariat

En situation de précarité financière et lorsque l'attitude des participants est favorable, l'intervention peut bénéficier d'une opportunité. On peut ainsi assister à la création d'alliances stratégiques entre le CRE et d'autres organismes pour agir en partenariat sur des dossiers spécifiques, en mettant en commun des ressources. Une telle situation se présentait dans le passé et se produit encore aujourd'hui, comme en témoignent les intervenants rencontrés. De nos jours, les subventions sont plus nombreuses qu'à l'époque, aux débuts de l'existence des CRE, alors que des efforts bénévoles faisaient souvent partie des solutions pour parer au manque de ressources. Malgré un appui plus substantiel de l'État, la précarité des ressources est toujours présente. Les intervenants en poste considèrent qu'actuellement, les actions en faveur des écosystèmes terrestres et marins sont plus nombreuses et les défis environnementaux sont plus considérables qu'auparavant. Voilà

pourquoi, sur le plan des ressources, la nécessité d'agir avec d'autres acteurs en partenariat est toujours présente.

[...] il y a des groupes qui ont des personnes qui ont un peu plus des compétences plus techniques. Alors on va aller faire des contacts avec ces organismes-là, ces personnes-là, pour développer notre discours, parce que oui, il y a des sujets comme l'aménagement du territoire, transport, je veux dire on est assez bons là-dedans, mais des fois, la qualité de l'eau, bien, on n'a pas nécessairement les ressources. Au CRE, on a des organismes partenaires membres, on va les chercher, puis, comme ça on peut réussir à travailler puis à développer, dans le fond, à développer soit des projets ou soit des interventions en ayant des bonnes données et non en pensant juste qu'est-ce qu'on entend dire un peu partout, là.¹

[...] on a aussi, je dirais, un peu augmenté le niveau, la force des moyens de pression. Les organismes se sont développés, ont plus de ressources, se concertent davantage entre eux, définissent des stratégies communes plus qu'avant.²

On se rend compte aussi on a mis, le Conseil régional de l'environnement a mis sur pied une mobilisation environnementale, donc on est 12 groupes dans la région, on se rencontre sur une base égalitaire, y a pas personne qui dirige nécessairement la réunion. C'est pas le CRE. Le CRE est là pour... avec son rôle, puis on partage de l'expertise, on partage des fois les ressources humaines, on monte des projets ensemble, on présente des projets ensemble, tout fonctionne par subvention.³

Le sous-financement est également présent dans d'autres organismes environnementaux et communautaires du réseau du CRE. Des alliances stratégiques sont alors bien souvent établies. Parfois, les intervenants des CRE assument un rôle de conseil en matière de ressources, en aidant les organismes à trouver le financement ou encore, en partageant des ressources humaines pour des projets spécifiques. « [...] *c'est des activités d'agent d'aide auprès des ressources du milieu où je mets des énergies pour qu'un projet vienne en aide aux différents groupes* ». ⁴ Voilà une autre modalité de collaboration entre le CRE et ses membres pour faire face au manque de ressources.

¹ Sujet 8A. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 26.

² Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 12.

³ Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 12.

⁴ Sujet 8. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 5 avril 2005, p. 12.

Dans d'autres cas, le partenariat unit des acteurs différents qui peuvent ainsi mettre à profit leurs particularités. Les CRE peuvent ainsi obtenir un financement direct, une aide prenant la forme d'un service offert par une entreprise autonome de l'économie sociale alliée, ou une participation d'un partenaire, public ou privé, qui contribue financièrement à un projet spécifique. Dans toutes ces modalités, l'habileté des intervenants à négocier joue un rôle déterminant pour la réussite de ce type de partenariat.

8.4.1.2. Lorsque le sous-financement est une source de difficultés

Les anciens intervenants des CRE estiment que la situation financière actuelle de ces organismes de concertation régionale est très satisfaisante, en comparaison à celle de leur époque. Pour les intervenants, la perception est toute autre. Ils estiment que pour mieux agir dans l'ensemble de la région, ils manquent de ressources financières. Cette situation de pénurie relative les astreint à chercher continuellement du financement et à rédiger des demandes de subventions pour la poursuite des projets et de l'organisme lui-même. La subvention publique de base que reçoit annuellement le CRE s'avère insuffisante pour la plupart des projets à réaliser et pour lesquels un financement doit être trouvé : « *il faut aller chercher des contrats, des subventions, des choses comme ça, et ça, c'est un défi constant, à chaque année, en même temps, c'est une condition de survie* ». ¹ On comprend que ces démarches occupent un temps précieux qui n'est pas utilisé pour l'intervention. Par ailleurs, compte tenu des ressources disponibles, les intervenants des CRE se limitent au territoire situé près de l'organisme, même si l'organisme a une visée régionale. De leur côté, les autres organismes de la région qui se trouvent très souvent dans une situation économique semblable, vont limiter leur action à un dossier particulier. L'organisation de la concertation se complique et devient alors plus difficile à réaliser.

[...] la concertation est difficile, parce que chacun des organismes a une mission particulière. Il n'a pas beaucoup d'énergie à mettre dans des actions communes et même si on définissait des priorités, on ne s'entend pas sur ces priorités-là. Alors, qu'est-ce qui est prioritaire ? L'incinérateur ? Les sites d'enfouissement ? Ou les bassins de rétention pour les égouts ? Bon, sur quoi on mise ? Et on

¹ Sujet 1. Intervenant du CRE-Montréal. Le 21 mars 2006, p. 16.

répond juste à l'urgence là, ou à la déclaration, ou en cours, et ces organismes-là ont de moyens limités, donc ils sont à la remorque des événements.¹

[...] compte tenu de la précarité de leurs moyens de financement, beaucoup de nos membres, souvent, vont, comment dire, un petit peu se replier sur eux-mêmes et sur leurs activités. C'est un réflexe de survie. Mettons, ils s'occupent, ils s'occupent d'un dossier, bien je veux dire ils font des activités sympathiques dans ce dossier-là. [...] Et puis, là, ils obtiennent une subvention du Fédéral de 10 000 \$ pour faire une campagne, ils sont tous 'pognés' là-dedans. Donc, il y a parfois une difficulté réelle pour eux de transcender leur activité quotidienne pour dire : 'Il faut aussi être capables de porter un jugement sur les rapports de force qui dominent tout ça, qui fixent les règles du jeu. Il faut être capables de s'attaquer aux règles du jeu et pas juste à la limite faire des choses *cute*.'²

Une façon de contourner la difficulté pour les intervenants consiste à proposer aux membres de définir des priorités d'action. Le lieu de cette intervention est le CA et il revient à ses membres de s'entendre sur les principaux dossiers à mettre dans le plan annuel. Cet exercice ne va pas nécessairement de soi, car chaque membre peut considérer qu'un dossier particulier est le plus important. Le défi pour l'intervenant consiste alors à susciter l'analyse critique, à user de persuasion lorsque des arguments solides sont avancés et à affirmer son leadership pour éviter l'éparpillement et faire prendre en considération les ressources disponibles.

Une autre façon de faire des intervenants est de trouver des ressources « gratuites ». Nous avons déjà évoqué le travail non rémunéré que des intervenants accomplissent, surtout au début de l'existence des CRE. On peut également rechercher la participation de stagiaires, d'étudiants ou de bénévoles. « *On était restreint, je ne pouvais payer plus que tant d'heures pour semaine. Alors c'était difficile de concilier ce qu'il y avait à faire, et puis l'insécurité des employés aussi* ».³

[...] on passait beaucoup de temps à aller présenter des demandes de subventions pour avoir, soit des stagiaires, avoir des programmes, avoir même... On travaillait beaucoup à se faire reconnaître par le gouvernement pour augmenter notre subvention annuelle. Fait que beaucoup d'énergie passait dans les demandes de subventions, puis quand on en avait, c'était d'administrer ça,

¹ Sujet 9. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 avril 2005, p. 3.

² Sujet 1. Intervenant CRE-Montréal. Le 21 mars 2005, p. 16.

³ Sujet 3. Intervenant du CRE-Montréal. Le 23 mars 2005, p. 10.

parce que, souvent, dans des organisations de même, là, les subventions qu'on reçoit demandent aussi beaucoup de travail administratif. Puis ça c'était quasiment un non-sens, là, on perdait beaucoup, beaucoup d'énergie à ça. Puis la quantité de dossiers qu'on avait à s'occuper, c'était phénoménal. [...] Ça fait qu'on n'avait pas nécessairement les ressources. Fallait trouver l'action prioritaire qui était le mieux pour nous à faire, parce qu'on ne pouvait pas être là, être partout, déposer des mémoires partout. C'était impossible à ce niveau-là.¹

8.4.2. L'adaptation aux situations d'urgence

En matière environnementale, les situations inattendues se produisent souvent et peuvent demander, sur le champ, l'implication des intervenants. Cela fait que les activités prévues dans le plan annuel peuvent changer de priorité. Le caractère imprévu de ces situations s'explique parce qu'elles ont pour origine des causes naturelles, des dispositions gouvernementales, des décisions économiques ou des choix communautaires. Dans ce cas, l'intervention des CRE prend un caractère urgent et le problème en question devient prioritaire. Il devient alors difficile pour les intervenants de suivre la planification à la lettre. Les moyens limités des CRE font en sorte que l'intervenant est en partie à la remorque des événements.

L'urgence d'une situation risque également de mobiliser le réseau environnemental sur ce dossier imprévu. La participation des différents acteurs du secteur public, privé et communautaire est alors sollicitée. Comme c'est le cas pour d'autres dossiers, chaque acteur poursuit un intérêt spécifique et souvent différent. D'autres phénomènes rendent la situation encore plus complexe : l'urgence qui ne permet pas de prendre la distance suffisante pour l'analyse, et l'impression de dépassement en lui donnant la priorité au détriment d'autres dossiers. L'intervenant peut alors être entraîné malgré lui dans un tourbillon où se succèdent l'élaboration de mémoires, les contacts avec les médias, la recherche d'appui et les présentations à différentes tables et dans des forums publics.

¹ Sujet 18. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 5.

8.4.3. La tension dans les rapports sociaux

L'intervenant est placé au cœur de multiples rapports sociaux auxquels il est lui-même partie prenante. Les relations humaines ne sont pas toujours faciles et lorsqu'on ajoute la dimension politique, c'est-à-dire les rapports sociaux, la difficulté prend encore plus d'importance, puisque les luttes de pouvoir ou les divergences d'intérêts sont présentes. Ces rapports se situent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau.

8.4.3.1. L'intervenant et le Conseil d'administration (CA)

Dans un organisme à but non lucratif comme le CRE, le CA est l'instance décisionnelle entre les assemblées générales. Celui-ci peut alors trouver légitime de demander que l'intervenant consacre du temps à la gestion interne, qu'il produise des rapports et qu'il justifie des interventions. Pour sa part, l'intervenant peut juger qu'il s'agit là d'activités secondaires par rapport à l'intervention sur le terrain, surtout lorsque les ressources humaines sont limitées. Cette tension est exacerbée par certaines attitudes. Lorsque l'intervenant exerce son travail de manière plutôt indépendante, avec son équipe de travail, et que les membres du CA tiennent à être informés et à prendre les décisions, les demandes de ces derniers peuvent être fréquentes et insistantes. On le voit bien, le style de l'intervenant et les intérêts des membres du CA ne sont pas toujours compatibles.

8.4.3.2. L'intervenant et les représentants des secteurs public et privé

Dans certains lieux de consultation et de décision comme les tables organisées par la CRÉ, les divergences d'opinions s'expriment librement. Il n'est pas rare que l'intervenant du CRE exprime des avis contraires à ceux des représentants des secteurs public et privé, y compris les élus. Parfois, l'intervenant du CRE n'est tout simplement pas invité à participer à une table de concertation où peuvent être prises des décisions. Le CRE peut-être perçu comme un organisme de pression dont l'action est orientée vers la défense de l'environnement. La situation varie selon les régions et selon les époques. Ainsi, dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, l'importance accordée par les gouvernements à la

création d'emplois rend plus permissive l'implantation d'industries peu respectueuses de l'environnement, et contribue aux tensions entre le CRE et les décideurs.

8.5. Les savoirs d'expérience

Cette partie présente les savoirs expérientiels de l'intervention en environnement. Tout comme leurs collègues dans d'autres domaines d'activités, les intervenants font appel à leurs savoirs expérientiels pour agir et réaliser de nouveaux apprentissages dans leur pratique. La problématique de recherche a déjà établi que l'intervention professionnelle n'est pas toujours guidée par la théorie et qu'elle s'appuie également sur les connaissances dérivées de l'apprentissage expérientiel (Racine, 2000).

8.5.1. Les processus d'apprentissage dans l'intervention

Notre analyse révèle la présence d'au moins trois types de processus d'apprentissage dans l'action : la continuité, l'importance du contenu même du domaine d'activités et la présence d'autres acteurs pour les apprentissages. En ce qui concerne le premier processus, l'apprentissage expérientiel se fait de manière continue chez les intervenants. Les savoirs expérientiels provenant du passé inspirent l'intervention présente. L'intervention actuelle favorise de nouveaux apprentissages qui pourront être utiles plus tard, même si le temps et l'espace seront différents.

Pour ce qui est du deuxième processus, dans le domaine environnemental, les connaissances scientifiques prennent une place toute particulière avec les savoirs expérientiels pour enrichir l'intervention. On comprend cette particularité lorsque l'on sait que les intervenants ont souvent un rôle de leader à assumer dans des dossiers comportant des aspects techniques à connaître. Par exemple, l'intervenant peut assumer la présidence d'un comité de protection national de la forêt ; il doit alors pouvoir compter sur les connaissances dérivées de la recherche scientifique et qu'il a pu acquérir au cours de ses expériences passées. La connaissance de ces aspects techniques fait que l'intervenant

pourra avoir une présence pertinente dans la région et même au-delà, et exercer une influence notamment sur les décideurs.

En ce qui a trait au troisième processus d'apprentissage, la notion de coproduction de l'intervention s'avère intéressante pour comprendre que les apprentissages expérientiels se réalisent grâce à la présence d'autres acteurs. Ce processus est particulièrement évident pour les apprentissages en communication qui est fort utile en intervention, on le comprend facilement. Plusieurs aspects de la communication ne s'apprennent pas dans le milieu académique et sont acquis par la pratique. Autant la cueillette d'information que sa transmission demandent à être perfectionnées sur le terrain. De plus, il est dans la nature même de la communication qu'il existe une rétroaction. Les extraits suivants évoquent assez clairement cette idée de coproduction des apprentissages expérientiels.

J'étais très jeune. C'était dans mes premières expériences de travail. Je pense qu'à l'école, on apprend beaucoup à travailler sur des dossiers techniques, on apprend, bon on parle de l'environnement, on parle... Ça c'est pas le côté qui est très difficile, je pense que ce qui est plus, où on doit apprendre rapidement, c'est comment gérer un organisme, la question du financement, comment ça fonctionne, conseil d'administration, ce qui devient plus la gestion d'un organisme. Moi je sortais de l'université [dans tel domaine], je n'avais aucune formation [,,] la concertation, les réunions, comment on doit fonctionner et c'est peut-être là où c'était un grand défi de comprendre les subtilités requises [...] c'est sûr qu'à force de travailler dans ces dossiers-là, on apprend beaucoup sur les sujets environnementaux, le transport. Mais ça c'est quelque chose relativement facile, malgré que les autres volets aussi, l'interaction entre les autres organismes, avec les fonctionnaires, mais c'est sûr que c'est un peu plus long à savoir comment interagir avec ces personnes-là et puis d'être capable de percevoir leurs préoccupations.¹

Bien, moi, j'ai acquis beaucoup d'expérience au niveau des communications, ça, c'est certain, parce que, c'est comme je dis, je fais beaucoup de représentation. Ça fait que, quand je parle de communications, c'est à tous les niveaux. Il y a tout l'aspect médiatique, parce que moi, j'avais jamais touché à ça. Tu sais, il a fallu que je développe ça, tu sais, essayer de passer des messages, puis tout ça. La communication avec des gens qui ne partagent pas nécessairement les mêmes idées que moi, tu sais, ça aussi, il a fallu que j'apprenne ça. J'ai été quelqu'un d'un peu impulsif, j'ai été un peu... pas je me fâchais, mais moi fallait... fallait que ça passe, fallait que le message passe. Ça fait que, tu sais, j'ai appris à être

¹ Sujet 2. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 21 mars 2005, p. 7.

patient, j'ai appris à... C'est ça, je pense être quelqu'un de très intègre. En tout cas, je pense que ça prend une dose d'humilité aussi, y faut pas... Tu continues de consulter ton monde. Tu sais, y a tout le temps de [...] à un moment donné dans ce genre de poste-là, puis on le sent des fois, c'est que tu peux prendre la sélect, là, tu peux être... tu peux mener des combats, puis ça devient quasiment personnel. Puis c'est un danger. Faut pas que ça devienne personnel. Faut toujours que ça reste au niveau de l'organisme, consulter [...]. Fait que, moi, je pense que c'est ça, cette forme d'intégrité-là, mon Conseil d'administration, je pense qu'ils me le rendent bien.¹

L'échange, qu'il soit consensuel ou conflictuel, permet en même temps d'utiliser ou de développer d'autres qualités des relations humaines tels que l'empathie, la négociation et la sensibilisation. L'échange permet également d'apprendre à établir un réseau de contacts, autrement dit de constituer un capital social pour travailler de manière conjointe dans la résolution de diverses problèmes environnementaux de la région.

[...] ça m'a aussi donné beaucoup, à moi, parce que là, tu viens, tu connais toutes sortes de choses dans différentes sphères d'activités du milieu, et en plus, t'es en contact aussi avec tous les intervenants de ton milieu, de tous les domaines partout dans ta région. Puis ça me sert encore aujourd'hui, c'est-à-dire encore aujourd'hui avec le métier que je fais, je vais faire un coup de téléphone à un Comité d'environnement ou à un Conseil du statut de la femme ou des choses comme ça, j'ai tout gardé mon réseau. Ça fait que ça, ça m'a amené beaucoup, là. Puis j'ai été aussi, comme tout le monde, étant donné qu'on ne sait rien, quand on commence à aller travailler dans différents dossiers, puis côtoyer des gens aussi ou côtoyer des gens, que ce soit des jeunes, des aînés, des gens de la culture, des gens du loisir, du tourisme, on se rencontrait, on était une grande famille. Donc, tu peux pas faire autrement que d'être sensible aux dossiers des autres, aux difficultés des autres, aux combats des autres, puis ça, c'est une grande richesse, je pense. D'ailleurs, c'est de là que moi je considère que, quand on parle de développement durable et de toutes ses composantes, là, ça fait partie de tout ça, là.²

Les conséquences de cette analyse sont à l'effet que les apprentissages se font dans les deux sens, où l'intervenant apporte et reçoit. De fait, la dynamique entre les expériences individuelle et collective contribue à la production des savoirs d'expérience chez les intervenants, mais aussi chez les autres acteurs impliqués (Racine, 2000).

¹ Sujet 16. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 25.

² Sujet 18. Intervenant du CREDD-SLSJ. Le 13 juillet 2005, p. 13.

8.5.2. Les savoirs expérientiels de l'intervenant en environnement

Nous avons vu précédemment que les intervenants démontrent de nombreuses habiletés afin de pouvoir interagir avec les différents acteurs, défendre les dossiers, participer aux décisions concernant le développement de la région et assurer le bon fonctionnement de l'organisme, entre autres choses. Si certaines habiletés sont de nature théorique et proviennent d'apprentissages de nature académique, il en va différemment de plusieurs autres habiletés qui s'apprennent surtout dans la pratique, comme la gestion de projets, la négociation, le sens de l'organisation et les stratégies de sensibilisation.

8.5.2.1. Les apprentissages techniques

Notre analyse a permis de repérer des apprentissages techniques de trois ordres :

- 1) les apprentissages concernant les sujets environnementaux, ce qui comprend la connaissance de toute la diversité des écosystèmes présente dans chaque région. L'intervenant du CRE est ainsi amené à prendre connaissance des différents dossiers environnementaux ;
- 2) la gestion de l'organisme, ce qui correspond au financement, au fonctionnement général et à celui du CA, à la tenue des réunions, à la concertation des membres, aux relations avec d'autres organismes, etc. ; et
- 3) la façon de réagir avec les médias puisque l'intervention demande une interaction régulière avec eux. Nous l'avons vu, l'intervenant développe ses habiletés de communication et d'information.

8.5.2.2. L'apprentissage des relations sociales

L'intervenant interagit jour après jour avec différents acteurs. Certains d'entre eux, le plus souvent membres du réseau, partagent les mêmes préoccupations à l'égard de l'environnement ; d'autres ont des opinions et des intérêts passablement différents. Quoi qu'il en soit, l'intervention se déroule avec tous ces acteurs et selon une dynamique que l'intervenant a tout intérêt à connaître.

Je pense que j'ai appris à faire des compromis, à voir le point de vue des autres personnes, parce que quand tu communique avec d'autres, évidemment tu tombes sur des gens qui ne pensent pas tous la même chose, c'est normal. On voit toutes sortes de points de vue différents. Compromis personnels, mais aussi compromis dans le sens associatif.¹

On comprend ici que les apprentissages concernent également la capacité de transiger avec chacun de ces acteurs.

8.5.2.3. Les apprentissages par l'échange

Le savoir acquis par l'action concerne également les participants du réseau environnemental. Les membres apportent et reçoivent en même temps de leur participation à l'action. En étant membre d'un organisme comme le CRE, les apprentissages sont multiples et touchent le domaine des relations humaines et les aspects techniques en environnement. Ici, la présence de spécialistes dans les différents dossiers compte pour beaucoup. Ces apprentissages contribuent à la sensibilisation et à l'engagement des membres du réseau.

Un aspect intéressant des apprentissages d'action, chez les membres, est l'ouverture. En effet, la connaissance des différents dossiers permet aux membres d'élargir leur perspective en se sensibilisant à d'autres aspects que ceux touchant strictement leur organisation. En tant que participant au réseau du CRE, les membres ont également l'occasion de rencontrer des représentants des différents secteurs (public, privé et communautaire).

En ce qui concerne les savoirs plus techniques, nous avons relevé des références aux apprentissages sur l'histoire de la région, sur l'eau, sur les milieux humides et sur le transport, entre autres choses. Dans quelques dossiers, les participants ont aussi l'opportunité de connaître des procédures, des mécanismes d'autorisation du permis et diverses exigences administratives.

¹ Sujet 11. Intervenant du CRE-Capitale Nationale. Le 27 avril 2005, p. 22.

Si tu veux être bien branché, si tu veux savoir ce qui se passe, si tu veux savoir quel programme de subvention, de soutien de projets qui s'en vient, si tu veux avoir si tu veux connaître des gens, bien tu n'as pas le choix là. C'est un peu un passage obligé de participer au CRE, surtout en tant qu'administrateur, tu es au cœur des décisions. Donc c'est un bon lieu, finalement de contacts, d'échanges, d'informations.¹

Un autre apprentissage expérientiel des participants est la connaissance générale de la région et des enjeux de son développement. Encore une fois, c'est à travers les échanges avec les membres et l'intervenant que ces apprentissages sont possibles de même qu'avec les diverses publications du CRE.

8.6. Les apports des intervenants en environnement : une synthèse

Ce chapitre a mis en lumière des dimensions de l'intervention contribuant à la gouvernance civique en environnement. L'identification des habilités, des stratégies et des valeurs promues par les intervenants en environnement permet de caractériser cette intervention. Le tableau 8.1 (à la page suivante) présente une synthèse en spécifiant le modèle d'intervention en cause.

Nous pouvons retenir de notre analyse que les habilités, les stratégies et les valeurs se manifestent de manière différente, selon que l'intervention correspond à un modèle de développement local et à un modèle d'action sociopolitique. Dans le premier modèle, la perspective est plutôt proactive et planifiée, alors que dans le second, elle est plutôt réactive. Les modèles d'intervention peuvent en effet cohabiter sous les formes du *phasing* et du *mixing* (Rothman, 1995).

Par ailleurs, nous avons identifié trois difficultés qui confrontent l'intervention dans les CRE : le manque de ressources, l'adaptation aux situations d'urgence et la tension dans les rapports sociaux. Enfin, nous avons été à même de relever trois processus d'apprentissages expérientiels chez les intervenants : la continuité, l'importance du contenu même du

¹ Sujet 14. Participant du secteur communautaire au CRE-Capitale Nationale. Le 26 avril 2005, p. 7.

domaine d'activités et la présence d'autres acteurs pour les apprentissages. Par ces différents aspects, l'intervention contribue, sous certaines conditions, à la construction de la gouvernance civique en environnement.

Tableau 8.1
Les habilités, les stratégies et les valeurs caractéristiques de l'intervention dans les CRE

	Éléments de chaque dimension	Modèle d'intervention en développement local	Modèle d'intervention en action sociopolitique
HABILITÉS	La communication	Participation à des conférences, à des rencontres avec différents acteurs, avec les médias, etc.	Défense de droits lors de débats publics et face aux décideurs. Présentation de mémoires au BAPE
	La consultation	Entre l'intervenant et les membres du CA	Entre l'intervenant et les participants aux coalitions
	La gestion	La gestion de ressources pour agir consensuellement	La gestion de ressources pour agir en coalition
	L'organisation	L'organisation du réseau : plan d'action et dossiers inattendus	L'organisation du réseau : plan d'action et dossiers inattendus
	La négociation	Pour arriver au consensus dans le CRE (à l'interne) et dans le réseau (à l'externe)	Pour faire la défense des droits face aux décideurs
	La connaissance du milieu	Connaître les besoins du territoire et de la population	Connaître les abus faits au territoire et à la population sur le plan environnemental
STRATÉGIES	L'analyse du contexte local	Agir en fonction des besoins du territoire et de la population	Agir en fonction des abus subis par le territoire et la population
	L'éducation populaire	Faire de la sensibilisation environnementale de façon préventive lors des conférences et des forums, en milieu scolaire et auprès d'autres auditoires	Sensibiliser en vue d'une pression sur les décideurs (dénonciation et réaction) à travers les médias, par les coalitions le support politique aux membres
	La persuasion	Pour la participation sous forme de consensus	Pour l'action sous forme de conflit
	La coopération conflictuelle	Lorsqu'il faut arriver au consensus à l'intérieur du réseau, entre groupes d'orientation différente.	Lorsqu'il faut l'implication des acteurs publics et privés plus ou moins convaincus des demandes
	La mobilisation de ressources	Pour faire des synergies et des alliances stratégiques	Pour développer la force sociopolitique du réseau
VALEURS	Le respect dans la différence	Le respect des idéologies des membres	Le respect des droits de la population
	L'autodétermination	À l'interne du réseau pour renforcer l'action consensuelle des membres	À l'externe pour accroître son pouvoir et le changement
	L'entraide	Pour poser des gestes individuels et collectifs en faveur des écosystèmes	Pour exiger de la part des décideurs un développement plus soucieux des écosystèmes
	La justice	À travers la négociation et l'échange pour arriver à l'égalité	À travers les luttes pour la défense de droits

Conclusion

Cette recherche s'est intéressée à la coproduction de l'intervention dans le champ de l'action collective environnementale. Il s'agit d'un sujet d'actualité puisque le mouvement environnemental connaît un essor évident, depuis les années 1970, au Québec et ailleurs dans le monde. L'intervention résulte d'une coproduction, car elle est produite par un intervenant et des participants. Pour leur part, les intervenants collectifs proviennent de disciplines variées et appartiennent à une variété d'organisations ; l'intervention dans ce domaine est résolument multidisciplinaire. Pour sa part, l'action collective environnementale appartient à différents acteurs et à des citoyens et citoyennes rattachés à divers groupes sociaux ; ceux-ci s'engagent dans la défense des écosystèmes dans leur milieu proche et lointain. Dans cette perspective, la question générale de la recherche a été formulée comme suit : « *Comment les intervenants, y compris les travailleuses et les travailleurs sociaux contribuent, avec d'autres partenaires, à la création, à la définition et à la mise en marche d'un mode de gouvernance civique en environnement qui conduit à un développement local durable ?* »

Nous avons introduit la thèse en expliquant que la dégradation et la destruction des écosystèmes terrestres et marins sur l'ensemble de la planète, sont en bonne partie la conséquence des choix sociaux. En effet, l'économie de marché et de consommation domine et est soutenue par les gouvernements des États nations dans un monde qui prend pour référence le modèle occidental. Les dommages causés à l'environnement se répercutent en même temps sur les milieux de vie, et se manifestent par divers problèmes d'ordres social, psychosocial et sanitaire préoccupant les professionnels du travail social. La situation actuelle de l'environnement physique est en effet considérée comme un problème social voire macro social, à l'égard duquel le travail social est appelé à intervenir. Dans cette thèse, nous avons défini, en ce sens, le concept de problème social et les possibles contributions du travail social à la résolution des problèmes sociaux relatifs à la dégradation de l'environnement physique. Nous nous sommes intéressés aux divers problèmes sociaux liés à l'environnement physique, puis aux actions pertinentes des intervenants collectifs et des travailleurs sociaux.

La première partie de la thèse a fait état de la problématique de la recherche. Elle compte trois chapitres. Le premier chapitre a montré les caractéristiques géographiques, économiques, démographiques, sociales et environnementales des régions de la Capitale Nationale, de Montréal et de Saguenay – Lac-Saint-Jean. De plus, ce chapitre a décrit le contexte de développement des CRE ainsi que les divers problèmes sociaux liés à la dégradation de l'environnement physique de ces trois régions.

S'appuyant sur une recension des écrits, le deuxième chapitre a fait un rappel historique rapide des interventions environnementales au Québec à partir des années 1970. Ce chapitre a également exposé la teneur des quelques recherches empiriques réalisées sur le thème de l'intervention et de la gouvernance civique. Le chapitre a ensuite abordé le concept de développement, de développement local et de développement durable inscrits dans l'organisation communautaire, en tant que méthode du travail social.

Le troisième chapitre a traité des approches théoriques pertinentes à cette recherche. L'examen théorique a porté sur l'approche de la régulation sociale et sur la notion de gouvernance qui est issue de la régulation. D'autres approches ont été portées à l'attention du lecteur parce qu'elles paraissaient susceptibles d'apporter éventuellement une compréhension de l'intervention collective en faveur de la gouvernance civique. Il s'agit de l'approche de la gestion élargie, de l'approche politique de l'intervention et de l'approche des savoirs d'action. Rappelons les principales contributions attendues de ces approches : 1) l'approche de la gestion élargie ou la gestion intégrée fait référence à la participation collective de différents acteurs dans un contexte de concertation ; 2) l'approche politique de l'intervention permet d'appréhender la légitimation des savoirs expérientiels et de l'analyse de l'action ; 3) l'approche sur les savoirs d'action amène à connaître la coproduction de connaissances dans les pratiques quotidiennes des intervenants. Ce chapitre a également permis de repérer les éléments de la structure conceptuelle de la recherche qui comprend des concepts portant autant sur l'intervention que sur la participation. Les dimensions retenues de l'intervention collective faisaient référence à ses contributions à la gouvernance civique. On s'est alors arrêté aux modèles d'intervention de développement local et de l'action sociale. De plus, le processus d'intervention ainsi que les habilités, les stratégies et

les valeurs ont été des aspects retenus pour comprendre l'intervention collective dans le réseau des CRE. En ce qui concerne la participation, le cadre conceptuel a fait référence aux formes de participation volontaire ou provoqué, à la nature des acteurs sociaux participant au réseau des CRE (secteurs public, privé et communautaire) et aux différents niveaux de contribution des participants à une gouvernance civique. Les difficultés rencontrées autant dans l'intervention collective que dans la participation ont aussi été prises en compte dans l'exploration théorique. Enfin, ce chapitre a permis d'expliquer le constructivisme en tant que choix théorique et de formuler les questions spécifiques de recherche qui précisent davantage la question de départ :

- 1) *Quelle est la place des intervenants formés en travail social à l'égard des problèmes sociaux relatifs à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?*
- 2) *Dans quelle mesure les CRE poursuivent-ils le développement d'une gouvernance de type civique ?*
- 3) *Quels modèles de l'organisation communautaire caractérisent l'intervention collective dans les CRE ?*
- 4) *Quelles sont les habiletés privilégiées par les intervenants collectifs dans le contexte des CRE ?*
- 5) *Comment se déroule le processus d'intervention dans les CRE ?*
- 6) *Quelles sont les stratégies adoptées par les intervenants des CRE ?*
- 7) *Quelles valeurs sont promues par les intervenants des CRE ?*
- 8) *Qui sont les acteurs sociaux qui participent à une gouvernance de type civique au sein des CRE ?*
- 9) *De quelle façon se présente la participation des divers acteurs sociaux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau environnemental ?*
- 10) *Quels sont les compromis et les contributions des participants dans le réseau des CRE ?*
- 11) *Quelles sont les difficultés relatives de l'intervention et de la participation et quel est l'apport de ces difficultés dans la pratique ?*
- 12) *Quels sont les apprentissages de la pratique d'intervention collective en environnement qui contribuent à la coproduction de connaissance ?*

La deuxième partie de la thèse a traité de la méthodologie. C'est ainsi que le quatrième chapitre a justifié le choix de l'approche qualitative de la recherche, a rappelé la démarche de cueillette des données, a décrit les caractéristiques des participants, et a explicité les catégories substantives et formelles à l'analyse ainsi que les méthodes et techniques utilisées dans l'analyse de ces catégories. Trois méthodes de recherche ont été utilisées : l'étude de cas pour connaître le CRE de chacune des régions, la revue documentaire et les entrevues qualitatives semi-structurées. Celles-ci ont impliqués les intervenants actuels et ceux qui ne sont plus en poste, de même que les membres les plus actifs des réseaux environnementaux appartenant aux secteurs public, privé et communautaire.

La troisième partie de la thèse a été consacrée à la présentation des résultats. Le cinquième chapitre s'est attardé à la place occupée par le travail social dans les réseaux de l'environnement au Québec. Le sixième chapitre a permis de reconnaître la façon dont les intervenants intègrent les modèles et les processus d'intervention dans leur pratique au sein des CRE. Le septième chapitre a souligné les contributions des participants des différents secteurs (public, privé et communautaire) à la gouvernance civique et à la coproduction de l'intervention. Le huitième et dernier chapitre s'est penché sur les habiletés, les stratégies et les valeurs marquant la pratique des intervenants dans les CRE, de même que sur les difficultés rencontrées dans l'intervention et les savoirs d'action acquis par les intervenants et les participants.

Rappelons la première question spécifique de recherche : *Quelle est la place des professionnels du travail social face aux problèmes sociaux liés à la dégradation des écosystèmes dans les trois régions du Québec ?*

Sur le plan disciplinaire, nous avons constaté, dans le cinquième chapitre, que même si l'inspiration disciplinaire des intervenants n'est pas le service social, leur pratique comporte plusieurs aspects du travail social notamment en matière de développement local, de défense des droits, de sensibilisation et d'éducation populaire. Nous avons en outre appris que les professionnels formés en travail social ne sont pas encore très actifs au sein des CRE. Pourtant, le travail social dans les réseaux environnementaux a été jugé nécessaire

par les personnes rencontrées, principalement sur les plans de la prévention, de l'éducation populaire, de la défense des droits et de l'établissement de passerelles entre les politiciens et la communauté. Nous avons souligné que bien des professionnels du travail social œuvrent à la résolution de problèmes sociaux qui découlent des problèmes environnementaux, sans que ceci ne soit toujours analysé comme tel. Il apparaît qu'au niveau de la profession et de la formation en travail social, les liens entre la dégradation de l'environnement physique et les problèmes sociaux ne sont pas suffisamment intégrés et mis en évidence. Or, les défis posés par cette problématique sont tels que l'implication des professionnels de toutes les disciplines est requise, y compris ceux du travail social. Ce champ d'intervention reste donc encore ouvert aux savoirs-faire et aux compétences spécifiques des travailleurs sociaux.

Le sixième chapitre a apporté des réponses aux questions spécifiques suivantes : *1) dans quelle mesure les CRE poursuivent le développement d'une gouvernance de type civique ? 2) Quels modèles de l'organisation communautaire caractérisent l'intervention collective dans les CRE ? 3) Comment se déroule le processus d'intervention dans les CRE ?*

Il ressort des résultats que le type d'intervention pratiquée dans les CRE constitue un cas valable pour répondre aux objectifs de cette recherche. En effet, les études de cas permettent de considérer qu'il existe une gouvernance marquée par la présence d'acteurs de nature différente. On peut d'ailleurs affirmer que le CRE constitue un modèle de concertation dans lequel l'État ne mène plus seul le jeu sur le plan de l'environnement, même si celui-ci apporte un soutien financier névralgique aux CRE par une subvention annuelle pour leur fonctionnement. À cet égard, étant donné que cet appui n'est pas suffisant pour couvrir le territoire de chacune des régions, le CRE fait appel à la collaboration du milieu pour réunir d'autres ressources. La gouvernance civique est ainsi renforcée, d'une certaine manière, même si elle peut être occasionnellement conflictuelle. On comprend que dans ce contexte, l'intervention ne va de soi, qu'elle demande des habiletés de haut niveau de la part des intervenants et que l'univers des CRE représente un terrain fertile pour la recherche.

Le phénomène de la gouvernance civique en environnement tel qu'il se manifeste dans les CRE est complexe. Nous avons vu que les intervenants des CRE basent leur intervention sur un réseau d'organisations appartenant aux secteurs public, privé et communautaire. De plus, les rapports de gouvernance civique entre les intervenants et les organisations se manifestent autant à l'intérieur du réseau du CRE qu'à l'extérieur, dans divers espaces publics. En outre, la gouvernance civique est marquée par la consensualité et la conflictualité, selon les époques et selon les intérêts en cause, peu importe l'appartenance d'une organisation à un secteur donné.

La variété des acteurs en présence représente un phénomène lourd de conséquences pour l'intervention en faveur de la gouvernance civique en environnement. Bien que le réseau du CRE soit habituellement marqué par la concertation, les relations entre les acteurs au sein du réseau conduisent à différentes formes de concertation et n'arrivent pas toujours au partenariat. Nous avons identifié trois types de concertation : la concertation sélective, la concertation multi-acteurs et la concertation environnementale. Dans *la concertation sélective*, les organisations qui entretiennent des rapports de complicité et de réciprocité se regroupent. Il arrive que certaines de ces organisations aient été créées et développées par le CRE. La proximité physique est un phénomène associé à ce type de concertation, en particulier lorsque les organisations partagent des lieux adjacents à l'emplacement du CRE. On a observé que les projets des uns peuvent dépendre du soutien des autres, que le prêt et l'échange des ressources humaines sont fréquents et que les alliances stratégiques peuvent entraîner la création d'entreprises de l'économie sociale. Toutefois, on ne peut pas vraiment considérer ce type de rapport comme étant du partenariat, parce que la nature des organisations est à peu près la même et peut être associée au secteur communautaire. Même là, ce ne sont pas nécessairement toutes les organisations du secteur communautaire qui seront intéressées à s'investir dans ce groupe d'acteurs, à cause des divergences idéologiques.

La concertation multi-acteurs concerne divers types d'acteurs intéressés à la poursuite d'un objectif commun et d'intérêt pour tout le réseau environnemental. La communauté d'intérêts et la façon d'intervenir favorisent la participation des membres. Il transparait

alors du climat de travail, de l'ouverture. Comme c'était le cas précédemment, il se manifeste un soutien entre les organisations, mais sans que cela suppose une hégémonie quelconque, comme on a pu le voir parfois dans la concertation sélective. Il s'agit principalement d'un soutien visant l'avancement de dossiers communs, et non plus d'un appui mutuel pour obtenir des ressources. Chacune des organisations réalise son propre plan de travail et se joint au réseau pour résoudre une question commune.

Dans *la concertation environnementale*, les organisations possèdent le plus souvent une mission essentiellement environnementale. Malgré cela, il existe des divergences idéologiques ; certaines organisations sont perçues comme étant « radicales », « pures et dures », et d'autres véhiculent un discours marqué par le développement durable, la négociation et le compromis. En tant qu'organisme de concertation régionale en environnement, le CRE – et l'intervenant – doit pouvoir transiger avec ces différences tendances et assumer sa propre orientation qui est beaucoup plus proche de la deuxième tendance que de la première. On a remarqué qu'il se manifeste parfois un esprit de concurrence pour l'obtention de subventions. Ce n'est pas toujours le cas, mais une dynamique conflictuelle risque de se transposer lors de rencontres mettant en présence d'autres partenaires.

Comme nous l'avons déjà établi, ce sont les organisations appartenant au réseau communautaire qui sont les plus présentes et les plus actives dans ces trois types de concertation. Entre les intervenants et les acteurs des secteurs public et privé, qu'ils soient membres ou non du réseau du CRE, il existe plutôt des rapports de collaboration consensuelle ou conflictuelle, et des rapports de partenariat. On parle de collaboration parce que le lien existe pour atteindre un objectif ponctuel, parce qu'il se dissout lorsque l'objectif cesse d'être poursuivi et qu'un nouvel intérêt justifie une reprise des contacts, selon d'autres modalités. On évoque le partenariat lorsque se manifestent des compromis substantiels et un partage des ressources financières et humaines entre acteurs de nature différente.

En ce qui a trait aux modèles d'intervention dont s'inspirent les intervenants, notre recherche a clairement établi que les modèles de développement local et d'action sociale (sociopolitique) sont pratiqués. Le modèle de développement local comprend plus précisément une orientation de développement durable. Nous venons de voir que celle-ci est inscrite dans la mission des CRE, et que l'établissement de liens de concertation et de partenariat vise à réaliser divers projets de développement et à leur donner un sens « durable ». Or, selon l'époque et le dossier en cause, le modèle d'action sociopolitique représente une option pour les intervenants des CRE. Sous leur influence qui est nécessairement partielle et occasionnelle, le réseau se donne du pouvoir, se politise, interroge les décideurs, fait connaître les menaces environnementales, affirme vouloir assurer la défense du milieu et se positionne comme une force sociale contre une menace aux écosystèmes de la région. Les batailles gagnées alimentent la motivation des membres du CRE et d'autres organisations pour engager d'autres batailles.

Le septième chapitre s'est penché sur les questions relatives aux contributions des divers participants à la gouvernance civique environnementale, à savoir : *1) qui sont les acteurs sociaux qui participent dans une gouvernance de type civique au sein des CRE ? 2) De quelle façon se présente la participation des divers acteurs sociaux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau environnemental ? 3) Quels sont les compromis et les contributions des participants dans le réseau des CRE ?*

Le chapitre a fait état de la présence de multiples niveaux de paliers gouvernementaux en matière d'environnement. Le pouvoir décisionnel ne se situe donc pas uniquement au niveau local où pourtant les décideurs sont les plus proches du dossier concerné. En effet, bien des lois et règlements qui affectent les régions dépendent des niveaux de gouvernement supérieurs. En matière environnementale, une grande part du pouvoir décisionnel reste encore centralisée et hiérarchisée. La gouvernance civique en environnement s'en trouve compliquée. Qui plus est, sur le plan régional, les décisions sont influencées par différents agents économiques qui siègent à la Conférence régionale des élus (CRÉ), entre autres. Même si le réseau environnemental est représenté à l'occasion, on

ne lui reconnaît pas autant d'influence qu'aux élus et aux développeurs économiques, par exemple.

Pour ce qui est de la participation des différents acteurs et de leur contribution à l'intervention, elle est inégale. Si l'on considère le secteur public, le devoir de réserve de ses représentants a été évoqué. Ceux-ci ne se reconnaissent pas en tant que membres du réseau environnemental, même si leur participation est parfois soutenue dans certains dossiers du CRE. Dans ce contexte, les rapports entre les intervenants des CRE et les acteurs du réseau public se déroulent davantage à l'extérieur du réseau plutôt qu'à l'interne. Les représentants du réseau public qui interagissent avec les intervenants appartiennent à des organisations locales. En effet, les représentants du réseau public que l'on retrouve dans les établissements ayant un rayonnement provincial ou fédéral ne sont pas présents dans le réseau du CRE. Les rapports se limitent alors aux formalités entourant la subvention annuelle octroyée par le ministère de l'Environnement. En revanche, il existe des interactions fréquentes entre les appareils gouvernementaux du Québec et le RNQCRE, mais pas directement avec chacun des CRE.

De son côté, le secteur privé ne se montre pas très actif, même en tant que membre d'un CRE. Il s'agit d'acteurs ayant des intérêts bien spécifiques qui sont difficilement conciliables avec des organisations centrées sur la protection de l'environnement. Si certaines très grandes entreprises collaborent parfois, surtout avec des appuis financiers ponctuels, il reste beaucoup de chemin à parcourir avec les PME. Les relations entre les intervenants et le secteur privé sont plus fréquentes à l'extérieur du réseau des CRE, dans des rencontres le plus souvent initiées par le secteur public. Nous avons été témoin de fréquents rapports conflictuels entre les acteurs du privé et les intervenants lorsque doivent être prises des décisions impliquant un arbitrage entre la protection des écosystèmes et le développement économique. Dans ce cas, l'intervention peut épouser les caractéristiques du modèle d'action sociale et conduire à la mise sur pied d'une coalition préoccupée des enjeux soulevés par le litige. Par ailleurs, les relations entre les intervenants des CRE et les représentants du secteur privé peuvent être partenariales. Dans ce cas, les acteurs ont réussi à convenir d'un projet correspondant à la conception que chacun se fait du modèle de

développement local durable, où peut exister un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Le secteur communautaire comprend un troisième type d'acteurs qui participe au réseau des CRE. Ce sont les acteurs les plus actifs, car ils présentent le plus de similarités avec les CRE. Nous avons précédemment eu l'occasion de préciser les trois types de collaboration pouvant exister entre eux (la concertation sélective, la concertation multi-acteurs et la concertation environnementale).

Bien que la recherche trouve des limites concernant la documentation de l'implication environnementale des universitaires, ceux-ci sont spontanément identifiés en tant qu'alliés potentiels pour le réseau environnemental. Or, il semble que la présence des universitaires était auparavant plus forte dans les réseaux environnementaux des régions étudiées. Plusieurs intervenants rencontrés souhaitent une participation plus importante des universitaires, notamment dans le domaine de la foresterie et des disciplines pertinentes à l'environnement physique, y compris les sciences sociales. On croit que leur expertise et leurs connaissances pourraient contribuer à influencer les décideurs.

Comme on peut le constater, la gouvernance civique en environnement comporte différentes modalités dont le dosage varie dans l'histoire d'un CRE. À une certaine époque, on peut assister à un véritable engagement des différents acteurs à un objectif commun et au respect des règles établies en partenariat, comprenant des ententes, des accords, des consensus, des engagements, et un soutien financier et humain mutuel. Ce fonctionnement peut faire preuve d'une certaine stabilité jusqu'au moment où les règles ne sont plus respectées par l'un des acteurs, lorsqu'émerge une nouvelle situation de crise concernant les écosystèmes et lorsque des acteurs privilégient leurs intérêts particuliers. La prise de décisions centralisée et la promotion d'un projet économique contestable représentent deux situations particulièrement néfastes à la poursuite du partenariat dans la gouvernance civique.

Le huitième chapitre s'est penché sur les questions concernant les habiletés, les stratégies et les valeurs reconnues dans les pratiques d'intervention en environnement. Ces dimensions de l'intervention s'avèrent pertinentes autant pour le modèle de développement local que pour celui de l'intervention sociopolitique. Les questions relatives aux difficultés rencontrées dans l'intervention et aux apprentissages expérimentiels ont également trouvé des éléments de réponse dans ce chapitre.

Nous avons eu l'occasion de nommer les habiletés de l'intervention pour la gouvernance civique en environnement : communication, consultation, administration, organisation, négociation et connaissance du milieu. La ténacité a aussi été une habileté reconnue chez les anciens intervenants, parce que leur témoignage a été éloquent sur leurs efforts visant à lancer l'organisme, à ses débuts, lorsque les ressources financières et humaines étaient limitées. En outre, nous avons appris que la pratique de certaines habiletés d'intervention varie selon le stade de développement du CRE. En effet, l'étape de la création de l'organisation s'accompagne souvent d'un déficit de ressources humaines et financières ; l'intervenant déploie alors ses habiletés en gestion et son sens de l'organisation. De plus, la consultation des membres du CA et du réseau en général est fréquente dans un organisme qui ne dispose pas d'un nombre suffisant d'employés pour faire avancer les projets. Par ailleurs, dans un organisme en phase de consolidation, les habiletés d'administration, d'organisation et de consultation sont également requises par l'intervenant, mais il peut compter sur la présence de collègues et de collaborateurs salariés. L'intervenant fait alors davantage à ses habiletés d'animation du réseau et de communication pour faire progresser les dossiers, faire reconnaître l'organisme par les décideurs et la communauté, consolider les coalitions et défendre certains points de vue lors des audiences publiques, dans les médias, etc.

En ce qui concerne les stratégies d'intervention, elles sont plutôt participatives et proactives lorsqu'il s'agit d'une intervention s'inspirant du modèle de développement local, et davantage marquées par la pression, l'opposition et en réaction lorsqu'il s'agit d'une intervention correspondant au modèle d'action sociopolitique. De ce point de vue, les stratégies sont largement teintées par l'action dont la nature peut être consensuelle, d'une

part, ou conflictuelle, d'autre part. Ainsi, les stratégies d'analyse du contexte local, d'éducation populaire, de persuasion, de coopération conflictuelle et de mobilisation de ressources prennent des teintes différentes selon la nature de l'action.

La dimension éthique de l'intervention a également été appréhendée, et en particulier les valeurs promues. Diverses valeurs sont reconnues par les intervenants ; le respect dans la différence, l'autodétermination, l'entraide et la justice. Les intervenants souhaitent que ces valeurs transparaissent dans leurs relations avec les membres du réseau, les alliés, les participants externes et la communauté en général. Par la nature de leur pratique, les intervenants se considèrent comme une figure publique. Ils représentent souvent un réseau régional de concertation reconnu par l'État, et ils assument une présence continue dans les médias et dans différents espaces publics pour intervenir en faveur de l'environnement. À l'instar des habilités et des stratégies d'intervention, la façon de promouvoir des valeurs dépend du modèle d'intervention privilégié.

Le travail d'un intervenant implique la présence de membres participant à un réseau marqué, à des degrés variables, par l'engagement, la coopération, la solidarité et le soutien. En ce sens, les échanges entre les intervenants et les participants contribuent à une coproduction de connaissances dont bénéficie chacun. Trois types d'apprentissages sont ici particulièrement reconnus : 1) les apprentissages techniques concernant le domaine environnemental ; 2) les apprentissages sociaux concernant le fonctionnement de groupe et d'organisation ; et 3) les apprentissages idéologiques qui renseignent sur les différents points de vue et qui suscitent l'intérêt pour s'impliquer et s'engager avec d'autres. Les expériences antérieures constituent un capital culturel qui peut inspirer les pratiques actuelles et futures.

La coproduction de connaissances et leur acquisition se réalisent autant dans une action consensuelle que conflictuelle. Elle peut être plus difficile dans certaines circonstances que nous avons tenté de cerner :

- 1) *Le manque de ressources qui peut* conduire au partenariat et au travail conjoint, mais aussi à la concurrence pour avoir y avoir accès. La participation au réseau s'en trouve diminuée et les acteurs se replient sur eux-mêmes.
- 2) *Les urgences et les actions inattendues.* Trop fréquentes, elles rendent les acteurs dépendants des circonstances et peuvent faire perdre l'approfondissement souhaité lorsque l'action peut connaître son terme.
- 3) *Les tensions et les affrontements* qui perdurent, soit à l'intérieur du CRE et de son réseau, soit à l'extérieur. Si l'interaction est une condition importante de l'apprentissage, on peut donc questionner la profondeur et l'étendue des connaissances que ces situations peuvent permettre.

Au terme de cette recherche, bien des réponses aux questions posées ont pu être avancées. Nous pouvons les présenter autrement en nous adressant à un nouveau diplômé en travail social, pour lui donner l'essentiel du travail qui l'attend dans son futur emploi d'intervenant ayant pour tâche de réaliser sur un territoire, une gouvernance civique en environnement. Il doit s'attendre à une intensité différenciée d'implication des partenaires. Du côté des entreprises privées, il peut chercher à obtenir leur implication en vérifiant leur préoccupation pour leur image publique. Il risque de pouvoir établir des liens avec des partenaires publics à l'extérieur du réseau du CRE, dans des instances qui sont initiées par eux, pour la plupart, et qui prennent la forme de tables de concertation régionales. Il doit s'assurer de pouvoir y être intégré au même titre que d'autres acteurs privés et publics. Les habiletés qu'il aura à mettre en œuvre dépendront du stade de développement de son organisation et des ressources humaines et financières qu'elle aura acquises. Il aura avantage à clarifier pour lui-même le modèle d'intervention qui est sollicité par l'action en cours. Il est susceptible de devoir utiliser des habiletés, recourir à des stratégies et promouvoir des valeurs selon que la pratique marquée par la concertation, comme on peut le faire dans le modèle de développement local, ou par le conflit, comme cela se produit dans l'intervention sociopolitique. Les alliés lui seront précieux. Les spécialistes des questions de l'environnement lui apporteront les informations et les arguments qui lui permettront de se faire reconnaître une expertise dans le réseau. Il s'efforcera de créer des liens étroits avec le milieu universitaire. Il devra en outre pouvoir démontrer en quoi la dégradation des écosystèmes terrestres et marins constitue un problème social. Il sera alors en mesure de donner à l'intervention une dimension sociale et pas seulement

environnementale ou économique. Il devra développer rapidement des démarches et des outils d'éducation populaire et de sensibilisation sur la préservation des écosystèmes. Il saura malgré tout préserver de bon rapport avec les décideurs, afin de permettre à la gouvernance civique de se poursuivre.

Notre recherche n'a pas la prétention d'avoir apporté toutes les réponses aux questions posées. La documentation sur l'intervention collective dans le secteur environnemental fait cruellement défaut. C'est pourquoi d'autres démarches d'enquête s'avèrent nécessaires. En ce sens, une piste de recherche consiste à analyser les pratiques d'intervenants œuvrant dans d'autres types d'organisation et ayant pour défis l'animation de la population pour la défense et la protection des écosystèmes terrestres et marins. De cette manière, l'examen d'autres aspects de l'intervention contribueraient à enrichir le patrimoine des connaissances. Des pas pourraient ainsi être franchis pour systématiser les pratiques du travail social en environnement.

Une autre piste de recherche consiste à réaliser des monographies sur des démarches de développement local, d'action sociopolitique et de planning social en environnement. Ce type de démarche suppose la conception de grilles d'analyse spécifiques à l'intervention et à un travail d'enquête d'envergure permettant de cumuler un certain nombre de cas, afin d'en faire ressortir des constantes et des lignes de force.

Nous faisons le pari que la publication de résultats de recherche, l'écriture par des intervenants sur leur pratique et la description d'expériences d'intervention pourront être utiles pour développer la préoccupation environnementale en travail social. La situation actuelle n'est-elle pas suffisamment préoccupante pour que l'on envisage sérieusement la réflexion sur l'intervention dans ce domaine ?

Bibliographie

ABDALLA, Charles, Brian ROACH et Donald EPP (1992). « Valuing Environmental Quality Changes Using Averting Expenditures: An Application to Groundwater Contamination », *Land Economics*, vol. 68, n° 2, p. 163-169.

Agence de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale (2005). *Bref aperçu de l'état de santé de la population de la région*, « www.rrsss03.gouv.qc.ca/Special-5-Stats.html ».

AKTOUF, Omar (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 213 p.

ALCOUFFE, Alain, Sylvie, FERRARI et Laurent GRIMAL (2002). « Les enjeux du développement durable », dans A. Alcouffe, S. Ferrari et L. Grimal (coord.) *Sciences de la Société, autour du développement durable*, No. 57, octobre, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 3-13.

AMIGUET, Olivier et Claude JULIER (1998). *L'intervention systémique dans le travail social. Repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques*, Genève, Les Éditions I.E.S., 351 p.

ARCHAMBAULT, Johanne et Jacques HAMEL (1997). « Une évaluation partielle de la méthodologie qualitative en sociologie assortie de quelques remarque épistémologiques », dans Poupard, Groulx, Mayer, Deslauriers, Laperrière, Pires (Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives), *La recherche qualitative. Diversité des champs et des pratiques au Québec*, Québec, Gaëtan Morin, Éditeur, p. 93-153.

ANAS – Association nationale des assistants de service social (2002). *Définition du travail social et du métier d'assistant social adopté par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux*, « www.anas.travail-social.com ».

Atlas électronique du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2001). *Portrait de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean*. « <http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/Atlas.html> ».

AUCLAIR, Sylvain et Jean-Guy VAILLANCOURT (1992). « Le développement durable: du concept à l'application », dans José A. Prades, Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), *Gestion de l'environnement étique et société*, Québec, Éditions Fides, p. 251-281.

BABIN, Ronald (1981). « La lutte antinucléaire au Canada », *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 1, p. 131-145.

BABIN, Ronald (2003). « Réappropriation communautaire de la protection de l'environnement en Acadie », dans Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 265-285.

BARDIN, Laurence (2003). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France, 1977 1^{er} édition, Vendôme, 291 p.

BECK, Elizabeth, L. et Michael EICHLER (2000). « Consensus Organizing : a practice model for community building » *Journal of Community Practice*, vol. 8, n° 1, p. 87-102.

BÉLANGER, Paul et Benoît LÉVESQUE (1991). « La 'théorie' de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », dans *Cahiers de Recherche Sociologique, Régulation et problèmes contemporains*, Montréal, Département de sociologie, UQAM, n° 17, p. 17-51.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ (1995). « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », dans Robert Boyer et Yves Saillard, *L'état de la théorie de la régulation*, Paris, La Découverte, « <http://lipietz.net/spip.php?article569> ».

BLUM, Rudolph (1970). *Dimension sociologiques du travail social*, Paris, Le Centurion, 175 p.

BOUCHER, Jacques-L. et Daniel TREMBLAY (1999), « La gouvernance locale: enjeux scientifique et politique », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 1-6.

BOULIANNE, Manon et Yvan COMEAU (2001). « Une analyse politique des savoirs d'expérience : le cas de l'organisation communautaire en économie sociale », *Intervention*, n° 114, p. 25-34.

BOURKE, Philippe et Alexandre TURGEON (2003). « Consultation générale à l'égard de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec », *Mémoire du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)*, Commission des transports et de l'environnement, 20 p.

BOURQUE, Denis (2002). *Partenariat territorial et transformation des services et du système sociosanitaires au Québec*, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.), École de service social, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec, décembre 2002, 323 p.

BOURQUE, Denis (2003). Essai de typologie du partenariat dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec. Cahier du CÉRIS, Université du Québec en Outaouais, 49 p.

BOURQUE, Denis et Louis FAVREAU (2003). *Développement des communautés, santé publique et CLSC*, Communication présentée à la Rencontre nationale des CLSC en santé publique tenue à Montréal les 7 et 8 octobre 2003, 23 p.

BOURQUE, Denis, Yvan COMEAU, Louis FAVREAU et Lucie FRECHETTE (2007). « L'organisation communautaire au Québec », dans Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette (sous la dir.) *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Presses de l'Université du Québec, p. 3-19

BOUTHILLIER, Luc, Mario CARRIER, Serge CÔTÉ et Jean DÉSY (2000). *Viabilité des communautés dépendantes de la forêt*, Réseau sur la gestion durable des forêts.
« http://www.sfmnetwork.ca/docs/e/PR_2000-13.pdf » 58 p.

BOYER, Robert (2002). « Aux origines de la théorie de la régulation », dans Robert Boyer et Yves Saillard (sous la dir.) *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, p. 21-30.

BULLE, Sylvaine (1999). Enjeux et résultats de la participation communautaire autour de l'environnement urbain. Analyse comparée de neuf expériences dans la gestion de déchets, ENDA/WASTE, UWEP Document 11, Netherlands, 57 p.

BURBY, Raymond et Denise STRONG (1997). « Coping with chemicals, blacks, whites, planners and industrial pollution », *American Planning Association*, automne, vol. 63, n° 4, p. 469-481.

CAIRNCROSS, Frances (1993), *Les marchés verts, réconcilier croissance économique et écologie*, Paris, Les éditions d'organisation 286 p.

CANET, Raphaël (2004). « Qu'est-ce que la gouvernance? ». *Conférences de la Chaire MCD*. 16 mars, en ligne. « <http://www.chaire-cd.ca> » 8 p.

CASTELLOE, Paul, Thomas WATSON et Craig WHITE (2002). "Participatory change: an integrative approach to community practice", *Journal of Community Practice*, vol. 10 n° 4, p. 7-31.

CHECKOWAY, Barry (1995). « Six strategies of community change », *Community Development Journal*, vol. 30, n° 1, January, p. 2-20.

CHECKOWAY, Barry (1997). « Core Concepts for Community Change », dans Marie Weil, *Community Practice: Models in Action*, p. 11-29.

CLOUTIER, Suzie (2005). *L'opposition au prolongement de l'autoroute Du Vallon à Québec*, Montréal, Cahiers du CRISES n° MS0503, 49 p.

CNAAN, Ram, A. et Jack ROTHMAN (1995). « Locality Development and the Building of Community », dans Jack Rothman, John L. Erlich, John E. Tropman et Fred M. Cox, *Strategies of community intervention. Macro practice*, Illinois, F.E. Peacock Publishers, Inc., p. 241-257.

COMEAU, Yvan (1994). *L'analyse des données qualitatives*, Cahiers du Crises n° 9402, 31 p.

COMEAU, Yvan (2000). *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire (deuxième édition)*, Montréal, Cahiers du CRISES n° 9605, 19 p.

COMEAU, Yvan (2004). « Les stratégies d'intervention collective pour l'insertion par l'économique ». *Revue canadienne de développement de carrière*, vol. 3, n° 2, p. 28-38.

COMEAU, Yvan (2007a). « L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire », dans Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette (sous la dir.) *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Presses de l'Université du Québec, p. 81-100.

COMEAU, Yvan (2007b). « L'approche de développement local en organisation communautaire », dans Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette (sous la dir.) *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Presses de l'Université du Québec, p. 59-79.

COMEAU, Yvan, Martine DUPERRÉ, Yves HURTUBISE, Clément MERCIER et Daniel TURCOTTE (2007a), « La pratique de l'organisation communautaire dans le réseau communautaire », *Intervention*, n° 126, p. 7-19.

COMEAU, Yvan, Martine DUPERRÉ, Yves HURTUBISE, Clément MERCIER et Daniel TURCOTTE (2007b). « L'organisation communautaire dans les réseaux étatique et associatif », *Organisation et Territoire*, vol. 16, n° 1, p. 73-79.

Communauté métropolitaine de Montréal (2004). Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal compétitive. *Projet de Plan de développement économique*, « <http://www.cmm.qc.ca/pde/documents/pde.pdf> » 128 p.

Conseil du statut de la femme (2002). « Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local au Saguenay-Lac-Saint-Jean ». *Collections Femmes et développement des régions*. Québec, 142 p.

COOK, Mathieu et Yvan COMEAU (2004-2005). « Les stratégies d'intervention sociopolitique en organisation communautaire : une illustration empirique », *Service social*, vol. 51, n° 2.

CORIAT, Benjamin (1994). « La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives », dans Farida Sebaï et Carlo Vercellone (coord.), *École de la régulation et critique de la raison économique*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 101-152.

COTNOIR, Liliane et Jean-Guy, VAILLANCOURT (1999). « Les interventions du mouvement vert à l'aube du XXI^e siècle », dans JG. Vaillancourt, M. Seguin, L. Maheu et L. Cotnoir, *La gestion écologique des déchets*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 101-110.

COTNOIR, Liliane, Louis MAHEU et Jean-Guy VAILLANCOURT (1999). « Mouvements de base et groupes environnementaux 1994 », dans JG. Vaillancourt, M. Seguin, L. Maheu et L. Cotnoir, *La gestion écologique des déchets*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 35-48.

CRABBÉ, Philippe (1997). *Le développement durable : concepts, mesures et déficiences de marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise*, Ottawa, Industrie Canada, Document hors-série n°. 16, octobre, 91 p.

CRE (1995). *L'état de l'environnement dans la région de Québec. Pour se doter d'une vision d'avenir de nos ressources*, Québec, Les éditions La Liberté, 218 p.

CRE-Capitale Nationale (2001-2002). Rapport d'activités, 45 p. « <http://www.cre-capitale.org/pdf/rap.activi.01-02.pdf> ».

CRE-Capitale-Nationale (2004-2005). « En un tour de clé! », Rapport annuel, 40 p. « <http://www.cre-capitale.org/pdf/rap.activi.04-05.pdf> ».

CRE-Capitale Nationale (2005). « Toujours aucune justification du projet d'autoroute ». *Le bulletin d'information*. vol. 9, n° 3, septembre, p. 2.

CRE-Montréal (2002-2003). Rapport d'activités, 10 p. « <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/memoires/Rapportactivites2002.pdf> ».

CRE-Montréal (2005). *Indicateurs de l'état de l'environnement. Bilan pour la période de référence 1999-2003*. Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, 114 p. « <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf516.pdf> ».

CRE-Montréal (2006a). « Lutter contre les îlots de chaleur urbains à Montréal en plantant des arbres » *Bulletin Envîle Express*, vol. 5, n° 10.

CRE-Montréal (2006b). *18 septembre 2006 - Coalition contre la 25 - Le Gouvernement du Québec 'bulldoze' la Ville de Montréal pour imposer le prolongement de l'autoroute 25*. « <http://www.cremtl.qc.ca/node.php?id=661> ».

CRE-Montréal (2006c). *Rapport d'activités 2005-2006. Plan d'action 2006-2007*. 20 p. « <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf634.pdf> ».

CREDD-Saguenay–Lac-Saint-Jean (1999). *Les États généraux de l'environnement*. Actes des États généraux de l'environnement tenus le 24 avril 1999 à l'Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 316 p.

DEBAYS, Barbara et MONTPETIT, Isabelle (2005). « Le protocole de Kyoto ». Radio Canada, Zone Nouvelles « <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/kyoto/> ».

DELORME, Pierre (1992). « Partenariat, rapports État-entreprise et configuration spatiale au Québec », dans Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein (sous la dir.) *Les partenaires du*

développement face au défi du local, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, p.101-120.

DE ROBERTIS, Christina et Henri PASCAL (1987), *L'intervention collective en travail social, groupes et territoires*, Paris, Bayard Éditions, 303 p.

DESLAURIERS, Jean-Pierre (1987). « L'analyse en recherche qualitative » *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 5, n° 2, automne, p. 145-152.

DESLAURIERS, Jean-Pierre (1997). « L'induction analytique », dans La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques. *Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale. Centre internationale de criminologie comparée. Université de Montréal, p. 316-332.

DOMMERGUES, Pierre (1988). « La société de partenariat », dans Pierre Dommergues (sous la dir.), *La société de partenariat. Économie-territoire et revitalisation régionale aux Etats-Unis et en France*, Paris, Afnor-Anthropos, p. 15-28.

DOUCET, Laval et Louis FAVREAU (1991). « Mise en perspective autour de trois modèles », dans Laval Doucet et Louis Favreau (sous la dir.) *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 5-31.

DUCHARME, Marie-Noëlle et Yves VAILLANCOURT (2003). « À l'orée d'une gouvernance associative? L'expérience du fonds québécois d'habitation communautaire », *Cahiers du Larepps*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 7 p.

DUFOUR, Jules (2002). « Une participation citoyenne active du Québec au Sommet mondial sur le développement durable. Thématique : gouvernance », *Le Sommet des ONG Québec / Johannesburg*, discours prononcé le 26 août en tant que président de l'ACNU – Saguenay – Lac-Saint-Jean (Association canadienne pour les Nations Unies).

DUHAIME, Gérard (2003). *La vie à crédit. Consommation et crise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 344 p.

DUHARCOURT, Pierre (1997). « Écoles des conventions et de la régulation: modes éphémères ou programmes opératoires de recherche? », *Économies et sociétés, "Théorie de la Régulation"*, *Régulation et conventions*, Paris, Série R., n° 12, p. 7-28.

DUMONT, Fernand (1994). « Approche des problèmes sociaux », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p.1-22.

DUPERRÉ, Martine (1999). « Les liens entre la profession du travail social et le développement régional : variations sur un éditorial », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, p. 183-189.

DUPERRÉ, Martine (2002). « Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional ; le cas d'une association régionale en santé et services sociaux ». *Thèse présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle du doctorat en développement régional*, 356 p.

ESCOBAR, Arturo (1995). *Encountering Development, the making and unmaking of the Third World*, New Jersey, Princeton University Press, 290 p.

ESTES, Richard (1993). « Toward sustainable development: from theory to praxis », *Social development Issues*, vol. 15 n° 3, p. 1-29.

ESTEVA, Gustavo (1992). « Development », dans W. Sachs (ed.), *The Development dictionary, a guide to knowledge as power*, London, Atlantic Highlands, p. 6-25.

FAVREAU, Louis (2000). « Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 13, n° 1, p. 28-47.

FÉRONE, Geneviève (2001). « Racines et évolution de l'investissement socialement responsable dans le monde », dans Féron, G. et autres, *Le développement durable*, Paris, Éditions d'Organisation, p. 7-85.

FERRAND, Dominique (2000). *Piloter l'environnement dans l'entreprise*, Montréal, Ordre des ingénieurs du Québec, 291 p.

FINN, Janet, L. (2001). « The women of Villa Paula Jaraquemada: building community in Chile's transition to democracy », *Community Development Journal*, vol. 36, n° 3, p. 183-197.

FINN, Janet, L. et Barry CHECKOWAY (1998). « Young people as competent community builders: a challenge to social work », *Social Work*, vol. 43, n° 4, p. 335-345.

FOGGIN, Peter et Claude, MANZAGOL (1998). « De la ville à la région urbaine », dans Claude Manzagol et Christopher R. Bryant, *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*, p. 49-58.

FONTAN, Jean-Marc, Juan-Luis KLEIN et Diane-Gabrielle TREMBLAY (2002). « La mobilisation des ressources, l'enjeu du développement local », dans M. Tremblay, P.A. Tremblay et S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 103-124.

FRANCOEUR, Louis-Gilles (2006). « 71 lacs contaminés au Québec », *Le Devoir*, édition du 17 octobre, 2006, « <http://www.ledevoir.com/2006/10/17/120616.html> ».

FRIGON, Martine (2002). « Le secteur industriel et l'environnement. Les entreprises se mobilisent dans des réseaux et des associations », *Magazine Circuit Industriel*, février/mars. « <http://www.magazinemci.com/articles/dossiers/2002/02/enviro10.htm> ».

GADREY, Jean (1994). « La modernisation des services professionnels : rationalisation industrielle ou rationalisation professionnelle ? », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n° 2, p. 163-195.

GAGNON, Christiane (1992). « Le local partenaire de la restructuration globale: stratégie territoriale et grande entreprise », dans Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein (sous la dir.) *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, p. 151-173.

GAGNON, Christiane et Marie-José FORTIN (1999). « La gouvernance environnementale locale: où est le timonier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 94-111.

GAGNON, Christiane, Laurent LEPAGE, Mario GAUTHIER et Gilles CÔTÉ (2002). *Les comités de suivi au Québec, un nouveau lieu de gestion environnementale?*, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, 158 p.

GAMBLE, Dorothy N., et Marie O. WEIL (1997). « Sustainable development: The challenge for community development », *Community Development Journal*, vol. 32, n° 3, p. 210-222.

GAMBLE, Dorothy et Seema VARMA (1999). « International Women Doing Development Work Define Needed Skills for Sustainable Development », *Social Development Issues*, vol. 21, n° 1, p. 47-56.

GENDRON, Corinne (2000). *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*, sous la direction de P.R. Bélanger et B. Lévesque. CRISES Cahier de recherche n° 0004, 81 p.

GERMAIN, Carel (1979). « Introduction: Ecology and Social Work », dans Carel Germain (ed.) *Social Work Practice: People and Environments, an Ecological Perspective*, New York, Columbia University Press, p. 1-22.

GERMAIN, Carel et Alex GITTERMAN (1996). *The Life Model of Social Work Practice. Advances in Theory & Practice*, New York, Columbia University Press, 490 p.

GIDDENS, Anthony (2005). *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*. Paris, Quadrige/PUF, 474 p.

GILLY, Jean-Pierre et Bernard PECQUEUR (1995). « La dimension locale de la régulation », dans Robert Boyer et Yves Saillard, *Théorie de la régulation, l'état de savoirs*, Paris, La Découverte, p. 304-312.

GIRARD, Camil et Normand, PERRON (1989). *Histoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 665 p.

Gouvernement du Québec (1981). *Présentation de l'archipel de Montréal: histoire et géographie. Archipel, projet d'aménagement des eaux de l'Archipel de Montréal*, Secrétariat d'État à l'Aménagement, Montréal, 31 p.

Gouvernement du Québec (1998). *Stratégie de diversification économique de la Capitale-Nationale*. Politique relative à la Capitale Nationale, 44 p.

Gouvernement du Québec (2002a). *Entente cadre de développement de la région de la Capitale Nationale 2001-2006, Politique de soutien au développement local et régional*, ministère des Régions, 42 p. « <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> », 75 p.

Gouvernement du Québec (2002b). *Entente cadre de développement de la région de Montréal 2001-2006, Politique de soutien au développement local et régional*, ministère des Régions, 42 p. « <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> », 42 p.

Gouvernement du Québec (2002c). *Entente cadre de développement de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean 2001-2006, Politique de soutien au développement local et régional*, ministère des Régions, Québec « <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> », 66 p.

Gouvernement du Québec (2004a). *Portrail Québec*, « <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun> ».

Gouvernement du Québec (2004b). *Portail gouvernemental, Région de Montréal* « www.montreal.gouv.qc.ca/infothematique/affairesmunicipales/index_fr.htm ».

GRAVEL, Robert J. (1999). *Les institutions administratives locales et régionales du Québec, structures et fonctions*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 131 p.

GROULX, Lionel-Henri (1997). « Sens et usage de la recherche qualitative en travail social », dans Poupart, Groulx, Mayer, Deslauriers, Laperrière, Pires (Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives), *La recherche qualitative. Diversité des champs et des pratiques au Québec*, Québec, Gaëtan Morin, Éditeur, p. 1-50.

GUAY, Louis (1994). « La dégradation de l'environnement et l'institutionnalisation de sa protection », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 81-101

GUAY, Louis (1999). « La modernisation écologique », dans Brigitte Dumas, Camille Raymond et Jean-Guy Vaillancourt, *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 33-49.

HAMEL, Pierre (1993). « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, vol. XXV, n° 1, p. 173-188.

HAMEL, Pierre (1995). « La question du partenariat: de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre sphère publique et sphère privée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, 1995.

HAMEL, Pierre (1996). « Crise de la rationalité : le modèle de planification rationnelle et les rapports entre connaissance et action », dans Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (sous la dir.) *La recherche sociale en environnement, nouveaux paradigmes*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 61-74.

HARDINA, Donna (2000). « Models and tactics taught in community organization courses: findings from a survey of practice instructors », *Journal of Community Practice*, vol. 7, n° 1, p. 5-18.

HARDINA, Donna (2002). *Analytical Skills for Community Organization Practice*, New York, Columbia University Press, 390 p.

HOEFER, Richard (2000). « Making a Difference: Human Service Interest Group Influence on Social Welfare Program Regulation », *Sociology and Social Welfare*, vol. 27, n° 3, p. 21-38.

HOFF, Marie (1997). « Social work, the environment, and sustainable growth », dans M.C. Hokenstad et J. Midgley, *Issues in International Social Work. Global Challenges for a New Century*. NASW Press, Washington, D.C., p. 27-44.

HOFF, Marie et Mary E. ROGGE (1996). « Everything that rises must converge: Developing a social work response to environmental injustice », *Progressive Human Services*, vol. 7, n° 1, p. 41- 56.

HURTUBISE, Yves et Jean-Pierre DESLAURIERS (2000). « Conclusion », dans Jean-Pierre Deslauriers et Yves Hurtubise (eds.) *Introduction au travail social*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 371-383.

Institut de la statistique du Québec (2004a ; 2007a). *Bulletin statistique régional de la Capitale Nationale*, « www.stat.gouv.qc.ca ».

Institut de la statistique du Québec (2004b ; 2007b). *Bulletin statistique régional de Montréal*, « www.stat.gouv.qc.ca ».

Institut de la statistique du Québec (2004c; 2007c). *Bulletin statistique régional Saguenay – Lac-Saint-Jean*, « www.stat.gouv.qc.ca ».

JÄGER, Johannes et Werner G. RAZA (2001) : « French Regulation Theory and Political Ecology: a proposed framework for integration with an illustration in urban studies », Paper presented at the conference 'Frontiers in Ecological Economics', Cambridge, UK, 4,7 July.

JOYAL, André (2002) *Le développement local, comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, Québec, Les éditions de l'IQRC, 156 p.

JUILLET, Luc et Caroline ANDREW (1999). « Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale: le cas de la Ville d'Ottawa », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 75-93.

- KEMPF, Hervé (2007). *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, 150 p.
- KLEIN, Juan-Luis (1992). « Le partenariat: vers une planification flexible du développement local? », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 3, p. 491-505.
- KRANNICH, Richard S. (1986). « Urban Problems », dans George Ritzer, *Social Problems*, New York, Random House, p. 453-492.
- KUPER, Adam et Jessica KUPER (1999). *The social science encyclopedia*, London, Routledge & Kegan Paul, 923 p.
- LACERTE, Lily-Pierre (2005). *Le bulletin d'information, Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale*, vol. 9, n° 3, septembre 2005.
- LAMOUREUX, Henri (1991). *L'intervention sociale collective. Une éthique de la solidarité*, Glen Sutton, Le Pommier Éditeur, 232 p.
- LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER et Jean PANET-RAYMOND (1996). *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 448 p.
- LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER et Jean PANET-RAYMOND (2002). *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, deuxième édition, 518 p.
- LASCOUMES, Pierre (2001). « Avec les pouvoirs publics l'intérêt général en conflit », dans M. Boyer, G. Herzlich et B. Maresca, *L'environnement question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, p. 131-138.
- LAVILLE, Élisabeth (2002). *L'entreprise verte*, Paris, Éditions Village Mondial, 314 p.
- LECLERC, Chantal, Bruno BOURASSA, Marie-France MARANDA et Yvan COMEAU (1997). « L'intervention dans les groupes de développement de l'employabilité: entre ce qu'on en dit et ce qui s'y fait », *Cahiers de la Recherche en Éducation*, vol. 4, n° 1, p. 93-112.
- L'encyclopédie du Québec contemporain (2003). Saguenay – Lac-Saint-Jean, « <http://www.encyclopedieduquebec.qc.ca/> ».
- L'ÉCUYER, René (1987). « L'analyse de contenu: notion et étapes », dans Jean-Pierre Deslauriers (sous la dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 49-65
- L'ÉCUYER, René (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et concept de soi*. Presses de l'Université du Québec, Sillery, 466 p.

LE GALÈS, Patrick (1998). « Régulation, gouvernance et territoire », dans Jacques Commaille et Bruno Jobert, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Droit et société, Paris, vol. 24, p. 147-175.

LEQUIN, Marie (2002). *Gouvernance participative : un cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre de projets en écotourisme*, Sommet mondial de l'écotourisme, 21 p.

LIMOGES, Camille, Pierre DORAY, Pierre HENRICHON, Martine CIMON, Denis VEILLEUX, Dominique CHARRON et Louis DAVIGNON (1993). *L'État et les préoccupations des citoyens relatives aux incidences du changement technologique. La régulation publique en contexte d'environnementalisation*, rapport présenté au Conseil de la science et de la technologie du Québec, 183 p.

LIPIETZ, Alain (1992). *Berlin, Bagdad, Rio*. Paris, Quai Voltaire, 158 p.

LIPIETZ, Alain (1995). « De la régulation aux conventions: le grand bond en arrière? », dans J. Bidet et J. Texier (dir.). *Théorie de la régulation, théorie des conventions*, Actuel Marx, n° 17, Paris, Presses Universitaires de France, p. 39-48.

LIPIETZ, Alain (2002). « Du développement local au développement durable. Limites d'une pratique, perspectives de deux idéologies ». *Territoires*, n° 431, Art. 895. 5 p.

LOEWENBERG, Frank M. (1983). *Fundamentals of Social Intervention. Basic concepts, intervention activities, and core skills*, New York, Columbia University Press, 373 p.

MACNAIR, Ray H. (1993). « Patterns of Organizing for Community Human Service Planning: A statewide Survey », dans Terry Mizrahi et John D. Morrison (ed.), *Community Organization and Social Administration. Advances, trends and emerging principles*, Nueva York, The Haworth Press, p. 87-105.

MARLOW, Christine et Colin VAN ROOYEN (2001). « How green is the environment in social work ». *International Social Work*, vol. 44, n° 2, p. 241-254.

McADAM, Doug, John D. McCARTHY et Mayer N. ZALD (1988). « Social Movements », dans Neil J. Smelser (ed.), *Handbook of Sociology*, Beverly Hills, Sage Publications, 1988, p. 695-737.

McMAIN PARK, Ketherine (1996). « The personal is ecological: environmentalism of social work », *Social Work*, vol. 41, n° 3, p. 320-323.

MAYER, Robert et Marcelle LAFOREST (1990). « Problème social: le concept et les principales écoles théoriques », *Service Social, Les problèmes sociaux*, vol. 29, n° 2, p. 5-12.

MAYER, Robert et Marie-Christine SAINT-JACQUES (2000). « L'entrevue de recherche », dans Robert Mayer, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel

Turcotte et collaborateurs, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Québec, Gaëtan Morin Éditeur, p. 115-133.

MENDELL, Marguerite (2002). « Qu'est-ce que le développement », dans M. Tremblay, P.A. Tremblay et S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 69-83.

MERCIER, Clément et Réjean MATHIEU (2000). « Le travail social : nouveaux enjeux, nouvelles pratiques », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1, p. 15-25.

MERMET, Laurent, Jean-Marc DZIEDZICKI, Yann LAURANS (2001). « ONG internationales et associations françaises », dans M. Boyer, G. Herzlich et B. Maresca, *L'environnement question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, p. 159-165.

MERRIEN, François-Xavier (1998). « De la gouvernance et des États-providence contemporains », dans *Revue internationale des sciences sociales*, Paris, Unesco, n° 155, mars, p. 61-71

MIDGLEY, James (1996). « Involving social work in economic development », *International social work*, vol. 39, p. 13-25.

MILES, Matthew B. et Huberman, Michael, A. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Université, Bruxelles, 626 p.

Militants de la région de Montréal (1982). « Manifeste écologique du regroupement écologique québécois », dans Jean-Guy Vaillancourt, *Mouvement écologiste, énergie et environnement, essais d'écologie sociale*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, p. 161-173.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2002). *Rapport sur l'organisation des Services médicaux de la région de Québec*, 22 p.

Ministère de la santé et des services sociaux (2004). *Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal*, « <http://www.santemontreal.qc.ca/> ».

Ministère de l'environnement (2004). *Rapport gouvernemental sur l'état de l'environnement au Québec*, Ministère de l'environnement au Québec.

Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs (2004). *Cartes et plans*, Gouvernement du Québec, « <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/cartes/index.jsp> ».

Ministère du développement durable, environnement et parcs « MDDEP » (2002). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* « www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/index.htm ».

MONDROS, Jacqueline et Scott, WILSON (1993). « Building Hig access community Organizations: Structures as strategy », dans Terry Mizrahi et John D. Morrison (ed.), *Community Organization and Social Administration. Advances, trends and emerging principles*, Nueva York, The Haworth Press, p. 69-85.

MUCCHIELLI, Alex. (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 303 p.

NASW (1996). *Code of Ethics of the National Association of Social Workers*. Approved by the 1996 NASW Delegate Assembly and revised by the 1999 NASW Delegate Assembly.

NELISSE, Claude (1997). « L'intervention : catégorie floue et construction de l'objet », dans Claude Nelisse et Ricardo Zúñiga (sous la dir.), *L'intervention, les savoirs en action*, Actes du colloque tenu à Montréal, les 14 et 15 mai 1996 dans le cadre de l'ACFAS, Sherbrooke, GGC Éditions, p. 17- 43.

NEUBECK, Kenneth (1986). *Social problems, a critical approach*, New York, Random, House, 555 p.

NINACS, William A. (1994). « Initiatives de développement économique communautaire au Québec: typologie et pratiques », *Interaction Communautaire*, RQIIAC, « http://www.rqiiac.qc.ca/fr/vie_associative_calendrier/actes/article.asp?Id_chapitre=6&Id_articles=424 ».

NINACS, William A. (2002). « Le pouvoir dans la participation au développement local, dans un contexte de mondialisation », dans M. Tremblay, P.A. Tremblay et S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 15-40.

NISBET, Robert A. (1976). « Introduction : The study of social problems ». Dans Robert K. Merton et Robert A. Nisbet (ed.) *Contemporary social problems*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, p. 1-24.

OPTSQ (2006). *Définition des activités professionnelles des travailleurs sociaux*, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, « www.opstq.org ».

OUELLET, André (1994). *Processus de recherche. Une introduction à la méthodologie de la recherche*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 276 p.

PACKER, Jasmin, Rebecca SPENCE and Emma BEARE (2002). « Building community partnerships: an Australian case study of sustainable community-based rural programmes », *Community Development Journal*, vol. 37, n° 4, p. 316-326.

PAGDEN, Anthony (1998), « La genèse de la 'gouvernance' et l'ordre mondial 'cosmopolitique' selon les Lumières », dans *Revue internationale des sciences sociales*, Paris, Unesco, n° 155, mars, p. 9-17.

PANET-RAYMOND, Jean (1994). « Les nouveaux rapports entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la Loi 120 », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 7, n° 1, p. 79-93.

PAQUET, Gilles (2001). « La gouvernance en tant que manière de voir: le paradigme de l'apprentissage collectif », dans Linda Cardinal et Caroline Andrew, *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa, p. 9-41.

PARDECK, John (1996). *Social Work Practice, an Ecological Approach*, Connecticut, Auburn House, 165 p.

PARTANT, François (1982). *La fin du développement, naissance d'une alternative?* Paris, François Maspero, 186 p.

PETIT, Pascal (1998). « Formes structurelles et régimes de croissance de l'après fordisme », dans *L'année de la régulation. Économie, Institutions, Pouvoirs*, vol. 2, Éditions La Découverte, Paris, p. 169-196.

POIMBOEUF, Hélène (1999). « Développement durable: généralités et conséquences sur le développement local », *Association pour les pratiques du développement durable*, 5 p.

POLÈSE, Mario (1996). « Le développement local, revu et corrigé: récit d'une douce illusion dangereuse », dans S. Côté, J.L. Klein et M.U. Proulx (sous la dir.) *Le Québec des régions: vers quel développement?* GRIDEQ-GRIR, Rimouski-Chicoutimi, p. 321-335.

PRAY, Kenneth, L.M. (2003). « When is community organization social work practice? », *Journal of Community Practice*, vol. 11 n° 3, p. 91-101.

QUENNEVILLE, Serge (1992). « Local unions and the environment: three Québec case-studies », dans Colin Leys et Marguerite Mendell (eds.) *Culture and social change, social movements in Québec and Ontario*, Montréal, Black Rose Books, p. 95-108.

RACINE, Guylaine (1997). « La production de savoirs d'expérience : un processus ancré dans la participation à une pratique commune », dans Claude Nelisse et Ricardo Zúñiga (sous la dir.), *L'intervention, les savoirs en action*, Actes du colloque tenu à Montréal, les 14 et 15 mai 1996 dans le cadre de l'ACFAS, Sherbrooke, GGC Éditions, p. 183-195.

RACINE, Guylaine (2000). *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux. Le rapport entre l'expérience individuelle et collective*, Montréal, L'Harmattan, 159 p.

RACINE, Guylaine et Barbara LEGAULT (2001). « La pluralité des savoirs dans la pratique du travail social », *Intervention*, n° 114, p. 6-15.

Rapport du Québec sur le développement durable (2002). Présenté au Sommet Mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre.

REDCLIFT, Michael (1994). « Sustainable development: Economics and the environment », dans M. Redclift et C. Sage (eds.) *Strategies for sustainable development, local agendas for the southern hemisphere*, London, Wiley, p. 17-34.

REDJEB, Belhassen, Robert MAYER et Marcelle LAFOREST (2003). « Problème social, concept, classification et perspective d'analyse », dans Henri Dorvil et Robert Mayer (sous la dir.), *Problèmes sociaux*, tome I, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 31-55.

REHNER, Timothy, Jerome KOLBO, Robin TRUMP, Christy SMITH et Donna REID (2000). « Depression among victims of South Mississippi's methyl parathion disaster », *Health & Social Work*, vol. 25, n° 1, p. 33-39.

RENÉ, Jean-François et Lise GERVAIS (2001). « La dynamique partenariale : un état de la question », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, p. 20-30.

RIST, Gilbert (1996). *Le développement; histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences politiques, 426 p.

RITZER, George (1986). *Social Problems*, New York, Random House, 632 p.

RNCREQ (2003). *Gouvernance et développement régional. Les principes du développement durable doivent guider l'action gouvernementale*. Communiqué du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Québec, le 9 décembre 2003.

RNCREQ (2006). *Environnement Québec & Régions*. Publication officielle du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 49 p.

ROBERT, Jean-Claude (1998). « La formation d'une métropole, 1642-1929 », dans Claude Manzagol et Christopher R. Bryant, *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*, p. 35-48.

ROBERT, Stephanie (1999). « Socioeconomic Position and Health: The Independent Contribution of Community Socioeconomic Context », *Annual Review of Sociology*, vol. 25, p. 489-516.

ROCHER, Laurence (2000). *Les comités de vigilance liés aux installations d'élimination des déchets au Québec: Bilan et perspectives*, Montréal, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), 54 p.

ROGGE, Mary E. (1996). « Social Vulnerability to Toxic Risk », *Social Service Research*, vol. 22, n° 1/2, p. 109-129.

ROJAS, R. (1995). *Guía para realizar investigaciones sociales*. México, Plaza y Valdés, 120 p.

ROTHMAN, Jack (1995). « Introduction », dans Jack Rothman, John L. Erlich, John E. Tropman et Fred M. Cox, *Strategies of community intervention. Macro practice*, Illinois, F.E. Peacock Publishers, Inc., p. 3-25.

ROTHMAN, Jack (1996). « The Interweaving of Community Intervention Approaches », dans Marie Weil (ed.) *Community Practice : Conceptual Models*, New York, The Haworth Press, Inc. p. 69-99.

ROUSSOPOULOS, Dimitrios (1994). *L'écologie politique*, Montréal, Écosociété, 144 p.

RQVVS (2004). Réseau Québécois Villes et villages en santé, « www.rqvvs.qc.ca ».

SACHS, Wolfgang (1996). « Le développement: une idéologie en ruine » dans W. Sachs et G. Esteva, *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, 138 p.

SACHS, Wolfgang (1997). « Sustainable development », dans M. Redclift et G. Woodgate (ed.), *The international handbook of environmental sociology*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 71-82.

SÁNCHEZ, Euclides (2004). « Organization and Leadership in the Participatory Community », *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, vol. 27, n° 1, p. 7-23

SCHNAIBERG, Allan (1980). *The environment, from surplus to scarcity*, New York, Oxford University Press, 464 p.

SCHÖN, Donald (1986). « Vers une nouvelle épistémologie de la profession face à la crise du savoir professionnel », dans Alan Thomas et Edward W. Ploman (dir.) *Savoir et développement, une perspective mondiale*, Série des symposiums / 15, Toronto, L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, p. 66-93.

SÉGUIN, Michel, Louis MAHEU et Jean-Guy VAILLANCOURT (1999). « Les nouveaux mouvements sociaux de l'environnement », dans JG. Vaillancourt, M. Seguin, L. Maheu et L. Cotnoir, *La gestion écologique des déchets*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 17-33.

SÉGUIN, M., P. DE CONINCK et F. TREMBLAY (2005). « Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté. Le contexte planétaire de l'écocitoyenneté », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 1, p. 18-25.

SHARP, Gene (1970). *Exploring non violent alternatives*, Boston, Porter Sargent Publishers, 161 p.

SHARP, Gene (1973). *The politics of nonviolent action. The methods of nonviolent action (Part two)*, Boston, Porter Sargent Publishers, p. 109-902.

- SOLIMAN, Hussein H. (1996). « Community Responses to Chronic Technological Disaster: The Case of the Pigeon River », *Social service research*, vol. 22, n° 1/2, p. 89-107.
- ST-PIERRE, Majorie (2005). *La lutte pour l'adoption d'une politique de l'eau au Québec*, Montréal, Cahier du CRISES n° MS0502, 57 p.
- Statistique Canada (2001). *Profil des communautés, recensement de 2001*. « <http://www12.statcan.ca/> ».
- STOFFAËS, Christian (1993). *L'économie face à l'écologie*, Paris, Éditions La Découverte, 274 p.
- STOKER, Gerry (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, Paris, Unesco, n° 155, mars, p. 19-30.
- TACHON, Michel (1985). « Travail social et gestion des problèmes sociaux ». Dans Francis Bailleau, Nadine Lefaucher et Vincent Peyre (sous la dir.) *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Les éditions ouvrières, p. 177-187.
- The Council on Social Work Education (1994). *Curriculum policy statement for master's degree programs in social work education*. « <http://www.cswe.org> ».
- THIBOUTOT, Chantale (2003). Perspectives de développement des entreprises d'économie sociale Région métropolitaine de Montréal, Emploi Québec, Montréal, 100 p.
- TREMBLAY, Suzanne (1999a). *Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 49 p.
- TREMBLAY, Suzanne (1999b), *De l'écodéveloppement au développement communautaire viable: La contribution des approches écologiques pour la revitalisation des milieux urbains et ruraux*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 48 p.
- TREMBLAY, François (2005). « Du 'pas dans ma cour' à l'écocitoyenneté. Opposition aux centrales hydroélectriques privées et projets locaux de société », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 1, p. 26-38.
- TURCOTTE, Daniel (2000). « Le processus de la recherche sociale », dans Robert Mayer, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte et collaborateurs, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Québec, Gaëtan Morin Éditeur, p. 39-68.
- VACHON, Bernard et Francine COALLIER (1993). *Le développement local, théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Québec, Gaëtan Morin Éditeur, 331 p.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy (1981). « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contre-culture et du conservationnisme à

l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et Sociétés*, vol. XIII, n° 1, Les presses de l'Université de Montréal, p. 79-97.

VAILLANCOURT, Jean-Guy (1995). « Penser et concrétiser le développement durable », *Écodécision*, 15, hiver, p. 24-29.

VAILLANCOURT, Jean-Guy et Bernard, PERRON (1998). « L'élargissement de la question écologique au Québec », dans G. Gagnon et R. Savard (dir.), *Possibles, Québec 1999 : l'alternative*, vol. 22, n° 3-4, p.203-217.

VAILLANCOURT, Jean-Guy (2002). « Action 21 et le développement durable », *Vertigo*, vol. 3, n° 3, p. 1-8.

VAILLANCOURT, Yves (1994). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 7, n° 2, p. 227-248.

VAILLANCOURT, Yves, en collaboration avec Philippe LECLERC (2007). Vers un État stratège partenaire de la société civile. Copublication Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), UQAM, et Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC ISDC), UQO, LAREPPS/UQAM, No. 07-10, 33 p.

VERCELLONE, Carlo (1994). « L'approche en termes de régulation: richesse et difficultés », dans Farida Sebaï et Carlo Vercellone (coord.), *École de la régulation et critique de la raison économique*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 5-44.

Ville de Montréal (2004). *Développement durable, le choix de Montréal. Plan stratégique de développement durable*. Service des infrastructures, transport et environnement. Direction de l'environnement avec la collaboration de la Conférence régionale des élus de Montréal et du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Montréal, 82 p.

WAAUB, Jean-Philippe (1991). « Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement », dans J.A. Prades, JG. Vaillancourt et R. Tessier (sous la dir.), *Environnement et développement, questions éthiques et problèmes socio-politiques*, Québec, Éditions Fides, p. 47-72.

WALKER, Bruce (2004) « La participation à des comités de concertation en environnement et de suivi environnemental: bilan et défis. Groupe écologiste STOP », *Comités de concertation en environnement et en santé environnementale: nouvelle gouvernance?* Actes du Forum tenu les 30 et 31 octobre 2003 à l'Université du Québec à Montréal, p. 20-24

WEIL, Marie (1996). « Model development in Community Practice: An Historical Perspective », dans Marie Weil (ed.) *Community Practice : Conceptual Models*, New York, The Haworth Press, Inc. p. 5-67.

ANNEXE 1.

Schéma de la grille de collecte des données des activités de l'économie sociale et solidaire

Les sources de données	Les sources documentaires	
	Les entrevues	
	L'observation	
Le contexte d'émergence	Le milieu	
	Le secteur d'activités	
	Le projet initial	
	Les promoteurs/promotrices	
	Les appuis	
	Le démarrage	
La présentation des acteurs/actrices	Les acteurs / actrices présents dans l'activité	
	Le réseau	
La dimension institutionnelle	Les rapports de pouvoir à l'interne	Le pouvoir formel et informel
		L'inclusion des producteurs/productrices et des usagers/usagères
		Les acquis des producteurs/productrices salariés
	Les rapports avec l'extérieur	
	Les règles juridiques et législatives	
La dimension organisationnelle	Le profil organisationnel	Les objectifs
		Les aspects stratégiques
		Les biens et services produits
		Les données financières
	Les processus organisationnels	La production
		L'organisation du travail
		La formation
		La consommation
Éléments de synthèse et de bilan	Au plan des réalisations	
	Au plan de l'économie sociale et solidaire	
	Au plan sociétal	
Perspectives Anticipées		

Source: Comeau (2000).

ANNEXE 2. Message initial aux intervenants des CRE

M -----

Directeur général

CRE de Capitale Nationale / Montréal / Saguenay – Lac-Saint-Jean

Bonjour M -----,

J'écris pour vous solliciter la collaboration du Conseil régional de l'environnement, que vous tenez à bien diriger. Cela pour la réalisation d'une recherche que je cherche à effectuer dans le cadre de mes études de doctorat en service social à l'Université Laval.

La recherche a par titre "La contribution de l'intervention sociale aux modes de gouvernance environnementale au Québec". Elle est sous la direction de M Yvan Comeau et les membres du comité sont Mme Martine Duperré et M Jules Dufour.

En ce qui concerne aux objectifs de la recherche, ils sont les suivants:

- Montrer la dégradation des écosystèmes terrestres et marins en tant que problème social.
- Connaître la perception de celles et ceux qui participent comme intervenants à ce sujet.
- Découvrir les savoirs d'expérience et de pratique des intervenants.
- Décrire la participation des intervenants sur la définition et mise en marche des modes de gouvernance civique en matière environnementale.

Maintenant, j'ai besoin de l'approbation par écrit des organismes à la recherche, c'est à dire le CRE que vous dirigez. Cela pour compléter les démarches de la déclaration éthique, que je dois bien remettre vers la fin janvier pour commencer la collecte des données auprès le 15 février 2004 avec l'approbation du comité d'éthique.

En plus, j'aimerais savoir les exigences du CRE pour la réalisation de cette recherche. Il faut souligner que, après votre acceptation, l'entrevue serait appliquée à vous comme directeur de l'organisme, ainsi qu'à d'autres directeurs du passé ou bien à d'autres membres de l'équipe pertinents pour l'étude. L'entrevue a une durée approximative de 90 minutes.

S'il est nécessaire de vous envoyer des informations supplémentaires sur cette recherche, je reste à votre entière disposition.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous voudriez bien porter à ma requête et, veuillez agréer, Monsieur -----, l'expression de mes sentiments distingués.

Voici mes coordonnées et mon adresse e-mail:

Bien à vous,

ANNEXE 3. Guide d'entrevue pour les intervenants actuels

1. *Perception de la problématique. Pour commencer, j'aimerais savoir votre perception de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins au niveau mondial, pour après arriver au niveau national et régional.*

- Comment définissiez-vous la dégradation mondiale des écosystèmes terrestres et marins qui se produit actuellement?
- Et pour le Québec, de façon générale?
- Et, plus spécifiquement, pour la région que vous représentez dans ce CRE (magnitude du problème, répercussions sur les êtres vivants, etc.)?
- Depuis quand est-ce que vous considérez que la situation environnementale a pris son essor au Québec? Pourquoi? Et dans cette région (SLSJ, Québec, Montréal)?
- D'après vous, comment est perçue la dégradation des écosystèmes terrestres et marins par le CRE que vous représentez?

2. *Information générale sur votre intervention en tant que directeur du CRE.*

- Pourriez-vous me décrire votre journée typique de travail au CRE?
- Y a-t-il des jours où le travail est différent? (spécification des activités différentes)
- Ce travail a-t-il changé depuis votre arrivée au CRE? Si oui, quels ont été les changements? Pourquoi ont-ils été nécessaires (les bénéfiques qu'ils ont apportés)?
- Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les activités que vous avez réalisées le plus fréquemment dans votre travail et qu'est-ce qu'elles vous demandent?
- Est-ce qu'il y a d'autres activités moins fréquentes? Si oui, lesquelles?
- Les habilités que vous privilégiez en tant que directeur du CRE
- Quels sont les défis, comme intervenant du CRE?
- Que signifie pour vous participer comme intervenant dans le CRE?
- Savoirs d'expérience et de la pratique
 - De votre expérience antérieure qu'est-ce que vous avez retenu et mis en pratique comme directeur du CRE? Et de votre formation théorique???
 - Pourriez-vous me parler sur les différents apprentissages que vous avez favorisés et réalisés comme intervenant du CRE (de qui, sous quelles conditions, circonstances, etc.)
- Qu'est-ce que vous promouvez à travers votre intervention? Qu'est-ce que vous cherchez à manifester, dans votre rôle d'intervenant, envers les différents membres participants?
- Pourriez-vous me décrire votre expérience la plus agréable comme intervenant du CRE?, et la plus désagréable?
- Quelle est votre définition de la tâche que vous avez au sein du CRE?

3. *Le partenariat (la façon dont chaque acteur social participe, s'implique, interagit, avec le CRE et en face aux autres acteurs sociaux qu'en participent)*

- Comment trouvez-vous le rapport avec le secteur public?
- Comment trouvez-vous le rapport avec le secteur privé?
- Comment trouvez-vous le rapport avec le secteur communautaire?
- Qui participe le plus à la prise de décisions pour les activités du CRE?

- Comment s'organise le rapport avec les différents participants?
- Comment se manifeste votre intervention particulière avec les différents participants du secteur public, privé ou communautaire?

4. Rapport entre service social et environnement physique

5. Informations sur l'individu :

- Formation?
- Expérience de travail?
- Nombre d'années dans l'organisme? À quelle fonction?
- Quelle est votre définition de la tâche que vous avez au sein du CRE?

6. D'autres aspects généraux, commentaires, etc.

Merci beaucoup de votre participation !

ANNEXE 4. Guide d'entrevue pour les intervenants du passé

1. Perception de la problématique. Pour commencer, j'aimerais savoir votre perception de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins au niveau mondial, pour après arriver au niveau national et régional.

- Comment définissiez-vous la dégradation mondiale des écosystèmes terrestres et marins qui se produit actuellement?
- Et pour le Québec, de façon générale?
- Et, plus spécifiquement, pour la région que vous avez représentée dans le cadre du CRE (magnitude du problème, répercussions sur les êtres vivants, etc.)?
- Depuis quand est-ce que vous considérez que la situation environnementale a pris son essor au Québec? Pourquoi? Et dans cette région (SLSJ, Québec, Montréal)?
- D'après vous, comment est perçue la dégradation des écosystèmes terrestres et marins par le CRE que vous avez représenté?

2. Information sur l'intervention

- Pourriez-vous me décrire comment était votre journée typique de travail au CRE?
- Y avait-il des jours où le travail était différent? (spécification des activités différentes)
- Ce travail avait-il changé entre votre arrivée au CRE et votre départ? Si oui, quels ont été les changements? Pourquoi ont-ils été nécessaires (les bénéfiques qu'ils ont apportés)?
- Pourriez-vous m'indiquer quelles étaient les activités que vous réalisiez le plus fréquemment dans le cadre de votre travail et qu'est-ce qu'elles vous demandaient?
- Est-ce qu'il y avait d'autres activités moins fréquentes? Si oui, lesquelles?
- Les habilités que vous avez privilégiées en tant que directeur du CRE
- Quels étaient vos défis en tant qu'intervenant du CRE?
- Que signifiait pour vous participer en tant qu'intervenant dans le CRE?
- Quels sont les apprentissages que vous avez réalisés comme intervenant du CRE? (de qui, sous quelles conditions, circonstances, etc.) et que vous considérez avoir apporté?
- Qu'est-ce que vous cherchiez à manifester, dans votre rôle d'intervenant, envers les différents participants?
- Qu'est-ce que vous avez promu à travers votre intervention?
- Pourriez-vous me décrire votre expérience la plus agréable comme intervenant du CRE? La plus désagréable?
- Qu'est-ce que vous pensez de l'intervention actuelle du CRE, après votre sortie de cet organisme? Continuez-vous à en être participant d'une certaine manière? Si oui, laquelle?

3. Le partenariat (la façon dont chaque acteur social participe, s'implique, interagit, avec le CRE et en face aux autres acteurs sociaux qu'en participent)

- Comment trouviez-vous le rapport avec le secteur public?
- Comment trouviez-vous le rapport avec le secteur privé?
- Comment trouviez-vous le rapport avec le secteur communautaire?
- Qui participait à la prise de décisions pour les activités du CRE?

- Comment s'organisait le rapport avec les différents participants?
- Comment se manifestait votre intervention particulière avec les différents participants du secteur public, privé ou communautaire?

4. Rapport entre service social et environnement physique

5. Information de l'individu :

- Formation?
- Expérience de travail?
- Nombre d'années dans l'organisme? À quelle fonction?
- Quelle est votre définition de la tâche que vous aviez au sein du CRE?

6. D'autres aspects généraux, commentaires, etc.

Merci beaucoup de votre participation !

ANNEXE 5. Guide d'entrevue pour les participants

1. *Perception de la problématique. Pour commencer, j'aimerais savoir votre perception de la dégradation des écosystèmes terrestres et marins au niveau mondial, pour après arriver au niveau national et régional.*

- Comment définissiez-vous la dégradation mondiale des écosystèmes terrestres et marins qui se produit actuellement?
- Et pour le Québec, de façon générale?
- Et, plus spécifiquement, pour cette région (magnitude du problème, répercussions sur les êtres vivants, etc.)
- Depuis quand est-ce que vous considérez que la situation environnementale a pris son essor au Québec? Pourquoi? Et dans cette région?
- D'après vous, comment est perçue la dégradation des écosystèmes terrestres et marins par l'organisme que vous représentez? Et pour le CRE auquel vous êtes rattaché?

2. *Information de la participation*

- Comment avez-vous entamé votre participation au sein du CRE? (volontairement ou de façon provoquée) et de quel type de participation s'agit-il? (ressources économiques, humaines, matérielles, intellectuelles, etc.)
- Pourriez-vous me décrire une journée typique de travail dans votre organisme et plus spécifiquement en ce qui concerne les activités se rapportant au CRE auquel vous participez?
- Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les activités de participation au CRE que vous réalisez le plus fréquemment dans votre travail et qu'est-ce qu'elles vous demandent?
- Est-ce qu'il y a d'autres activités moins fréquentes? Si oui, lesquelles?
- Quelles sont vos contributions au CRE?
- Quels sont vos défis comme participant du CRE?
- Que signifie pour vous participer à travers votre organisme pour le CRE?
- Quels sont les apprentissages que vous avez réalisés comme participant au sein CRE ? (De qui, sous quelles conditions, circonstances, etc.) Les apprentissages que vous avez favorisés en tant que membre?
- Qu'est-ce que vous cherchez à manifester en tant que participant envers les différents acteurs (CRE et d'autres secteurs : public, privé, associatif)?
- Qu'est ce que vous promouvez par votre participation?
- Quels sont vos engagements comme participant au sein du CRE?
- Pourriez-vous me décrire votre expérience la plus agréable comme participant du CRE? La plus désagréable?

3. *Le partenariat (la façon dont chaque acteur social participe, s'implique, interagit, avec le CRE et en face aux autres acteurs sociaux qu'en participent)*

- Comment trouvez-vous le rapport avec les autres secteurs qui participent au CRE (public, privé, communautaire)?
- Qui sont les participants les plus impliqués à la prise de décision pour les activités du CRE?

- D'après vous, comment s'organise le rapport avec les différents participants?
- Comment se manifeste votre rapport particulier avec les différents participants (secteur public, privé ou communautaire)?
- Et comment se manifeste votre rapport particulier avec les intervenants appartenant au CRE?

4. Rapport entre service social et environnement physique

5. Informations sur l'individu

- Formation?
- Expérience de travail?
- Depuis combien de temps êtes-vous participant au sein du CRE? À quelle fonction?
- Depuis combien de temps l'organisation que vous représentez participe au CRE?

6. D'autres aspects généraux, commentaires, etc.

Merci beaucoup de votre participation !

ANNEXE 6. Formulaire de consentement éclairé

Titre du projet de recherche La contribution de l'intervention sociale aux modes de gouvernance environnementale dans trois régions du Québec

Cette recherche s'effectue dans le cadre du projet de doctorat en service social de Mme Ana Lucía Maldonado González, sous la direction de M Yvan Comeau.

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit:

1. La recherche poursuit les buts suivants:
 - a. Montrer la dégradation des écosystèmes terrestres et marins en tant que problème social.
 - b. Connaître la perception de celles et ceux qui participent comme intervenants à ce sujet.
 - c. Découvrir les savoirs d'expérience et de pratique des intervenants.
 - d. Décrire la participation des intervenants sur la définition et mise en marche des modes de gouvernance civique en matière environnementale.
2. L'étude prend la forme d'une entrevue enregistrée d'environ une heure trente minutes
3. L'entrevue comprend les éléments suivants:
 - a. éléments d'information diverse sur les répondants(es) et sur leur milieu;
 - b. éléments sur les attitudes générales;
 - c. simulation de réponse face à une histoire de cas décrivant un fait vécu;
 - d. description des interventions générales de la dernière année.
4. Chaque participant(e) pourra se retirer de cette recherche en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir de préjudice quelconque.
5. La participation à cette recherche fournira une occasion de réfléchir, de façon individuelle et avec discrétion, à son propre comportement face aux problèmes de dégradation et destruction de l'environnement physique, mais aussi aux rapports entre les différents acteurs impliqués à ce sujet dans un sens de gouvernance civique environnementale.
6. Il n'y a aucun risque connu lié à la participation à la recherche, d'autant plus que la confidentialité des réponses est assurée.
7. En ce qui concerne le caractère confidentiel des renseignements fournis par les participant(es), les mesures suivantes sont prévues:
 - a. Les noms des participant(es) ne paraîtront sur aucun rapport;
 - b. Un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche. Seuls (es) les chercheurs(ses) auront accès à la liste des noms et des codes;
 - c. Si les renseignements obtenus dans cette recherche sont soumis à des analyses ultérieures, seul le code apparaîtra sur les divers documents;
 - d. En aucun cas, les résultats individuels des participant(es) ne seront communiqués à qui que ce soit;
 - e. Les données incluant les enregistrements seront conservées pendant 2 ans et détruites par la suite

INITIALES DU PARTICIPANT

8. Un rapport global faisant état des résultats de la recherche sera diffusé dans les médias d'information et à des groupes s'intéressant aux modes de gouvernance civique en matière environnementale, ainsi qu'à diverses institutions, services, syndicats. À chaque endroit de travail où des personnes auront participé, une copie sera expédiée.
9. La recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques, sans qu'aucun participant ne puisse être identifié.
10. Un court résumé parviendra aux participant(es) qui en manifesteront le désir.

Toute question concernant le projet pourra être adressée à la chercheuse:

Ana Lucía Maldonado González
 Téléphone: (418) 656 2131 poste 12945
 Courriel: ana-lucia.maldonado-gonzalez.1@ulaval.ca

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée "La contribution de l'intervention sociale aux modes de gouvernance environnementale dans trois régions du Québec".

 Signature du (de la) participant(e)

 Date

 Nom du (de la) participant(e) en lettres capitales

 Signature de la chercheuse

 Date

N° d'approbation du CERUL et date d'approbation: 2005-025, le 21 février 2005.

Toute plainte ou critique pourra être adressée au Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval:

Pavillon Alphonse-Desjardins, Bureau 3320
 Renseignements - Secrétariat : (418) 656 3081
 Télécopieur: (418) 656 3846
 Courriel: ombuds@ombuds.ulaval.ca

ANNEXE 7. Exemple de fiche analytique

Fiche analytique 19. **S1_iamtr-h / RP_ia_Mtr_21-03-05 (p. 15)**

Catégorie substantive: 2 INT

Dimension: On considère qu'il s'agit d'une stratégie de campagne puisqu'elle cherche à manifester les intérêts du CRE dans les différentes tribunes.

Propriété: « *chercher une tribune pour être capables d'influencer les décisions* ».

Catégorie formelle: STRAT_CAMP

Lien : moyen / Les stratégies de campagne représentent des moyens pour être présents dans la communauté.

Contexte: Les tribunes où le CRE participe, ne sont pas seulement des tribunes qui concernent l'environnement physique, mais aussi d'autres domaines qui parfois affectent le bon développement d'un territoire spécifique. En tant qu'intervenant du CRE, il faut alors chercher les différentes tribunes et y participer, s'impliquer, donner un suivi aux procès décisionnels, enfin être présent. Ce qu'on perçoit dans cette citation, c'est que le rôle de l'intervenant du CRE n'est pas seulement en rapport avec les questions de l'environnement, il ne peut pas rester fermé à tout ce qui se passe dans la communauté et que d'une ou autre façon peut affecter le développement de la localité. Il faut alors créer des stratégies pour s'impliquer dans les forums où les différents acteurs sociaux s'impliquent aussi. La présence et participation de l'intervenant du CRE dans ces tribunes devient en une plus forte promotion et campagne de sensibilisation sur les questions environnementales et du développement local envers les différents acteurs sociaux aussi impliqués.

Stratégie: Il s'agit en fait d'une stratégie de campagne dans le sens de la promotion des idées et des principes qui défend le CRE.

Conséquence: Une plus grande présence du CRE dans les différentes tribunes contribue positivement à la reconnaissance de l'organisme dans la communauté, ainsi qu'à la gouvernance civique. Cela grâce à l'interaction entre les intervenants du CRE et les représentants des différents secteurs que participent aussi dans les mêmes tribunes.

Cite textuelle: **RP_ia_Mtr_21-03-05 (p. 15)**

Autrement, on va être toujours en train de chercher une tribune pour être capables d'influencer les décisions, alors je veux dire des choses, comme par exemple : les processus démocratiques de consultation des citoyens en cas de changement de zonage, le rôle de l'Office de consultation public de Montréal, les règles du jeu en matière d'urbanisme. C'est des questions importantes pour des groupes comme nous, mais pas juste pour des groupes comme nous, elles le sont pour les groupes qui travaillent en sport, en loisir, en culture. Mais elles sont importantes parce que tous ces mécanismes-là n'existent pas...